ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

MONTRÉAL

ANNÉE ACADÉMIQUE 1908-1909



MONTRÉAL
ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
419 et 421, rue Saint-Paul

1908

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

MONTRÉAL

ANNÉE ACADÉMIQUE 1908-1909



MONTRÉAL

ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

419 et 421, rue Saint-Paul

1908

1908

SEPTEMBRE

Di.	Lu.	Ma	Me.	Je.	Ve.	Sa.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE

Di.	Lu.	Ma	Me.	Je.	Ve.	Sa.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

Di.	Lu.	Ma	Me.	Je.	Ve.	Sa.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

Di.	Lu.	Ma	Me.	Je.	Ve.	Sa.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

1909

JANVIER

Di.	Lu.	Ma	Me.	Je.	Ve.	Sa.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FÉVRIER

Di.	Lu.	Ma	Me.	Je.	Ve.	Sa.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS

Di.	Lu.	Ma	Me.	Je.	Ve.	Sa.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL

Di.	Lu.	Ma	Me.	Je.	Ve.	Sa.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI

Di.	Lu.	Ma	Me.	Je.	Ve.	Sa.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN

Di.	Lu.	Ma	Me.	Je.	Ve.	Sa.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET

Di.	Lu.	Ma	Me.	Je.	Ve.	Sa.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOUT

Di.	Lu.	Ma	Me.	Je.	Ve.	Sa.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Calendrier de l'année académique 1908-1909

SEPTEMBRE 1908

1 Mardi	Ouverture des Cours de la Faculté de Droit.
3 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
4 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
5 Samedi	Examen d'Admission à l'Ecole Polytechnique.
6 Dimanche	Reprise de la Messe universitaire à Notre-Dame de Lourdes, à 8.30 heures.
7 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
10 Jeudi	Ouverture des Cours à la Faculté de Médecine. Ouverture des Cours à l'Ecole Polytechnique.
14 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
21 Lundi	Ouverture des Cours à l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
22 Mardi	Rentrée du Grand-Séminaire.
23 Mercredi	Ouverture de la Retraite annuelle du Grand-Séminaire.

OCTOBRE 1908

1 Jeudi	Réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Pharmacie Laval. Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
2 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
5 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
6 Mardi	Ouverture des Cours à la Faculté de Théologie et aux Ecoles de Chirurgie Dentaire et de Pharmacie Laval.
7 Mercredi	Messe du Saint-Esprit à la Cathédrale, à 9 heures. Ouverture solennelle de l'année académique dans la salle des Promotions, à 8 heures du soir.
11 Dimanche	Ouverture des Cours de Religion à la Messe universitaire.
12 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
18 Dimanche	**Fête de saint Luc, patron de la Faculté de Médecine.**
28 Mercredi	Réunion du Comité Exécutif. Assemblée du Bureau des Gouverneurs — Elections.
31 Samedi	**Congé universitaire.**

NOVEMBRE 1908

1 Dimanche	TOUSSAINT. } **Congé universitaire.** Commémoration des Défunts.
2 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
4 Mercredi	Assemblée de la Corporation des Administrateurs—Elections. Ouverture des Conférences publiques. — Conférence de Littérature Française.
5 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
6 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
9 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Ouverture du Cours didactique de Littérature Française.
11 Mercredi	Ouverture des Conférences publiques sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
16 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
18 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
21 Samedi	**Présentation de la Bienheureuse Vierge Marie. Fête patronale du Grand-Séminaire.**
23 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
25 Mercredi	Ouverture des Conférences publiques sur le Droit Public de l'Eglise.
27 Vendredi	6me anniversaire de la mort de M. l'abbé Colin, p. s. s., bienfaiteur insigne de l'Université.
29 Dimanche	1er DIMANCHE DE L'AVENT.
30 Lundi	Cours de Littérature Française.

DECEMBRE 1908

1 Mardi	**Fête de saint Eloi, patron de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.**
2 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
3 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
4 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
6 Dimanche	**Fête de saint Nicolas, patron de l'Ecole de Pharmacie Laval.**
7 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. Cours didactique de Littérature Française
8 Mardi	IMMACULÉE CONCEPTION. — **Fête patronale de l'Université.** Messe solennelle à la Cathédrale, à 10 heures — Sermon.
9 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
13 Dimanche	3me DIMANCHE DE L'AVENT.
14 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
16 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
19 Samedi	Examen de Licence dans la Faculté de Droit. Ordination générale au Grand Séminaire.
20 Dimanche	4me DIMANCHE DE L'AVENT.
21 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
23 Mercredi	**Ouverture des Vacances de Noel dans les Facultés et les Ecoles.**
25 Vendredi	NOEL.
27 Dimanche	Fête de saint Jean apôtre, célébrée solennellement au Grand-Séminaire.

JANVIER 1909

1 Vendredi	CIRCONCISION.
4 Lundi	**Fête de saint Robert, patron de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.** Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
6 Mercredi	EPIPHANIE.
7 Jeudi	Reprise des cours aux Facultés et aux Ecoles. Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
11 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
13 Mercredi	Conférence de Droit Public de l'Eglise.
18 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
20 Mercredi	Conférence de Littérature Française
22 Vendredi	Examen du premier semestre à la Faculté de Théologie.
25 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
27 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.

FEVRIER 1909

1 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. Cours didactique de Littérature Française.
3 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
4 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
5 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
7 Dimanche	SEPTUAGÉSIME.
8 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
10 Mercredi	Conférence de Droit Public de l'Eglise.
14 Dimanche	SEXAGÉSIME.
15 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
17 Mercredi	Conférence de Littérature Française
20 Samedi	**Vacances des Jours Gras dans les Facultés et les Ecoles.**
21 Dimanche	QUINQUAGÉSIME.
24 Mercredi	CENDRES.
25 Jeudi	Reprise des Cours aux Facultés et aux Ecoles.
28 Dimanche	1er DIMANCHE DU CARÊME.

MARS 1909

1 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. Cours didactique de Littérature Française
3 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
4 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
5 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
7 Dimanche	2me Dimanche du Carême.
8 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire Cours didactique de Littérature Française,
10 Mercredi	Conférence de Littérature Française
11 Jeudi	Fête de saint Thomas d'Aquin. — Séances solennelles d'argumentations scolastiques à la Faculté de Théologie.
14 Dimanche	3me Dimanche du Carême.
15 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
17 Mercredi	Conférence de Droit Public de l'Eglise.
21 Dimanche	4me Dimanche du Carême.
22 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
24 Mercredi	Ouverture de la Retraite préparatoire à la Communion pascale. Sermon et bénédiction du Saint-Sacrement, à 7.30 heures du soir.
28 Dimanche	Passion. — Clôture de la Retraite. Messe, allocution, communion, à 8 heures.
29 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
31 Mercredi	Conférence de Littérature Française.

AVRIL 1909

1 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
2 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
4 Dimanche	Les Rameaux.
5 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. Cours didactique de Littérature Française.
6 Mardi	Fin des Cours à l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
7 Mercredi	**Vacances de Pâques aux Facultés et aux Ecoles.**
8 Jeudi	Jeudi-Saint.
9 Vendredi	Vendredi-Saint.
10 Samedi	Samedi-Saint.
11 Dimanche	Paques.
12 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
18 Dimanche	Quasimodo.
19 Lundi	Reprise des Cours aux Facultés et aux Ecoles. Cours didactique de Littérature Française.
21 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
28 Mercredi	Assemblée du Bureau des Gouverneurs — Nominations. Conférence de Littérature Française.
30 Vendredi	Fin des Cours à l'Ecole Polytechnique et aux Ecoles de Médecine Comparée et de Pharmacie Laval.

MAI 1909

1 Samedi	Examen écrit au Cours de Littérature Française.
2 Dimanche	Pèlerinage à Notre-Dame de Bonsecours, à 8.30 heures du matin.
3 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
4 Mardi	Examen oral au Cours de Littérature Française.
5 Mercredi	Assemblée de la Corporation des Administrateurs. — Nominations. Clôture des Conférences publiques et des Cours de Littérature Française.
6 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
7 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
10 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
15 Samedi	Anniversaire de l'Institution Canonique de l'Université Laval 1876.
19 Mercredi	**Fête de saint Yves, patron de la Faculté de Droit.**
20 Jeudi	ASCENSION.
22 Samedi	Examens de Licence à la Faculté de Droit.
30 Dimanche	PENTECOTE.

JUIN 1909

2 Mercredi	Concours dans la Faculté de Théologie.
3 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
4 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
5 Samedi	Ordination générale au Grand-Séminaire.
6 Dimanche	TRINITÉ.
7 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
10 Jeudi	FÊTE-DIEU.
14 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Examen du second semestre dans la Faculté de Théologie.
24 Jeudi	**Fête de saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens-français.**
25 Vendredi	Sortie du Grand-Séminaire.
29 Dimanche	Fête des saints apôtres Pierre et Paul.
30 Lundi	Commémoration de saint Paul. — Fête patronale de Sa Grandeur Mgr le Vice-Chancelier.

JUILLET 1909

3 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
4 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
7 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Reunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
14 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.

AOUT 1909

4 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. Anniversaire de l'élection de Pie X.
7 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
8 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
9 Samedi	Anniversaire du couronnement de Pie X.
11 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
15 Vendredi	ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE.

UNIVERSITÉ LAVAL

Cardinal Protecteur

L'EMINENTISSIME

JEROME-MARIE GOTTI

CARDINAL PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE

DU TITRE DE SAINTE-MARIE DE LA SCALA

PRÉFET GÉNÉRAL DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

Conseil supérieur

ÉTABLI PAR LA BULLE « INTER VARIAS SOLLICITUDINES »

POUR LA HAUTE SURVEILLANCE DE LA FOI ET DES MŒURS

NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES

De la Province de Québec



PERSONNEL DE L'UNIVERSITE LAVAL

A MONTREAL

Pour l'année 1908-1909

— —

Vice-Chancelier-Apostolique

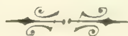
S. G. Mgr PAUL BRUCHÉSI, Archevêque de Montréal.

Vice-Recteur

M. le chanoine GASPARD DAUTH, Chanoine titulaire de la Métropole de Montréal.

Secrétaire-Général

M. l'abbé J.-LÉONIDAS DESJARDINS



ADMINISTRATEURS

Membres ex-officio

S. G. Mgr PAUL BRUCHESI, Archevêque de Montréal.

S. G. Mgr JOSEPH-MÉDARD EMARD, Évêque de Valleyfield.

S. G. Mgr PAUL LAROCQUE, Évêque de Sherbrooke.

S. G. Mgr ALFRED ARCHAMBEAULT, Évêque de Joliette.

S. G. Mgr ALEXIS-XISTE BERNARD, Évêque de Saint-Hyacinthe.

M. le chanoine GASPARD DAUTH, Vice-Recteur.

M. l'abbé C. LECOQ, Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.

M. l'abbé F. LELANDAIS, Doyen de la Faculté de Théologie.

L'Honorable Juge M. MATHIEU, Doyen de la Faculté de Droit.

M. le Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE, Doyen de la Faculté de Médecine.

S. G. Mgr Z. RACICOT, Évêque de Pogla, Doyen de la Faculté des Arts.

Membres à vie

(Désignés par le statut 55-56 Victoria, ch. 64)

L'Honorable L.-O. TAILLON, Docteur en Droit, Avocat, Ancien Premier-Ministre du Gouvernement Provincial, Ancien Ministre du Gouvernement Fédéral, Membre du Conseil Privé de Sa Majesté.

L'Honorable Juge SIMEON PAGNUELO, Docteur en Droit, Chevalier de la Légion d'honneur, Juge à la Cour Supérieure.

M. le Dr J.-P. ROTTOT, Professeur émérite de la Faculté de Médecine.

L'Honorable Juge LOUIS TELLIER, Juge à la Cour Supérieure.

Membres élus pour cinq ans (1)

M. L'abbé J.-E. DORVAUX, P. S. S., Délégué de la Faculté de Théologie (1913).

L'Honorable H. ARCHAMBEAULT, Délégué de la Faculté de Droit (1914).

M. le Dr L.-E. DESJARDINS, Délégué de la Faculté de Médecine (1913).

(1) La date mise à la suite des noms des Membres électifs de la Corporation des Administrateurs et du Bureau des Gouverneurs, est celle de l'expiration de leur mandat.

M. ERNEST MARCEAU, Délégué de la Faculté des Arts (1914).

M. EMILE BALETE, Délégué de l'Ecole Polytechnique (1913).

M. l'ABBÉ L.-A JASMIN, Supérieur et Délégué du Petit-Séminaire de Sainte-Thérèse (1910).

M. L'ABBÉ P.-J.-A. LEFEBVRE, Supérieur et Délégué du Petit-Séminaire de Sherbrooke (1910).

M. LE CHANOINE P.-H. CHOQUETTE, Supérieur et Délégué du Petit-Séminaire de Saint-Hyacinthe (1914).

M. LE CHANOINE J.-A LEMIEUX, Supérieur et Délégué du Petit-Séminaire de Sainte-Marie-de-Monnoir (1914).

M. LE CHANOINE G.-V. VILLENEUVE, Supérieur et Délégué du Collège de l'Assomption (1914).

LE R. PÈRE M. ROBERGE, C. S. V., Supérieur et Délégué du Collège de Joliette (1914).

LE R. PÈRE E. HEBERT, C. S. C., Supérieur et Délégué du Collège de Saint-Laurent (1914).

LE R. PÈRE A.-D. RICHARD, C. S. V., Supérieur et Délégué du Collège Bourget (1910).

M. L'ABBÉ R. LABELLE, P. S. S., Directeur et Délégué du Collège de Montréal (1914).

M. L'ABBÉ A. P. SABOURIN, Directeur et Délégué du Collège de Valleyfield (1910).

L'HONORABLE JUGE EUGENE LAFONTAINE, Juge à la Cour Supérieure, Délégué des gradués de la Faculté de Droit (1910).

M. HONORÉ GERVAIS, Avocat, Délégué des gradués de la Faculté de Droit (1910).

M. le Dr. E. SAINT-JACQUES, Délégué des gradués de la Faculté de Médecine (1911).

M. le Dr J.-V. CLÉROUX, Délégué des gradués de la Faculté de Médecine (1911).

Le T. R. Père ÉDOUARD LECOMPTE, Vicaire Provincial des RR. PP. Jésuites (1913).

L'Honorable A. DESJARDINS, Avocat, Ancien Sénateur, Ancien Ministre du Gouvernement Fédéral, Membre du Conseil Privé de sa Majesté (1913).

L'Honorable N. PÉRODEAU, Notaire, Conseiller Législatif (1913).

M. le Dr J.-O. CAMIRAND, (1913).

M. S.-R. JORON, Notaire (1913).

M. RODOLPHE FORGET, Agent de change (1912).

M. J.-M. TELLIER, Avocat (1910).

Officiers

S. G. Mgr PAUL BRUCHÉSI, Archevêque de Montréal, Président.

M. le chanoine G. DAUTH, Vice-Recteur.

L'Honorable Juge M. MATHIEU, 1er Vice-Président.

L'Honorable Juge S. PAGNUELO, 2e Vice-Président.

Secrétaire : M. l'abbé J.-L. DESJARDINS.

GOUVERNEURS

Ex-Officio

M. le chanoine GASPARD DAUTH, Vice-Recteur.

Membres à vie

(Désignés par le statut 55-56 Victoria, ch. 64)

L'Honorable L.-J. FORGET, Sénateur.

M. JACQUES GRENIER, Ancien négociant.

M. F.-X. SAINT-CHARLES, Banquier.

Délégués

Mgr Z. RACICOT, Évêque de Pogla, Délégué de Mgr l'Archevêque de Montréal.

M. l'abbé N.-A. TROIE, P. S. S., Délégué de M. le Supérieur de Saint-Sulpice de Montréal.

Membres élus pour cinq ans

Sir LOUIS-AMABLE JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec (1910).

L'Honorable Juge S. PAGNUELO (1913).

L'Honorable A. DESJARDINS, Avocat (1910).

L'Honorable A. THIBAUDEAU, Sénateur (1911).

M. le chanoine A.-P. DUBUC, Chanoine honoraire de la Métropole de Montréal (1913).

Sir THOMAS-G. SHAUGHNESSY, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges (1913).

L'Honorable J.-D. ROLLAND, Conseiller Législatif (1910).

L'Honorable Juge L.-O. LORANGER, Juge à la Cour Supérieure (1913).

M. C.-F. SMITH (1913).

Officiers

M. le chanoine G. DAUTH, Vice-Recteur.

L'Honorable L.-J. FORGET, Président.

M. J. GRENIER, 1er Vice-Président.

M. le chanoine A.-P. DUBUC, 2e Vice-Président.

M. F.-X. SAINT-CHARLES, Trésorier.

Secrétaire : M. l'abbé J.-L. DESJARDINS.

Comité exécutif

M. le chanoine G. DAUTH, Vice-Recteur.

L'Honorable L.-J. FORGET, Président.

M. J. GRENIER, 1er Vice-Président.

L'Honorable A. DESJARDINS, 2e Vice-Président.

M. F.-X. SAINT-CHARLES, Trésorier.



FACULTE DE THEOLOGIE

Doyen

M. FERDINAND-LOUIS LELANDAIS, P. S. S.

Secrétaire

M. JEAN-ÉTIENNE DORVAUX, P. S. S.

Professeurs titulaires

M. FERDINAND-LOUIS LELANDAIS, P. S. S., Docteur en Théologie ; *Professeur de Théologie pastorale.*

M. JOSEPH-THÉOPHILE PARENT, P. S. S., Docteur en Théologie ; *Professeur de Liturgie pratique.*

M. NICOLAS-VICTOR MANY, P. S. S., Docteur en Théologie ; *Professeur d'Hébreu.*

M. JEAN-ÉTIENNE DORVAUX, P. S. S., Docteur en Théologie ; *Professeur de Théologie morale (3e année) et d'Hébreu.*

M. ADRIEN SERIEYS, P. S. S. ; *Professeur de Théologie morale (1ère année, 1ère section), et de Droit Canonique (1ère année).*

M. FIRMIN-ANTOINE DUCHEIN, P. S. S., Docteur en Théologie ; *Professeur de Théologie morale (1ère année, 2ème section).*

M. ÉMILE MALBOIS, P. S. S.; *Professeur de Droit Canonique (3ème année) d'Histoire Ecclésiastique (1ère année), et de prédication.*

M. JOSEPH-ALFRED BASTIEN, P. S. S., Docteur en Théologie ; *Professeur d'Écriture Sainte (3ème année).*

M. JEAN-MARIE-EUGÈNE LABROSSE, P. S. S., Docteur en Théologie ; *Professeur de Théologie morale (2ème année), et de prédication (1ère année).*

M. ELZÉAR-LÉONIDAS PERRIN, P. S. S., Docteur en Théologie et en Droit Canonique ; *Professeur de Théologie dogmatique (2ème année) et d'Histoire Ecclésiastique (2ème et 3ème années).*

M. LUCIEN-JOSEPH FRANÇOIS, P. S. S. ; *Professeur de Théologie dogmatique (1ère année, 1ère section), et de Liturgie (1ère année).*

M. JEAN-JOSEPH-HENRI GARROUTEIGT, P. S. S., Docteur en Théologie ; *Professeur de Théologie dogmatique (3ème année) et de Chant sacré.*

M. ALPHONSE GIROUX, P. S. S., Docteur en Philosophie et Licencié en Droit Canonique ; *Professeur de Droit Canonique (2ème année), et de Liturgie (2ème et 3ème années).*

M. JOSEPH-MARIE-PIERRE TRUDEL, P. S. S. ; *Professeur d'Écriture Sainte (1ère année).*

M. VICTOR-JOSEPH ROBIN, P. S. S. ; *Professeur de Théologie dogmatique (1ère année, 2ème section).*

M. HENRI JEANNOTTE, P. S. S., Docteur en Théologie, et Licencié en Écriture Sainte ; *Professeur d'Écriture Sainte (2ème année), et d'Hébreu.*

FACULTE DE DROIT

Doyen

L'Honorable Juge MICHEL MATHIEU.

Secrétaire

L'Honorable Juge EUGÈNE LAFONTAINE.

Professeurs titulaires

Sir LOUIS-AMABLE JETTÉ, Docteur en Droit, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, Commandeur de la Légion d'honneur, et de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges ; *Professeur de Droit Civil.*

Sir ALEXANDRE LACOSTE, Docteur en Droit, ancien Juge en chef de la Cour du Banc du Roi ; *Professeur de Droit commercial et maritime.*

L'Honorable Juge CHARLES CHAMILLY DE LORIMIER Docteur en Droit, Juge à la Cour Supérieure ; *Professeur de Droit criminel.*

L'Honorable Juge MICHEL MATHIEU, Docteur en Droit, Juge à la Cour Supérieure ; *Professeur de Droit civil.*

L'Honorable HORACE ARCHAMBEAULT, Docteur en Droit, Conseil du Roi ; *Professeur de Droit commercial et maritime, Chargé du Cours de Droit administratif.*

L'Honorable Juge EUGÈNE LAFONTAINE, Docteur en Droit, Juge à la Cour Supérieure ; *Professeur de Droit romain.*

M. FREDERICK-DEBARTZCH MONK, Docteur en Droit, Conseil du Roi ; *Professeur de Droit constitutionnel.*

M. HONORÉ GERVAIS, Docteur en Droit, Conseil du Roi ; *Professeur de Droit international et de Procédure civile.*

L'Honorable Juge LOUIS-PHILIPPE DEMERS, Docteur en Droit, Juge à la Cour Supérieure ; *Professeur de Droit commercial.*

L'Honorable RODOLPHE LEMIEUX, Docteur en Droit, Conseil du Roi ; *Professeur d'Histoire du Droit et de Droit administratif.*

L'Honorable NARCISSE PÉRODEAU, Docteur en Droit ; *Professeur de Procédure notariale.*

M. PHILÉMON COUSINEAU, Docteur en Droit ; *Professeur de Droit constitutionnel et municipal.*

Professeurs agrégés

M. LOUIS-JOSEPH-SIMÉON MORIN, Licencié en Droit ; *Professeur de Droit criminel.*

M. ROBERT TASCHEREAU, Docteur en Droit ; *Professeur d'Histoire du Droit.*

M. EDOUARD MONTPETIT, Licencié en Droit ; *Professeur d'Économie politique et sociale.*

Bibliothécaire

L'Honorable Juge EUGÈNE LAFONTAINE.

Trésorier

M. OSCAR ARCHAMBAULT.

FACULTE DE MEDECINE

École de Médecine et de Chirurgie de Montréal

Doyen

M. le Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE.

Secrétaire

M. le Dr LOUIS-D. MIGNAULT.

Trésorier

M. le Dr A.-A. FOUCHER.

I — Professeurs titulaires

Faisant partie de la Corporation de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

M. JEAN-PHILIPPE ROTTOT, Docteur en Médecine, Clinicien en chef des hôpitaux ; *Professeur émérite de Clinique interne.*

M. L.-B. DUROCHER, Docteur en Médecine et Maître en Chirurgie ; *Professeur émérite de Médecine légale et de Maladies mentales.*

M. L.-E. DESJARDINS, Docteur en Médecine et Maître en Chirurgie, Membre de la Société Française d'Ophtalmologie ; *Professeur émérite d'Ophtalmologie et d'Otologie.*

M. E. PERSILLIER-LACHAPELLE, Docteur en Médecine, Chevalier de la Légion d'honneur, Président du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec ; *Professeur d'Hygiène, de Déontologie médicale et d'Histoire de la Médecine.*

M. ADOLPHE LAMARCHE, Docteur en Médecine ; *Professeur d'Obstétrique et de Clinique obstétricale.*

M. SÉVERIN LACHAPELLE, Docteur en Médecine ; *Professeur de Pédiatrie.*

M. SALLUSTE DUVAL, Docteur en Médecine ; *Professeur de Physiologie et d'Électricité médicale.*

M. J.-J. GUÉRIN, Docteur en Médecine et Maître en Chirurgie ; *Professeur de Clinique interne.*

M. A.-A. FOUCHER, Docteur en Médecine, Membre de la Société Française d'Ophtalmologie, Officier de l'Instruction Publique ; *Professeur de Clinique, d'Ophtalmologie, d'Otologie et de Rhino-laryngologie.*

M. L.-D. MIGNAULT, Bachelier ès Arts, Docteur en Médecine et Maître en Chirurgie ; *Professeur d'Anatomie descriptive.*

M. HENRI HERVIEUX, Docteur en Médecine ; *Professeur de Pathologie interne.*

II — Professeurs titulaires

Ne faisant pas partie de la Corporation de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

M. G. VILLENEUVE, Docteur en Médecine, Surintendant de l'Asile Saint-Jean-de-Dieu, Membre de la Société de Médecine légale de New York ; *Professeur de Clinique des Maladies mentales*, *Professeur adjoint de Médecine légale et de Maladies mentales.*

M. L.-N. DELORME, Docteur en Médecine ; *Professeur d'Anatomie pratique.*

M. Oscar-Fr. MERCIER, Docteur en Médecine ; *Professeur de Clinique chirurgicale.*

M. A.-N. RIVET, Docteur en Médecine ; *Professeur de Toxicologie et Chargé du Cours de Chimie.*

M. T. PARIZEAU, Docteur en Médecine ; *Professeur de Pathologie externe.*

M. P.-A. MARIEN, Docteur en Médecine ; *Professeur d'Histologie normale*, *Chargé de l'organisation et de la direction de la Clinique Chirurgicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. L. de LOTBINIÈRE HARWOOD, Docteur en Médecine ; *Professeur de Clinique de Gynécologie.*

M. A. LOIR, Docteur en Médecine ; Ancien préparateur de M. Pasteur, Professeur d'Hygiène à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture Coloniale ; *Professeur de Biologie et Chargé du Cours de Pathologie générale.*

M. E.-A. RENÉ de COTRET ; Docteur en Médecine ; *Professeur de Clinique obstétricale.*

III — Agrégés en exercice

M. L.-E. FORTIER, Docteur en Médecine ; *Chargé du Cours de Matière médicale.*

M. G.-T. MOREAU, Docteur en Médecine ; *Démonstrateur d'Anatomie.*

M. E.-P. BENOIT, Docteur en Médecine ; *Assistant à la Clinique interne, Chargé de la Clinique interne à l'Hôpital Notre-Dame.*

M. A. MERRILL, Docteur en Médecine ; *Professeur agrégé de Clinique externe, Chargé de la Clinique Chirurgicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. L.-J.-V. CLÉROUX, Docteur en Médecine ; *Assistant à la Clinique externe.*

M. J.-DAVID GAUTHIER, Docteur en Médecine ; *Assistant à la Clinique interne.*

M. I. CORMIER, Docteur en Médecine ; *Assistant à la Clinique de Pédiatrie.*

M. C.-N. VALIN, Docteur en Médecine ; *Assistant à la Clinique de Dermatologie*, et suppléant du Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE, *Professeur d'Hygiène.*

M. J,-EDMOND DUBÉ, Docteur en Médecine ; *Assistant à la Clinique interne.*

M. R. HÉBERT, Docteur en Médecine ; *Assistant à la Clinique interne, et chargé de la Propédeutique au dispensaire de l'Hôpital Notre-Dame.*

M. J.-ALBERT LESAGE, Docteur en Médecine ; *Assistant à la Clinique interne.*

M. E.-P. CHAGNON, Docteur en Médecine ; *Assistant à la Clinique de Neurologie.*

M. A. ETHIER, Docteur en Médecine ; *Assistant à la Clinique de Gynécologie.*

M. ARTHUR BERNIER, Docteur en Médecine ; *Chargé du Cours de Bactériologie et Pathologiste à l'Hôpital Notre-Dame.*

M. S. BOUCHER, Docteur en Médecine ; *Démonstrateur de Bactériologie.*

M. M.-EUGÈNE VIROLLE, Docteur en Médecine ; *Démonstrateur d'Anatomie.*

M. A.-F. JEANNOTTE, Docteur en Médecine ; *Démonstrateur d'Histologie.*

M. C.-A. DAIGLE, Docteur en Médecine ; *Assistant à la Clinique interne.*

M. EUGÈNE SAINT-JACQUES, Docteur en Médecine ; *Chargé du Cours d'Anatomie pathologique, Chargé de la Clinique Chirurgicale à l'Hotel-Dieu.*

M. THÉODULE BRUNEAU, Docteur en Médecine ; *Assistant à la Clinique interne.*

M. DONALD HINGSTON, Docteur en Medecine ; *Assistant à la Clinique interne.*

M. ÉLIE ASSELIN, Docteur en Médecine ; *Agrégé à la Physiologie.*

IV — Agrégés en non-activité

M. A.-R. MARSOLAIS, Docteur en Médecine.

M. H.-M. DUHAMEL, Docteur en Médecine,

M. G.-E. LAURIN, Docteur en Médecine.

M. E.-J. BOURQUE, Docteur en Médecine.

M. E.-E. LAURENT, Docteur en Médecine.

M. S. GAUTHIER, Docteur en Médecine.

M. J.-E. DION, Docteur en Médecine.

M. JULES CHOPIN, Docteur en Médecine.

Bibliothécaire

M. le Dr A. BERNIER.



FACULTE DES ARTS

Doyen

Sa Grandeur Mgr ZOTIQUE RACICOT.

Secrétaire

M. l'Abbé ARTHUR CUROTTE.

Professeurs titulaires

M. l'abbé PIERRE ROUSSEAU, P. S. S., Maître ès Arts ; *Professeur d'Histoire naturelle.*

M. l'Abbé J.-FLAVIEN LALIBERTÉ, P. S. S., Maître ès Arts ; *Professeur de Littérature grecque.*

M. ÉMILE BALÈTE, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique ; *Professeur de Mathématiques.*

S. G. Mgr ZOTIQUE RACICOT, Evêque de Pogla et Auxiliaire de Mgr l'Archevêque de Montréal, Vicaire-Général ; *Professeur d'Histoire ecclésiastique.*

M. le Chanoine PHILIPPE CHOQUETTE, Maître ès Arts Licencié ès-Sciences, Ex-Directeur du Laboratoire de la Province de Québec, Membre fondateur de la Société Internationale des Electriciens ; *Professeur de Physique.*

M. l'abbé GASPARD DAUTH, Chanoine de la Métropole de Montréal, Bachelier ès Arts, Docteur en Théologie, Vice-Recteur ; *Professeur d'Histoire de la Philosophie.*

M. l'Abbé ADOLPHE VOLBART, P. S. S., Bachelier ès Sciences et Licencié ès Lettres ; *Professeur d'Astronomie.*

M. l'abbé ELISÉE HÉBERT, Maître ès Arts ; *Professeur d'Histoire du Canada.*

M. l'abbé PIERRE-AUGUSTE FOURNET, P. S. S., Bachelier ès Lettres ; *Professeur d'Histoire de la Littérature française.*

M. l'abbé ELZÉAR-LÉONIDAS PERRIN, P. S. S., Docteur en Philosophie,en Théologie et en Droit canonique; *Professeur de Philosophie.*

M. ERNEST MARCEAU, Principal de l'Ecole Polytechnique ; *Professeur d'Économie Industrielle.*

M. l'abbé ARTHUR CUROTTE, Docteur en Philosophie, en Théologie et en Droit canonique ; *Professeur de Droit naturel.*

M. l'abbé PHILIPPE PERRIER,Docteur en Théologie et en Droit canonique ; *Professeur de Droit public de l'Église*

M. l'abbé ANTONIN NANTEL, Chanoine honoraire, Docteur ès Lettres ; *Professeur d'Apologétique chrétienne.*

M. l'abbé L. ARTHUR JASMIN, Docteur en Théologie et en Droit canonique ; *Professeur d'éloquence.*

M. JEAN-BAPTISTE LAGACÉ, *Professeur d'Esthétique et d'Histoire de l'Art.*

Professeurs Agrégés

Sir LOUIS A. JETTÉ, Docteur en Droit ; *Professeur d'Economie politique.*

M. PAUL WIALLARD ; *Professeur d'Elocution.*

M. l'abbé ELIE-J. AUCLAIR, Bachelier ès Arts, Docteur en Théologie et en Droit canonique ; *Professeur de Philosophie.*

M. JOSEPH HAYNES ; *Professeur à l'École Polytechnique.*

M. FRÉDÉRIC ANDRÉ ; *Professeur à l'École Polytechnique.*

M. F.-C. LABERGE ; *Professeur à l'École Polytechnique.*

M. C. LELUAU ; *Professeur à l'École Polytechnique.*

M. LOUIS GILLET, Licencié ès Lettres ; *Chargé du Cours de Littérature française.*

Professeurs émérites

Sa Grandeur Mgr PAUL BRUCHÉSI, Archevêque de Montreal, Ancien Professeur à la Faculté des Arts.

Sr Grandeur Mgr J. M. EMARD, Evêque de Valleyfield, Ancien Professeur à la Faculté des Arts.

Sa Grandeur Mgr A. ARCHAMBEAULT, Evêque de Joliette, Ancien Professeur à la Faculté des Arts.

Professeur honoraire

M. l'Abbé PAUL de FOVILLE, P. S. S., Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines de Paris, Licencié ès Sciences, Docteur en Théologie, Premier Doyen de la Faculté des Arts à Montréal.

ECOLE POLYTECHNIQUE

MONTREAL

Annexée à la Faculté des Arts

Membres de la Corporation

M. ERNEST MARCEAU, Principal.
M. LE CHANOINE G. DAUTH, Vice-Recteur, Président de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.
M. EMILE BALÈTE, Directeur.

Ex-Officio.

M. HONORÉ GERVAIS, *Délégué de la Corporation des Administrateurs de l'Université.*

M. LE CHANOINE A.-P. DUBUC, *Délégué du Bureau des Gouverneurs de l'Université.*

L'HONORABLE L. GOUIN, *Premier Ministre de la Province de Québec.*

L'HONORABLE H. ARCHAMBEAULT, *Délégué du Conseil de l'Instruction Publique.*

M. G. PAPINEAU, *Délégué des Anciens élèves gradués de l'Ecole.*

M. E. BÉLANGER, *Délégué des Anciens élèves gradués de l'Ecole.*

Principal

M. ERNEST MARCEAU

Directeur des Etudes

M. EMILE BALÈTE

Professeurs titulaires

M. JOSEPH HAYNES ; *Professeur d'Architecture et de Constructions de Machines, Travaux publics, Chemins de fer et Dessin.*

M. FRÉDÉRIC ANDRÉ ; *Professeur de Mathématiques élémentaires.*

M. S. DUVAL ; *Professeur d'Electrotechnique, de Mécanique générale et appliquée.*

M. F.-C. LABERGE ; *Professeur de Topographie, Cosmographie, Géologie et Minéralogie.*

M. CHARLES LELUAU ; *Professeur de Physique, Chimie, Géométrie descriptive, Résistance et Ponts, Hydraulique, Machines à vapeur.*

M. J.-O. MARCHAND ; *Professeur de Perspective architecturale.*

Professeurs adjoints

M. ELZÉAR BEAUPRÉ ; *Professeur adjoint de Mathématiques et Assistant pour les Travaux techniques.*

M. CONRAD MANSEAU ; *Professeur adjoint de Mathématiques et Assistant pour les Travaux techniques.*

M. A. DYONNET ; *Professeur de Dessin et Modelage.*

M. MAX. DOUMIC ; *Professeur d'Architecture.*

M. le Dr LÉO PARISEAU ; *Professeur adjoint d'Électrotechnique.*

M. E. DULIEU ; *Professeur de Mines et de Métallurgie.*

M. McCONVILLE ; *Professeur adjoint d'Histoire naturelle.*

M. JEAN FLAHAUT ; *Professeur de Mathématiques spéciales et de Chimie.*

Professeurs honoraires

M. ALEXANDRE BONNIN, Officier d'Académie, Ingénieur du Comptoir d'Escompte de Paris, Ancien Professeur à l'Ecole.

M. JOSEPH OBALSKI, Inspecteur des Mines de la Province de Québec, Ancien Professeur à l'Ecole.

M. ÉBRARD, Professeur honoraire de Perspective architecturale.



ECOLE DE MEDECINE COMPAREE

ET DE

SCIENCE VETERINAIRE

Agrégée à l'Université

Président

M. le Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE

Directeur et secrétaire

M. V.-T. DAUBIGNY, Médecin Vétérinaire.

Professeurs titulaires

M. le Dr. E. PERSILLIER-LACHAPELLE, M. D. ; *Professeur d Hygiène vétérinaire.*

M. V.-T. DAUBIGNY, M. V. ; *Professeur de Pathologie interne et externe.*

M. F.-T. DAUBIGNY, M. V., Chef d'hôpital ; *Professeur d'Anatomie, de Chirurgie, de Clinique et de Chirurgie opératoire.*

M. G.-A. DAUTH, M. V. ; *Professeur d'Hygiène vétérinaire, de Pathologie générale, de Maladies contagieuses et d'Inspection des viandes.*

M. L.-P.-H. LORRAIN, M. V. ; *Professeur d'Obstétrique, de l'Extérieur du cheval et de Maréchalerie.*

Professeurs agrégés

M. le Dr E. BENOIT, M. D. ; *Professeur de Matière médicale et de Thérapeutique vétérinaire.*

M. D. GENEREUX, M. V. ; *Professeur de l'Extérieur du cheval.*

M. le Dr W.-J. DEROME, M. D. ; *Professeur de Physiologie comparée, de Bactériologie et de Chimie.*

M. G. DUJARDIN, M. V.



ECOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE

DE MONTREAL

Affiliée à l'Université

Président et Directeur

M. EUDORE DUBEAU

Vice-Président et Régistrateur

M. JOSEPH NOLIN

Secrétaire-trésorier

M. J.-G.-A. GENDREAU

Professeurs titulaires

M. EUDORE DUBEAU, Docteur et Licencié en Chirurgie dentaire, Secrétaire et Membre du Bureau des Gouverneurs du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec, Membre honoraire des Sociétés d'Odontologie et de Stomatologie de Paris ; *Professeur de Pathologie dentaire et de Chirurgie buccale.*

M. JOSEH NOLIN, Docteur et Licencié en Chirurgie dentaire ; *Professeur de Dentisterie opératoire, Travail à Ponts et Porcelaine ; Démonstrateur en chef à la Clinique.*

M. J.-G.-A. GENDREAU, Docteur et Licencié en Chirurgie dentaire, Vice-Président du Bureau des Gouverneurs du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec ; *Professeur de Prothèse, Métallurgie, Anatomie et Physiologie dentaire.*

M. GEORGES-H. KENT, Licencié en Chirurgie dentaire ; *Chargé du cours d'Orthodontie, et de Porcelaine* (3ème année).

M. LOUIS FRANCHÈRE, Docteur et Licencié en Chirurgie dentaire ; *Chargé du cours de Matière Médicale et de Thérapeutique.*

Professeurs agrégés

M. F. A. HARWOOD, Docteur et Licencié en Chirurgie dentaire ; *Chargé du cours de Technique opératoire.*

M. ARTHUR BEAUCHAMP, Licencié en Chirurgie dentaire ; *Chargé du cours d'Anesthésie.*

M. ARTHUR BERNIER, Docteur en Médecine, Bactériologiste à la Faculté de Médecine ; *Chargé des cours de Physiologie, de Bactériologie et d'Hygiène.*

M. JEAN-P. DECARIE, Docteur en Médecine, Agrégé à l'Ecole de Médecine, Préparateur d'Histologie à la Faculté de Médecine ; *Chargé du cours d'Histologie.*

M. ALPHONSE DECARY, L. L. B., Avocat ; *Chargé du cours de Jurisprudence dentaire.*

Professeurs honoraires

M. CHARLES GODON, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, Directeur de l'Ecole Dentaire de Paris.

M. EMILE SAUVEZ, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, Directeur Adjoint de l'Ecole Dentaire de Paris.

M. L.-J.-B. LEBLANC, Docteur et Licencié en Chirurgie dentaire.

Surintendant de l'Infirmerie Dentaire

M. A. LABELLE, Licencié en Chirurgie dentaire.

Démonstrateurs à l'Infirmerie

M. F.-A. HARWOOD, Docteur et Licencié en Chirurgie dentaire.

M. ARTHUR BEAUCHAMP, Licencié en Chirurgie dentaire.

M. GEO.-A. BÉLANGER, Docteur et Licencié en Chirurgie dentaire.

Cliniciens du Dispensaire à l'Hôpital Notre-Dame

M. E. DUBEAU, Clinicien en chef.

M. F.-A. HARWOOD.

M. A. BEAUCHAMP.

Conservateur du Musée

M. L.-J.-B. LEBLANC.

Bibliothécaire

M. F.-A. HARWOOD.



ECOLE DE PHARMACIE LAVAL

Affiliée à l'Université

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. JOSEPH CONTANT

Vice-Président

M. J.-E.-W. LECOURS

Secrétaire-Directeur

M. A.-J. LAURENCE

Trésorier

M. E. VADBONCŒUR

Conseillers

MM. S. LACHANCE,
H. LANCTOT,
A.-D. QUINTIN,
J. BOUTIN,
H. PILON.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Professeurs titulaires

M. JOSEPH CONTANT, Pharmacien ; *Professeur de Déontologie et de Jurisprudence Pharmaceutique.*

M. J.-E.-W. LECOURS, Pharmacien ; *Professeur de Matière médicale et de Pharmacie.*

M. A.-J. LAURENCE, Pharmacien ; *Professeur de Chimie biologique et de Bactériologie, et chargé du Cours de Pharmacie pratique.*

M. S. LACHANCE, Pharmacien ; *Professeur de Pharmacie galénique.*

M. H. LANCTOT, Pharmacien ; *Professeur de Chimie analytique.*

M. E. VADBONCŒUR, Pharmacien ; *Professeur de Pharmacie magistrale.*

M. A.-D. QUINTIN, Pharmacien ; *Professeur de Physique pharmaceutique.*

M. J. BOUTIN, Pharmacien ; *Professeur de Toxicologie et Posologie.*

M. HENRI PILON, Pharmacien ; *Professeur de Botanique et de Micrographie.*

Professeur agrégé

M. J. FLAHAULT, Licencié ès Sciences de l'Université de Lille ; *Professeur de Chimie minérale et de Chimie organique.*

Adjoint

M. HENRI LALONDE, Pharmacien ; *Professeur adjoint au Cours de Chimie analytique.*



ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

Durant l'année 1907-1908 (1)

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

IVme ANNEE (2)

MM.	Beaudry, Louis-J.	Joliette, Q.
	Beaudry, Origène-J.	Pembroke, Ont.
	Bouchard, Vitalis-J.	Ottawa, Ont.
	Connors, Patrick-F.	Hartford, Conn.
	Cyran, Anthony-A.	Springfield, Mass.
	Duffy, François-Xavier	Providence, R. I.
	Ford, Thomas-J.	London, Ont.
	Gauthier, Adrien-G.	Fall-River, Mass.
	Halligan, Richard	Kingston, Ont.
	Hogan, James-W.	London, Ont.
	Hogan, Walter-Th.	Springfield, Mass.
	Kelly, James-P.	Providence, R. I.
	Kernahan, Massillon-G.	Toronto, Ont.
	Lécuyer, Georges-E.	Burlington, Vt.
	Monty, Rosario-N.	Springfield, Mass.
	Morrow, Kenneth-Ed.	Toronto, Ont.
	O'Brien, Michael-T.	Montréal, Q.
	O'Drowski, Francis-J.	London, Ont.
	O'Leary, Michel	Peterborough, Ont.

(1) Les noms de lieux, dans la faculté de Théologie, indiquent le diocèse; dans les autres facultés le lieu de résidence.

(2) Tous ces messieurs ont été ordonnés prêtres durant l'année.

MM. O'Reilly, Hugh	Ogdensburg, N. Y.
Paquette, Henri-Ch.	Hartford, Conn.
Riley, Richard-F.	Springfield, Mass.
McDonald, Oswald-J.	Pembroke, Ont.
Meagher, James-V.	Kingston, Ont.
Mooney, Thomas-P.	Hartford, Conn.
Moran, John-P.	Manchester, N. H.
Perrin, Ernest-Ch.	Albany, N.-Y.
Redmond, Thomas-J.	Toronto, Ont.
Robert, Hubert	London, Ont.
Welch, Edward-A.	Providence, R. I.
Yandy, Léon-C.	Springfield, Mass.

IIIme ANNEE

MM. Barrette, Joseph	Grand Rapids, Mich.
Bastien, Ludger-J.	Saint-Boniface, Man.
Beaudette, Walter-A.	La Crosse, Wis.
Bernard, Lucien-J. M.	Saint-Hyacinthe, Q.
Binette, Euclide	Montréal, Q.
Biron, Dolor-R.	Sherbrooke, Q.
Boire, Aimé-Ph.	Manchester, N. H.
Boivin, Philippe	Portland, Me
Boivin, Pierre-E.	Burlington, Vt.
Boulay, Horace	Sherbrooke Q.
Brennan, James-T.	London, Ont.
Brunet, Gaudiose-R.	Ottawa, Ont.
Buckley, Jeremiah-S.	Manchester, N. H.
Canning, Patrick-St.	Providence, R. I.
Carey, Michael-Ch.	Springfield, Mass.
Cassidy, George	Hamilton, Ont.
Cayer, Arthur-J.-B.	Springfield, Mass.
Charbonneau, Eudore	Montréal, Q.
Claveloux, Désiré-M	Saint-Boniface, Man.
Corrigan, Sherman-A.	Kingston, Ont.
Crowley, James-Th.	Manchester, N. H.
Day, Thomas-Ed.	Hamilton, Ont.
Decelles, Uldéric	Saint-Hyacinthe, Q
Dooner, William-H.	Pembroke, Ont.
Downes, Francis Xavier	Grand Rapids, Mich.

MM. Duffy, Dominic-St.	Manchester, N. H.
Egan, William-A.	Toronto, Ont.
Ferland, Joseph	Montréal, Q.
Fernet, Wilfrid-J.-L.	Joliette, Q.
Fontaine, Emile	Burlington, Vt.
Gariépy, Alb-rt-J.	Joliette, Q.
Harbour, Adélard-F. J.	Montréal, Q.
Harrington, John	Pembroke, Ont.
Hébert, Joseph-J -B.	Ottawa, Ont.
Huot, Oswald-F -G.	Saint-Hyacinthe, Q.
Kelly, William-J.	London, Ont.
Keveny, Charles-D.	Ogdensburg, N. Y.
Lachapelle, Hermas-J.	Montréal, Q.
Lachapelle, Jean-Baptiste	Springfield, Mass.
Lacombe, Maximilien-J.	Montréal, Q
Lafayette, Arthur-A.	Providence, R I.
Lafrance, Albert-J.-P.	Montréal, Q.
Lamarche, Henri-J.	Joliette, Q.
Lefebvre, Jean-Baptiste	Albany, N. Y.
Letang, Henri-Ed	Pembroke, Ont.
Levac, Emile-J.	Ottawa, Ont.
Léveillé, Alexis-J.	Montréal, Q.
Lowry, Lorenzo-P.	London, Ont.
Lussier, Donat	Providence, R. I.
McDonagh, Wilfrid-E.	Montréal, Q.
McDonald, Alexander	Alexandria, Ont.
McDonald, John-M.	Grand Rapids, Mich
McDonald, Pius-A.	Charlottetown, I.-P.-E.
McDonald, John-J.	Seattle, Wash.
McGue, Francis-J.	Montréal, Q.
McLennan, John	Antigonish, N.-E.
Mattingly, Romanus-J.	Concordia, Kans.
Mousseau, Archibald-J.-M.	Joliette, Q.
Lorrain, Zéphirin-J.	Pembroke, Ont.
O'Connor, Denis	London, Ont.
O'Gorman, John-J.	Ottawa, Ont.
Pander, Frank	Saint-Boniface, Man.
Paré, Auguste	Montréal, Q.
Payette, Médéric-J.	Joliette Q.
Piquette, Jacques-J.-A.	Joliette, Q
Powell, John-A.	Kingston, Ont.

MM. Prud'homme, Aimé-J.-A.	Montréal, Q.
Reindl, Joseph	Saint-Boniface, Man.
Rochon, Alfred	Montréal, Q.
Ryan, Michael	Providence, R. I.
Saint-André, Joseph	Ottawa, Ont.
Sanche, Gédéon	Montréal, Q.
Sliney, John-W.	Manchester, N. H.
Szainowski, Joseph	Saint-Boniface, Man.
Tanguay, Rosario	Saint-Hyacinthe, Q.
Thériault, Ls.-Ph.-Cyp.	Sault-Sainte-Marie, Ont.
Vermette, Henri	Montréal, Q.
Verschelden, Léon	Montréal, Q.
Walloh, Albert	Marquette, Wis.
William, René	Montréal, Q.

IIme ANNEE

MM. Beaudin, Charles-J.	Montréal, Q.
Belval, Ovila-J.	Saint-Hyacinthe, Q.
Bouchard, Elias-J.	Montréal, Q.
Brewin, John-M.	Manchester, N. H.
Brisson, Denis-L.	London, Ont.
Brosseau, Hector	Pembroke, Ont.
Capps, Albert-A.	Hamilton, Ont
Cooney, John	Providence, R. I.
DeBeaupré, Ernest-J.	Kingston, Ont.
DeGrandpré, Wilfrid	Joliette, Q.
Delorme, Adélard	Montréal, Q.
Deschênes, Arthur-J.	Montréal, Q.
Donahoe, Alphonsus-R.	Halifax, N.-E.
Dubeau, Arthur-J.	Providence, R. I.
Froment Adalbert-J.-E.	Montréal, Q.
Fuerth, Augustine	London, Ont.
Fugère, Armand-J.	Montréal, Q.
Fullam, Dennis-F.	Providence, R. I.
Gagnon, Joseph-P.	Saint-Boniface, Man.
Garand, Géorges	Ogdensburg, N. Y.
Gélineau, Horace-J.	Springfield, Mass.
George, James-N.	Pembroke, Ont.
Goodwin, Arthur-E.	London, Ont.

MM. Guilbert, Arthur	Montréal, Q.
Guimond, Joseph-A.	Montréal, Q.
Hamel, Georges-A.	Saint-Hyacinthe, Q.
Happny, Francis-J.	Manchester, N. H.
Hinchey, Francis-J.	Hamilton, Ont.
Jakaitis, Jonas-Bapt.	Springfield, Mass.
Janelle, Isidore-A.	Manchester, N. H.
Kennedy, John	Burlington, Vt.
Krzywda, Andrew	Springfield, Mass.
Ladouceur, Armand-J.	London, Ont.
Lambert, Emile	Montréal, Q.
Langevin, Arthur-J.	Montréal, Q.
Laniel, Hermas-J.	Ottawa, Ont.
Larochelle, Elzéar-J.	Springfield, Mass.
Lawlor, Patrick-J.	Hartford, Conn.
Leclerc, Henri-I.	Hartford, Conn.
Lepage, Avila-J.	Montréal, Q.
Lessard, Edouard	Manchester, N. H.
McCarthy, James-R.	Springfield, Mass.
McDonald, James-Th.	Hartford, Conn.
McEwen, Robert	Antigonish, N.-E.
McGrath, Stanislas-M.	Toronto, Ont.
Marion, Edouard-Ed.	Burlington, Vt.
Marion, Rodolphe-Ch.	Ottawa, Ont.
Martin, Denis-J.	Portland, Me.
Miron, Joseph	Springfield, Mass.
Nagle, Charles-F.	London, Ont.
O'Brien, Fergus-D.	Peterborough, Ont.
O'Connor, John-J.	Kingston, Ont.
O'Leary, Frederic-J.	Toronto, Ont.
Padden, Patrick	Hamilton, Ont.
Pearsall, James-W.	Grand Rapids, Mich.
Péloquin, Hector-L.	Saint-Hyacinthe, Q.
Plante, Joseph-O.	Fargo, N.-Dak.
Rhéaume Dorion-A.	Kingston, Ont.
Rock, Walter	Ogdensburg, N. Y.
Schœnle, William-A.	Helena, Montana
Sicard, Adolphe-J.	Montréal, Q.
Sloan, Thomas-J.	Pembroke, Ont.
Spénard, Gilbert-I.	Saint-Hyacinthe, Q.
Têtu, Joseph	Sherbrooke, Q.

MM. Tierny, Edward-L.	London. Ont.
Viau, Arthur-J.	Montréal, Q.
Vogt, Félix-J.	Grand Rapids, Mich.

1re ANNEE

MM. Allaire, Cyrille-J.-B.	Saint-Hyacinthe, Q.
Armstrong, Robert-J.	Seattle, Wash.
Bàbineau, Joseph-A.	Chatham, N.-B.
Beauchamp, Ernest-F.	Montréal, Q.
Beaudoin, Henri-J.	Joliette, Q.
Béland, Henri-J.	Sault-Sainte-Marie, Ont.
Bélanger, Alexandre-J.	Montréal, Q.
Bélanger, Henri-J.	Montréal, Q.
Bélisle, Donat-E.	Montréal, Q.
Bent, John-J.	Ogdensburg, N. Y.
Biernacki, Pierre	Pembroke, Ont.
Blair, John-J.	London, Ont.
Boegel, Léo-C.	Hamilton, Ont.
Boivin, Pierre-J.	Burlington, Vt.
Brennan, Frank-J.	London, Ont.
Brennan, John-J	Hartford, Conn.
Brien, Henri-J.	Montréal, Q.
Brière, Napoléon-J.	Montréal, Q.
Bruchési, Paul-J.	Montréal, Q.
Cavanagh, William-F.	Ottawa. Ont.
Chabot, Joseph-A.	Saint-Boniface, Man.
Chaussé, Armand-J.	Montréal, Q.
Charlevoix, Désiré-M.	Saint-Boniface, Man.
Coleman, Joseph-J.	Toronto, Ont.
Costello, Leo-Fr.	London, Ont.
Cournoyer, Donat-Cl.	Saint-Hyacinthe, Q.
Dean, William-A.	London, Ont.
De Coste, Joseph-A.	Antigonish, N.-E.
Désilets, Joseph-A.	Montréal, Q.
Doe, Edward-G.	London, Ont.
Dowd, Patrick	Springfield, Mass.
Duffy, Charles-H.	Springfield, Mass.
Dufresne, Arsène-J.-L.	Montréal, Q.
Durette, Elzéar-N.	Manchester, N. H.
Eichenlaub, Charles-M.	Ord. Min. Convent.

MM. Fawcett, Charles	Alexandria, Ont.
Ferland, Hector-M.-J.	Joliette, Q.
Ferry, William-I.	Providence, R. I.
Finn, John-J.	Portland, Me.
Flanagan, Partick-J.	Toronto, Ont.
Flynn, John-H.	Manchester, N. H.
Foisy, Albert-J.	Saint-Hyacinthe, Q.
Foley, Charles-L.	Springfield, Mass.
Foley, James-A.	Springfield, Mass.
Forget, Anastase-P.	Montréal, Q.
Fournier, Arthur-J.	Montréal, Q.
*Granger, Georges-J.	Ottawa, Ont.
Gravel, Léopold-J.	Montréal, Q.
Griffin, Arthur-Ch.	Burlington, Vt.
Guérin, Louis-D.	Albany, N. Y.
Guiry, James	Peterborough, Ont.
*Gauthier, Louis-A.	Montréal, Q.
Hackett, Henry-J.	Springfield, Mass.
Halde, Paul-E.	Saint-Hyacinthe, Q.
Harbec, Domina	Montréal, Q.
Heydon, William-P.	Toronto, Ont.
Hoav, David-B.	Springfield, Mass.
Jones, Charles-J.	Pembroke, Ont.
Labelle, Gerald-J.	London, Ont.
Labrosse, Wilfrid-A.	Montréal, Q.
Larue, Joseph-S.	Fall River, Mass
Legault, Armand-J.	Montréal, Q.
Léveillé, Samuel-P.	Saint-Hyacinthe, Q.
Lyons, Patrick	Ogdensburg, N. Y.
McAuley, John-V.	Peterborough, Ont.
McCarthy, John	Providence, R. I.
McCarthy, John-J.	Peterborough, Ont.
McDonald, Daniel-H.	Antigonish, N.-E.
McDonald, Ewen	Alexandria, Ont.
McKinnon, Andrew-A.	Chatham, N.-B.
McLaughlin, John	Providence, R. I.
McNamara, Thomas-H.	Springfield, Mass.
Magnan, Prisque-D.	Montréal, Q.
Mahoney, John-F.	London, Ont.
Maloney, Peter-J.	Hamilton, Ont.
Martin, Jean-L.	Joliette, Q.

MM. Maurault, Olivier-J.	Montréal, Q.
Maynard, Louis-N.	Saint-Hyacinthe, Q.
Meagher, Patrick	Boston, Mass.
Meyer, Paul-J.	Hamilton, Ont.
Miller, Francis-H.	Ord. Min. Convent.
Mondor, Eugène	Jōliette, Q.
Murphy, John-W.	Saint-Hyacinthe, Q.
Nadeau, Arsène-L.-Ph.	Saint-Hyacinthe, Q.
Neville, James-B.	London, Ont.
Nugent, William-J.	Springfield, Mass.
O'Brien, George-B.	Grand Rapids, Mich.
O'Gorman, John-J.	Ottawa, Ont.
O'Neil, Michæl	Toronto, Ont.
O'Neil, Michæl-Th.	Pembroke, Ont.
O'Rourke, John-A.	Providence, R. I.
Paillé, Clovis-J.-E.	Saint-Boniface, Man.
Patton, Daniel-A.	Antigonish, N.-E.
Pellerin, Honoré-P.	Albany, N. Y.
Pépin, Étienne-Ch.	Montréal, Q.
Perrin, Alexandre-M.-J.	Montréal, Q.
Piché, Georges-H.	Montréal, Q.
Power, John-W.-F.	Portland, Me.
Préville, Lionel-D	Joliette, Q.
Proulx, Elphège-J.	Saint-Hyacinthe, Q.
Quinn, Patrick-E.	Hartford, Conn.
Racine, Ignace-L.	Montréal, Q
Renaud, Emile-J.	Montréal, Q.
Roch, Philippe	Joliette Q
Rolland, Oscar-L.-M.	Montréal, Q.
Salvail, Narcisse	Saint-Hyacinche, Q.
Séguin, Lionel-Th.	Sault-Sainte-Marie, Ont.
Sullivan, Cornelius-L.	Hamilton, Ont.
Surprenant, Augustin-J.	Albany, N. Y.
Tétreault, Edouard-J.	Ogdensberg, N. Y.
Traynor, John-J.	Hamilton, Ont.
Trottier, Georges-A.	Saint-Hyacinthe, Q.
Valiquette, Samuel-J.	Montréal, Q.
Wallace Martin-J.	Antigonish, N.-E.
Welch, Frank-Anthony	Burlington, Vt.
Welch, John-E.	Springfield, Mass.

FACULTE DE DROIT

IIme ANNEE

MM. Allard, Gaston	Berthierville, Q.
Archambault, H.	Montréal, Q.
Bachand, Charles-E.	Sherbrooke, Q.
Beaulieu, Joseph	Pointe-du-Lac, Q.
Beauregard, Élie	Montréal, Q.
Bouchard, J.-Bte	Saint-Sébastien, Q.
Brodeur, Charles	Montréal, Q.
Cardin, J.-Arthur	Sorel, Q.
Chenevert, René	Berthierville, Q.
Cousineau, Osias	Montréal, Q.
Desrochers, Félix	Saint-Charles-de-Richelieu, Q.
Duckett, R.-Louis	Montréal, Q.
Dufort, A.	Lachenaie, Q.
Dufresne, Auguste	Montréal, Q.
Duhamel, Gaspard	L'Assomption, Q.
Jetté, Tancrède	Montréal, Q.
Labelle, Edouard	Sorel, Q.
Lachapelle, Adélard	Sainte-Julienne, Q.
Lalancette, Adélard	Saint-Aimé, Q.
Lalonde, C.-Henri	Sorel, Q.
Lamarche, J.-Paul	Montréal, Q.
Lamoureux, P. Alexandre	L'Epiphanie, Q.
Lippé, Horace	Saint-Kildare-de-Joliette, Q.
Manseau, J.-T.	Montréal, Q.
Marchand, Gustave	Champlain, Q.
Meunier, J.-Arthur	St-Jean-Baptiste-de-Rouville, Q.
Morin, Dorèze	Saint-Hyacinthe, Q.
Noiseux, Guadalbert	Sainte-Marie-de-Monnoir, Q.
Paquette, Paul	L'Assomption, Q.
Parent, Hector	Pointe-Claire, Q.
Proulx, Joseph	Montréal, Q.
Rainville, Eugène	Marieville, Q.

MM. Raymond Maxime	Saint-Stanislas, Q.
Robichon, G.-Henri	Montréal, Q.
Sauvé, Joseph	Montréal, Q.
Trudel, Armand	St-Léonard-de-Port-Maurice, Q.

IIme ANNEE

MM. Archambault, Henri	Saint-Antoine, Q.
Berthiaume, A.	Sainte-Marthe, Q.
Boulais, A.	Marieville, Q.
Bourbeau, D.	Victoriaville, Q.
Charland, H.	L'Assomption, Q.
Chopin, R.	Sault-au-Récollet, Q.
Cusson, R.	Montréal, Q.
David, M.	Saint-Hyacinthe, Q.
Décarie, Etienne	Notre-Dame-de-Grâces, Q.
Delâge, L.-O.	Sainte-Madeleine, Q.
Denis, L.	Saint-Norbert, Q.
Descarries, T.	Lachine, Q.
DeSerres, R.	Montréal, Q.
Désilets, Aug.	Trois-Rivières, Q.
Dostaler, J.	Lac-à-la-Tortue, Q.
Ducharme, Thomas	Longueuil, Q.
Duckett, Chs	Montréal, Q.
Dugas, Henri	Saint-Jacques-de-l'Achigan, Q.
Forest, Lionel	Sherbrooke, Q.
Giguère, E.	Saint-Sulpice, Q.
Girard, E.	Ile-aux-Noix, Q.
Girouard, J.	Saint-Benoit, Q.
Grignon, R.	Sainte-Adèle, Q.
Hamelin, J. A.	Joliette Q.
Lacourcière, F.-X.	Sainte-Tite de-Champlain, Q.
Ladouceur, B. M.	Marieville, Q.
Lalonde, A.	Montréal, Q.
Lebrun, J.Ernest	Saint-Wenceslas, Q.
Marchand, B.	Champlain, Q.
Noiseux, P. F.	L'Ange-Gardien-de-Rouville, Q.
Poitras, A.	L'Épiphanie, Q.
Riendeau, E.	Saint-André, Q.
Sasseville, E.	Terrebonne, Q.
Valois, R.	Lachute, Q.

1re ANNÉE

MM	Audet, P.-Emile	Magog, Q.
	Bayard, Alphonse	Montréal, Q.
	Beauchamp, Avila	Sainte-Thérèse, Q.
	Bélanger, Adrien	Montréal, Q.
	Bélanger, Joseph-A.	Saint-Ambroise-de-Kildare, Q.
	Boisseau, J.-Armand	Saint-Hyacinthe, Q.
	Casgrain, Pierre-F.	Montréal, Q.
	Clément, Daniel	Saint-Laurent, Q.
	Crépeau, Charles	Sainte-Anne-des-Plaines, Q.
	Désorcy, F.-O.-Antonio	Saint-Ours, Q.
	Dugas, Maurice	Joliette, Q.
	Dupuis, L.-Ernest	Saint-Jacques-de-l'Achigan, Q.
	Gaibois, F.-Emilien	Belœil-Station, Q.
	Grothé, A.-Paul	Montréal, Q.
	Jodoin, Louis-J.	Waterloo, Q.
	Labrèche Albert	Saint-Henri, près Montréal, Q.
	Lajoie François	Trois-Rivières, Q.
	Lavallée Alexandre	Berthierville, Q.
	LeBlanc Raoul	Montréal, Q.
	Leclaire, Jean	Montréal, Q.
	Lefebvre, Elphège	Montréal, Q.
	Lemay, Henri	Sherbrooke, Q.
	Lemire, J.-Ernest	Montréal Q.
	Marier, Joseph	Drummundville, Q.
	Morin, Paul	Montréal, Q.
	Panet-Raymond, Boisdoré	Montréal, Q.
	Rose, Bernard	Montréal, Q.
	Saint-Pierre, Alexandre	Montréal, Q.
	Shaughnessy, William-J.	Montréal, Q.
	St-Germain, Joseph	Notre-Dame-de-Standbridge, Q.
	Tessier, J.-Camille	Berthierville, Q.

FACULTE DE MEDECINE

IVme ANNEE

MM. Allaire, Jos.	Cartierville, Q.
Allard, J.-A.	Baie Saint-Paul, Q.
Audette, Achille	Saint-Hubert, Q.
Ayotte, J.-B.	Trois-Rivières, Q.
Baril, G.-H.	Montréal, Q.
Bohémier, Séraphin	Sainte-Agathe, Q.
Chevrier, Aurèle	Rigaud, Q.
Comtois, Achille	Montréal, Q.
Cotnoir, A.-B.	Saint-Germain-de-Grantham, Q.
Despatie, Roch	Montréal, Q.
Doray, R.	Montréal, Q.
Drouin, J.-B	Trois-Rivières, Q.
Dufresne, Ed.-R.	Nicolet, Q.
Dumont, Réal	Trois-Rivières, Q.
Dupont, L.-A.	Shawinigan, Q.
Faille, Jean-Louis	Montréal Q.
Falardeau, Romulus	Sorel, Q.
Ferron, Nap.	Saint-Barnabé (Saint-Maurice), Q.
Gaudette, W.	Joliette, Q.
Gauthier, Pacifique	Sainte-Anne-des-Plaines, Q.
Giroux, Alcibiade	Montréal, Q.
Gratton, Léonard	Saint-Augustin, Q.
Guy, Claude	Fort Kent, Q.
Hamel, G.	Montréal, Q.
Holmes, Georges	Montréal, Q.
Houle, Désiré	Montréal, Q.
Huot, Arthur	Montréal, Q.
Kimpton, Alfred	Sainte-Thérèse, Q.
Lafortune, Sylvio	Pointe-Gatineau, Q.
Lalande, Eudore	St-Hermas (Deux-Montagnes), Q.
Lamarche, Paul	Montréal, Q.
Lamoureux, A.	Montréal, Q.
Langelier, Eugène	Saint-Hyacinthe, Q.

MM. Lapierre, Gaston	Saint-Hyacinthe, Q.
Larochelle, Romulus	Sorel, Q.
Larose, Camille	New Bedford, Mass
Latour, Guillaume	Saint-Jérôme, Q.
Lefebvre, W.	Saint-Guillaume, Q.
Mathieu, J.-A.-H.	Saint-Ours, Q.
Noël, Omer	Nicolet, Q.
Noiseux, O'Leary	L'Ange-Gardien (Rouville), Q.
Plante, L.	Louiseville, Q.
Racicot, W.	Chambly, Q.
Rinfret, Léonard	Montréal, Q.
Robert, Arthur	Montréal, Q.
Rodier, A.	Montréal, Q.
Routhier, J.-C.	Angus, Q.
Sénécal, Rodolphe	Montréal, Q.
St-Jacques, Robert	Whitinsville, Mass.
Trépanier, Armand	Ile-Bizard, Q.
Valois, G.	Lachine, Q.

IIme ANNEE

MM Amyot, Etienne	Saint-Etienne, Q.
Archambault, H.-G.	Montréal, Q.
Archambault, Jules	Montréal, Q.
Aubry, W.	Montréal, Q.
Beaudoin, Armand	Saint-Lin, Q.
Bélanger, Ernest	Saint-Jérôme, Q.
Bernard, Émile	Belœil, Q.
Boileau, Jos.	Ile-Bizard, Q.
Bouchard, C.-A.	Bécancour, Q.
Boudrias, G.	Montréal, Q.
Brunet, Jos.	Sainte-Scholastique, Q.
Chaffers, W.-H.	Montréal, Q.
Cypihot, Hector	Montréal, Q.
Décary, Ernest	Dorval, Q.
Demers, François	Shawinigan, Q.
Dorval, J.-H.	Montréal, Q.
Ferron, Alp.	Sainte-Flore, Q.
Gauthier, Eugène	Saint-Marc-des-Carrières, Q.
Goudreault, Ed.	Nicolet, Q.

MM. Gravel, A.	Louiseville, Q.
Grignon, Henri	Sainte-Agathe, Q
Guay, Idola	Roberval, Q.
Hébert, Jos.	Saint-Ours, Q
Lachapelle, J.-A.	Montréal, Q
Lagacé, Alph.	Nashua, N. H.
Lamarche, Claude	Sainte-Scholastique, Q.
Langevin, S.	Saint-Valentin, Q.
Laporte, P.-C.	Verchères, Q.
Lavallée, H.	Montréal, Q.
Lebrun, K.	Saint-Dominique, Q.
Lesage, Ovide	Saint-Léon, Q.
Lesage, J.-C.	Saint-Léon, Q.
Lussier, Adonias	Montréal, Q.
Mallette, Eugène	Rigaud, Q.
Marchand, Arthur	Saint-Tite, Q.
Martineau, Geo.-H.	Lavaltrie, Q.
Masse, Frs	Lawrence, Mass
Millaire, Edouard	Montréal, Q.
Moreau, Emile	Montréal, Q
Panneton, J.-E.	Montréal, Q
Paquette, Eugène	Saint-Narcisse, Q.
Paquin, C.	Ile-Bizard, Q
Patenaude, Armand	Montréal, Q.
Potvin, Victor	Southbridge, Mass
Robert, H.	Montréal, Q.
Roux, Louis	Les Cèdres, Q
St-Arnaud, Laurent	Montréal, Q.
Tessier, Nap.	New-Bedford, Mass.
Thibaudeau, Adrien	Sainte-Scholastique, Q
Toupin, J.	Champlain, Q.

IIme ANNEE

MM. Archambault, J.-E.	Saint-Jean, Q
Barolet, J.-E.	Montréal, Q.
Beauvais, J.	Holyoke, Mass.
Berthiaume, H.	Sainte-Marthe, Q
Berthiaume, Hormidas	L'Acadie, Q.
Besner, E.	Saint-Clet, Q.

MM. Bourque, J.	Hull, Q.
Chartier, Aimé	Granby, Q.
Chevrier, Raoul	Rigaud, Q.
Coupal, H.-J.	Montréal, Q.
Côté, A.	Montréal, Q.
Deschesnes, Jos.	Melocheville, Q.
Favreau, Léo.	Montréal, Q.
Forest, G.-Albani	Lavaltrie, Q.
Godin, Laurent	Côte-Saint-Paul, Q.
Gouin, Jos.	Pierreville, Q.
Goyette, J.-D.	Saint-Valérien, Q.
Handfield, Oswald	Montréal, Q.
Hébert, R.	Saint-Antoine-Abbé, Q.
Lachapelle, T.	Montréal, Q.
Ladouceur, Wildy	Ile-Bizard, Q.
Lamy, Lorenzo	Montréal, Q.
Larose, A.	Verchères, Q.
Larose, G.-E.	Montréal, Q.
Lawler, Arthur	Montréal, Q.
Laurendeau, N.-A.	Saint-Boniface, Q.
Lefebvre, Dollard	Saint-Philippe, Q.
Lefebvre, Gustave	Montréal, Q.
Leroux, J.-Oza	Les Cèdres, Q.
Lesage, Zénon	Sainte-Thérèse, Q.
Lahaise, Guillaume	Saint-Hilaire, Q.
Lorrin, Eusèbe	Bord-à-Plouffe, Q.
Mailhiot, J.-A.-Z.	Saint-Alexis, Q.
Marcil, L.	Saint-Jean-de-Matha, Q.
Martin, F.	Coteau-du-Lac, Q.
Pilon, Eugène	Montréal, Q.
Plouffe, Daniel	Southbridge, Mass.
Poulin, Ernest	Richmond, Q.
Prévost, J.-M.-E.	Saint-Gabriel, Q.
Rousseau, Thomas	Montréal, Q.
Roy, R.	Saint-Anaclet, Q.
Robidoux, W.	Saint-Roch, Q.
Sabourin, S.	Saint-Urbain, Q.
Tétrault, A.	Tétraultville, Q.
Thibault, J.-P.	Montréal, Q.
Trudeau, J.-H.	Saint-Louis-de-Conzague, Q.
Venne, S.	Montréal, Q.
Wilson, H.-D.	Saint-Placide, Q.

1ère ANNEE

MM	Allard, Edmond	Sudbury, Ont.
	Archambault, R.-A.	Saint-Michel-des-Saints, Q.
	Bédard, Antonio	Saint-Remi, Q.
	Bélisle, R.	Saint-Aimé, Q.
	Bertholet, Georges	New Bedford, Mass.
	Boisclair, Horace	Sainte-Flore (Saint-Maurice), Q.
	Castonguay, E.	Vaudreuil, Q.
	Caisse, Antonio	Schuglersville, N. Y.
	Chaussé, J.-N.	Montréal, Q.
	Charland, Samuel	Pierreville, Q.
	Chagnon, Armand	Sainte-Théodosie, Q.
	Charron, Avila	Verchères, Q.
	Charbonneau, Nap.	Worcester, Mass.
	Charpentier, L.-L.	L'Avenir (Drummond), Q.
	Champagne, Arthur	Centreville, R. I.
	Cholette, M.	Lachute (Argenteuil), Q.
	Clerk, George-E.	Montréal, Q.
	Collin, L.-D.	Saint-Boniface, Q.
	Delporte, G.	Montréal, Q.
	Desrochers, Emile	Saint-Jérôme, Q.
	Desrosiers, J.-P.	Berthier, Q.
	Dontigny, Arthur	Saint-Tite, Q.
	Dufresne, Albert	Nicolet, Q.
	Emery, E.-F.	Montréal, Q.
	Dumontier, C.-A.	Saint-Barthélemy, Q.
	Ferron, Henri	Sainte-Flore, Q.
	Forest, Edouard	Sainte-Marie-Salomé, Q.
	Forgues, J.-A.-H.	Montréal, Q.
	Foucher, Ernest	Montréal, Q.
	Gagnon, Adhémar	Montréal, Q.
	Gagné, Joseph	Montréal, Q.
	Guertin, Alphonse	Saint-Antoine, Q.
	Hébert, L.-A.	Cohoes, N. Y.
	Hétu, L.-Geo.	Upton, Q.
	Janelle, T.-A.	Saint-Cyrille, Q.
	Lalande, S.	Sainte-Scholastique, Q.
	Langevin, Clovis	Saint-Cuthbert, Q.
	Leduc, F.	Beauharnois, Q.
	Lefebvre, G.	Saint-Philippe (Laprairie), Q.

Longo, G.	Toronto, Ont.
Michaud, Jean	Frenchville, Maine.
Milot, J.-D.	Yamachiche, Q.
Monast, P.-A.	Montreal, Q.
Mousseau, C.	Lavaltrie, Q.
Normandin, A.	Tillton, N. H.
Perrin, L.-G.	Montréal, Q.
Poulin, Emile	Auburn, Maine.
Provost, Léon	Boucherville, Q.
Prud'homme, Léopold	L'Assomption, Q.
Savage, Léopold	Montréal, Q.
Simard, Emile	Shawinigan, Q.
Sylbert, Antonio	Jaffa, Syrie.
Tremblay, P.	Saint-Hubert, Q.
Trudeau, J.-A.-H.	Longueuil, Q.
Vidal, Avila	Montréal, Q.
Violette, L.-J.	Saint-Léonard, N.-B.
Woods, Jas.	Aylmer, Q.

FACULTE DES ARTS

Cours public de Littérature Française (1)

MM.	Gibeault, O.,	Montréal, Q.	*Mme*	Girard, P.-M.,	Montréal, Q.
	Girard, P.-M.,	Montréal, Q.	*Mlles*	Cléroux, R.,	Montréal Q.
	Houlé, L.,	Montréal, Q.		Gérin-Lajoie, M.,	Montréal, Q.
	Provost, A.,	Montréal, Q.		Papineau, J.,	Montréal, Q.
	Vanier, G.,	Montréal, Q.		St-Jacques, E.,	Montréal, Q.
	Vautrin, I.,	Montréal, Q.			

(1) Outre les élèves nommés ici, plusieurs centaines d'auditeurs libres ont suivi les cours de la Faculté.

ECOLE POLYTECHNIQUE

1ère DIVISION IVème ANNEE

MM. Bailey, Alexandre	Montréal, Q.
Barrette, Oscar	Verdun. Q.
Boucher, Wilfrid-E.	Montréal, Q.
Brunet, Joseph-A.	Montréal, Q.
Gagnon, J.-N.-Hormilus	Montréal, Q.
Gill, J.-Emile	Sorel, Q.
Hamel, Edouard	Québec, Q.
Jetté, Arthur	Saint-Paul-de-Joliette, Q.
Joncas, Paul	Québec, Q.
Kieffer, Henri-Félix	Montréal, Q.
Lamarche, Dollard-B.	Montréal, Q.
Lanctôt, Théotime	Montréal, Q.
Leblanc, Henri	Montréal, Q.
Martin, Alexandre	Montréal, Q.
Meunier, Joseph	Montréal, Q.
Milot, Adélard	Yamachiche, Q.
Pelland, Etienne	Montréal, Q.
Picard, Armand	Sainte-Cunégonde, Q.
Porlier, Henri	Montréal, Q.
Rousseau, Théodore	Québec, Q.
Sicotte, Armand	Saint-Hubert, Q.
Simard, Joseph-W.	Montréal, Q.
Sergius, Henri	Montréal, Q.
Ste-Marie, L.-Alexandre	Longueuil, Q.

IIème DIVISION — IIIème ANNEE

MM. Baribault, J.-R.-Donat	New Haven, Conn.
Brunet, Léon	Québec, Q.
Buisson, G.-J.-Arthur	Victoriaville, Q.
Buteau, Amédée	Saint-François, Q.
Chéné, Dosithé	Hull, Q.
Cousineau, Aimé	Montréal, Q.
Couture, F.-X.-Alexandre	Québec, Q.
Desaulniers, Eugène	Yamachiche, Q.
Drolet, J.-Emile	Québec, Q.

Dubuc, Charles-P.	Montréal, Q.
Forest, Albert-J.	Lachine, Q.
Fraser, Alexandre	Cap Saint-Ignace, Q.
Frigon, Augustin	Montréal, Q.
Ghysens, Edouard	Montréal, Q.
Guimont, J.-Amédée	Côte-des-Neiges, Q.
Joron, Rodolphe	Valleyfield, Q.
Labelle, L.-G.-Adrien	Montréal, Q.
Laflèche, Alphonse	Montréal, Q.
Lafrenière, J.-Théodore	Sorel Q.
Langlois, Amédée	Ville-Marie, Q.
Papineau, Jean-Augustin	Montréal, Q.
Plamondon, Joseph-Adrien	Saint-Césaire, Q.
Robitaille, Henri-Jules	Québec, Q.
St-Laurent, J.-Emile	Saint-Anaclet, Q.
Tessier, Joachim-DesRiv.	Québec, Q.

IIème DIVISION — IIème ANNÉE

MM. Archambault, Gaspard-E.	Montréal, Q.
Bauset, Maurice	Montréal, Q.
Bélanger, Alphonse-J.	Saint-Anselme, Q.
Boucher, Alexandre	Montréal, Q.
Boucher, Gaston	Pierreville, Q.
Bourassa, L.-W.	Saint-Jean-d'Iberville, Q.
Brosseau, Joseph-Armand	Montréal, Q.
Cinq-Mars, Gustave	Sainte-Thérèse, Q.
David, Georges	Montréal, Q.
Delorme, Charles-E.	Montréal, Q.
Deslauriers, Joseph-H.	Lachine, Q.
Dupuis, Armand	Montréal, Q.
Fournier, Arthur	Longueuil, Q.
Fournier, Ovide	Coaticook, Q.
Gélinas, Charles-E.	Trois-Rivières, Q.
Genest, Aimé	Montréal, Q.
Gibault, Joseph-Emile	Saint-Henri, Q.
Godin, Elzéar-L.	Montréal, Q.
Gosselin, Ernest	Sainte-Cunégonde, Q.
Gravel, Joseph-Avila	Chambly, Q.
Grenier, Hector	Québec, Q.
Hétu, Ephrem	Upton, Q.
Lacroix, Emile	Montréal, Q.

Laliberté, Louis-Joseph	Deschaillons, Q.
Langelier, Napoléon	L'Anse-à-Giles, Q.
Laniel, Albert	Maisonneuve, Q.
Lapointe, Eugène	Québec, Q.
Leblanc, Joseph	Montréal, Q.
LeSage, Paul-Emile	Montréal, Q.
Mailhiot, Adhémar	Montréal, Q.
Maillet, Paul-Emile	Montréal, Q.
Marchand, Arthur-H.	Batiscan, Q.
Martineau, Charles-Armand	Montréal, Q.
Prévost, Raoul	Saint-Jérôme, Q.
Ruel, Fabius	Marieville, Q.
Thériault, Antonin	Rimouski, Q.
Vaillancourt, Wenceslas	Montréal, Q.
Vallée, Ivan-Edmond	Québec, Q.
Vanier, Georges	Montréal, Q.

IVème DIVISION — 1ère ANNÉE

MM. Archambault, Henri	Hochelaga, Q.
Baribeau, Philippe-E.	Sainte-Anne-de-la-Pérade, Q.
Barthe, Maurice	Québec, Q.
Bastien, Conrad	Sainte-Anne-des-Plaines, Q.
Beauchemin, Jules	Saint-Jean, Q.
Beausoleil, Raymond	Montréal, Q.
Béique, H.-Alexandre	Magog, Q.
Benoit, Arthur	Saint-Zéphirin, Q.
Bernier, Adélard	Cap Saint-Ignace, Q.
Boileau, Eloi	Montréal, Q.
Bonneau, Denys	Québec, Q.
Boudreault, Valmore	Ottawa, Ont.
Bourassa, Aimé	Montréal, Q.
Bourbeau, Roméo	Victoriaville, Q.
Bourque, Léon	Longue-Pointe, Q.
Caron, Charles	Québec, Q.
Cailloux, Maxime	Montréal, Q.
Côté, J.-Charles	Grondines, Q.
Côté, J.-Martial	Ottawa, Ont.
Cyr, Elzéar	Saint-Blaise, Q.
Dagenais, L.-Edouard	Montréal, Q.
Dalbec, Alfred	Montréal, Q.
Demers, Arthur	Montréal, Q.

Dion, J.-Eudore	Saint-Joseph-de-Lévis, Q.
Dubuc, Camille	Nicolet, Q.
Duchesneau, J.-Alfred	Montréal, Q.
Dufresne, Alphonse	Montréal, Q.
Duperron, Arthur	Nicolet, Q.
Elie, Alphonse	La-Baie-du-Febvre, Q.
Gauvreau, Ernest	Québec, Q.
Gauvreau, Roméo	Montréal, Q.
Girouard, Honoré	Montréal, Q.
Hamelin, Armand	Louiseville, Q.
Lacroix, P.-A.	Montréal, Q.
Laframboise, Adhémar	Ottawa, Ont.
Lamontagne, Antoine	Montréal, Q.
Langlais, Zachée	Saint-Octave-de-Métis, Q.
Langlois, Raoul	Québec, Q.
Lapointe, Albert	Montréal, Q.
LaRocque, Alphonse	Québec, Q.
Lasnier, Louis	Longueuil, Q.
Legay, Félix	Montréal, Q.
Lemieux, Arsène	L'Acadie, Q.
Lessard, Camille	Québec, Q.
Mackay, Ernest	Montréal, Q.
Mathieu, Arthur	Sainte-Anne-des-Plaines, Q.
Morin, L.-Edouard	Montréal, Q.
Morissette, Roméo	Trois-Rivières, Q.
Painchaud, R.-L.	Montréal, Q.
Paquet, Donat	Montmagny, Q.
Patenaude, Léo	Saint-Isidore, Q.
Poitevin, Eugène	Montréal, Q.
Richer, René	Saint-Hyacinthe, Q.
Riendeau, Victor	Montréal, Q.
Saint-Pierre, Léon-A.	Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Q.
Trudeau, L.-G.	Henryville, Q.
Warren, Hector	Murray Bay, Ont.
Wermenlinger, Jules	Pointe-Saint-Charles, Q.

ÉCOLE DE MÉDECINE COMPARÉE

ET DE

SCIENCE VETERINAIRE

IIIème ANNEE

MM. Daignault, F.-A.	Acton Vale, Q.
Gatien, J.-A.	Saint-Hyacinthe, Q.
Laberge, N.-L.	Saint-Louis-de-Gonzague, Q.
Saint-Jean, J.-L.	Saint-Hyacinthe, Q.
Mathieu, J.-A.-H.	Saint-Ours, Q.

IIème ANNEE

Beaudry, J.-Elzéar	Saint-Dominique, Q.
Bélanger, A.-A.	Saint-André-Avellin, Q.
Dufresne, J.-B.	Longueuil, Q.
L'Abbé, J.	Saint-Gabriel-de-Brandon, Q.
Lavoie, B.	Saint-Philippe-de-Laprairie, Q.
Massé, J.	Huntingdon, Q.
Mercier, J.-M.	Montréal, Q.

Ière ANNEE

Beaudry, Joseph	Saint-Valérien, Q.
Cartier, O.	Acton Vale, Q.
Charbonnel, F.-L.	Saint-Hyacinthe, Q.
Couture, L.	Lévis, Q.
Desrosiers, J.-A.	Saint-Célestin, Q.
Duhamel, J.-E.-C.	Saint-Ours, Q.
Duhault, R.	Montréal, Q.
Guertin, O.	Acton Vale, Q.
Langevin, Jean	Coteau-du-Lac, Q.
Lefebvre, B.	Saint-Philippe-de-Laprairie, Q.
Lemaire, W.	Saint-Zéphirin-de-Courval, Q.
Major, O.-A.	Saint-André-Avellin, Q.
Massé, A.	Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Q.
Massé, L.-A.	Roxton Falls, Q.
Meilleur, F.	Saint-Laurent, Q.
Savard, E.	Québec, Q.

ÉCOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE

IVème ANNEE

MM. Auer, Albert	Mulhouse, Allemagne.
Déry, A.	Trois-Pistoles, Q.
Fortier, P.-A.	Beauceville, Q.
Kablechkoff, L.-S.	Sofia (Bulgarie).
Larose, A.-L.	Montréal, Q.
Maurel, L.	Buenos-Ayres, République-Argentine.
Morel, Charles	Romans, (France).
Rouleau, E.	Saint-Barthélemy, Q.
Trudeau, J.-C.	Saint-Hyacinthe, Q.
Santoire, A.	Saint-Jean-Chrysostôme, Q.

IIIème ANNEE

Allard S.	Baie Saint-Paul, Q.
Audet, J.-L.	Magog, Q.
Buisson, E.	Saint-François-du-Lac, Q.
Coté, E.	Montréal, Q.
Gendreau, J.-C.	Montréal, Q.
Grenier, W.	Montréal, Q.
Lapointe, E.	Montréal, Q.
Laurin, H.	Montréal, Q.
Masson, H.	Saint-Anicet, Q.
Robert, H.	Montréal, Q.
Seers, E.	Montréal, Q.

IIème ANNEE

Bellemare, R.	Yamachiche, Q
Blondin, G.	Bécancour, Q.
Charland, H.	Nicolet, Q.
Lamarre, J.-H.	Valleyfield, Q.
Lamothe, C.	Montréal, Q.
Landry, A.	Sainte-Flavie, Q.
Patenaude, G.	Montréal, Q.
Rochette, A.	Nicolet, Q.
Trudeau, C.-A.	Saint-Hyacinthe, Q.

1ère ANNEE

Bédard, A.	Saint-Hyacinthe, Q.
Cyr, P.	Montréal, Q.
Delorme, A.	Montréal, Q.
Demers, H.-P.	Montréal, Q.
Dionne, P.	L'Avenir, Q.
Fréchette, A.	Québec, Q.
Julien, H.	Montréal, Q.
Mayotte, V.	Montréal, Q.
Olivier, V.	Sherbrooke, Q.
Patenaude, G.	Montréal, Q.
Précourt, E.	Nicolet, Q.

ECOLE DE PHARMACIE LAVAL

MM. Asselin, Joseph	Montréal, Q.
Blouin, Chs-Henri	Ville Saint-Louis, Q.
Bluteau, H.-P.	Montréal, Q.
Boulkind, S.	Montréal, Q.
Boucher, Valmore	Saint-Jean, Q.
Brisset, H.-A.	Ville Saint-Paul, Q
Boulard, J.-M.-H.	Trois-Rivières, Q.
Bissonnette, Aimé	Montréal, Q.
Courville, H. Laplante dit	Montréal, Q.
Chevalier, Gustave	Montréal, Q.
Champagne, Achille	Montréal, Q.
Chevalier, Jos.-Ed.	L'Assomption, Q.
Choquette, Julien	Belœil, Q.
Choquette, Azarie-G.	Montréal, Q.
Coutu, Emile	Montréal, Q.
Dechesne, Thomas	Montréal, Q.
Doray, Henri	Montréal, Q.
Desaultels, L.-S.	Montréal, Q.
Desormiers, Jules	Joliette, Q.
Dugas, Raoul	Saint-Jacques-de-l'Achigan, Q.

Deguire, Ernest	Saint-Laurent Q.
Desmarais, Joseph	Yamaska, Q.
Dupuis, Antonio	L'Assomption, Q.
Doray, Arthur-B.	Montréal, Q.
Ethier, Raoul	Saint-Lin-des-Laurentides, Q.
Filion, Joseph	Québec, Q.
Gendreau, Raymond	Saint-Hyacinthe, Q.
Giroux, L.-A.-A.	Montréal, Q.
Godin, J.-A.	Montréal, Q
Galarneau, F.-G.	Montréal, Q.
Guibord, Ubald	Montréal, Q.
Gadbois, Armand	Saint-Hyacinthe, Q.
Girouard, Olivier	Saint-Hyacinthe, Q.
Houle, J.-Oscar	Trois-Rivières, Q.
Larose, Alfred Fervac dit	Montréal, Q.
Lauzon, Horace	Montréal, Q.
Langlois, Georges	Montréal. Q.
Levesque, Louis	Montréal, Q.
Lippens, Léandre	Montréal, Q.
Lalonde, Avila	Montréal, Q.
Lanouette, Arthur	Cap-de-la-Madeleine, Q.
Lanouette, Henri	Cap-de-la-Madeleine, Q.
Loranger, Jos.-M.	Saint-Maurice, Q.
Landry, Alfred-D.	Drummondville, Q.
Lecours, Ovide	Montréal, Q.
Leduc L.-Wilfrid	Montréal, Q.
Michon, J.-E.-A.	Montmagny, Q.
Murray, Alphonse	Montréal, Q.
Nadeau, H.	Outremont, Q.
Perron, Elie	Montréal, Q.
Phaneuf, H.	Saint-Antoine-de-Verchères, Q.
Paquin, Wilbrod	Montréal, Q.
Picard. Romuald	Hull, Q.
Pelland, Charles	Montréal, Q.
Paquette, Albini	Montréal, Q.
Quesnel, Albani	Rigaud, Q.
Robin, Ferd.-Frs	Montréal, Q.
Rivet, Conrad	Joliette, Q.
Saint-Onge, Elzéar	Saint-Hyacinthe, Q.
Saint-Germain, J.-C.	Saint-Hyacinthe, Q.
Salvas, Arthur	Saint-David. Q.
Serre, Fridolin	Saint-Edouard-de-Napierville, Q.

Troie, Omer	Montréal, Q.
Théoret, Ernest	Montréal, Q.
Théberge, Henri	Montréal, Q.
Tétreau, Raymond	Montréal, Q.
Vallières, Ernest	Outremont, Q.

Relevé numérique des élèves pour l'année 1907-1908

Faculté de Théologie	294
Faculté de Droit	101
Faculté de Médecine	206
Faculté des Arts (Littérature Française) . . .	11
École Polytechnique	146
École de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire	28
École de Chirurgie Dentaire	41
École de Pharmacie Laval	67
	894

COURS DES FACULTES

Durant l'année 1908-1909

COURS DE LA FACULTE DE THEOLOGIE

PREMIER TERME

THEOLOGIA DOGMATICA.—

1o *Anno.—Apologia Religionis Christianæ. De Scriptura et Traditione. De Ecclesia, Pars Ia.*

2o *Anno.—De Genesi et Regula Fidei. De Deo uno et trino.*

3o *Anno.—De Gratia Christi. De Sacramentis in genere. De Baptismo et Confirmatione.*

Tous les jours (dimanche et jeudi exceptés), à 3.45 heures.

THEOLOGIA MORALIS.—

1o *Anno.—De Actibus humanis. De Conscientia. De Legibus.*

2o *Anno.—De Justitia et Jure.*

3o *Anno.—De Pœnitentia (Pars dogmatica et moralis).*

Première année : Lundi, Mardi, Mercredi et Samedi, à 9.15 heures.

Deuxième et troisième année : Lundi, Mardi, Mercredi et Samedi, à 9.15 heures.

SCRIPTURA SACRA.—

Juniores.—Commentaria in Psalmos et Libros propheticos V.-T.

Seniores.—Commentaria in Epistolas B. Pauli.

Lundi, Mercredi, Vendredi, à 11 heures.

JUS CANONICUM.—

Juniores.—De Personis. Vendredi, à 9.15 heures.

Seniores.—De Judiciis, Censuris, et Irregularitatibus. Mardi, à 9.15 heures.

HISTORIA ECCLESIASTICA.—

Juniores.—A Sæculo Io ad VIIum.

Seniores.—Ab initio hæreseos lutheranæ ad nostra tempora.

Mardi, à 11 heures.

LITURGIA SACRA.—

Juniores —De Rituali

Seniores.—De Breviario.

Samedi, à 11 heures.

ELOQUENTIA SACRA.—Dimanche, à 8.15 heures.

SCHOLA HEBRAÏCA.—Lundi et Mercredi, à 5.45 heures.

SECOND TERME

THEOLOGIA DOGMATICA.—

1o *Anno.—De Ecclesia, IIa Pars. De Romano Pontifice.*

2o *Anno.—De Verbo Incarnato. De Marialogia. De Soteriologia.*

3o *Anno.—De Eucharistia. De Extrema Unctione. De Ordine. De Novissimis.*

THEOLOGIA MORALIS.—

1o *Anno.—De Peccatis. De Virtutibus. De Decalogi præceptis* 1o, 2o, 3o, 4o. *De Ecclesiæ præceptis.*

2o *Anno.—De Decalogi præceptis*, 5o *et* 8o. *De Contractibus. De Statibus particularibus.*

3o *Anno.—De Matrimonio.* (*Pars dogmatica et moralis*).

Le reste et l'horaire des cours comme au premier terme.

COURS DE LA FACULTE DE DROIT

PREMIER TERME

ETUDIANTS DE Ire ANNEE

Droit romain.—*L'Hon. M. Lafontaine.*—8 heures.

Droit civil.—*L'Hon. M. Mathieu.*—9 heures.

Droit administratif. – *L'Hon. M. Archambeault.*—5 heures.

ETUDIANTS DE IIme ET IIIme ANNEE

Procédure civile. – *M. Gervais.*—8 heures.

Droit commercial.—*L'Hon. M. Archambeault.*—5 heures.

Droit civil.—*L'Hon. M. Mathieu.*—9 heures.

Droit administratif.—*L'Hon. M. Archambeault.*—5 heures.

SECOND TERME

ETUDIANTS DE Ire ANNEE

Droit romain.—*L'Hon. M. Lafontaine.*—8 heures.

Droit civil.—*L'Hon. M. Mathieu.*—9 heures.

Droit municipal —*M. Cousineau.*—5 heures.

Droit international.—*M. Gervais.*—5 heures.

ETUDIANTS DE IIme ET IIIme ANNEE

Droit criminel.—*M. Morin.*—8 heures.

Droit civil. —*L'Hon. M. Mathieu.*—9 heures.

Droit municipal.—*M. Cousineau.*—5 heures.

Droit international. —*M. Gervais.*—5 heures.

COURS DE LA FACULTE DE MEDECINE

MATIERES PRIMAIRES

Première année. — Histologie, Bactériologie, Anatomie descriptive et pratique, Physiologie générale, Chimie médicale et Toxicologie pratique.

Deuxième année — Histologie, Anatomie descriptive et pratique, Physiologie générale, Chimie médicale, Toxicologie pratique, Bactériologie, Cliniques interne et externe.

MATIERES FINALES

Troisième année. — Pathologie interne et externe, Médecine légale et Maladies mentales, Matière médicale et Thérapeutique, Pnarmacie pratique, Obstérique, Médecine opératoire, Anatomie pathologique et Bactériologie, Cliniques interne, externe et obstétricale, Opthalmologie, Otologie, etc., Pédiatrie, Gynécologie, Déontologie médicale, Histoire de la médecine, Electricité médicale et pratique.

Quatrième année.—Pathologie interne et externe, Matière médicale et Thérapeutique, Pharmacie pratique, Tocologie, Médecine opératoire, Anatomie pathologique et Bactériologie, Cliniques interne, externe et obstétricale, Opthalmologie, Otologie, etc., Pédiatrie, Gynécologie, Déontologie médicale, Histoire de la Médecine, Electricité médicale et pratique.

HORAIRE DES COURS PRIMAIRES

Elèves de Première Année — 1er terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 heures.	Dr Duval Physiologie et Electricité médicale	Dr Duval Physiologie et Electricité médicale	Dr Duval Physiologie et Electricité médicale	Dr Duval Physiologie et Electricité médicale	Dr Duval Physiologie et Electricité médicale	
9 heures.	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	
10 heures.	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	
2 heures.	Dr Loir Biologie et Pathologie générale	Dr Loir Biologie	Dr Loir Biologie et Pathologie générale	Dr Loir Biologie	Dr Loir Biologie et Pathologie générale	
3 heures.	Dr Bernier Bactériologie		Dr Bernier Bactériologie		Dr Bernier Bactériologie	
4 heures.	Anatomie Pratique	Anatomie Pratique	Anatomie Pratique	Anatomie Pratique	Anatomie Pratique	

A partir du 15 septembre au 1er novembre, il y aura chaque jour, à 4 heures du soir, un cours d'Ostéologie pour classe de Première Année.

HORAIRE DES COURS PRIMAIRES

Elèves de Première Année — 2me terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 heures.	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	
9 heures.	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	
10 heures.	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	
2 heures.	DR LOIR Biologie et Pathologie générale	DR LOIR Biologie	DR LOIR Biologie et Pathologie générale	DR LOIR Biologie	DR LOIR Biologie et Pathologie générale	
3 heures.	Dr MARIEN Histologie	DR BERNIER Bactériologie	Dr MARIEN Histologie	DR BERNIER Bactériologie	Dr MARIEN Histologie	
4 heures.	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	

HORAIRE DES COURS PRIMAIRES

Elèves de Première Année — 3me terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 heures.	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	
9 heures.	Dr ASSELIN Physiologie Expérimentale	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr ASSELIN Physiologie Expérimentale	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr ASSELIN Physiologie Expérimentale	
2 heures.						
3 heures.	Dr Marien Histologie	Dr BERNIER Bactériologie	Dr MARIEN Histologie	Dr BERNIER Bactériologie	Dr MARIEN Histologie	
4 heures.	Dr RIVET Chimie pratique		Dr RIVET Chimie pratique		Dr RIVET Chimie pratique	

HORAIRE DES COURS PRIMAIRES

Elèves de Deuxième Année — 1er terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 heures.	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	
9 heures.	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	
10 heures.	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	
11 heures.	DR HÉBERT Dispensaire. Propédeutique médicale Hopital Notre-Dame	DR HÉBERT Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre Dame	DR HÉBERT Dispensaire. Propédeutiqre médicale Hôpital Notre-Dame	DR HÉBERT Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	DR HÉBERT Dispensaire Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	
2 heures.	DR LOIR Biologie et Pathologie générale	DR LOIR Biologie	DR LOIR Biologie et Pathologie générale	DR LOIR Biologie	DR LOIR Biologie et Pathologie générale	
3 heures.	Dr BERNIER Bactériologie	DR MARIEN Histologie	Dr BERNIER Bactériologie	DR MARIEN Histologie	Dr BERNIER Bactériologie	
4 heures.	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	

HORAIRE DES COURS PRIMAIRES

Elèves de Deuxième Année — 2me terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 heures.	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et Electricité médicale	
9 heures	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	
10 heures.	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	
11 heures.	Dr HÉBERT Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr HÉBERT Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr HÉBERT Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr HÉBERT Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr HÉBERT Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	
2 heures.	Dr LOIR Biologie et Pathologie générale	Dr LOIR Biologie	Dr LOIR Biologie et Pathologie générale	Dr LOIR Biologie	Dr LOIR Biologie et Pathologie générale	
3 heures.	Dr MARIEN Histologie	Dr BERNIER Histologie	Dr MARIEN Histologie	Dr BERNIER Histologie	Dr MARIEN Histologie	
4 heures.	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	

HORAIRE DES COURS PRIMAIRES

Elève de Deuxième Année — 3e terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 heures.	Dr Duval Physiologie et Electricité médicale	Dr Duval Physiologie et Electricité médicale	Dr Duval Physiologie et Electricité médicale	Dr Duval Physiologie et Electricité médicale	Dr Duval Physiologie et Electricité médicale	
9 heures.	Dr Asselin Physiologie pratique	Dr Mignault Anatomie	Dr Asselin Physiologie pratique	Dr Mignault Anatomie	Dr Asselin Physiologie pratique	
11 heures.	Dr Hébert Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr Hébert Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr Hébert Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr Hébert Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr Hébert Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	
3 heures.	Dr Marien Histologie	Dr Bernier Bactériologie	Dr Marien Histologie	Dr Bernier Bactériologie	Dr Marien Histologie	
4 heures.	Dr Rivet Chimie pratique		Dr Rivet Chimie pratique		Dr Rivet Chimie pratique	

HORAIRE DES COURS

Elèves de Troisième Année — 1er terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 heures.	Dr Villeneuve Médecine légale	DrS Lachapelle Pédiatrie	Dr Villeneuve Médecine légale	DrS.Lachapelle Pédiatrie	Dr Villeneuve Médecine légale	
9 heures.	Dr Foucher Hopital Notre-Dame	Dr Lamarche Clinique d'obstétrique Maternité	Dr Foucher Hôpital Notre-Dame	Dr Harwood Gynécologie	Dr Foucher Hôpital Notre-Dame	Dr Lamarche Clinique d'obstetrique Maternité
10.15 hrs.	Dr Benoit Clinique interne Hôpital Notre Dame	Dr Mercier Clinique externe Hopital Notre-Dame	Dr Benoit Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr Mercier Clinique externe Hôpital Notre-Dame	Dr Benoit Clinique interne Hopital Notre-Dame	Dr Mercier Clinique externe Hôpital Notre-Dame
10.15 hrs.	Dr Guerin Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu	Dr Guerin Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu	Dr Guerin Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu
2 heures.	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathologie interne	
3 heures.	Dr Fort er Matière médicale	Dr Fortier Matière médicale	Dr Fortier Matière médicale	Dr Fortier Matiere médicale	Dr Fortier Matière médicale	
4 heures.	Dr Parizeau Pathologie externe	Dr Persillier-Lachapelle Hygiène	Dr Parizeau Pathologie externe	Dr Persillier-Lachapelle Hygiène	Dr Parizeau Pathologie externe	
5 heures.	Dr Lamarche Obstétrique	Dr St-Jacques Anat. Pathologique	Dr Lamarche Obstétrique	Dr St-Jacques Anat. Pathologique	Dr Lamarche Obstétrique	

HORAIRES DES COURS FINALS

Elèves de Troisième Année — 2e terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 heures.	Dr Villeneve Médecine légale	DrS. Lachapelle Pédiatrie	Dr Villeneuve Médecine légale	DrS. Lachapelle Pédiatrie	Dr Villeneuve Médecine légale	
9 heures.	Dr Foucher Hôpital Notre-Dame	Dr Lamarche Clinique d'obstétrique Maternité	Dr Foucher Hôpital Notre-Dame	Dr Harwood Gynécologie	Dr Foucher Hôpital Notre-Dame	Dr Lamarche Clinique d'obstétrique Maternité
10.15 hrs.	Dr Benoit Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr Mercier Clinique externe Hôpital Notre-Dame	Dr Benoit Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr Mercier Clinique externe Hôpital Notre-Dame	Dr Benoit Clinique int rne Hopital Notre-Dame	Dr Mercier Clinique externe Hopital Notre-Dame
10 15 hrs.	Dr Guerin Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu	Dr Guerin Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu	Dr Guerin Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu
2 heures.	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervifux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathol gie interne	
3 heures.	Dr Fortier Matière médicale	Dr Fortier Matière médicale	Dr Fortier Matière médicale	Dr Fortier Matière médicale	Dr Fortier Matière médicale	
4 heures.	Dr Parizeau Pathologie externe	Dr Persillier-Lachapelle Hygiène	Dr Pariseau Pathologie externe	Dr Persillier Lachapelle Hygiène	Dr Parizeau Pathologie externe	
5 heures.	Dr Lamarche Obstétrique	Dr St-Jacques Anat. pathologique	Dr Lamarche Obstétrique	Dr St-Jacques Anat. Pathologique	Dr Lamarche Obstétrique	

HORAIRE DES COURS FINALS

Élèves de Troisième Année — 3e terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9 heures.		Dr Lamarche Clinique d'obstétrique Maternité		Dr Harwood Clinique de Gynécologie Hôpital Notre-Dame		Dr Lamarche Clinique d'obstétrique Maternité
10.15 hrs.	Dr Benoit Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr Mercier Clinique externe Hôpital Notre-Dame	Dr Benoit Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr Mercier Clinique externe Hôpital Notre-Dame	Dr Benoit Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr Mercier Clinique externe Hôpital Notre-Dame
10 15 hrs.	Dr Guerin Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu	Dr Guerin Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu	Dr Guerin Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu
3 heures.	Dr Valin Clinique de dermato logie Hôp. N.-Dame		Dr S. Lachapelle Clinique de pédiatrie Hôpital Notre-Dame		Dr S. Lachapelle Clinique de pédiatrie Hôpital Notre-Dame	
4 heures.		Dr Persillier-Lachapelle Hygiène	Dr Pariseau Pathologie externe	Dr Persillier-Lachapelle Hygiène	Dr Parizeau Pathologie externe	
5 heures.			Dr Persillier-Lachapelle Déontologie médicale		Dr Persillier-Lachapelle Déontologie médicale	

6

HORAIRE DES COURS FINALS

Elèves de Quatrième Année — 1er terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 heures.	Dr Villeneuve Médecine légale	DrS. Lachapelle Pédiatrie	Dr Villeneuve Médecine légale	DrS. Lachapelle Pédiatrie	Dr Villeneuve Médecine légale	
9 heures.	Dr Foucher Hôpital Notre-Dame	Dr Lamarche Clinique	Dr Foucher Hôpital Notre-Dame	Dr Harwood Gynécologie	Dr Foucher Hôpital Notre-Dame	Dr Lamarche Clinique d'obstétrique Maternité
10.15 hrs.	Dr Benoit Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr Mercier Clinique externe Hôpital Notre-Dame	Dr Benoit Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr Mercier Clinique externe Hôpital Notre-Dame	Dr Benoit Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr Mercier Clinique externe Hôpital Notre-Dame
10.15 hrs.	Dr Guerin Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu	Dr Guerin Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu	Dr Guerin Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu
2 heures.	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathologie externe	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathologie interne	
3 heures.	Dr Fortier Matière médicale	Dr Fortier Matière médicale	Dr Fortier Matière médicale	Dr Fortier Matière médicale	Dr Fortier Matière médicale	
4 heures.	Dr Parizeau Pathologie externe	Dr Persillier-Lachapelle Hygiène	Dr Parizeau Pathologie externe	Dr Persillier-Lachapelle Hygiène	Dr Parizeau Pathologie externe	
5 heures.	Dr Lamarche Obstétrique	Dr St-Jacques Anat. Pathologique	Dr Lamarche Obstétrique	Dr St-Jacques Anat. Pathologique	Dr Lamarche Obstétrique	

HORAIRE DES COURS FINALS

Elèves de Quatrième Année — 2e terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 heures.	Dr Villeneuve Médecine légale	Dr S. Lachapelle Pédiatrie	Dr Villeneuve Médecine légale	Dr S. Lachapelle Pédiatrie	Dr Villeneuve Médecine légale	
9 heures.	Dr Foucher Hôpital Notre-Dame	Dr Lamarche Clinique	Dr Foucher Hôpital Notre-Dame	Dr Harwood Gynécologie	Dr Foucher Hopital Notre-Dame	Dr Lamarche Clinique d'obstétrique Maternité
10.15 hrs.	Dr Benoit Clinique interne Hopital Notre-Dame	Dr Mercier Clinique externe Hopital Notre-Dame	Dr Benoit Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr Mercier Clinique externe Hopital Notre Dame	Dr Benoit Clinique interne Hopital Notre-Dame	Dr Mercier Clinique externe Hopital Notre-Dame
10.15 hrs.	Dr Guerin Clinique interne Hotel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hotel Dieu	Dr Guerin Clinique interne Hotel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hotel-Dieu	Dr Guerin Clinique interne Hotel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hotel-Dieu
2 heures.	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathologie interne	
3 heures.	Dr Fortier Matière médicale	Dr Fortier Matière médicale	Dr Fortier Matière médicale	Dr Fortier Matiere médicale	Dr Fortier Matiè e medicale	
4 heures.	Dr Parizeau Pathologie externe	Dr Persillier-Lachapelle Hygiène	Dr Parizeau Pathologie externe	Dr Persillier-Lachapelle Hygiène	Dr Pariseau Pathologie externe	
5 heures.	Dr Lamarche Obstétrique	Dr St-Jacques Anat. Pathologique	Dr Lamarche Obstétrique	Dr St-Jacques Anat. Pathologique	Dr Lamarche Obstétrique	

HORAIRE DES COURS FINALS

Elèves de Quatrième Année — 3e terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9 heures.		Dr Lamarche Clinique d'obstétrique Materuité		Dr Harwood Cliniq de gynécologie Hôpital Notre-Dame		Dr Lamarche Clinique d'obstétrique Maternité
10.15 hrs.	Dr Benoit Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr Mercier Clinique externe Hôpital Notre-Dame	Dr Benoit Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr Mercier Clinique externe Hôpital Notre-Dame	Dr Benoit Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr Mercier Clinique externe Hôpital Notre-Dame
10.15 hrs.	Dr Guerin Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu	Dr Guerin Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu	Dr Guerin Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu
3 heures.	Dr Valin Clinique de dermatologie Hôpital Notre-Dame		Dr S. Lachapelle Clinique de pédiatrie Hôpital Notre-Dame		Dr S. Lachapelle Clinique de pédiatrie Hôpital Notre-Dame	
4 heures.	Dr Parizeau Pathoiogie externe	Dr Persillier-Lachapelle Hygiène	Dr Parizeau Pathologie externe	Dr Persillier-Lachapelee Hygiène	Dr Parizeau Pathologie externe	
5 heures.			Dr Persillier-Lachapelle Déontologie médicale		Dr Persillier-Lachapelle Déontologie médicale	

Tableau d'ensemble des Cours et des Travaux de l'Ecole Polytechnique

1ER TERME

Année	Jours	De 9 heures à 10.30.	De 10.30 heures à 12.	De 1.30 heure à 3.	De 3 heures à 4.30.
1ère année	Lun.	Mathématiq.	Mathématiques	Dessin	Phy. et Chimie
	Mar.	"	"	"	"
	Mer.	"	"	"	Hist. naturelle
	Jeudi.	"	"	"	Phy. et Chimie
	Vend.	"	"	"	"
	Sam.				
2me Année	Lun.	Architecture	Mathématiques	Dessin	Chimie
	Mar.	Machines	"	"	Physique
	Mer.	Architecture	"	"	Chimie
	Jeudi.	Machines	"	"	Physique
	Vend.	Architecture	"	"	Dessin topogr.
	Sam.	Topographie	Cosmographie		
3me Année	Lun.	Mathématiq.	Méc. appliquée	Chimie	Trav. techniq.
	Mar.	"	Electrotechnique	Physique	"
	Mer.	"	Méc. appliquée	Chimie	"
	Jeudi.	"	Electrotechnique	Physique	"
	Vend.	"	Méc. appliquée	Géol. et min.	Dessin topogr.
	Sam.	Mines			
4me Année	Lun.	Technologie	Chimie analy.	Hydraulique	Chemins de fer
	Mar.	Rés. et ponts	Trav. publics	Mach. hyd. et	Trav. techniq.
	Mer.	Chimie anal.	Chimie analy.	compléments	"
	Jeudi.	Rés. et ponts	Phys. indust.	"	"
	Vend.	Electrotech.	Trav. publics	"	Dessin topogr.
	Sam.	Mines			

Ces tableaux ne comprennent pas les particularités et modifications requises par les circonstances et les détails du service.

Tableau d'ensemble des Cours et des Travaux de l'Ecole Polytechnique

2ME TERME

Année	Jours	De 9 h. à 10.30 h.	De 10 30 à 12 h.	De 1.30 à 3 h.	De 3 h. à 4.30 h.
1ère Année	Lun.	Mathématiq.	Mathématiques	Dessin	Géom. descript.
	Mar.	"	"	"	"
	Mer.	"	"	"	Hist. natur. et
	Jeudi	"	"	"	Géométrie desc.
	Vend.	"	"	"	"
	Sam.		Ep. de G Desc.		
2me Année	Lun.	Mathématiq.	Mécanique	Dessin	Chimie
	Mar.	"	"	"	Physique
	Mer.	"	"	"	Chimie
	Jeudi	"	"	"	Physique
	Vend.	"	"	"	Cosmographie
	Sam.	Top. et Géod	Top. et Géod.		
3me Année	Lun.	Cons. Civ. et	Mathématiques	Chimie	Trav. techniq.
	Mar.	Rés. appliq.	"	Physique	"
	Mer.	"	"	Chimie	"
	Jeudi	"	"	Physique	"
	Vend.	"	"	Géol. et min.	Const. civiles
	Sam.	Mines.			
4me Année	Lun.	Technologie.	Phys. industr.	Machines	Chemins de fer
	Mar.	Mach. à vap.	Chemins de fer	Trav. tech. et	Trav. techn. et
	Mer.	Chimie anal.	Chimie analyt.	de concours	de concours
	Jeudi	Mach. à vap.	Phys. industr.	"	"
	Vend.	Electrotech.	Chemins de fer	"	"
	Sam.	Mines.			

COURS DE L'ECOLE DE MEDECINE COMPAREE

MATIERES ENSEIGNEES

Première année.—Anatomie. Pathologie interne et externe. Matière médicale. Extérieur du cheval. Chimie. Pathologie générale. Bactériologie. Physiologie comparée. Obstétrique. Maréchalerie. Zootechnie et Maladies contagieuses.

Deuxième année.—Chirurgie opératoire. Clinique médicale. Pathologie interne et externe. Matière médicale. Obstétrique. Extérieur du cheval. Chimie. Bactériologie. Hygiène Vétérinaire. Physiologie comparée. Maréchalerie. Zootechnie et Maladies contagieuses.

Troisième année.—Pathologie interne et externe. Chirurgie opératoire. Clinique médicale. Anatomie. Matière médicale. Obstérique. Bactériologie. Hygiène Vétérinaire. Maréchalerie, Zootechnie et Maladies contagieuses. Inspection des viandes de boucherie et conserves.

COURS DE 1908-1909

Physiologie comparée, Bactériologie et Chimie. — *Dr W. Derome, M. D.*

Pathologie interne et externe. — *Dr V.-T. Daubigny, M. V.*

Hygiène Vétérinaire. — *Dr G.-A. Dauth, M. V.*

Extérieur du cheval.— *Dr D. Généreux, M. V.*

Clinique Médicale. — *Dr F.-T. Daubigny, M. V.*

Pathologie générale. — *Dr G.-A. Dauth, M. V.*

Anatomie, Chirurgie et clinique. — *Dr F.-T. Daubigny, M. V.*

Matière Médicale et Thérapeutique vétérinaire.—*Dr E. P. Benoit, M. D.*

Obstétrique. — *Dr L.-P.-H. Lorrain, M. V.*

Zootechnie. — *Dr L.-P.-H. Lorrain, M. V.*

Maréchalerie. — *Dr L.-P.-H. Lorrain, M. V.*

Maladies contagieuses, Inspection des viandes de boucherie et conserves. — *Dr G.-A. Dauth, M. V.*

COURS DE L'ECOLE DE CHIRURGIE DÉNTAIRE

MATIERES PRIMAIRES

PREMIÈRE ANNÉE. — Anatomie générale, descriptive et pratique, Physiologie générale, Chimie, Histologie théorique et pratique, Technique opératoire, Anatomie et Physiologie dentaire (illustrée par projections.) Dispensaire à l'Hôpital Notre-Dame.

DEUXIÈME ANNÉE.—Mêmes cours, et examen final sur toutes les matières primaires.

MATIERES FINALES

TROISIÈME ANNÉE.—Pathologie dentaire, Chirurgie buccale, Bactériologie théorique et pratique, Dentisterie opératoire, Couronnes et Ponts, Obturations en porcelaine, Métallurgie, Prothèse, Orthodontie, Matière Médicale, Anesthésie, Hygiène, Jurisprudence dentaire, Clinique à l'infirmerie.

QUATRIÈME ANNÉE.—Mêmes cours, et examen final sur toutes les matières finales, pour le doctorat.

COURS DE L'ECOLE DE PHARMACIE

Cours Théoriques

Lundi et jeudi, de 9 à 10 heures.

Cours primaire : Déontologie et Jurisprudence pharmaceutique, Matière médicale et Pharmacie.

Mercredi et Vendredi, de 9 à 10 heures.

Cours final : Matière médicale, Pharmacie, Toxicologie et Posologie.

Mardi et Vendredi, de 10.45 à 11.45 heures.

Cours brimaire : Physique pharmaceutique, Chimie minérale.

Lundi et Jeudi, de 10.45 à 11.45 heures.

Cours final : Chimie organique, Chimie biologique.

Mardi de 9 à 10 heures

Botanique, Micrographie.

Travaux pratiques

Vendredi, de 2 à 4.30 heures.

Pharmacie Chimique, Galénique et Magistrale.

Mardi, de 2 à 4.30 heures

Chimie analytique et biologique, Bactériologie et Microscopie.

L'UNIVERSITE LAVAL

MONTREAL

L'Université Laval a été fondée à Québec, en 1852, par le Séminaire de cette ville, qui lui donna le nom de son fondateur, Mgr François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec. Les directeurs de cette maison obtinrent alors, de S. M. Victoria Ire, une charte qui, en confirmant les droits et les privilèges qu'ils avaient possédés jusque-là, leur conférait en plus les droits et privilèges d'université, pour l'instruction de la jeunesse dans les études secondaires et professionnelles.

En 1876, à la suite d'une demande de Mgr Bourget, évêque de Montréal, pour obtenir une université catholique dans sa ville épiscopale, la Sacrée Congrégation de la Propagande enjoignit à l'Université Laval d'établir une succursale à Montréal, pour y donner le même enseignement qu'à Québec. Cet enseignement fut inauguré en 1878, dans les Facultés de Théologie et de Droit ; en 1879, dans la Faculté de Médecine ; et en 1887, dans la Faculté des Arts. En vertu de la constitution apostolique *Jam dudum*, du 2 février 1889, la succursale est aujourd'hui pratiquement indépendante de la maison de Québec. Elle reçoit ses grades du conseil universitaire de Québec ; mais elle possède une administration locale complète.

Elle comprend quatre Facultés, celles de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts ; et cinq Ecoles agrégées ou affiliées, l'Ecole Polytechnique, l'Ecole de Médecine Compa-

rée et de Science vétérinaire de Montréal, l'Ecole de Chirurgie Dentaire, l'Ecole de Pharmacie Laval et l'Institut Agricole d'Oka. L'enseignement se donne en français, dans toutes ces sections, sauf celle de Théologie, où il se donne en latin.

La Faculté de Théologie est constituée par le Grand-Séminaire de Montréal, dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice.

Le cours ordinaire y est de trois ans et trois mois. Quelques élèves y prolongent leur séjour de six mois, pour se préparer au doctorat. Un plus grand nombre, après avoir complété leur cours à Montréal, vont prendre leurs degrés à Rome, où les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal ont ouvert un Collège pour les étudiants canadiens.

Les Facultés de Droit et de Médecine sont installées dans l'édifice de la rue Saint-Denis. Elles y ont de vastes salles de cours, des bibliothèques sectionnelles, des salles de jeu pour les élèves, un gymnase, etc. La Faculté de Médecine y possède un amphithéâtre et une salle de dissection et quatre laboratoires, pour la chimie, l'histologie, la bactériologie et l'électricité médicale.

La Faculté actuelle de Médecine continue l'*Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal*, fondée en 1845 et affiliée d'abord à l'Université Victoria, de Cobourg (Ontario), de laquelle elle a reçu ses degrés jusqu'en 1890. A cette époque l'Ecole fit modifier sa charte par le gouvernement de Québec et s'allia à la section montréalaise de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, avec laquelle elle forme aujourd'hui un seul corps. Elle reçoit ses degrés de l'Université Laval ; mais elle a conservé sa charte corporative et son autonomie.

La Faculté des Arts n'a pas encore atteint son plein développement. Comme l'enseignement scientifique et littéraire, qui fait l'objet ordinaire des cours de cette Faculté dans les universités anglaises, est donné, dans cette province, à la

jeunesse catholique, par les collèges et les petits-séminaires classiques, affiliés à l'Université Laval, où les élèves obtiennent les degrés de bachelier ès-lettres, ès-sciences ou ès-arts, un enseignement complet de ce genre ne s'impose pas à l'Université même.

Trois cours, relevant de cette Faculté, y sont cependant donnés. Le cours de littérature française, fondé en 1898, par feu M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, est confié à un agrégé de l'Université de Paris. Le second cours a pour objet le Droit public de l'Eglise. Le troisième cours a pour objet l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. Les autres professeurs, ecclésiastiques ou laïques, de la Faculté des Arts, font un cours régulier dans les collèges affiliés à l'Université, ou sont appelés, occasionnellement, à donner quelques conférences publiques à l'Université.

L'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874 et agrégée à l'Université Laval en 1887, est largement subventionnée par le gouvernement de la province de Québec. Elle correspond, par la nature de son enseignement, à la faculté des sciences appliquées d'autres universités. Elle prépare aux différentes branches du génie civil et industriel, telles que travaux publics, chemins de fer, machines, mines, ponts et constructions métalliques, etc.

Cette Ecole est installée dans des édifices spécia x adaptés à ses besoins,où un aménagement bien conçu,au point de vue de l'enseignement scientifique, théorique et pratique, lui assure le caractère et les avantages d'un établissement de premier ordre.

L'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal existe depuis 1886. Agrégée à l'Université, elle est sous le contrôle et soumise à l'inspection du ministre de l'agriculture du gouvernement de Quebec, dont elle reçoit

une allocation. Son enseignement comporte trois années de cours, et le degré final est celui de docteur en médecine vétérinaire. Il comprend de nombreuses cliniques, qui se donnent aux écuries de l'Ecole, rue Craig. L'Ecole possède, à l'Université, un intéressant musée pathologique. Le nombre de ses élèves, presque tous de cette province, n'est pas encore bien considérable ; mais il tend à s'accroître, du fait que les cultivateurs commencent à comprendre la valeur des services que peuvent leur rendre des médecins vétérinaires possédant bien leur art.

L'Ecole de Chirurgie Dentaire de Montréal, continuation de la section française du Collège Dentaire de la province de Québec, fondé en 1894, a été affiliée à l'Université Laval, au mois de février 1904, et obtenait son existence légale par un acte de la législature de Québec, au mois de mai de la même année. Cette Ecole, destinée à la jeunesse canadienne-française de ce pays, et dont la nécessité s'imposait par suite des progrès considérables qu'a faits la chirurgie dentaire depuis quelques années, a débuté livrée à ses propres ressources, et appuyée sur le seul dévouement de ses professeurs. Chaque année des élèves européens y viennent suivre les cours.

L'enseignement couvre une période de quatre années, et le degré final est celui de « docteur en chirurgie dentaire ».

Les Cours théoriques se donnent dans l'Université ; les cliniques et démonstrations ont lieu à l'Infirmerie, angle des rues Sainte-Catherine et Hôtel-de-Ville. A ce dernier endroit se trouve aussi une magnifique salle d'opération, avec chaises de dentistes et laboratoires bien outillés.

L'Infirmerie est ouverte tous les jours, du 1er octobre au 1er avril, de 9 heures à midi ; et les pauvres y reçoivent, sous la direction de cliniciens compétents, des soins gratuits ne comportant qu'une légère rétribution pour le coût du matériel.

L'Ecole de Pharmacie Laval a été constituée en Corporation par une loi spéciale de la Législature de Québec, sanctionnée le 9 mars 1906, et a été affiliée à l'Université Laval le 11 mai de la même année ; son but est l'enseignement et le progrès de toutes les sciences pharmaceutiques.

L'affiliation de cette Ecole à l'Université Laval lui donne accès aux grades universitaires.

Les Cours sont donnés dans l'édifice même de l'Université, du 1er octobre aux premiers jours d'avril.

L'Institut Agricole d'Oka a été affiliée à l'Université le 26 mars 1908, et s'ouvrira à l'automne de la présente année.

Toutes ces Facultés et ces Ecoles jouissent d'une grande liberté d'initiative et d'action en ce qui concerne l'organisation de leurs études et leur régie interne.

L'archevêque de Montréal, en qualité de vice-chancelier, contrôle la nomination et la destitution des professeurs, et exerce une haute surveillance sur la doctrine et la discipline.

Il est de droit président de la Corporation des Administrateurs, qui a la propriété de l'Université et gère ses finances. Les évêques suffragants de la province ecclésiastique de Montréal, des délégués de tous les collèges et petits-séminaires affiliés, de la même province, des délégués des facultés et de leurs anciens gradués, siègent aussi dans cette corporation, qui exerce ordinairement son action par un Bureau de Gouverneurs, composé de personnalités éminentes de la finance et des professions libérales.

Un vice-recteur ecclésiastique, choisi par NN. SS. les évêque de la province de Montréal, représente, pour la discipline et l'administration générale, le Conseil universitaire, la Corporation des Administrateurs et le Bureau des Gouverneurs ; un Comité exécutif de quatre membres, délégué par ce bureau, l'assiste dans la gestion des affaires financières courantes.

FACULTE DE THEOLOGIE

Les professeurs de la Faculte de Théologie sont nommés par le supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, et ces nominations sont soumises à l'approbation et à la ratification de l'archevêque de Montréal, vice-chancelier apostolique de l'Université.

Personne n'est admis comme élève de la Faculté, s'il n'a d'abord présenté au doyen la permission et les lettres testimoniales de son évêque. On exige aussi de lui le certificat d'une bonne conduite et d'un succès suffisant dans les maisons où il a étudié, et celui de deux années de philosophie scolastique.

I — ENSEIGNEMENT

Le cours complet d'études, jusqu'au doctorat, est de quatre ans, après deux années de philosophie scolastique.

L'année scolaire est divisée en deux termes, clos chacun par un examen, le premier en janvier, le second en juin.

L'enseignement comprend la théologie dogmatique et morale, l'Ecriture sainte, la liturgie, le droit canonique, l'histoire ecclésiastique, l'éloquence sacrée, l'hébreu et un cours de signes pour l'instruction des sourds-muets.

La langue latine est la seule dont on puisse faire usage dans les classes et aux examens.

Les élèves sont répartis en quatre classes, dites de première, de seconde, de troisième et de quatrième année.

Les matières enseignées dans chacune de ces classes sont distribuées comme suit :

1ère Année

DOGME. — De Divina Religione. — De Traditione et Sacra Scriptura. — De Ecclesia et Romano Pontifice.

MORALE. — De Actibus humanis. — De Conscientia. — De Legibus. — De Peccatis. De Virtutibus. — De Præceptis Decalogi I, II, III, IV.—De Præceptis Ecclesiæ.

ECRITURE SAINTE. — Commentaria in Libros Morales et Propheticos Veteris Testamenti.

DROIT CANONIQUE — Institutiones Canonicæ de Personis.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. — Prima Epocha, scil. ab Initio Christianismi ad Sæculum VI.

LITURGIE. — De Rituali Romano.

IIme Année

DOGME. — De Genesi et Regula Fidei — De Deo Uno et Trino. — De Deo Creante et Elevante. — De Verbo Incarnato.

MORALE. — De Justitia et Jure. — De Contractibus. — De Præceptis Decalogi V, VII, VIII, X. — De Statibus Particularibus.

ECRITURE SAINTE. — Commentaria in Evangelia.

DROIT CANONIQUE. — Institutiones Canonicæ de Rebus.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. — IIa Epocha, scil. à Sæc. VII ad Initium Hæreseos Lutheranæ.

LITURGIE. — De Missali Romano.

IIIme Année

DOGME. — De Gratia et Virtutibus. — De Sacramentis in genere. — De Baptismo, Confirmatione, Eucharistia, Extrema-Unctione, Ordine. — De Novissimis.

Morale. — De Pœnitentia. — De Matrimonio.

Écriture Sainte. — Commentaria in Epistolas B. Pauli.

Droit Canonique. — Institutiones canonicæ de Judiciis, Censuris et Irregularitatibus.

Histoire Ecclésiastique. — IIIa Epocha, scil. ab Hæresi Lutherana ad nostra tempora.

Liturgie. — De Breviario Romano.

IVme Année

Morale. — Lectiones physiologico-theologicæ in VIum et IXum Decalogi Præceptum.—Theologia pastoralis.— De Cura animarum habenda, et de Administratione sacramentorum.

Les cours d'Éloquence sacrée se donnent chaque semaine en deux cours distincts. Les cours d'Hébreu, ainsi que le cours de Signes pour l'instruction des sourds-muets, sont facultatifs.

II — EXAMENS

Examens intra semestriels

Les élèves de la Faculté ont à subir, au cours de chaque terme, des examens écrits sur le dogme, la morale, l'Écriture sainte.

Le résultat de ces examens s'ajoute comme partie essentialle (moitié) à celui des examens de termes.

Examens de termes

Le premier examen de terme a lieu au mois de janvier, et le second, au mois de juin ; chacun de ces examens a pour objet les matières enseignées pendant le terme.

Les examens de termes comprennent :

1o Une épreuve écrite de trois heures, sur le dogme, la morale et l'Écriture sainte ;

2o Une épreuve orale de quinze minutes, sur le dogme et la morale réunis ;

3o Une épreuve écrite de deux heures, sur le droit canonique, l'histoire ecclésiastique et la liturgie respectivement.

La valeur des examens est appréciée par l'un des dix premiers nombres. La note 4 est regardée comme suffisante pour l'inscription dans la Faculté. Tout examen de terme où un élève a acquis le droit d'inscription, lui est compté pour les grades, selon la valeur de la note obtenue.

III — GRADES ACADÉMIQUES

I — THEOLOGIE

Le baccalauréat de théologie peut s'obtenir à la fin de la seconde année ; la licence, à la fin de la troisième année ; le doctorat, à la fin de la quatrième année.

Il faut au moins la note 6 pour obtenir un des grades académiques.

Baccalauréat

Pour obtenir le titre de bachelier en théologie, il faut :

1o Être inscrit dans la Faculté ;

2o Avoir suivi les cours de la Faculté pendant quatre termes qui, à moins de dispense, doivent être consécutifs ;

3o Avoir obtenu sur chaque matière, comme résultat des examens de ces quatre termes, une moyenne représentée au moins par la note 6 ; ou lorsqu'une moyenne est insuffisante sur quelque matière, et que le jury trouve opportun de le permettre, avoir racheté ce défaut par un examen subséquent sur cette matière.

Si un élève a fait une partie de son cours de théologie au grand-séminaire de Québec ou dans un grand séminaire affilié (1), on lui tient compte de tous les examens de termes, qu'il a subis dans ces maisons.

Les élèves des autres maisons doivent suppléer par un examen spécial aux examens de termes, qu'ils n'ont pas subis ; et ils peuvent obtenir ainsi le baccalauréat dès la fin de la seconde année de théologie ou pendant la troisième année, pourvu qu'ils subissent devant la Faculté au moins deux examens de termes consécutifs, avec une moyenne suffisante sur chaque matière.

Aucun d'eux n'est, en général, dispensé de ces deux examens avant la quatrième année.

Licence

Pour obtenir le titre de licencié en théologie, il faut :

1o Être bachelier en théologie ;

2o Être à la fin de la troisième année de théologie ;

3o Avoir subi l'examen du premier terme de cette année avec une moyenne suffisante sur chaque matière, ou avoir racheté, avec la permission du jury, une moyenne insuffisante sur une matière par un examen spécial sur cette matière ;

4o Subir avec un succès satisfaisant, à la fin du second terme de la même année, une double épreuve sur la partie de la théologie dogmatique et morale étudiée en classe pendant l'année. L'épreuve écrite dure trois heures pour le dogme et trois heures pour la morale ; l'épreuve orale dure

(1) Les grands-séminaires affiliés à l'Université Laval sont ceux de Québec, de Montréal, de Sainte-Anne de la Pocatière, de Rimouski et de Chicoutimi.

une heure et n'est ouverte qu'aux candidats dont l'épreuve écrite a été jugée suffisante.

Deux mois à l'avance, la Faculté fait connaître aux candidats les thèses sur lesquelles doit rouler l'examen écrit et oral.

Un candidat malheureux peut, avec la permission du jury, se présenter de nouveau trois mois après son échec : mais, s'il échoue encore, il doit alors attendre l'époque ordinaire des examens de l'année suivante.

Les élèves qui entrent au grand séminaire, en seconde année de théologie, peuvent se présenter à la licence à la fin de la troisième année, après s'être fait recevoir bacheliers dans l'intervalle ;

Si ces élèves n'entrent qu'en troisième année, ils ne peuvent prendre la licence qu'au premier terme de la quatrième année, avec la condition préalable du baccalauréat.

S'ils entrent en quatrième année, sans être pourvus d'aucun grade, ils ne peuvent se présenter, durant cette année, qu'au baccalauréat et à la licence.

Doctorat

Pour obtenir le titre de docteur en théologie, il faut :

1o Être licencié en théologie ;

2o Être à la fin de la quatrième année de théologie ;

3o Avoir obtenu, à l'examen du premier terme de cette quatrième année, une note moyenne suffisante, ou avoir réparé, avec la permission du jury, une moyenne défectueuse sur une matière, par un examen subséquent sur cette matière.

4o Subir avec succès, à la fin du second terme de cette même année, sur toute la théologie dogmatique et morale,

y compris les empêchements de mariage, une double épreuve. L'épreuve écrite dure trois heures pour le dogme et trois heures pour la morale ; l'épreuve orale ne doit pas durer moins d'une heure et demie.

En cas d'échec, le candidat, sur l'avis favorable du jury, peut, trois mois après, tenter une nouvelle épreuve ; mais, s'il ne réussit pas cette fois, il devra, comme pour la licence, attendre le second terme de l'année suivante.

Les thèses sont communiquées aux candidats vers le 1er avril.

Nul n'est admis aux épreuves du doctorat, s'il n'a suivi au moins deux ans les cours de la Faculté.

Cette règle est applicable aux prêtres qui, avec une recom mandation de leur évêque, se présenteront pour obtenir le doctorat en théologie. Ils seront tenus de suivre pendant deux ans les cours de la Faculté.

II — DROIT CANONIQUE

Le baccalauréat en droit canonique s'obtient à la fin de la troisième année, aux conditions marquées pour le baccalauréat en théologie.

IV — DEBOURSES

Enseignement et pension annuelle au Grand-Séminaire	$150.00
Diplôme de Bachelier	5.00
" " Licencié	8.00
" " Docteur	20.00
Frais d'expédition du diplôme par la poste . .	1.00

FACULTE DE DROIT

I — ENSEIGNEMENT

Art. I. — La Faculté de Droit comprend onze chaires, savoir :

Une chaire de Droit Romain ;
Une chaire de Droit Civil ;
Une chaire de Procédure Civile ;
Une chaire de Droit Commercial et de Droit Maritime ;
Une chaire de Droit Criminel ;
Une chaire de Droit Constitutionnel ;
Une chaire de Droit Administratif ;
Une chaire de Droit International ;
Une chaire d'Histoire du Droit ;
Un cours pratique du Notariat ;
Un cours d'Économie Politique et Sociale.

Art. II. — L'enseignement se donne en trois années, divisées chacune en deux termes, dont le premier commence la première semaine de septembre et finit vers Noël, et dont le second commence le lendemain de l'Épiphanie et finit vers la fin de mai

II — EXAMENS

Art. I. — Un examen écrit, pour tous les cours, aura lieu, chaque mois, sur les matières enseignées durant le mois ; un examen, écrit et oral, à la fin de chaque terme, sur les matières enseignées durant le terme ; et un examen écrit

à la fin de l'année. On tiendra compte, pour la collation des grades, des notes méritées à chacun de ces examens. Cependant, un élève qui n'aurait obtenu, dans l'un de ces examens et sur une matière quelconque, qu'une note inférieure à *bien* sera admis à reprendre cet examen, en vue d'obtenir une meilleure note.

Art. III. — Ces examens sont obligatoires pour tous les élèves, sous peine d'une amende, du refus des certificats de cours, et de l'admission aux examens pour l'obtention des grades universitaires. De plus, l'élève qui n'a pas subi avec succès les examens de l'année pendant laquelle il a suivi les cours, ne peut passer aux cours de l'année suivante, sans une permission spéciale.

III – GRADES ACADEMIQUES

Art. I. — Les grades sont au nombre de trois : le Baccalauréat, la Maîtrise ou Licence et le Doctorat.

Art. II. — Sauf le cas du Doctorat honorifique — que l'Université peut conférer, en témoignage d'honneur ou de bienveillance — pour obtenir un grade, il faut avoir subi des épreuves satisfaisantes.

Baccalauréat – Maîtrise ou Licence

Art. I. — Aucun candidat ne peut être admis aux épreuves du Baccalauréat et de la Maîtrise ou Licence, sans avoir rempli les conditions suivantes :

1o Il faut avoir suivi les cours d'études de la Faculté, d'une manière régulière, et entièrement conforme aux règles et aux usages de la Faculté.

2o Il faut avoir obtenu, aux examens qui se font aux cours de l'année académique, une des notes *très bien, bien, assez bien,* sur toutes les matières du cours. Cependant, l'examen du dernier terme peut être remplacé par l'examen du baccalauréat et de licence, lorsque cet examen a lieu à la fin de ce dernier terme.

3o Il faut avoir subi avec succès les épreuves spéciales du baccalauréat et de la licence.

Art. II. — Ces épreuves spéciales sont, les unes, écrites, les autres, orales. Les épreuves orales sont publiques.

Art. III. — Les grades de licencié et de bachelier en droit s'obtiennent, à la fin du cours de droit, par les élèves qui ont passé avec succès leurs examens de terme, tel que l'exigent les règlements universitaires, et qui ont de plus subi avec succès les épreuves spéciales suivantes :

1o Une épreuve écrite de huit heures ou deux épreuves écrites de quatre heures, sur toutes les matières de l'enseignement.

2o Une épreuve orale d'au moins une heure, sur les mêmes matières.

Les candidats qui, dans ces épreuves spéciales, n'ont que les notes *très bien* et *bien,* avec une majorité de *très bien,* sont licenciés « avec grande distinction ». Ceux qui n'ont que les notes *très bien* et *bien,* avec un nombre égal de *très bien* ou une majorité de *bien,* sont licenciés avec distinction. Ceux qui ont quelques *assez bien,* avec un nombre égal de *très bien,* ou un nombre double de *bien,* sont licenciés. Ceux qui n'entrent dans aucune de ces catégories, mais qui n'ont pas de note inférieure à *assez bien* sont bacheliers.

Les notes *très bien, bien* et *assez bien* correspondent respec-

tivement aux quatre-cinquièmes, aux deux-tiers et à la moitié des points alloués à chaque matière pour l'examen écrit et l'examen oral.

Art. IV. — Les épreuves sont dirigées et appréciées, soit par la Faculté entière, soit par un jury dont les membres au nombre de quatre au moins, sont choisis par la Faculté.

Art. V. — Le travail des candidats est apprécié dans une assemblée de la Faculté et de tous les membres du jury, qui se réunissent pour cela, à leur commodité, et qui appliquent à chaque composition une des six notes *très bien, bien, assez bien* ou *suffisant, médiocre, mal, très mal.*

Le jugement est prononcé à la majorité des voix et, en cas de partage égal, le professeur de la matière sur laquelle le candidat a composé ou, en son absence, celui qui a posé la question, a voix prépondérante.

Art. VI. — Pour les épreuves orales, auxquelles ne sont admis que les candidats dont les épreuves écrites ont été jugées suffisantes, les membres de la Faculté ou du jury interrogent le candidat sur chacune des matières de l'enseignement, à raison de quinze minutes par terme, et plus longuement, si l'examen exige un plus grand développement.

Art. VII. — Dès que le candidat a passé sur une matière, le jury apprécie, à la majorité des voix, le résultat de l'examen partiel, en lui appliquant l'une des six notes *très bien, bien, suffisant, médiocre, mal, très mal.* Cette appréciation se fait séance tenante, — après délibération, si elle est nécessaire, — mais de manière que le candidat ne la connaisse point avant la fin de l'examen. En cas de partage égal des voix le professeur de la matière sur laquelle le candidat vient d'être interrogé, ou en son absence, l'interrogateur, a

voix prépondérante. Dans tous les cas, le président du jury consigne le résultat, en mettant dans l'urne un jeton dont la couleur indique la note comme il suit :

Jeton blanc	Très bien.
Jeton jaune	Bien.
Jeton rouge	Suffisant *ou* assez bien.
Jeton vert	Médiocre.
Jeton bleu	Mal.
Jeton noir	Très mal.

A la fin de l'examen, le jury examine les jetons, en tenant compte de ceux mérités pour les compositions écrites, et le président proclame immédiatement le résultat, en prononçant l'admission ou le renvoi du candidat, d'après les règles suivantes. Le candidat ne peut être reçu avec des jetons verts, bleus ou noirs : aussi peut-on interrompre l'examen oral d'un candidat, aussitôt qu'il a mérité une de ces trois notes. Le candidat qui a échoué peut cependant se représenter, si le jury le lui permet, trois mois après son premier échec. S'il ne réussit pas à ce nouvel examen, il ne peut se représenter qu'à l'époque ordinaire, l'année suivante, et une seule fois.

Doctorat

Art. I. — Le maître ou licencié, qui veut obtenir le doctorat, peut être admis aux épreuves un an après l'obtention de la maîtrise ou licence, s'il l'a obtenue « avec grande distinction », et trois ans après, s'il l'a obtenue seulement d'une manière satisfaisante.

Art. II. — Les épreuves consistent à soutenir publiquement, en présence des membres de la Faculté, une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de la Faculté et

un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

Art. III. — La thèse et les propositions sont remises au doyen de la Faculté, en même temps que la demande d'admission aux épreuves. Le doyen consulte sur le tout les membres de la Faculté, qui donnent leur avis sur la thèse, et ajoutant d'autres propositions à celles du candidat, s'ils ne les trouvent pas suffisantes. Si l'avis est favorable, le doyen, après s'être assuré que la conduite du candidat est bonne, informe ce dernier que sa thèse est admise et indique le jour de la soutenance. Un mois au moins avant ce jour, le candidat doit remettre au vice-recteur, et à chacun des professeurs de la Faculté une copie de la thèse et des propositions.

Art. IV. — Les professeurs de la Faculté sont convoqués pour la soutenance. On peut aussi inviter les docteurs de la Faculté, qui ne sont pas professeurs. Tous les professeurs et les docteurs présents en costume peuvent interroger le candidat à leur tour, principalement sur la thèse, et argumenter contre lui ; mais il n'est pas nécessaire que plus de cinq soient présents. Le jury est présidé par le doyen ou, en l'absence de celui-ci, par le plus ancien des professeurs présents. Le président, quel qu'il soit, a toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre dans l'assemblée, ramener le candidat à la question, s'il s'en écarte, le reprendre s'il manque en quelque sorte et même le protéger au besoin.

Art. V. — Durant la soutenance qui dure trois heures, le candidat doit donner tous les développements et explications qui lui sont demandés, et répondre à toutes les objections qui lui sont faites, et sur la thèse et sur les propositions.

Art. VI. — La soutenance se termine par le vote des professeurs et des docteurs qui ont pris part à l'examen. Ils le donnent, en déposant dans une boite placée devant le président, une des deux boules qu'on leur aura remises durant la séance. La boule blanche représente un vote favorable.

IV — DISCIPLINE

Art. I. — Nul ne peut suivre les cours, sans avoir préalablement obtenu son inscription dans le régistre de la Faculté.

Art. II. — Les élèves sont tenus de suivre les cours avec assiduité. Les professeurs prennent note des absences, et celles-ci sont enregistrées. Lorsqu'elles ont lieu sans une raison suffisante, les élèves sont exposés à n'être pas admis aux examens et à se voir refuser les certificats et diplômes dont ils ont besoin.

Art. III. — Ils ne sont admis dans la salle de cours qu'après le signal donné par l'appariteur, et ils doivent en sortir aussitôt que la leçon est terminée. Ils y occupent, pendant tout le terme, la place qui leur est assignée, ou qu'ils prennent au commencement du terme à défaut d'assignation.

Art. IV.—Ils peuvent parler dans les salles d'attente, pourvu qu'ils le fassent de manière à ne troubler personne dans la maison et à n'être pas entendus dans la rue. Ils doivent garder le silence dans la salle des leçons.

Art. V.—Il est strictement défendu de fumer dans les corridors et dans les salles, et de salir le parquet.

Art. VI.—Les élèves ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier dans l'édifice occupé par la Faculté ou dans le voisinage.

Art. VII.—Tout dommage fait à l'édifice ou aux meubles, est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur ; et l'appariteur en est responsable, s'il ne le fait pas connaître.

Art. VIII.—Tout acte de la part d'un élève, tendant à compromettre l'honneur de la Faculté, sera passible d'une réparation déterminée par les autorités universitaires.

Art. IX.—La Faculté punit la violation des règlements par l'admonition particulière, l'admonition publique, c'est-à-dire devant tous les élèves de la Faculté, le refus de l'admission aux examens ou du certificat de cours, la suspension et le renvoi.

V – HONORAIRES ET DEBOURSES

Inscription, annuellement	$ 5.00
Cotisation pour la maison des Etudiants .	5.00
Cours, chaque année	60.00
Diplôme et frais d'examens pour le Baccalauréat	13.00
Diplôme et frais d'examen pour la Licence.	15 00
" " " " le Doctorat.	40.00
Certificat d'études	10.00

Si le diplôme doit être expédié par la poste, il faut ajouter $1.00 pour les frais d'envoi.

Tous ces honoraires sont strictement payables d'avance. Le prix des cours se paye en deux versements de $30.00, au commencement de chaque terme.

VI — PRIX

Prix Larue

Bourse de $40.00, donnée à l'élève de deuxième ou de troisième année, qui a gardé le plus grand nombre de points, dans un concours ouvert, sur toutes les matières de son cours Cette bourse représente l'intérêt d'une somme de $800.00, offerte en don à la Faculté de Droit par l'entremise de M. Jean-Baptiste Larue, de Montréal, exécuteur testamentaire de M. Prisque Gravel.

Prix offert par MM. C.-S. Campbell, F. Meredith J.-B. Allan

Ce prix, qui consiste en ouvrages de droit, a été accordé jusqu'ici, chaque année, par trois anciens élèves de la Faculté, MM. C.-S. Campbell, D. D., F. Meredith et J.-B. Allan, à l'élève de troisième année, qui a obtenu aux examens le plus grand nombre de points sur les matières du droit civil.

Prix Joël Leduc

Ce prix a été fondé par la Faculté, en mémoire de feu M Joël Leduc, un de ses bienfaiteurs.

Il consiste en une bourse de $20.00, donnée par concours ouvert aux élèves de première année.

Bourse L.-A. Wilson

Une somme de $60.00, don de M. L.-A. Wilson, négociant de Montréal, forme une bourse annuelle en faveur d'un élève de la Faculté.

FACULTE DE MEDECINE

École de Médecine et de Chirurgie de Montréal

I — ENSEIGNEMENT

L'enseignement de la Faculté de Médecine se donne en quatre années. Il comprend les matières suivantes, divisées en deux sections, les primaires et les finales.

Primaires

Anatomie descriptive.—240 leçons.
Anatomie pratique.—180 leçons de deux heures.
Histologie normale.—120 leçons.
Physiologie et Electricité médicale.—240 leçons.
Bactériologie.—120 leçons.
Chimie médicale.—180 leçons, dont 60 pratiques.
Physiologie pratique.—20 leçons.
Pathologie générale.— 120 leçons.
Clinique interne et externe, au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame.

Finales

Matière médicale et Thérapeutique, Pharmacie pratique — 240 leçons.

Pathologie externe.—240 leçons.

Pathologie interne.—240 leçons.

Obstétrique et Maladies de la première enfance.—240 leçons.

Clinique interne } 3 termes de 8 mois ou 4 termes de 6 mois.
" externe }

Ophthalmologie, Otologie, Laryngologie et Rhinologie.— Clinique 120 leçons.

Clinique obstétricale.—48 leçons durant la même année.

Gynécologie, Clinique et Théorique.—60 leçons.

Pédiatrie théorique et Chirurgie.—60 leçons.

Déontologie médicale et Histoire de la médecine.—10 leçons durant la même année.

Anatomie pathologique.—120 leçons.

Hygiène.—90 leçons.

Electricité médicale pratique.—20 leçons.

Toxicologie.—60 leçons.

Maladies mentales.—60 leçons.

Médecine Opératoire et Petite Chirurgie.—60 leçons.

Dissection

La dissection se fait par régions.

Chaque élève doit disséquer au moins six régions, soit trois régions par année, avant de passer les examens primaires.

Chaque élève sera interrogé trois fois par le professeur d'anatomie pratique, au cours de la dissection de chaque région, et, si ses réponses sont satisfaisantes, il recevra, séance tenante, les initiales du professeur sur sa carte de dissection, ainsi que la date de cette signature.

Le professeur d'anatomie pratique inscrira au registre le nom de ses élèves, les régions qu'ils auront disséquées et la période de cette dissection.

CLINIQUES

HOPITAUX

Hôtel-Dieu

Cet hôpital contient 250 lits et est construit de manière à recevoir 300 et même 450 malades au besoin.

Avec la bienveillante permission des Religieuses de l'Hôtel-Dieu, les élèves de la Faculté sont admis à profiter de tous les avantages qu'offre cet hôpital pour les cliniques médicales et chirurgicales.

Le département médical est sous le contrôle de la Faculté, ses professeurs titulaires étant de droit médecins de l'Hôtel-Dieu.

Hôpital Notre-Dame

Les élèves de la Faculté, avec la permission du conseil médical, ont accès à l'Hôpital Notre-Dame. Cet hôpital, fondé en 1880, peut aujourd'hui recevoir facilement 135 à 150 malades.

Il y a deux services de médecine, deux services de chirurgie, un service de gynécologie, un service d'ophthalmologie, d'otologie, de rhinologie et de laryngologie, et un service de pédiatrie. Il y a aussi un laboratoire de bactériologie et de chimie.

Pour le plus grand avantage des élèves, les places suivantes leur sont offertes : 1o deux places d'interne en chirurgie ; 2o deux places d'interne en médecine ; 3o une place d'interne en gynécologie ; 4o deux places d'interne en petite chi-

rurgie : 5o deux places d'interne pour la section des maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge : 6o deux places d'assistants au laboratoire d'histologie, de chimie et à la salle d'autopsie ; 7o une place d'interne à la section d'électricité médicale ; 8o une place d'assistant au dispensaire général ; 9o une place d'assistant au dispensaire des enfants.

Hospice de la Maternité

A l'hospice de la Maternité, dirigé par les Sœurs de Miséricorde, les étudiants en médecine sont admis tous les jours, sous la direction des professeurs.

Les professeurs titulaires de la Faculté sont de droit médecins consultants à cet hospice.

Dispensaires

En dehors des cliniques régulières, données aux hôpitaux et à la Maternité, les élèves de la Faculté sont admis à suivre les services des différents dispensaires établis dans les limites de la ville.

Le nombre des malades qui viennent tous les jours à la consultation, la variété de leurs maladies, tout rend ces dispensaires d'une grande utilité pour les élèves qui assistent à l'examen des malades, reçoivent des médecins de service les explications nécessaires, et se rendent ainsi compte des besoins habituels de la pratique.

A l'Hôpital Notre-Dame, outre le dispensaire général, divisé en deux sections, médecine et chirurgie (la partie chirurgicale étant confiée à M. le Dr Mercier, professeur de la Faculté), il y a un dispensaire d'ophthalmologie, d'otologie, de rhinologie et de laryngologie, sous la direction de M. le professeur Foucher, un dispensaire de pédiatrie et un dispen-

saire des maladies de la peau, des maladies vénériennes et des maladies nerveuses, et un dispensaire de gynécologie, dirigé par M. le Dr Harwood, professeur de la Faculté.

M. le professeur Desjardins est chargé à l'Hôtel-Dieu d'un service et d'une clinique d'ophthalmologie.

Cours partiels

1. Les étudiants en droit, qui désirent suivre les cours d'Anatomie, de Jurisprudence médicale et de Toxicologie, peuvent être admis à ces leçons, en prenant une carte chez le trésorier.

2. Les étudiants dentistes sont admis à suivre les cours d'Anatomie, de Physiologie, de Chimie et d'Anatomie pratique, exigés par l'Ecole de Cirurgie Dentaire.

3. Les étudiants en Pharmacie seront admis à suivre les cours requis par les règlements du Collège de Pharmacie.

II — EXAMENS

Le programme ci-dessus renferme tous les cours et le nombre de leçons exigées par le Collège des Médecins et des Chirurgiens de la Province pour l'obtention de la licence.

Pour être admis à suivre les cours de la Faculté de Médecine, l'élève doit subir un examen préliminaire pour lequel il aura à payer un honoraire de $10.00.

Sont exemptés de cet examen tous ceux qui ont été admis régulièrement à l'étude de la médecine dans une des provinces du Dominion ou dans les Etats-Unis.

Chaque année académique s'ouvre vers le 15 septembre, pour se continuer sans interruption jusqu'à la fin de juin, sauf les vacances de Noël et de Pâques.

Les cours doivent être suivis dans l'ordre indiqué plus haut.

D'après les nouveaux règlements du Collège des Médecins, sanctionnés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, au mois d'août 1904, l'examen du Baccalauréat aura lieu à la fin de la deuxième année, et celui du Doctorat à la fin de la quatrième année.

Pour être admis à l'examen du Baccalauréat, l'élève doit avoir suivi tous les cours primaires pendant deux ans, et avoir passé ou repris avec succès les examens de première année.

Pour être admis à l'examen du Doctorat, l'élève devra avant l'ouverture des cours de l'année, à la fin de laquelle, il se propose de se présenter pour le Doctorat avoir subi avec succès les examens du Baccalauréat, et avoir passé ou repris avec succès les examens de troisième année, et suivi régulièrement tous les cours de troisième et de quatrième année.

Il y aura un examen à la fin de la première et de la troisième année sur toutes les matières enseignées au cours de ces deux années.

Tout élève qui échouera à ces examens, ou qui ne s'y présentera pas, sera tenu de reprendre ces examens à l'ouverture des cours de l'année suivante, et de payer un honoraire additionel.

III — GRADES ACADEMIQUES

L'Université accorde aux élèves de la Faculté de Médecine deux grades, le Baccalauréat et le Doctorat.

Pour obtenir le Baccalauréat, il faut avoir suivi régulièrement tous les cours inscrits au programme des matières primaires, et conservé, dans un examen spécial sur ces matières, un minimum de 51 points sur 100.

Le Baccalauréat est conféré sans note qualificative. Le Doctorat, au contraire, comporte, suivant la valeur relative de l'examen, une des trois notes suivantes : avec une très grande distinction, *summa cum laude ;* avec une grande distinction, *magna cum laude ;* avec distinction, *cum laude.*

La note *summa cum laude* est accordée à l'élève qui conserve, sur toutes les matières du double examen, la note *très bien.*

La note *magna cum laude* à celui qui obtient, avec plusieurs *bien,* une majorité de *très bien.*

La note *cum laude* à celui qui obtient un nombre de *bien* plus grand que celui de *très bien.*

Cette troisième note peut être méritée, en dépit d'un ou de quelques *assez bien* pourvu que chacun de ces *assez bien* soit compensé par deux *très bien.*

Le candidat qui conserve, au moins sur chaque matière, la note *assez bien* reçoit le titre de docteur, sans note qualificative. Toute note inférieure à celle-là, sur quelque matière que ce soit, est éliminatoire.

Les diplômes de Bacheliers doivent être demandés au secrétaire de l'Université Laval à Québec, en produisant un certificat du secrétaire de la Faculté ; ceux de Docteurs, désormais obligatoires, au secrétaire de la Faculté.

IV — DISCIPLINE

1. Après chaque cours, les élèves devront se retirer de la salle de cours, jusqu'au moment du cours suivant.

2. Aucun élève n'est admis aux examens sans avoir produit ses cartes d'assiduité à tous les cours, signées par les professeurs de ces cours. Ces cartes doivent être certifiées

à la fin de chaque session, pour les cours de cette session. Ce terme passé, elles ne peuvent être certifiées qu'au bout de la session suivante, après reprise des mêmes cours.

3. Un manquement de bienséance, durant la dissection, l'ivrognerie, une mauvaise conduite à l'Université ou au dehors, sont passibles d'expulsion : et l'élève expulsé ne peut toucher aucune remise sur les sommes qu'il a payées à la Faculté.

4. Pour être admis aux hôpitaux, il faut être inscrit dans le registre de la Faculté.

5. Pour être admis à la Maternité, il faut avoir suivi pendant au moins deux ans les cours de la Faculté.

6. La Faculté exigera de tous les élèves que les lois de la plus stricte bienséance soient observées durant les visites aux hôpitaux, aux dispensaires et à la Maternité.

7. Il est absolument défendu aux élèves d'introduire aucune personne étrangère dans la salle de dissection, sans une permission spéciale du trésorier

8. Les élèves seront tenus responsables de toute détérioration faite par eux à la propriété ou à l'ameublement de la Faculté et de l'Université.

V — DEBOURSES

1. Au commencement de chaque année, les élèves devront faire inscrire leur nom et le lieu de leur résidence dans le registre de la Faculté, et obtenir du trésorier une carte d'inscription. Personne ne sera admis aux cours, ni même considéré comme élève, tant qu'il n'aura pas été inscrit régulièrement pour l'année courante.

2. Le registre de la Faculté sera fermé le 1er octobre. Une liste des élèves inscrits sera alors fournie à chacun des professeurs, pour servir à la formation des comités dans les hôpitaux et les laboratoires.

3. Le paiement des cours se fera en deux versements égaux : le premier avant le 1er octobre, et le second avant le 1er février. Ceux qui se conformeront à ce règlement, auront droit à une remise de $3.00 pour le 1er versement, et de $2 00 pour le second. Aucune remise ne sera accordée pour les fractions de paiement.

4. La carte d'hôpital pour l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Notre-Dame est obligatoire pour les élèves de 2ème, 3ème et 4ème année.

Le prix, pour les deux hôpitaux, pour 12 mois, est perçu par le trésorier.

La carte d'admission à la Maternité est obligatoire pour les élèves de 3ème année ; le prix est perçu à l'hospice des Sœurs de la Miséricorde.

Sommes à débourser

Inscription annuelle............................	$ 5.00
Cotisaiion pour la Maison des Etudiants...	5·00
Cours de l'année entière........................	100.00
Hôpitaux (Hôtel-Dieu et Hôpital Notre-Dame)........................	8.00
Maternité (12 mois).........	8.00
Diplôme de Docteur (en 4ème année)......	20.00
Les élèves qui suivent des cours partiels :	
Inscription..........................	5.00
Chaque cours.................	10.00

Déboursés éventuels

Admission à l'étude de la médecine pour les élèves qui n'ont pas obtenu de brevet d'admission du Bureau Provincial de Médecine	$ 10.00
Partie de dissection à reprendre...............	4.00
Reprise d'examen (1ère ou 3ème année) soit que l'élève ait négligé de se présenter au temps règlementaire, soit qu'il ait échoué sur une ou plusieurs matières du cours.........................	5.00
Reprise d'examen de Baccalauréat sur une ou plusieurs matières.....................	10.00
Reprise d'examen de Doctorat en septembre	15.00
Reprise d'examen de Doctorat dans le cours de la 5ème année :	
Inscription nouvelle............................	5.00
Chaque matière à reprendre................	10.00

Le bureau du trésorier est ouvert tous les soirs, samedi et dimanche exceptés, de 5 à 6 heures, pendant les mois de septembre et janvier ; et à la même heure les lundi, mercredi et vendredi pendant les autres mois du cours.

VI — PRIX HINGSTON

Une médaille d'or, destinée à perpétuer la mémoire de feu Sir William Hingston, est accordée par Lady Hingston à l'élève qui aura conservé le plus grand nombre de points sur les matières primaires et finales.

PRIVILÈGES

DES

GRADUÉS EN DROIT ET EN MÉDECINE

L'Université Laval à Montréal forme une corporation qui a été créée par la loi 55.56 Vict., c 64, sous le nom de : « Les administrateurs de l'Université Laval à Montréal ». Cette corporation se compose de quarante membres environ, les uns nommés à vie, les autres élus pour cinq ans. Les anciens élèves des Facultés de Droit et de Médecine, gradués depuis plus de cinq ans à la date d'une élection, ont le droit d'élire, pour chaque Faculté, deux membres de cette corporation.



FACULTE DES ARTS

I — COURS DE LITTERATURE FRANÇAISE ET CONFERENCES PUBLIQUES

Le cours principal dans cette Faculté est celui de Littérature française. Il a été créé en 1898, grâce à la libéralité de M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint Sulpice. Des professeurs français, agrégés de l'Université de Paris, en ont été chargés jusqu'ici.

Il comprend à la fois des conférences publiques sur les grands auteurs et les chefs-d'œuvre de la littérature française ; et un cours, essentiellement didactique, sur l'art d'écrire et la critique littéraire.

Règlement du Cours

I. Le cours est ouvert à trois catégories d'auditeurs : les élèves proprement dits, messieurs et dames, spécialement inscrits ; les membres du personnel universitaire ou d'autres maisons d'éducation, admis gratuitement, sur présentation de leur carte d'inscription aux autres cours, ou d'une carte spéciale, obtenue au secrétariat ; toute autre personne, moyennant un droit d'entrée de 25 centins par leçon ou de $3.00 pour la saison.

II. Pour être considéré comme élève du cours, il faut s'inscrire préalablement au secrétariat de l'Université, assister au cours avec assiduité et présenter les travaux indiqués par le professeur Le défaut d'une de ces conditions peut entraîner la radiation de la liste des élèves.

III. Les élèves ont accès au concours de fin d'année, pourvu, toutefois, qu'ils n'aient manqué aucune des compositions périodiques, à moins d'un motif sérieux soumis à l'appréciation du professeur ; et qu'ils en aient, dans tous les cas, fait au moins les trois-quarts. La moyenne des notes obtenues durant l'année, ajoutée aux résultats du concours, détermine le classement final.

IV. Le cours comprend : 1o des leçons de composition et de style ; 2o la correction des travaux remis par les élèves ; 3o des commentaires d'ouvrages critiques et des explications d'auteurs, classiques ou modernes, qu'on étudiera au triple point de vue de l'histoire littéraire, de l'art d'écrire et du développement de la langue.

V. La saison du cours embrasse une période de six mois, novembre— avril, en tenant compte des vacances de Noël et de Pâques. Le cours se donne le lundi de chaque semaine, à 8 heures du soir, dans la salle des conférences publiques du premier étage. Il commencera, cette année, le 9 novembre et se terminera le 4 mai.

VI. L'inscription et les cartes d'admission se prennent au secrétariat de l'Université.

Certificats et Diplômes

1. Un certificat, constatant les progrès accomplis par les élèves du cours didactique dans la connaissance théorique et pratique de la langue, du style et de la composition, est créé dans la Faculté des Arts.

2. Tous les élèves inscrits pourront y aspirer, à condition d'avoir suivi les cours avec assiduité pendant une année au moins, d'avoir durant cette période fait au moins les trois quarts des devoirs indiqués, et d'avoir obtenu des notes dont la moyenne ne soit pas inférieure à dix points.

3. La composition finale (dissertation, discours, narration ou lettre) servira d'épreuve écrite. Elle sera cotée suivant l'échelle ordinaire, de zéro à vingt ; la note obtenue, augmentée de son sixième, s'ajoutera, pour chaque candidat, à la moyenne générale de l'année.

4. Ceux pour qui le total ainsi réalisé ne sera pas inférieur à trente points, seront admis aux épreuves orales. Le maximum pour cette épreuve sera fixé à dix points, zéro entraînant l'exclusion.

5. Pour être reçu définitivement, on devra avoir un total d'au moins trente-cinq points. La mention spéciale « avec distinction » sera donnée à quiconque aura atteint ou dépassé la somme de quarante-deux points, quatre-cinquièmes du total idéal.

6. A ceux qui, ayant avec succès subi pour la seconde fois ces diverses épreuves, y ajouteront des notions élémentaires d'histoire de la littérature française, pourra être attribué, à la discrétion des examinateurs, un diplôme d'études littéraires.

7. Pour la correction de la composition finale, et pour l'examen oral, un comité spécial de deux membres nommés par la Faculté sera adjoint au professeur.—Le Vice-Recteur assiste *ex officio* aux délibérations de cette commission d'examen.

8. Les certificats et diplômes seront décernés en séance publique, à la suite d'un rapport sur les travaux du cours didactique.

Conférences publiques

La saison des conférences publiques est la même que celle du cours de Littérature française : novembre-avril. Elle

comporte une série de conférences sur la Littérature française faites tous les quinze jours, par le professeur qui donne le cours.

Ces conférences ont lieu régulièrement le mercredi soir, à 8.15 heures, dans la salle des promotions. Elles commenceront cette année le 4 novembre. Le public y est admis gratuitement. On peut toutefois retenir un siège pour toute la saison, au prix de $3.00. Les billets de sièges réservés se prennent au secrétariat. Ils sont valables non seulement pour les conférences publiques de Littérature française, mais aussi pour les cours de Droit public de l'Eglise et pour les cours d'Esthétique et d'Histoire de l'Art.

II — COURS DE DROIT PUBLIC DE L'EGLISE

La Faculté des Arts a aussi fondé une chaire de Droit public de l'Eglise. Les autorités ecclésiastiques et universitaires désiraient depuis longtemps la création de cette chaire, si bien à sa place dans une université catholique.

Plusieurs leçons, données annuellement par un professeur compétent, fourniront aux étudiants et à notre société instruite un enseignement solide, de plus en plus nécessaire, sur l'organisme de l'Eglise, ses rapports avec l'Etat, ses droits en matière de législation, de discipline, d'éducation, etc.

Ces leçons commenceront le 25 novembre, et se donneront, à 8.15 heures du soir, dans la salle des Promotions. L'admission est gratuite.

III — COURS D'ESTHETIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART

La Faculté des Arts ajoutera, cette année encore, à son enseignement régulièrement organisé, une série de confé-

rences sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. Ces conférences, comme celles de Littérature française et de Droit public de l'Eglise, se feront dans la salle des Promotions à 8.15 heures du soir, et commenceront le 11 novembre. L'admission est gratuite.

IV — BIBLIOTHÈQUE GENERALE D'ETUDE

Toutes les Facultés et les Ecoles Affiliées ont leur bibliothèque spéciale. Celle de la Faculté de Théologie, au Grand-Séminaire de Montréal, peut être classée au nombre des meilleures du genre. Celles du Droit et de la Médecine sont aussi très considérables ; installées à l'entre-sol de l'Université, elles sont, toutes deux, pourvues d'une belle salle de lecture ouverte tous les jours aux professeurs et aux étudiants.

Parmi les autres, celle de l'École Polytechnique est déjà assez riche ; tandis que les bibliothèques des Ecoles de Médecine Comparée, de Chirurgie Dentaire et de Pharmacie ne font encore qu'entrer en bonne voie d'accroissement ou de formation.

A côté de ces bibliothèques spéciales, il fallait, c'est évident, une bibliothèque générale. Et l'Université, dès l'origine, s'était préoccupée de ce besoin. Grâce à la générosité d'amis ecclésiastiques et laïques, plusieurs milliers de volumes, dont quelques-uns de grande valeur, avaient été collectionnés peu à peu et rangés dans une large pièce située au dernier étage de la maison.

Plus tard, sans cesser de rester la propriété de l'Université, ces livres, de même que les intérêts de la bibliothèque, furent confiés, sous la direction du Vice-Recteur et du Secrétaire Général, aux soins de la Faculté des Arts qui

relève d'une façon plus intime de l'administration universitaire.

Au mois de janvier 1906, M. Arnould, nouvellement arrivé à l'Université en qualité de professeur de littérature française, s'avisa de vouloir combler une lacune qu'il avait remarquée dans l'organisation de cette bibliothèque générale. Il voulut en faire un moyen d'étude d'accès plus facile, et en même temps la développer dans un sens plus moderne et plus pratique.

L'idée venait si bien à son heure que, à peine énoncée, elle put commencer à se réaliser aussitôt. Tout d'abord la Corporation des Administrateurs fournit un nouveau local au rez-de-chaussée, où furent placées immédiatement quelques centaines de livres choisis dans l'ancienne bibliothèque. L'élite qui fréquente à la Faculté des Arts les cours publics du lundi soir, apporta ensuite son généreux concours ; et cet exemple fut suivi par le public en général.

En trois mois, 500 volumes étaient réunis dans de jolies vitrines. Le prêt des livres et les séances de lecture fonctionnaient régulièrement.

A l'œuvre naissante, une aide française fit bientôt faire un pas décisif : au milieu du mois d'avril, un cablogramme de Paris, nous envoyait, par l'intermédiaire de M. Kleskowski, consul-général de France, mille piastres, don de M. Robert Lebaudy. Cette somme permit d'acquérir un millier de volumes, représentant le principal de la production littéraire et historique des trente dernières années. Presque dans le même temps, une circulaire envoyée par M. Arnould à tous les grands éditeurs parisiens lui valait l'offrande gracieuse de 200 manuels et éditions classiques, et le Ministère de l'Instruction Publique français y joignait trois caisses de livres, contenant une partie de la collection des Documents

inédits de l'Histoire de France, ainsi que plusieurs thèses de doctorat toutes récentes.

Suivant le désir du distingué professeur, notre bibliothèque générale était donc devenue plus accessible, plus moderne, plus littéraire et historique.

Pendant les vacances de 1907, le Vice-Recteur obtenait un crédit très généreux, qui lui permit de faire poser des vitrines tout autour de la Salle des Conférences Publiques, et d'y loger l'ensemble imposant des milliers de volumes relégués jusque-là dans les mansardes.

Cette même année et l'année suivante, plus de dix-sept cents volumes de droit, de science, de littérature française et anglaise, d'histoire, etc., généreusement offerts par M. Jacques Grenier, M. LaRocque, Mme R. Préfontaine, par l'œuvre et diverses Facultés de l'Université de France, et surtout par M. Henri Archambeault et par l'Honorable J.-Ald. Ouimet, venaient en outre se presser à côté de leurs devanciers. D'autres amis dévoués, parmi lesquels s'est distingué un de nos professeurs M. Honoré Gervais, nous ont versé des sommes importantes, qui seront employées en Europe par M. Gillet à l'acquisition de nouveaux livres, traitant plus spécialement des beaux arts.

Sans parler de la très riche collection de livres canadiens de l'Honorable Juge Baby, tenue forcément à l'écart dans nos voûtes de sûreté, jusqu'au jour fortuné où elle pourra s'installer dans une construction à l'épreuve du feu, l'Université se trouvait enfin dotée d'une véritable bibliothèque générale ouverte à toute la classe intellectuelle.

Cette bibliothèque complète fort heureusement notre enseignement. Elle sert de foyer à tous ceux qui veulent entretenir, accroître ou allumer en eux la flamme des choses de l'esprit, la culture littéraire, historique, religieuse, philosophique, scientifique ou artistique.

Des séances de lecture et de prêt des livres y sont désormais tenues plusieurs fois la semaine.

Les lecteurs reçoivent toutes les indications bibliographiques ou autres qu'ils peuvent désirer. Il leur est d'ailleurs loisible de se rendre compte par eux-mêmes, en un instant, des 12,000 volumes qui remplissent les rayons. Car le classement y est rigoureusement méthodique.

Toutes les sections sont marquées par un cartouche imprimé, et dans chacune d'elles les ouvrages s'alignent derrière les vitrines en un ordre très apparent.

Le catalogue alphabétique a été dressé avec une rigueur scientifique, d'après le système de Boston.

Il faut espérer que cette bibliothèque continuera à prospérer. Environ 500 piastres, annuellement, lui seraient nécessaires pour assurer, au fur et à mesure, l'achat des nouveautés principales, les dépenses de la reliure et le service que l'on ne pourra pas toujours demander gratuitement.

A cette condition, notre bibliothèque se trouvera en état de rendre des services signalés à toutes les classes intelligentes de Montréal : hommes « de profession » et professeurs en quête d'un document, hommes d'affaires qui chercheront à se reposer ou à se distraire parmi les plus récentes nouveautés sériennes, femmes du monde qui ont à préparer une conférence, étudiants des diverses Facultés et Ecoles Affiliées qui auront l'heureuse idée d'employer utilement leurs instants de loisir. Elle deviendra vraiment un organe national de notre outillage intellectuel, dont nous devons tant nous préoccuper : et sûrement, modestement, sans avoir besoin des millions de nos voisins des États-Unis, nous nous serons fait jaillir, au centre de notre race, une source vive de bien et de progrès d'esprit.

Règlements

Article I. — La bibliothèque d'Etude sera ouverte pendant toute la saison d'hiver, c'est-à-dire du commencement de novembre à la fin de juin, sauf les vacances de Noël et de Pâques et les jours de congé universitaire.

Article II. — Ne peuvent y être admises que les personnes munies d'un billet d'entrée, obtenu au secrétariat général de l'Université.

Article III. — Ces billets sont délivrés *gratuitement :*

a) A tous les élèves inscrits au cours didactique du lundi ;

b) A tous les membres du personnel de l'Université ;

c) Aux directeurs et aux professeurs des maisons d'éducation sur présentation d'une carte d'identité ;

d) Pendant une année, aux personnes qui auront fait don à la Bibliothèque de livres représentant une valeur de deux piastres et agréés par le bibliothécaire ;

e) Pendant une année également, aux personnes qui auront versé le prix d'une carte de saison pour les cours didactiques du lundi.

Article IV. — Des billets d'entrée seront fournis, *moyennant un droit d'abonnement annuel de deux piastres,* aux autres personnes qui en feront la demande agréée par le Secrétaire-Général de l'Université.

Article V. — Les livres de la Bibliothèque d'Etude pourront être emportés à domicile, sur demande agréée par le bibliothécaire, mais ne devront pas rester plus de deux semaines en circulation, et les revues pas plus d'une semaine.

Article VI. — Les deux derniers numéros de chaque

périodique ne pourront pas sortir tant que le troisième ne sera point arrivé.

ARTICLE VII — Chaque emprunteur ne pourra pas emporter plus de deux ouvrages et une revue, en même temps.

ARTICLE VIII. — On devra prendre le plus grand soin des livres empruntés. Il convient de les tenir couverts d'une feuille de papier, de les préserver de l'humidité, de la poussière, de l'encre, etc., et il faut éviter de plier le coin des feuillets. En les emportant de la Bibliothèque, chaque emprunteur devra, séance tenante, envelopper les livres dans le papier qui lui sera fourni.

ARTICLE IX. — Toute personne qui aura perdu ou détérioré un volume, devra le remplacer à ses frais. Si le livre perdu ou gâté fait partie d'un ouvrage en plusieurs volumes, elle le remplacera ou donnera le prix de tout l'ouvrage.

ARTICLE X. — La livraison et la remise des livres ne pourront se faire qu'aux jours et aux heures déterminés par le règlement.

ARTICLE XI. — Les livres mis en circulation seront distribués :

a) Les mardis, de 3 heures à 6 heures, aux *messieurs* seulement ;

b) Les samedis, de 3 heures à 6 heures, aux *dames* seulement.

ARTICLE XII. — Les séances de lecture auront lieu ces mêmes deux jours :

a) Les mardis, jours réservés aux *messieurs*, de 3 heures à 6 heures ;

b) Les samedis, jours réservés aux *dames*, de 3 heures à 6 heures.

Article XIII. — L'ordre le plus parfait et le silence devront être observés pendant toute la durée de ces séances.

Article XIV. — Les bibliothécaires seuls sont autorisés à y prendre la parole pendant quelques instants, soit pour donner des renseignements collectifs, soit pour donner des conseils isolés.

Article XV. — Les personnes admises aux séances de lecture ne devront, sous aucun prétexte, ni circuler ni stationner dans quelque partie que ce soit de la maison.

Article XVI. — Le signal de la retraite sera donné cinq minutes avant la fin des séances, et tous devront immédiatement se préparer à quitter la maison sans s'attarder d'aucune façon.

Article XVII. — Aucun livre de consultation, aucun ouvrage de valeur ou de luxe ne peut être emporté, sous aucun prétexte.

Article XVIII. — A la fin de chaque mois, le bibliothécaire donnera au Secrétaire-Général de l'Université une liste de tous les livres non réintégrés, indiquant les noms des personnes qui détiennent ces livres en contravention des règlements

---

ECOLE POLYTECHNIQUE

Annexée à la Faculté des Arts

I — ENSEIGNEMENT

Les programmes d'études embrassent toutes les sciences pures et appliquées, qui forment le fond de l'enseignemen, dans toutes les institutions importantes du même genre.

Ils ne peuvent trouver place dans cette publication à cause de leurs développements considérables. Nous n'en donnerons qu'une nomenclature sommaire.

Le cours régulier d'études est de quatre ans.

La première année est exclusivement consacrée aux *Mathématiques élémentaires* et aux éléments de la *Physique*, de la *Chimie* et de l'*Histoire naturelle.*

Les 2e, 3e et 4e années font les études *Mathématiques de l'ordre supérieur,* nécessaires aux travaux de l'ingénieur : la *Physique,* la *Chimie,* la *Mécanique,* la *Géologie ;* et les cours techniques suivants : l'*Architecture,* la *Construction des machines,* le *Lever des Plans* et la *Géodésie,* la *Cosmographie,* les *Constructions civiles,* les *Ponts* et les *Constructions métalliques,* l'*Hydraulique,* les *Chemins de fer,* les *Travaux publics,* la *Chimie analytique,* la *Physique industrielle* et l'*Electrotechnique.*

A ces cours viennent s'adapter des travaux d'application, qui sont présentés, chaque année, à un jury dénommé Conseil de perfectionnement.

Une note, d'un minimum déterminé dans chaque cours, est nécessaire à la fin de chaque année, pour passer d'une division à la division supérieure ; l'obtention des diplômes est, de même, soumise à certaines conditions qui portent sur l'ensemble des quatre années d'études.

Des élèves dits *partiels* peuvent être admis à suivre certains cours, en dehors du cadre régulier de l'Ecole, si leur aptitude à les suivre est constatée ; ces demandes sont l'objet d'arrangements particuliers.

II — CONDITION D'ADMISSION A LA PREMIÈRE ANNEE D'ETUDES OU 4e DIVISION (1)

Les conditions d'admission à la première année sont les suivantes :

1o Passer un examen satisfaisant sur :

a) Le Calcul arithmétique ;

b) L'algèbre, jusqu'aux équations du 3me degré exclusivement ;

c) La Géométrie plane : Legendre, livres I, II, III, IV.

d) Les premières notions de Trigonométrie.

2o Etre âgé de 16 ans, sauf dispense d'un an, accordée par le jury d'examen, suivant le résultat de l'examen.

Le programme des matières d'examen pourra être modifié graduellement.

Les candidats peuvent se présenter à partir de l'ouverture

(1) Les examens de passage de la 4e division (1ère année) dans la 3e (2e année) ont lieu dans tout le cours du mois de mai.

Si quelque postulant sollicitait son admission immédiate en 2e année, il devrait en faire la déclaration au *Directeur* du 1er au 15 avril, afin d'être convoqué aux dates des examens sur chaque matière, pour passer ces examens conjointement avec la 1ère année.

de l'année scolaire, ou, par anticipation, avant la clôture des classes de l'année précédente.

L'examen est passé devant le directeur des études et les professeurs de mathématiques de l'école.

III – DIPLOMES ET GRADES

L'Université délivre les diplômes d'Ingénieur civil aux élèves qui terminent leurs cours dans les conditions de succès déterminées par les règlements. Ce diplôme donne droit à celui de Bachelier ès sciences appliquées. (B S. A.)

La *Gazette Officielle* de la Province de Québec, le Rapport du Surintendant de l'Instruction publique et l'Annuaire de l'Université Laval publient la liste des élèves sortants, qui ont obtenu le diplôme d'ingénieur.

Les élèves de l'Ecole Polytechnique jouissent des privilèges conférés aux étudiants en génie civil, par les lois spéciales à la profession d'arpenteur.

IV – RETRIBUTIONS SCOLAIRES

Les rétributions sont les suivantes :

1o $10.00 pour l'immatriculation quand l'élève entre à l'Ecole, valable pour toute la durée de son cours d'études.

2o $50.00, rétribution annuelle pour l'enseignement. Ce montant couvre l'usage sur place de la bibliothèque et les frais de laboratoire, en dehors des manipulations personnelles des élèves dans le cours de chimie analytique.

3o Indemnités diverses : $50.00 pour la 1ère année, et $55.00 pour les autres.

4o Un dépôt annuel pour la fourniture, par l'Ecole, de certains documents autographiés et pour couvrir la dépense

de certaines détériorations légères, provenant de la faute des élèves. Ce dépôt est de $5.00 pour les élèves de lère année, de $10.00 pour ceux de 2me et de 3me, et de $20.00 pour ceux de 4me. La balance de ce montant leur est restituée annuellement.

5o Dépôt pour diplôme $25.00 pour la quatrième année.

Le paiement de la rétribution de $50.00 se fait au début de l'année pour toute l'année, ou au début de chaque session pour la session.

S'il se fait dans les quinze jours de l'ouverture de la session, il est accordé 5% d'escompte.

Le montant du dépôt ci-dessus peut varier dans les années à venir, si la valeur des documents fournis devient plus considérable. En outre, une indemnité de $10.00 est exigée en deuxième et troisième année, pour l'enseignement topographique, et aussi de $10.00 pour l'entretien. Ces chiffres sont variables.

Nul n'est admis à passer des examens généraux, spécialement à la fin de l'année, s'il n'est en règle avec l'administration pour quelque compte que ce soit.

Les élèves dans leur dernière année, doivent aussi faire le dépôt de $25.00 pour les frais de diplôme d'ingénieur civil.

Le diplôme de Bachelier ès-sciences appliquées (B. S. A.) coûte $10.00, mais il est facultatif.

Les élèves partiels auront à faire des déboursés spéciaux fixés pour l'année par la Commission administrative, suivant les études qu'ils demanderont à faire.

Les livres et objets prescrits par le directeur sont obligatoires et à la charge des élèves.

ECOLE DE MEDECINE COMPAREE

ET DE

SCIENCE VETERINAIRE

I – ENSEIGNEMENT

L'enseignement de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire se donne en trois années de huit mois ; et chacune de ces années se divise en deux termes, dont le premier commence le 15 septembre pour se terminer la veille de Noël, et le second le 8 janvier et finit le 15 mai. Il comprend les matières suivantes, divisées en primaires et finales.

COURS THEORIQUES

Primaires

Elèves de Première et Deuxième Années

Physiologie Comparée... } Bactériologie................ } Chimie........................ }	60 leçons par année.
Extérieur du cheval......................	20 " "
Pathologie générale......................	20 " "

Finales

Elèves de Troisième Année

Matières médicales et thérapeutiques.........	60 leçons par année.
Pathologie interne et maladies contagieuses...........	80 " "

Obstétrique pratique	20	leçons	par année.
Clinique médicale	20	"	"
Anatomie	65	"	"
Hygiène vétérinaire	20	"	"
Pathologie externe	75	"	"
Maréchalerie	10	"	"
Chirurgie opératoire	25	"	"
Zootechnie	25	"	"
Maladies contagieuses	10	"	"

Inspection des viandes de boucherie et conserves.

COURS PRATIQUES

Il est nécessaire, pour la préparation des élèves, d'ajouter aux cours théoriques des leçons pratiques, qui se donnent à l'hôpital de l'Ecole, 266, rue Craig Est, et leur fournissent ainsi une Clinique médicale sur le sujet malade.

Chaque élève a un numéro correspondant au sujet dont il suit le traitement, sous la surveillance du professeur de clinique, chef de l'hôpital.

L'élève doit, en même temps, tenir note des changements dans l'état de santé des sujets sous traitement ; de plus il doit travailler au laboratoire de l'hôpital, afin de s'initier à la confection et à l'administration des remèdes.

MUSEE ET BIBLIOTHÈQUE

Le Musée de l'Ecole Vétérinaire, installé dans une des vastes salles de l'Université, contient une grande collection de spécimens pathologiques, naturels et artificiels, préparée par le Dr Ansoux de Paris.

Toutes les pièces indispensables à l'enseignement sont mises sous les yeux des élèves lors des cours, et le professeur peut ainsi faire ses démonstrations avec applications pratiques.

A ce Musée est adjointe une bibliothèque. Elle contient 150 volumes, traitant de la science vétérinaire ancienne et moderne.

II — EXAMENS

1o Durant les derniers jours de chaque terme, tous les élèves qui suivent les cours de l'Ecole sont examinés sur toutes les matières qui leur ont été enseignées pendant ce terme.

2o Les examens pour l'admission à la pratique se font de la manière indiquée dans la loi d'incorporation des Médecins Vétérinaires, et ont lieu devant les examinateurs choisis par le Ministre de l'Agriculture, accompagnés des assesseurs.

3o La durée de l'examen de chaque élève, sur chaque matière, est réglée par l'École, d'après l'importance de la matière. Cependant la durée totale de tous les examens d'un élève, pour le même terme, ne dépasse point 30 minutes, et si l'élève n'a à répondre que sur une matière, le minimum est de 5 minntes.

5o Après l'examen de chaque élève, les examinateurs et assesseurs délibèrent sur la note que mérite l'examen et choisissent à la majorité des voix entre les suivantes, qui sont désignées par les chiffres de 0 à 20, avec la signification suivante :

0	Nul
1-2	Très mal
3-4-5	Mal
6-7-8	Médiocre
9-10-11	Passable
12-13-14	Assez bien
15-16-17	Bien
18-19	Très-bien
20	Parfait

5o Aucun candidat à l'examen final ne peut être admis, s'il n'a obtenu sur l'ensemble des examens, la moyenne de douze points. Quoiqu'il en soit, tous les professeurs présents à l'examen, délibèrent et votent avec les membres du jury, et dans le cas où les votes sont également partagés, le vote prépondérant appartient au professeur dont l'enseignement renferme la matière qui fait l'objet de l'examen.

6o L'élève qui, à la fin du deuxième terme de la seconde ou de la troisième année, n'a eu sur une des matières de son examen, que l'une des cinq premières notes, ne peut reprendre son examen que trois mois après ; mais s'il a échoué sur plus d'une matière, il ne pourra reprendre son examen qu'à la fin de l'année académique suivante.

III — GRADES ACADEMIQUES

L'École de Médecine Vétérinaire et de Science Comparée confère les grades de Bachelier et de Docteur en Médecine Vétérinaire, après les épreuves écrites et orales jugées suffisantes déterminées par les règlements de l'École.

I. Pour obtenir le diplôme de Bachelier, il suffit d'avoir suivi les cours, conformément aux règlements, durant quatre termes, et avoir obtenu, à tous les examens de ces quatre termes, l'une des notes assez bien, bien, très bien, pour toutes les matières dites primaires.

Cependant, un candidat qui, à l'un de ces examens, n'a pas obtenu la note suffisante, peut réparer ce défaut, en subissant, sur la matière défectueuse, un nouvel examen, à un terme ultérieur, et être ainsi admis au Baccalauréat, s'il obtient les notes requises.

Les quatre termes pendant lesquels le candidat a suivi les cours exigés, doivent être consécutifs.

II. Pour obtenir le Doctorat, il suffit d'avoir suivi tous les

cours, conformément aux règlements durant six termes, et avoir obtenu la note bien ou très bien, au moins à tous les examens des deux termes de la troisième année, pour toutes les matières dites finales. Le candidat au Doctorat devra être porteur d'un diplôme de Bachelier.

Les examens écrits se font sous la surveillance de quelqu'un qui en a été chargé par le Président de l'Ecole, et les candidats trouveront dans la salle des examens le papier dont ils ont besoin.

Les diplômes sont délivrés par l'Université Laval de Québec, sur la demande du Président de l'Ecole ; et ils portent les Signatures du Recteur et du Secrétaire de l'Université, du Président et du Secrétaire de l'Ecole. Le coût de ces diplômes est de $5.00 pour le Baccalauréat, et de $20.00 pour le Doctorat. Ces sommes doivent être remises au Secrétaire de l'Ecole, avant de faire la demande des diplômes à l'Université.

IV – RÈGLEMENTS ET DISCIPLINE

1o Les élèves ne peuvent être admis s'ils n'ont 18 ans accomplis, et s'ils ne sont porteurs :

a) Du brevet d'aptitude exigé par la loi d'incorporation des Médecins Vétérinaires de la Province de Québec ;

b) D'un acte de naissance ;

c) D'un certificat de mortalité délivré par le curé de leur dernière paroisse.

Ces trois documents doivent être adressés au Secrétaire de l'Ecole (185, rue Saint-Denis).

Nul n'est réputé élève ou étudiant de l'Ecole, à moins qu'il n'ait obtenu son inscription comme tel ; celle ci ne vaut que pour l'année courante et doit être renouvelée au commencement de chaque année.

2o Les membres de la profession médicale n'auront qu'à suivre les leçons pendant une session pour obtenir le Doctorat en M. V. délivré par l'Université Laval de Québec. Bien que les cours soient privés, les médecins et les élèves de la Faculté de Médecine peuvent donc être admis à les suivre.

3o Les leçons ne durent pas moins d'une heure. Durant les leçons, les élèves prennent des notes qui leur servent à en rédiger un compte-rendu. Le professeur, par des questions faites durant la leçon même, doit s'assurer de l'attention et du travail des élèves.

4o Dans tous les cours et une fois par semaine, le professeur consacre une heure à quelque exercice, propre à mettre en évidence le progrès des élèves et à faire naître chez eux une louable émulation.

5o Les cours de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal sont ceux désignés ci-dessus.

6o Les élèves sont obligés d'assister à tous les cours, tant pratiques que théoriques, sous peine de ne pas être admis à l'examen final.

7o Les élèves inscrits et autres étudiants qui ont la permission de suivre les cours de l'Ecole Vétérinaire Laval, sont seuls admis aux salles de dissection. Ils sont divisés en sections de la manière déterminée par le professeur. Le silence doit régner dans les salles de dissection. Il n'est permis de l'interrompre que pour adresser au professeur des questions qui aient rapport aux travaux anatomiques.

8o Le professeur d'anatomie pratique aide et dirige les étudiants dans leurs travaux de dissection. Il distribue les sujets à disséquer aux différents élèves et veille au bon ordre.

9o Les élèves de tous degrés doivent signer, en entrant,

l'engagement d'observer toutes les règles de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire agrégée à l'Université Laval.

10o L'assiduité au travail, la subordination et le respect à l'égard des professeurs, les paroles honnêtes envers tout le monde, enfin l'observation de toutes les règles de l'Ecole et de l'Université Laval sont pour les élèves des devoirs dont l'infraction est toujours réprimée.

11o Les élèves sont tenus de fréquenter les cours avec exactitude, les professeurs prennent note des absences et celles-ci sont enregistrées ; outre qu'elles exposent à des peines, lorsqu'elles se font sans raisons suffisantes, les élèves courent le risque de se voir refuser, à la fin du cours, les certificats dont ils auront besoin.

Les élèves ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans autorisation ; et lorsque pour cause de maladie, ils sont retenus au logis, ils doivent en informer le Président de l'Ecole au plus tôt.

12o Les élèves ne doivent se trouver dans les salles de cours qu'un quart d'heure avant l'heure du cours.

13o Ils peuvent y parler, pourvu qu'ils le fassent de manière à ne déranger personne dans la maison et à n'être pas entendu dans la rue.

14o Les professeurs ont toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre pendant leurs cours. Ils peuvent même, dans ce but, forcer à se retirer toute personne dont la conduite ne serait pas convenable.

15o Les élèves ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier, ni courir, ni fumer dans l'Ecole.

16o Il est strictement défendu à tous les élèves d'écrire, de faire des figures ou d'en apposer sur quelque partie que

ce soit du local ou de l'ameublement. Les élèves et autres qui contreviendront à cette défense seront tenus de payer la somme nécessaire pour remettre la chose dans un état convenable, sans être exempts de la peine que méritera leur désobéissance.

17o Tout dommage fait au local et aux meubles est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur.

HONORAIRES ET DEBOURSES

V — PRIVILÈGE DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Par la convention intervenue entre l'Ecole et le Ministère de l'Agriculture de Québec, le gouvernement de la province a le *privilège* d'envoyer à l'Ecole Vétérinaire Laval, *vingt cinq jeunes gens, comme boursiers,* qui auront le droit de suivre *gratuitement* tous les cours vétérinaires, et autres cours accessoires à l'Ecole vétérinaire ; et cela aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu leur diplôme de Docteur en M. V., avec charge seulement de payer annuellement $2.00 pour carte d'entrée, $5.00 pour chirurgie et dissection, et $10.00 pour les cours d'inspection de viandes de boucherie et conserves.

Par la même convention, l'Ecole est placée sous les auspices du ministre de l'Agriculture qui surveille ses opérations, la fait inspecter au besoin, et use de son influence pour lui venir en aide, lui fournit les matériaux nécessaires pour améliorer l'enseignement, pour la mettre, autant que possible, sur un pied d'égalité avec les institutions du même genre qui existent en Europe.

ECOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE

I — ENSEIGNEMENT

L'enseignement de l'Ecole de Chirurgie Dentaire se donne en quatre années, et les matières se divisent en primaires et finales comme suit :

Primaires

Anatomie générale, descriptive et pratique.
Physiologie générale.
Chimie.
Histologie théorique et pratique.
Technique opératoire.
Anatomie et Physiologie dentaire. Dispensaire à l'Hôpital Notre-Dame.

Finales

Pathologie dentaire.
Chirurgie buccale.
Bactériologie théorique et pratique.
Hygiène.
Dentisterie opératoire.
Couronnes et Ponts.
Obturations en Porcelaine.
Prothèse.
Métallurgie.
Matière Médicale.
Orthodontie.
Anesthé-ie.
Jurisprudence dentaire.
Cliniques à l'Infirmerie.

DISSECTION

Les étudiants-dentistes font la dissection complète sous la direction du professeur d'anatomie et des prosecteurs de l'École

CLINIQUE

La Clinique dentaire, sise à l'angle de la rue Sainte-Catherine et de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, dans l'édifice du journal *La Patrie*, est ouverte tous les jours, de 9 heures à midi et demie et de 2 heures à 4 heures et demie pour les élèves de troisième et de quatrième année. Les étudiants sont dirigés par le Surintendant.

BIBLIOTHÈQUE ET MUSEE

L'Ecole possède un très joli musée, contenant entre autres une collection superbe de crânes et maxillaires, exposant les phases de la dentition, depuis le fœtus jusqu'au vieillard.

A ce musée est adjointe une bibliothèque d'ouvrages se rapportant à la chirurgie dentaire ancienne et moderne. Beaucoup de ces livres sont aujourd'hui très rares. Dans la salle de lecture, les élèves trouveront les principales revues dentaires françaises et américaines.

II — EXAMENS

Les matières enseignées par cette Ecole sont en conformité avec les règlements du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec, pour l'obtention de la licence.

Les cours commencent le premier octobre et se continuent sans interruption, sauf la vacance de Noël, jusqu'en avril, date des examens.

Un examen sur chaque matière a lieu à Noël et à la fin de

l'année. Pour se présenter à l'examen de fin d'année, il faut avoir une carte d'assiduité, qui n'est donnée qu'aux élèves ayant assisté à 80% des cours.

Pour passer d'une année à l'autre, il faut avoir conservé 60% sur chaque matière et 66% sur le tout.

Les examens de fin d'année se font par écrit et oralement ; ceux de termes, par écrit seulement.

III — GRADES ACADEMIQUES

Le degré conféré par l'Ecole est celui de « docteur en chirurgie dentaire » (D. D. S.). Ce diplôme est signé par le Recteur et le Secrétaire de l'Université Laval, à Québec, et contresigné par le Directeur, le Régistrateur et le Secrétaire de l'Ecole. Pour avoir droit de se présenter pour ce degré, il faut : 1o avoir suivi régulièrement les cours des quatre années et produire ses cartes d'assiduité ; 2o avoir passé tous les examens de termes ou de fin d'année ; 3o avoir payé au Trésorier de l'Ecole, l'honoraire du degré ; en cas d'insuccès une remise de la moitié sera faite ; 4o avoir été inscrit à la clinique dentaire deux années et produire un certificat du Surintendant attestant qu'on a fait les opérations requises par le Conseil.

L'élève qui obtient 90% à l'examen final reçoit le degré avec la note *summa cum laude ;* 80% *magna cum laude ;* 75% *cum laude ;* en-dessous et jusqu'à 66%, nombre de points minimum obligatoire, l'élève reçoit le degré sans note qualificative.

Le Doctorat ne donne pas le droit de pratiquer la chirurgie dentaire dans cette Province ; il faut pour cela s'être conformé aux règlements du Collège des Dentistes.

L'École reçoit des élèves bénévoles ou étrangers, c'est-à-

dire des élèves qui veulent obtenir seulement le grade, pour aller pratiquer ailleurs. Ces élèves ne sont pas obligés de passer un examen d'admission à l'étude ; mais ils devront tout de même prouver, à la satisfaction du Conseil de l'Ecole, qu'ils ont les connaissances requises pour commencer les études de chirurgie dentaire. Ils devront aussi signer un document attestant qu'ils connaissent la loi régissant l'étude et l'exercice de la chirurgie dentaire dans la Province de Québec. Les Dentistes ayant un diplôme étranger peuvent être admis comme élèves bénévoles, à la discrétion du Conseil de l'Ecole. Dans ce cas, ils suivent, pendant une année académique, les cours prescrits aux élèves de quatrième année, et ils reçoivent le degré (D. D. S) s'ils passent l'examen final avec succès.

IV — DISCIPLINE

1o Après les cours, les élèves doivent quitter la salle sans retard.

2o Tout manquement aux règles de la bienséance, inconduite aux cours et à la clinique seront punis. En cas d'expulsion, aucune remise ne sera faite.

3o Pour être admis à la clinique il faut être inscrit dans les livres de l'Ecole.

4o Les élèves seront tenus responsables des détériorations causées par eux à la propriété ou à l'ameublement de l'Ecole.

5o Il est défendu de fumer dans les salles de cours.

6o Les élèves ayant affaire au Directeur, au Régistrateur, au Trésorier de l'Ecole, ou à aucun des professeurs, devront autant que possible s'adresser à eux, à l'Université, avant ou après les cours.

7o Les professeurs enregistrent les absences à chaque cours, et les élèves ne peuvent pas s'absenter pour quelques

jours sans permission. En cas de maladie, ils doivent en avertir le Directeur.

V — DEBOURSES

1o Aucun élève ne pourra suivre les cours, sans avoir obtenu, chaque année, du Régistrateur une carte d'inscription qui lui sera remise par celui-ci sur présentation du reçu du Trésorier.

2o Tous les paiements d'honoraires doivent être faits au Trésorier de l'Ecole qui fait remise à qui de droit, de la partie qui leur revient.

3o Les honoraires de cours doivent être payés comme suit : l'inscription et au moins une moitié de l'honoraire à l'ouverture des cours, et le reste avant le 1er décembre. Ceux qui ne seront pas en règle se verront refuser l'admission aux cours.

Aucune remise n'est faite à un élève qui abandonne les cours.

4o Les honoraires sont :

1re année

Inscription	$ 5.00	
Cours	100 00	
Carte d'Hôpital	4.00	
Armoire	1.00	
Maison des Etudiants	5.00	$115 00

2me année

Inscription	$ 5.00	
Cours	100 00	
Carte d'Hôpital	4.00	
Usage d'un appareil fantôme	2.00	
Armoire	1.00	
Maison des Etudiants	5.00	$117.00

3me année

Inscription	$ 5.00	
Cours	100.00	
Clinique (payable au C. C. D. P. Q.)	25.00	
Accessoires pour porcelaine	3.00	
Armoire	1.00	
Maison des Etudiants	5.00	$139.00

4me année

Inscription	$ 5.00	
Cours	100.00	
Clinique (payable au C. C. D. P. Q.)	25.00	
Accessoires pour porcelaine	3.00	
Diplôme D. D. S	30.00	
Armoire	1.00	
Maison des Etudiants	5.00	$169.00

Licence payable au C. C. D. P. Q	$60.00
Reprise d'examens (chaque matière)	5.00
Assesseur pour reprise d'examen (chaque matière)	5.00

TECHNIQUE

Les élèves de première année doivent se procurer les instruments nécessaires à l'étude de la technique. Ces instruments leur seront utiles durant les années subséquentes.

Les élèves de deuxième année reçoivent chacun un appareil fantôme ; ils en prennent soin et sont responsables des dommages qui pourraient lui être causés. En cas de disparition, l'élève en paiera la valeur à l'Ecole, soit $10.00. Ils devront aussi se procurer les instruments nécessaires, y compris un tour dentaire.

VI — PRIX

Médaille d'or

L'Ecole décerne, en outre du Doctorat, une médaille d'or à l'élève qui a obtenu le plus grand nombre de points aux examens de 3me et de 4me années réunies, pourvu que la moyenne atteinte soit de 80%.

Toute correspondance ou demande d'informations doit être adressée au Directeur de l'Ecole.



ECOLE DE PHARMACIE

I — ENSEIGNEMENT

1. L'enseignement de l'Ecole est en conformité avec la loi de Pharmacie de la Province de Québec.

Il qualifie en tout point l'étudiant en pharmacie pour les examens à subir devant l'Association Pharmaceutique.

2. L'Ecole donne, en outre, plusieurs cours supplémentaires théoriques et pratiques non exigés par la loi, mais destinés à développer davantage les connaissances scientifiques et techniques de l'étudiant, et à compléter son éducation professionnelle.

3. L'Association Pharmaceutique exige du candidat aux examens de Licence qu'il ait suivi régulièrement deux cours de Matière médicale et de Pharmacie, deux cours de Chimie et un cours de Botanique.

4. Les matières pour lesquelles il est exigé deux cours se divisent en matières dites de « Cours primaires », et en matières dites de « Cours finals », lesquelles sont enseignées concurremment durant la même année, aux jours et heures indiqués dans le programme.

5. Aucun élève n'est admis à suivre le cours primaire et le cours final durant la même année scolaire.

6. Pour les fins d'inscription, les cours de l'Ecole sont classés en quatre groupes comme suit :

1. Sciences Médico-Pharmacologiques

Déontologie et jurisprudence pharmaceutique	Cours primaire
Matière médicale	
Pharmacie	

Matière médicale	
Pharmacie	Cours
Toxicologie	final.
Posologie	

2. Sciences Physico-Chimiques

Physique pharmaceutique . . .	Cours
Chimie minérale	primaire.
Chimie organique	Cours
Chimie biologique	final.

3. Sciences naturelles

Botanique.
Micrographie.

4. Travaux pratiques

Pharmacie chimique.
" galénique.
" magistrale.
Chimie analytique.
" biologique (analyses d'urine, sang, lait, etc.).
Bactériologie.
Microscopie.

7. Les travaux pratiques de pharmacie sont ouverts aux élèves qui suivent ou auront suivi le cours primaire des sciences médico-pharmacologiques et physico-chimiques.

8. Les travaux pratiques de chimie analytique et biologique, de bactériologie et de microscopie, sont ouverts aux élèves qui suivent ou auront suivi le cours final des sciences physico-chimiques.

9. Il est recommandé aux élèves de s'inscrire dans l'ordre suivant :

1ère Année : Sciences médico-pharmacologiques (cours primaire).

2ème " Sciences physico-chimiques (cours primaire).

3ème " Sciences physico-chimiques (cours final) et pharmacie pratique.

4ème " Sciences médico-pharmacologiques (cours final), botanique et chimie analytique.

II — EXAMENS

1. Les examens sur chaque matière ont lieu à la fin de l'année scolaire ; ils comprennent l'épreuve écrite et l'épreuve pratique.

2. Pour avoir droit de se présenter aux examens, l'élève doit produire sa carte d'assiduité.

3. L'examen n'est jugé satisfaisant que si le candidat a conservé au moins cinquante pour cent (50%) des points.

4. Pour avoir droit au Diplôme, l'élève doit avoir conservé, sur le total des examens, une moyenne d'au moins soixante pour cent (60%).

5. Tout élève a le privilège de reprendre un examen défectueux, l'année suivante ; mais, s'il n'est pas inscrit pour la matière dont il désire reprendre l'examen, il sera tenu de payer un honoraire de deux piastres ($2.00).

III — GRADES UNIVERSITAIRES

1o Les grades académiques que l'Ecole est autorisée à accorder sont ceux de « Bachelier en Pharmacie », et de « Docteur en Pharmacie ».

2o L'aspirant aux grades universitaires doit avoir suivi tous les cours de l'Ecole, et avoir subi avec succès tous ses examens. Il doit, en outre, prouver qu'il a fait un stage d'au moins deux années, sous la direction d'un pharmacien diplômé. Enfin il faut qu'il ait subi avec succès l'examen préliminaire d'admission à l'étude, exigé par l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec, ou un examen équivalent, à la satisfaction du Conseil d'Administration de l'Ecole. Provisoirement, les cours primaires des sciences médico-pharmacologiques et physico-chimiques suivis antérieurement à l'année 1907 dans toute Ecole de Pharmacie reconnue par l'Association Pharmaceutique seront acceptés.

3o Le diplôme de « Bachelier en Pharmacie » est accordé à celui qui conserve, dans tous les examens réunis, un total d'au moins soixante pour cent (60%) des points.

4o Le Diplôme de « Docteur en Pharmacie » est décerné à celui qui conserve dans tous les examens réunis, un total de quatre-vingts pour cent (80%) des points.

Celui qui obtient 85% reçoit le diplôme avec la note *magna cum laude* « avec grande distinction » ; celui qui conserve 90% reçoit le diplôme avec la note *summa cum laude* « avec très grande distinction ». En outre de son diplôme ce dernier reçoit, lors de la promotion solennelle, un anneau d'or orné d'un camée portant les armes de l'Ecole.

5o Le grade de « Docteur en Pharmacie » peut en outre s'obtenir par tout pharmacien ou Bachelier de l'Ecole, après soutenance d'une thèse, comportant un travail original, conformément aux conditions établies par l'Ecole et approuvées par les autorités universitaires.

6o Aux élèves qui n'aspirent à aucun grade, l'Ecole délivre des *Certificats d'études* pour chacune des matières

dont ils auront suivi les cours au complet, et subi avec succès les examens.

7o Les diplômes sont signés par le Recteur et le Secrétaire de l'Université Laval, à Québec, et contresignés par le Président et le Directeur de l'Ecole, ainsi que par le Vice-Recteur.

IV — IMMATRICULATION — INSCRIPTIONS HONORAIRES

1o L'année scolaire commence le 1er octobre et se continue sans interruption, sauf les vacances de Noël, jusqu'aux premiers jours d'avril.

2o Nul n'est admis à suivre les cours de l'Ecole, si son nom n'est inscrit au registre d'immatriculation, et pour les Cours qu'il désire suivre.

3o Les enregistrements et inscriptions se font au bureau du Directeur, autant que possible dans les dix jours qui précèdent l'ouverture de l'année scolaire.

4o Toute personne de bonne conduite morale est admise à suivre les cours en se soumettant aux règlements de l'Ecole.

5o Pour avoir droit à une carte d'assiduité aux cours, l'élève devra prouver qu'il a assisté à 75% des leçons.

6o Les droits et honoraires à acquitter sont les suivants :

Droit d'inscription	$ 5.00
Honoraires pour les Sciences Médico-Pharmacologiques	15 00
Honoraires pour les Sciences Physico-Chimiques	15.00
Honoraires pour les Sciences Naturelles. .	12.00

Honoraires pour les Travaux pratiques de Pharmacie	12.50
Honoraires pour les Travaux pratiques de Chimie, Bactériologie et Microscopie. . .	12.50
Diplôme de Bachelier	15.00
" " Docteur	25.00

V — DISCIPLINE

Les règlements disciplinaires sont ceux des autres Facultés et Ecoles affiliées.

VI — PRIX

Une bourse de dix piastres ($10.00) est affectée annuellement à chaque cours, en faveur de l'élève qui conserve à l'examen le plus grand nombre de points à partir de 70 %.



INSTITUT AGRICOLE D'OKA

Ce n'est que le 26 mars 1908 que l'Institut Agricole d'Oka a été affilié à l'Université Laval.

Mais, en fait, cette très utile institution, sous le nom plus modeste d'École d'Agriculture, existait déjà depuis plusieurs années. Son fonctionnement date du 8 mars 1893, époque où les RR. PP. Trappistes de Notre-Dame-du-Lac l'ouvrirent à la demande et avec le généreux concours du gouvernement provincial.

Cette œuvre n'avait pas cesser de progresser : aux services administratifs, aux exploitations rurales et aux industries agricoles,elle fournissait des sujets d'une exceptionnelle compétence. Et ses succès étaient de plus en plus remarqués, quand, pendant l'hiver de 1907, sur le désir du ministère de l'Agriculture, comme aussi sur la pressante sollicitation des autorités religieuses et des missionnaires agricoles, et aux applaudissements du Conseil de l'Instruction publique, les dévoués religieux qui dirigent cette maison, se prêtèrent de grand cœur à la réorganisation plus parfaite d'une œuvre de si grand interêt national.

Il fut entendu que l'École conserverait de son passé ce qu'une longue expérience avait démontré effectif et profitable : et que l'on grefferait sur cet acquis tous les développements et les diverses améliorations jugées utiles, au double point de vue d'une installation matérielle plus moderne et d'un programme d'étude plus étendu.

Cette transformation ne sera complétement achevée qu'au mois de septembre 1908. Et dès lors, le régime nouveau

entrera en pleine opération. L'Institut Agricole d'Oka inaugurera donc, cette année 1908-1909, le complet fonctionnement de ses améliorations. Il sera prêt non seulement à poursuivre ses cours, sensiblement modifiés, des degrés préparatoire, élémentaire et secondaire ; mais un cours supérieur sera aussi donné à tous les élèves qui seront en mesure de le suivre immédiatement.

Un enseignement spécial sera même organisé en faveur des personnes, adultes ou plus jeunes, empêchées d'embrasser dans toute leur étendue les programmes réguliers. Cet enseignement comprendra plusieurs cours abrégés, tout à fait pratiques, et dont la durée variera selon l'importance des spécialités dans lesquelles on désirera se perfectionner.

On sait, au reste, qu'il eût été bien difficile, sinon impossible, de trouver, sous le rapport des avantages de toutes sortes à offrir aux élèves, rien de comparable aux mille acres de terre, dont plus de cinq cents déjà en culture, qui forment l'exploitation agricole de la Trappe d'Oka, et qui ont la rare fortune de représenter toutes les variétés du sol de la province de Québec.

Pour renseignements supplémentaires, on est prié de s'adresser au Révérend Pére Directeur, de l Institut Agricole d'Oka, La Trappe, P. Q.



GRADUES DE L'UNIVERSITE LAVAL

A MONTREAL

Depuis sa fondation jusqu'au mois de juin 1907 (1)

FACULTÉ DE THEOLOGIE

Bacheliers en Théologie

1880—Becker, Henry-Charles
McKeon, Albert John
McMahon, Dennes
Walsh, J.-J.
1884—Gibson, Thomas-S.
1886—Butler, Fr.-In.
Kane, Chs-Fr.
1887—Bastien, Alfred
1889—Grace, J.-F.
1890—Oreilly, N.
1892—Auclair, Elie
1893—Roy, J.-E.
1894—Gauthier, G.-L
1896—McCauley, H.-W.
Sullivan, M.-B.
Walker, A.-C.
1897—Barry, J.
Carroll, J.-P.
1899—Curran, M.-J.
Nagle, N.-J.
O'Leary. L.-J.
Valois, J.-A.-O.
1901—Walsh, J.-J.

Licencié en Droit Canonique

1901—Curran, M.-J.

Licenciés en Théologie

1879—Becker, Henry-C., *a. d.* (2)
McKeon, Albert-John
McMahon, Dennis
1892—Auclair, Elie, *a. d.*
1897—Carroll J.-P.
1899—O'Leary, L.-J.
1907—Desranleau, Philippe
Fafard, Gustave

Docteurs en Théologie

1879—Becker, W.-C.
1897—Carroll, J.-P.

(1) Cette liste ne contient, sauf pour les grades en médecine humaine et vétérinaire, que les noms des gradués qui ont *demandé* à l'Université le diplôme attestant le grade *mérité*. Les gradués de l'année 1907-1908 sont indiqués à la fin de l'annuaire.

(2) Les abréviations *a. d.* et *a. g. d.* indiquent respectivement les notes qualificatives : *avec distinction* et *avec grande distinction*.

FACULTE DE DROIT

Bacheliers

1879—Simard, Eugène
1880—Guindon, Louis-Napoléon
Paradis, Joseph-Edouard
1881—Bertrand, Emery-Philippe
Brosseau, Toussaint
Cressé, L.-G.-Auguste
Doucet, Joseph-Stanislas
Leduc, Joseph-Dominique
Mackay, Auguste-Etienne
Rinfret, Joseph-Alfred
Taché, Louis-Jean-Etienne
Turgeon, Louis-Edouard
1882—Bailiargé, Maurice
Bissonnette, M.-L.-Amédée
Beaune, Joseph
Champagne, Louis-Nap.
Cholette, Henri-Arthur
Drouin, Pierre-Elzéar
Dugas, Amédée
Fortin, Georges-Elzéar
Lafontaine, Edouard-Ulric
Laliberté, Eusèbe
Martel, Joseph-Philippe
McCully, Cornélius
Marion, Joseph-Eugène-Ed.
Morgan, William-G.
Poirier, Pierre-T.
Renaud, Pierre-Uldéric
1883—Chênevert, Cuthbert-Alph.
Dandurand, Raoul
Gagnon, Charles-Edouard
Hennessey, Daniel-Jean
Héroux, Joseph-Georges-E.
Lafortune, Daniel-Arthur
Laurendeau, Romulus-H.
Lavallée, Louis-Arsène
Leroux, Joseph-Stanislas
Lynch, Joseph-Arthur
Melançon, Joseph
Moreau, Tancrède-Toussaint
Papineau, Louis-Joseph
Prieur, Georges-Robt-Arth.
1883—Roy, Joseph-Pierre
St-Louis, Charles-Horace
Allard, Victor
1884—Beauset, Edouard
Bédard, Edouard-Jean
Bélanger, Louis
Bouchette, Robert-Errol
Brodeur, Louis-Philippe
Bruchési, Charles
Chambers, Arthur-Etching
Delfausse, Jean-H.-R.
Desaulniers, Ernest-Louis
Geoffrion, Jean-Geo.-Godef.
Gouin, Jean-Lomer
Gratton, Charles-Eusèbe
Laurendeau, Georges
Marceau, François-Raymond
Olivier, Joseph-Charles
Rinfret, Léonce-Auguste
Roy, Charles-Salomon
1885—Brunet, Joseph-A.
Champagne, Cyrille-Hector
Gérin, Léon
Germain, Stanislas-Adolphe
Hébert, Joseph-Albert
Lanctôt, Charles
Lorimier de, Albert-E.
Marceau, Joseph-Odilon
Mathieu, Ernest-S.
Tremblay, Louis-Philippe
Villiars, Joseph-Antoine
1886—Brien, L.-Adélard
Chauvin, Hector
Demers, Louis-Philippe
Ducharme, Charles-E.
Forget, Joseph-F.-Philéas
Galbury, Louis-Amédée
Gendron, L.-A.-Aimé
Hénault, E.
Hétu, L.-J.-Ovide
Lacoursière, R.-Stanislas
Lemire-Marsolais, M.-J.-A.

1886—Macdonald, M.
Murphy, David-E.
Perrault, Joseph-Edmond
Prévost, Louis de Gonzague
Rocher, Auguste
Sicotte, Louis-Wilfrid
1887—Bourgeois, E.
Bruneau, A.-A.-A.
Cormier, F.
Gervais, Honoré-H.-A.
Larose, Wilfrid
Légaré, A.
Meredith, Frederick-E.
Viau, L.-P.-H.
1888—Allan, J.-Bryce
Beaudoin, A.
Crépeau, A.
Gélinas, Eugène
Godin, Eugène-H.
Lavallée, P.-O.
Morin, J.-B.-M.-Victor
Plourde, F.-Ubald
Sauche, Hubert
Théoret, J.-A.
1889—Bouliane, Adjutor
Joubert, A.-W.-A.-Beaumont
Merizzi, Philippe-Romuald
1890—Chauveau, P.-A.
Colpron, J.-N.
Crépeau, F.-G.
Fiset, M.
Giroux, A.
Jocks, J.-W.
Ladouceur, E.-A.-B.
Lamarche, L.-J.-P.
Lippé, C.-A.
Meunier, J.-H.
Rinfret, E.-A.
Roy, F.-U.
Schetagne, H.-F.
St-Denis, A.-J.-A.
Villeneuve, P.-E.
1891—Bouchard, A.
Chagnon, J.-N.-A.
Ladouceur, E.-A.-B.
Lorimier de, Raoul
1892—Bourdeau, G.-A.
Bernard, L.-E.
Bourgeois, J.-M.
Coderre, L.
Fournier, J.-O.
Germain, L.-A.-E.
1892—Hénault, L.-A.
Ladurantaye de, J.-G.
Lussier, J.
Lacasse, P.-C.
Laurendeau, C.-U.
Martineau, Victor
Masson, Louis
O'Bready, M
Primeau, Eugène
Proulx, W.-J.
Routhier, M.-O
1893—Brault, C.-E.-A.
Buchanan, A.-W.-P.
Fontaine, Z.
Généreux, G.-A.
Labelle, J.-A.
Mackay, J.-Alfred-A.
1894—Archambault, A.
Bazin, A.
Beaubien, C.-P.
Beaudoin, R.-T.
Benoit, B.
Bonin, A.
Beaudry, J.-R.-F.
Chevalier, J.
Denault, J.-M.-A.
Demouchel, R.
Drouin, J.-A.
Décarie, J.-L.
Foisy, J.-A.
Garceau, Napoléon
Goyette, O.-A.
Lamarche, J.-A.
Lamothe, C.
Lesage, J.
Loranger, Louis
Marsan, G.-A.
Mount, W.
Merizzi, E.
Ouimet, J.
Plante, M.-H.-A.
Pagnuelo, Tancrède
Prévost, J.-B.-B.
Rousseau, A.
Sylvestre, Joseph
Tourigny, A.
Trudel, P.
Vanier, A.
Vermet, J.-C.
1895—Archambault, J.-B.
Boissonneault, G.
Bourbeau, J.-M.-A.

1895—Brossard, L.-J.-A.
Beulac, Pierre
Belzile, Louis de Gonzague
Baker, W.-A.
Chalifoux, L.
David, J -H.
Desjardins, A.
Demers, Joseph
Dubreuil, A.
Décarie, A.
Fortin, Auguste
Gourre, E.
Garneau, J -H.-H
Gauthier, D.
Guilbault, R.
Goyette, C. L.
Joseph, Em.
Jacobs, L.-W.
Jasmin, H -L.
Lamarre, J.-T.
Lamarche, J.-S.
Lamoureux, R.-M.-J.
Lavimodière, A.
Laporte, C.-Z.
Larose, V.
Léonard, J.-E.
Létourneau, S.
Massicotte, E.-Z.
Mondou, J.-A. A.
Mount, H.-E
Paquet, C.
Perron, J -L.
Perrault, C.
Rivet, A.-D.
Roy, Elzéar
Sénécal, O.
Sicotte, L.
St-Germain, P.
Wilson, C.-A.
1896—Archambault, N.
Bégin, Ph.-A.
Comeau, J.-A.
Cordeau, N.-Z.
Desilets, A.
Gosselin, A.-L.
Gérin, J.-L.
Lachapelle, E.-J.
Lamontagne, J.
Lavallée, Charles-B.
Leclaire, J.
Mathieu, De Ligny
Morin, L.-J.-S.
1896—Paré, O.
Robillard, Ald.
Salaberry, de, René
Tétreau, Ernest
1897—Baby, L.-G.-A. Duperron
David, J.-T.
Derome, L.
Ferron, J.-F.
Frisy, J.
Geoffrion, J -N.-A.
Geoffrion, L.-P.
Gohier, H.
Gaudet, Victor
Lacroix, J.-O.
Lamarche, J.-A.
Mainville, J.-R.
Monty, R.
Meunier, E.
Mousseau, J.-O.
Papillon, J.-A.
Rousseau, E.
Sincennes, J.-B.
Touchette, G.
Tessier, N.
Vanier, G.
1898—Archambault, J.-S.
Brassard, E.
Brodeur, S.-A.
Fortin, P.-A.
Godbout, A.
Lemieux, A.
Léonard, V.
Poliquin, G.
Trépanier, P.-J.-T.
1899—Bertrand, L.-Z.
Brien *dit* Desrochers, J.-E.-M.
Bernard, Hector
Bérard, Jean-Baptiste
Cordeau. L.-B.
Cinq-Mars, A.
Damphousse. Honore
Desaulniers, Edmond-L.
Dufresne, H.-R.
Fontaine, L..Beaulieu
Forest, J.-Z.
Goyette, C.-A.
Gaudet, J.-M.-B.
Gagnon, Isidore
Guérin, L.
Gravel, A.
Julien, J.-A.
Lalonde, Wilfrid

1899—Lorimier de, L.-Raoul
Lapierre, Omer
Laramée, J.-A.-H.-Arthur
Laurier, Raoul
Lebeau, J.-E.
Mathieu, J.-J.-V.
Mercier, Henri
Mercier, J.-A.
Milette, J.-N.-A.
Ogleman, J.-A.
Pilon, J.-A.
Pruneau, J.-A.-N.
Prudhomme, A.-E.
Raymond, Napoléon
Rivet, H.
Rocher, Robert
Robitaille, C.
Séguin, P.-A.
St-Martin, L.-N.
Tremblay, O.
Trudeau, J.-P.-C.
1900—Béique, Louis-J.
Béliveau, J.-A.
Bisaillon, H.-R.
Décary, E.-R.
Desmarais, O.
Jodoin, T.
Hébert, Ernest
Lévesque, L.-E.
Leduc, L.
Marceau, J.-V.
Mayrand, G.
Patterson, W.
Rainville, J.-H.
Ste-Marie, J.-W.
1901—Archambault, Auguste
Archambault, Joseph
Bigué, Philippe
Deguire, Séraphin
Demers, Hector
Désy, Louis-Joseph-A.
Dion, Héliodore
Du Tremblay, Pamphile-B.
Faribault, Léon
Lacasse, Napoléon-N.
Lacombes, Georges-Albini
Laflamme, Horace
Laurier, Lévis
Libersan, Albert-T.
Magnan, J.-Georges
Marsolais, Georges-L.
Molleur, Georges O.
1901—Roy, Joseph
Savignac, Albert
St-Pierre, Henri-A.
Talbot, Joachim
Tremblay, François
Valiquette, Alphonse
1902—Archambault, Édouard
Bousquet, J.-B.-Eugène
Brais, Louis-Jos.-Émilien
Bumbray, John
Caron, S.-Ménésippe
Carufel de, Eugène
Depocas, Gustave-Émile
DuBoyce, Percy-C.
Ducharme, J.-B.-Raoul
Emard, Edouard-Charles
Gagné, Arthur
Gibeault, Arthur
Jalbert, J.-Wilfrid
Jodoin, Henri
Leblanc, Amédée
Lefebvre, Joseph-Ephrem
Leroux, Joseph-René
Ouimet, Joseph-Rodolphe
Pilon, Wilfrid
Renaud, Gustave
Rochon, Gédéon
Saint-Julien, Raoul
Trudeau, Aristide
Vigneault, Charles-Edouard
1903—Béique, Henri
Courchesne, Ovide
Dalbec, Hector
Fauteux, Francis
Feeney, Benet
Fortin, Anthime
Jarry, Adélard
Lanctôt, Denys
Reilly, Clifford-B.
1904—Archambault, Henri
Boileau, J.-A.-F.
Clavel, Albert
Gagné, Horace-J.
Gauthier, Zéphirin
Hétu, Euclide
Houde, Louis-J.
Langlois, Aimé
Langlois, J.-Charles
Léveillé, H.-Elie
Marcil, Emilien
Melançon, Wilfrid
Ménard, Joseph

1904—Moisan, Walter
Molleur, J.-Alvida
Poupart, Albert
Simeon, L.-A.
Surveyer, Paul
Trudeau, Hector
1905—Boisjoli, Wm
Bouthillier, Victor
David, L.-Athanase
DeGrandpré, Joseph-D.
Lacoste, Alexandre
Lafond, Elizée
O'Sullivan, J.-Alexandre
1906—Grandpré (de), J.-D.
Handfield, Arthur
1906—Hétu, J.-Arcade
Jasmin, Amédée
Kearney, W.-P.
Laberge, Fortunat
Lavergne, L.-R.
O'Sullivan, J.-A.
1907—Barry, L.
Beauchemin, A.
Brosseau, J.
Coderre, O.
Godin, E.
Lalonde, J -P.
Lamothe, A.
Normandeau, E.
Prud'homme, Aug.

Licenciés

1879—Charest, Joseph-Adolphe
Descarries, Joseph-Ad.
Lafontaine, Pierre-Eug. *a. g. d.*
Léveillé, Charles-Alph.
Nantel, Bruno
St-Julien, Jules-André
1880—Boisvert, Onésime, *a. g. d.*
Dorion, Ach., *a. g. d.*
Lamirande, Alexandre
1881—David, Arthur
Drouin, Jos.-Octave, *a. g. d.*
Emard, Joseph, *a. d.*
Gérin-Lajoie, H., *a. d.*
Lemoyne de Martigny, Chs, *a. g. d.*
1882—Belcourt, Nap.-Ant., *a. g.d.*
Comeau, Ls-Arsène-H.
Fortin, Thos, *a. g. d.*
Holt, Chs-McPherson
Richard, Jos.-H.-Nap.,*a.g.d.*
1883—Jodoin, Alexandre
1884—Campbell, Chs-S., *a. g. d.*
1886—Demers, L.-Philippe, *a.g.d.*
1887—Bérard, L.-P.
Gervais, H -Hon.-A., *a. g. d.*
Meredith, Fred -Ed., *a. d.*
Viau, Ls-Ph.-H., *a. g. d.*
1890—Mathieu, Georges-Eti
1891—Lamarche, J.-A.
Loranger, Louis
1896—Brisset, Joseph
Beaudry, P.
1896—Cousineau, Philémon
Cusson. V., *a. g. d.*
Desaulles, Casimir
Lachapelle, A., *a. g. d.*
Meunier, L.
Rodier, C.
Surveyer, Edouard-F.
Taschereau, Robert-A.-P.
1897—Beaudoin, G.
Bédard, L.-A.
Boucherville, Joseph de
Brossard, E.
Duranleau. A.
Hébert, J.-A.-H.
Lacoste, Paul
Mousseau, J.-O.
1899—Archambault Anthime-S.
Beauregard, Elzéar
Boileau, L.-J.
Bourbonnière-Gaudry,J.-B.-F., *a. d.*
Bertrand, L.
Bessette, Wilfrid
Dussault, J.-C.-Hector
Fortier, H.-A.
Guilbault. J.-P.-O.
Grenier, Armand
Hurteau, J.-A.
Lanthier, J.-O.
Loranger, Joseph-H.
Marchand, C.-E
Patenaude, E., *a. g. d.*
Piché, Anthime

1899—Pelletier, A.-S.
Rainville, Paul
Rocher, Robert
Rousseau, Maurice
Savignac, J.-A.
1900—Biron, E.
Cinq-Mars, Alex., *a. g. d.*
Desbois, D., *a. d.*
Fauteux, G.-A.
Morin, A.-Zenon
Pigeon, A.
Robert, J.-Léonide
St-Cyr, J.-F., *a. g. d.*
St-Germain, Paul
1901—Beaudry, L.-Richard
Marin, Joseph-Henri
St-Jacques, Joseph-Léon
1902—Beaudry, Adrien
Beaulieu, Louis-E., *a. g. d.*
Faribeault, Léon
Lamothe, C.
Langlais, Jules
Rhéaume, Théodule
1903—Morin, L.-J.-S.
Brouillet, Henri
Cholette, Edouard
Faribeault, Rene
Filion, Zéphirin
Tremblay, Achille
1904—Audet, H.-Eugène
Beaulieu, Romuald-H.
Bourgeois, Charles
Butler, W.-P., *a. g. d.*
Codebecq, Ludger
Desjardins-C.-Henri
Desmarais, Jules
Fortin, Anthime
Montpetit, Edouard, *a. g. d.*
Mousseau, Alphonse
Payette, Victor
Piette, Joseph
Vallée, Arthur
1905—Bohémier, Albert, *a. d.*
1905—Brosseau, Alcibiade
Bussière, Ulysse
Cartier, Jacques
Couture, J.-A.
Ecrément, Arthur
Fortin, Georges
Gosselin, Arthur
Handfield, Wilfrid
Jasmin, Aquila
Lamarche, P.-Emile, *a. d.*
Leblanc, Aimé, *a. d.*
Leduc, Adélard
Loranger, Maurice
Millard, Rolland
Poulin, Stanislas
1906—Achim, J.-A
Beaudry, A.-Paul
Bercovitch, Peter
Charette, J.-Ernest
Dugas, Armand
Fortin, Tancrède, *a. d.*
Gélinas, Joachim
Genest, R., *a. d.*
Lareau, Jules
Ménard, Gordien, *a. g. d.*
Monk, Henri, *a. d.*
Mousseau, Alfred
Perrault, Antonio, *a. g. d.*
Renaud, Henri, *a. d.*
1907—Angers, E.-R., *a. g. d.*
Beaudoin, J., *a. g. d.*
Dufort, G.
Durocher, P.
Guimond, E.
Guyon, H.
Lanctôt, G.
Martineau, A.
Monty, C.-E.
Prud'homme, Alex.
Roy, E.
Roy, R., *a. g. d.*
St-Pierre, G., *a. g. d.*

Docteurs

1882—Lafontaine, Pierre-Eugène
1889—Demers, Louis-Philippe
Gervais, Honoré
1896—Lemieux, Rodolphe
1901—Holt, Charles-McPherson
1901—Loranger, Louis
Taschereau, Robert
Cousineau, Philémon
1907—Lamothe, J.-C.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Bacheliers (1)

1880—Cherrier, Joseph
Cormier, Isaïe
Gaboury, Aimé
1881—Chaffers, Joseph
Joyal, Arthur
Lafontaine, Félix-Gustave
Leroux, Joseph
Matte, Louis-Eugène-Nap.
Prévost, Jos.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1882—Brennan, Michael-Thomas
David, Paul-Arthur
Desjardins, Joseph
Mignault, Rodrigue
Surprenant, Joseph
Sylvain, Emile
1884—Hénault, Wilbrod-Antoine
Lambert, J.-O.
1885—Chabot, N.-Gédéon
Delisle, Arthur
Delorme, L.-N.
Filiatrault, Stanislas
Marsil, Charles
Ostiguy, Charles-Ovide
Richard, J.-B.
Roy, L.-J.-Hercule
1886—Cotret de, Elphège-René
Daigneault, Joseph-Arthur
Duhamel, Alfred-Antoine
Mount, John-N.-P.
Rasconi, Charles-Edouard
Ricard, J.-Arthur
Schiller, L.-Edouard
Thériault, Horace
1887—Desjardins, J.-Stanislas
Laberge, Joseph-Edouard
Ostiguy, J.-Bte-Emile
Pontbriand de, J.-T.-D.
Villeneuve, Georges
1888—Boulet, J.-Rodolphe
Cotret de, Oswald-René
Harwood, L. de Lotbinière
Lemoyne de Martigny, Adels.
Lesage, J.-E.
Letourneau, J.-Narcisse
Mercier, Oscar-F.
Poirier, S.-Simon
1889—Désy, Louis-Joseph
Duhamel, Henri-Masson
Laurin, E.
Leduc, L.-P.-N.
O'Rourke, Jean-Guillaume
1890—Beaudry, Rodolphe
Brien, J.-A.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Hébert, René
Préfontaine, H.
1891—Charlebois, Ls-A.
1892—Bourdeau, V.-S.
Champagne, J.-A.
Chènevert, O.
Dufresne, L.-A.-H.
Duhamel, A.
Godin, C.-H.
Lemay, J.-D.
1893—Bachand, J.
Beauchamp, J.
Desrosiers, L.-A.
Gendron, A.-E.
Landry, N.
Lefebvre, A.
Lupien, L.
Montpetit, L.-A.
1894—Bergeron, E.
Charon, T.-C.-C.
Girard, A.
Hurtubise, A.
Lebel, A.
Legris-Lavergne, J.-W.
Pinault-Deschâtelets, J.-P.
Pomerat, C.-M.
Richard, J.-B.

(1) L'ancienne Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal ne conférait pas le grade de Bachelier.

1894—Robillard, J.-E.
1895—Albert, L.-N.
Boulay, A.-O.
Charbonneau, J.
Chevigny, A.-J.
Demers, J.-F.
Desaulniers, E.-L.-M.
Fecteau, A.
Gélinas, J.-A.
Labelle, W.-J.
Roy, J.-N.
1896—Daudelin, S.-A.
Désy, E.-V.
McCoy, H.-Alexandre
Ostiguy, Paul
Poutré, Ephrem
1897—Caisse, L.-P.
Décarie, J.-P.
Lemoine, J.-H.
Roy, G.
1898—Boucher, N.
Girouard, L.-D.
1899—Abdou, N.-A.
Casgrain, E.
Colin, J.-E.
Jacotel, J.-A.
Malouf, Abraham-Kattini
Saucier, J.-T.-O.
Scott, Charles
1901—Brisset, Gabriel
Caron, Amable
Desmarais, Philéas
Landry, Joseph-Napoléon
1902—Aubin, Alexandre
Lamontagne, J.-Aimé
Masse, Jean-Baptiste
Rochon, J.-Omer
Schiller, Joseph
1903—Archambault, G.
Bellefeuille de, G.
Bertrand, E.
Bonin, A.
Brault, T.
Chagnon, D.
D[illegible]y, C.
D[illegible]t, R.
Gagné, R.
Grenier, M.-P.
Handfield, J.-A.
Hébert, O.
Labelle, E.
Laflèche, J.-T.
1903—Larocque, C.
Lefebvre, Z.
Landry, L.-H.
Limoges, M.
Longtin, J.-M.
Lord, F.
Millette, E.
Monet, F.
Renaud, P.-P.
Ricard, J.
Roy, L.-A.
Simpson, C.
Tellier, J.-E.
Thibodeau, C.
Tétrault, A.
Vanasse, R.
Vandandaigue, I.
1904—Baillargeon, C.-J.
Barrette, E.-A.
Beaudry, O.
Beaulieu, J.-F.
Blackburn, J.
Boulanger, J.
Bousquet, J.-P.-E.
Bouvier, J.-P.
Carrier, W.
Champagne, J.-A.
Delaney, M.
Deserres, A.
Desjardins, A.
Deslauriers, H.
Desrochers, A.
Desrosiers, P.
Dupuis, Z.
Foisy, A.
Gaudette, L.
Gosselin, H.
Guilbault, N.
Hamelin, J.
Handfield, A.
Lachance, F.
Larose, R.
Lord, W.
Martin, J.-G.
Masson, L.
Maynard, H.
Mignault, G.-E.
Pelletier, L.
Pigeon, A.
Plourde, A.
Poirier, A.
Prince, J.-B.

1904—Renaud, L.-H.
Robichon, A.
Rouillard, W.
Rousseau, A.
Rousse, A.
St-Georges, H.
Tellier, J.-E.
Valiquette, U.
1905—Allaire, J.-M.
Archambault, Z.
Arpin, J.
Badeaux, J.
Bélisle, G.
Benoit, D.
Bigué, A.
Birs, A.
Cartier, H.
Caza, O.
Champagne, E.
Champagne, J.-E.
Charbonneau, A.
Collin, H.
Couillard, A.
David, J.
Delvecchio, P.
Denis, A.
Donais, J.
Dupuis, E.
Ethier, H.
Gatien, H.
Grégoire, G.-M.
Grenier, M.-L.
Handfield, D.
Hébert, A.
Jarry, A.
Jasmin, H.
Lambert, H.
Leduc, R.
Lefebvre, Z.
Lussier, L.
Mathieu, J.-A.-H.
Millier, A.-G.
Prévost, A.
Prévost, H.
Robichaud, P.-A.
Roch, S.
St-Pierre, C.-L.
Simard, A.
1906—Acram E.
Auger, E.
Audet, A.
Ayotte, J.-D.
Baril, G.-H.
Charlebois, J.-L.
Cléroux, V.
Croteau, T.
Délisle, F.
Doré, R.
Drouin, J.-B.
Dumont, A.
Dupont, C.-A.
Falardeau, R.
Gauthier, P.
Gratton, L.
Guy, C.
Huot, A.
Jutras, L.
Kimpton, A.
Lafortune, S.
Lamarche, P.
Lamoureux, A.
Lamoureux, E.
Lapierre, G.
Latour, G.
Lonergan, Geo.
Richard, A.
Rinfret, L.
Routhier, J.-C.
Roy, D.
St-Jacques, R.
Trépanier, A.
1907—Amyot, E.
Archambeault, H.-J.
Archambeault, J.
Aubry, W.
Beaudoin, A.
Bélanger, E.
Bernard, E.
Boileau, A.
Boileau, J.
Bohémier, S.
Bouvier, G.
Brossard, A.
Brunet, J.
Chabot, L.-A.
Chevrier, A.
Corriveau, U.
Cypihot, H.
Décary, E.
Despatie, R.
Dorval, L.-H.
Dufresne, E.-R.
Dupont, L.-A.
Dussault, E.

1907—Ecrément, A.
Ferron, A.
Gadbois, G.-H.
Gariépy, U.
Giroux, A.
Gravel, A.
Grignon, H.
Gross, C.-J.
Hamel, G.
Jabour, D.
Jeannotte, E.
Lachapelle, E.
Lachapelle, J.-A.
Lagacé, A.
Lalande, E.
Langelier, E.
Langevin, S.
Laporte, P.-C.
Larochelle, R.
Lavallée, H.

1907—Lebrun, K.
Lesage, O.
Mallette, E.
Martineau, G.-H.
Moreau, E.
Noël, O.
Noiseux, O
Panneton, J.-E.
Patenaude, A.
Plante, L.
Potvin, V.
Racicot, W.
Richer, P.
Robert, H.
Rodier, A.
Roux, L.
Thibaudeau, A.
Toupin, J.
Waisman, M.

Docteurs

I. — Gradués de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, depuis sa fondation jusqu'à son union à l'Université Laval (1843-1891)

1843—Desmarais, L.-J.
1844—Bourgeois, G.-A.
1845—Mignault, Jos.-A.
Prévost, J.-E.
Tassé, J.
1846—Barbier, A.-P.
Bourgeois, L.-N.
Brown, C.
Buxton, J.-H.
Carter, Brock
Craig, A.-B.
Elisworth, A.-R.
Lafontaine, J.-D.
Larochelle, P.
Melançon, N.
Lussier, P.
1847—Bondy, A.-D.
Courteau, Eugène
Daoust, H.
Dorion, J.-B.-T.
Dubord, L.-E.
Félix, P.
Larocque, A.-B.
Larue, P.-A.
Latour, Charles-S.
Laurier, Moïse
Robillard, Ed.
Rottot, J.-P.
Sauvé, H.
Vallée, W.
1848—Boudrias, Joseph-L.
Brisson, Auguste
Cloutier, G.-A.
David, S.
Duguay, Wm
Dunn, Wm
Hazen, H.-L.
Laferrière, F.-X.
Lepailleur, L.
L'Heureux, Léon
McGillivray, I.
Millette, J.-M.
Nelson, H.
O'Leary, Joseph
Séguin, A.
1849—Beaulieu, A.
Crevier, J.-A.
Delinelle de, C.
Fournier, C.
Lafarge, P.-E.
Lemaine, C.
Marion, Joseph
Martigny de, Chs
Nelson, A.
Rolland, H.
Quesnel, J.
1850—Chamberland, A.
Fortier, Alfred
Lapierre, Jos.-A.
LeBlanc, J.
Letourneau, H.
Maureault, L.-B.
Perreault, F.-X.
Préfontaine. Jérémie
Raymond, O.
St-Amand, J.-L.
1851—Bruneau, O.
Casgrain, Charles
Daoust, G.
Drainville, J.-S.
Leclerc, Charles-J.
Leclère, O.
Lefort, P.-O.
McMicking, G.
Molloy, H.-E.
Mount, W.-J.
Sabourin, M.
1852—Charbonneau, A.
Couagne de, A.
Desjardins, J.-A.
Duguay, Z.-E.
McFarlane, J.
Ross, J.-J.
St-Germain, J.-H.-L.
Trestler, C.-F.-F.
1853—Dansereau, H.
Delisle, A.
Durocher, L.-B.
Ferté, J.-E.
Paquet, A.-H.

1853—Poitevin, J.-C.
Quesnel, G.
Richard, A.
Tassé, R.
1854—Boudreau, Z.
Franchère, J.
Gauthier, S.
Pepin, P.
Picard, I.
1855—Boulet, M.-S.
Casavant, H.
Charpentier, F.
Coté, F.-X.
Daoust, C.-D.
Desaulniers, A.-L.
Forest, J.-B.
Goyette, S.
Pelletier, Ovide
Poisson, Ernest
Robillard, N.
St-Jean, P.
1856—Auger, Ch.-L.
Cyr, L.-D.
Dufresne, P.-C.
Dupuis, J.-J.-B
Généreux, D.
Keefer, C.
Laberge, E.
Lafleur, C.-B.
Lafleur, P.-A.
Marien, Amédée
Martigny de, J.-Adelstan
Mayball, M.
Palardy, M.-J.
Perras, A.
Quintal, L.-A.
Sauriol, T.
Têtu, U.
Tremblay, Ambroise
1857—Archambault, D.-M.
Bernier, P.-H.
Lorimier de, L.-J.-V.
Duchesneau, J.-A.
Marsan, A.
Phaneuf, C.
Picault, A.-C.
1858—Bissonnette, A.
Chèvrefils, E.-C.-P.
Dagenais, Ad.
Fontaine, E.-D.
Forest, Ludger
Fortier, L.-A.
1858—Lemire, C.
Loupret, M.
Marcil, David
Nolin, J.-E.
Pominville, R.
Renaud, Joseph
Tétu, A.
Whiteford, R.
1859—Barolet, F.-H.
Bérard, P.-A.
Duhamel, A.
Forest, I aïe
Gaudette, D.
Gaudette, M.-H.-E.
Mignault, R.
Mongeon, C.
Pepin, G.-Adrien
Trudeau, L.
1860—Boudreau, J.-B.
Brossard, L.-P.
Brosseau, A.-T.
Caron, E.
Chapleau, P.
Chopin, J.-N.
Desrosiers L.-L.
Duchesnois, N.
Fortier, J.
Frenet, H.
Larose, Alfred
Larue, Th.
Lavallée, V.-P.
Leclair, Jules
Lemery, H.
Lenoir, Joseph
Lescault, Charles
Robitaille, A.
Roy, G.-E.
Tanguay, J.-O.
1861—Archambault, J.-A.
Beauchemin, L.-J.-B.
Béique, A.-G.-H.
Desjardins, J.-M.
Frégeau, Ls.
Gaucher, A.
Gravel, Ls-Joseph
Guertin, J.-F.
Ponton, C.
Rivard, A.-M.
St-Cyr, E.
1862—Beaudry, F.-X.
Desroches, J.-M.
Desrosiers, H.-T.

1862—Fontaine, G.-H.
Fortier, A.
Grenier, P.
Hamelin, Flavien
Lallier, J.-O.
Lacasse, Th.
Mignault, Alf.-D.
Nadeau, L.-H.
Palardy, F.-L.
Paré, Frédéric
Préfontaine, H.
Prévost, Et.
Valois, A.-F.
Vermette, Léon
Vilbon, A.-P.-V.
1863—Bohémier, J.-M.
Garceau, T.
Gagnon, E.-T.
Lacerte, N.
Laferrière, A.-M.
Lecavalier, J.-A.
Leclair, M.
Lefebvre, J.-L.
Marsan, N.
Marsolais, D.
Provost, Philémon
Quevillon, C.-M.
Smith, G.-E.
Thibeault, C.
Valade, F.-X.
1864—Bazin, Adelard
Boissy, E.
Bonin, O.
Côté, J.
Dagenais, O.
Desjardins, L.-E.
Ethier, Isidore
Gaboury, A.
Gourdeau, G.-A.
Labadie, H.-A.
Labelle, T.
Labrie, G.
Laferrière, A.-A.
Lamontagne, W.
Lenoir, A.
Lippé, J.
Savoie, H.
1865—Beaudet, L.-A.
Beaudoin, Joseph
Bourque, E.-J.
Chapleau, E
Darche, E.-R.
1865—Dufresne, G.-A
Gauthier, S.
Gaboury, E.
Girard, F.-X.
Jacques, N.
Martel, M.-D.-S.
Mount, P. E.
Paquet, J.
Perreault, Cléophas
Roy, G.-Henri
St-Jacques, Eugène
1866—Dartois, P.-A.
Germain, G.
Gervais, Alphonse
Grenier, Georges
Guertin, A.
Kertson, L.
Ladouceur, N.
Lafortune, N.
Lanctôt, J.-O.
Laviolette, A
Leroux, Gaspard
Montmarquet, J.-E.
Smith, W.
Thibeault, A.
1867—Benoit, Léonard
Bulmer, L.-S.
Delvecchio, A.
Dutrisac, J.-O.
Gariépy, L.
Gladu, A.
Lapierre, A.
Laporte, A.
Laramée, J.-A.
McBean, D.-B.
Poulin, L.-S.
Primeau, A.
Veligny, L.-L.
1868—Archambault, J.-S.
Béliveau, H.
Brodeur, L
Choquette, L.-B.
Demers, F.-X.
Dranville, D.
Garneau, J.-A.
Gingras, J.
Godin, A.
Laferrière, E.
Longtin, S.-M.
Mignault, P.-B.
Robitaille, J.
Sylvestre, I.

1868—Valcourt, P.-E.
1869—Archambault, G.
Archambault, P.-C.
Aubuchon, S.
Bald, W.-A.
Dagenais, Ald.
Dansereau, E.-H.
Ferron, W.
Gervais, E.
Gervais, P.-E.
Giroux, P.
Giroux, P.-C.
Hurtubise, E.
Lachapelle, E.-Persillier
Lanctôt, Joseph
Marchessault, I.
Meunier, Alfred
Moreau, H.
Pascal, F.
Peltier, J.-A.
Plante, Elysée
Proulx, L.
Santoire, S.
Tanguay, J.-B.-A.
Tremblay, A.
Trudel, F.-X.
1870—Bellemare, M.-F.
Chagnon, G.
Chaurette, L.
Corbeille, L.
Dame, F.-A.
Deguise, J.-B.
Delages, J.
Forté, R.-N.
Haynes, T.-S.
Labarre, G.
Laviolette, C.
Madore, G.
Marier, P.
Martineau, S.
Ouimet, J.-B.
Perrin, J.-M.-A.
Potvin, Jos.
Pratte, Charles
Pratte, Noé
Quintal, Luc
Renaud, P.-P.
Rinfret, A.
Rinfret, C.-J.
1871—Bélanger, U.-A.
Brisson, T.-A.
Camirand, J.-O.
1871—Dansereau, P.-E.
Desilets, P.-A.
Desjardins, G.
Dick, N.
Fagnan, F.-B.
Gadbois, A.
Gatien, F.
Gouin, L.-J.-E.
Grenier, L.
Hardy, J.
Laberge, P.
Legris, C.
Mignault, V.
Mitigny, L.
Mousseau, J.-O.
Paré, J.-A.
Perrault, C.-A.
Prévost, N.
Primeau, H.
Sheppard, J.-J.
1872—Beaupré, L.
Cartier, P.
Coulombe, C.-J.
Demers, Frédéric
Desmarteau, N.-B.
Dufort, T.-A.
Dupuis, J.
Duval, Arthur
Fafard, Charles
Filiatrault, C.-M.
Gaboury, U.
Gagnon, Joseph
Gosselin, V.
Héroux, H.
Lamarche, Siméon
Lanouette, A.
Laporte, J.-B.
Larue, O.
Laurin, V.
Mathieu, Arthur
McDonald, R.-D.-R.
Meunier, P.
Mignault, Zoël
Pâquet, J.
Rouleau, Eugène
Roy, L.-M.-A.
Simard, A.
Trudel, F.
1873—Archambault, Gaspard
Aubry, A.-D.
Beaudry, G.-O.
Beaudry, J.-A.

1873—Brodeur, L.
Carrière, L.
Comeau, Joseph
Coutu, O.
Desautels, Alf.-C.
Fafard, N.
Gaboury, T.-C.
Gaboury, J.-R.
Germain, A.
Jacques, D.-L.-A.
Lafrenière, G.-D.
Lafrenière, N.-D.
Lalonde, E.
Lamarche, J.-B.-A.
Lesage, E.
Martel, L.-J.
Godin, O.-N.
Pelletier, G.-G.-U.
Verner, L.
Vigneau, B.
1874—Brossoit, A.-N.
Brouillet, V.-J.-E.
Brunet, L.-M.
Charbonneau, J.
Demers, L.-A.
Demers, Ls-C
Desorcy, C.
Dorval, A.
Duval, Salluste
Ethier, Marc
Ferron, E.
Harel, V.-A.
Hébert, L.-D.
Jeannotte, H.
Laberge, Louis
Lacerte, G.-A.
Lachapelle, Sévérin
Lamoureux, S.
Laurendeau, J.-O
Leblanc, G.-J.
Leduc, J.-P.
Lemieux, J.-J
Majeau, A.
Malo, N.
Moquin, V.
Mousseau, F.-X.
Munro, Ed.-H.
Ouimet, Edmond
Prévost, L.-C.
Rose, E.
Rouleau, Z.
Roy, G.-A.
1874—Royal, Paul
Scallon, J.-E.
Trudel, J.-E.
Wilson, T.-O.-J.
1875—Alexander, B.
Allard, Prime
Bélanger, T.
Bergeron, Pierre
Berthelot, J.-E.
Boileau, J.-M.
Bourret, L.-G.
Brun, J.-A.-E.
Brunelle, J.-A.-S.
Carreau, L.
Casgrain, P.-F.
Champagne, A.-B.
Chevalier, Joseph
Comtois, P.-Z.
Couillard, P.-L.
Duplessis, F.-X.
Ernouf, C.
Fauteux, E.
Filiatrault, F.
Fontaine, E.
Gosselin, P.
Gover, Oswald
Guilmot, B.
Hétu, O.-P.
Jeannotte, F.
Lanciaux, Henri
Lambert, J.-C.
Leduc, H.-J.
Léger, T.-A.
Lassisseraye, A.-P.
Léonard, J.-A.-R.
Letourneau, A.
Manseau, L.
Nadeau, Alex.
Paquette, E.
Piché, Alphonse
Piette, A.-P.
Privé, P.-B.
Provost, Ls-R.
Taupier, R.-S.
Simard, A.-Ferdinand
Trudel, F.
1876—Bourque, L.-N.
Brissette, A.
Brunet, N.
Campeau, B.
Cholet, B.
Dubé, P.-C.

1876—Fafard, T.
Gaboury, A.
Gareau, J.-A.
Grondin, H.
Hébert, Avila
Lacaille, Ubald
Lanthier, H.
Lesage, A.
Longtin, J.
Merrill, G.-H.
Millet, Chas.
Robillard, G.
St-Paul, C.
St-Pierre, Ad.
1877—Alexander, Walter
Baril, F.-X.
Brossard, J.-H.
Cartier, A.
Cléroux, L.-V.-B.
Despars, F.
Desroches, J.
Fiset, G.-M.
Fortier, Cyr.
Fortier, Ph.-O
Giroux, G.
Grignon, W.
Lasalle, A.
Longpré, A.
Maucotel, Alfred
Meagher, H.-A.
Petit, N.
Prévost, E.-N.
Robillard, J.
Toupin, J.
Trudeau, F.
1878—Auger, C.-E.
Bachand, L.-C.
Charbonneau, O.
Desnoyers, D.
Fiset, L.-P.
Gaillardet, P.
Gaucher, L.-G.-R.
Giroux, J.-R.
Hébert, A.
Jolicœur, N.
Labadie, F.
Lambert, J.-T.
Lapalme, H.
Lefebvre, M.
Olivier, L.-A.
Ouimet, J.-Alex.
Paquin, Elzéar
1878—Roberge, A.-N.
St-Jacques, C.-R.
Sylvestre, J.-S.
Thérien, C.-U.-A.
Watier, O.-A.
1879—Alain, A.-S.
Aubin, J.-E
Auclair, Zéphirin
Auger, L.-L.
Bellemare, E.
Bergeron, Jos.-N.
Boucher, Louis
Chagnon, Raymond
Côté, Camille
Coté, Télesp.
Coté, Victor
Desjardins, Samuel
Duquette, E.-E.
Elie, J.-A.
Falcon, J.-Z.
Fleury, A.-F.
Foucher, A.-A.
Gaudet, F.-Ed.
Gauthier, J.-S.
Girouard, Jean
Grandpré de, A.
Grandpré de, P
Guérin, M.
Guertin, M.
Jeannotte, Benjamin
Jénigor, E.-C.
Laflèche, E.-X.
Laforest, G.-L
Lafortune, G.-T.
Lalonde, Ed.-C.
Larocque, A.
Laurendeau, Alb.
Leblanc, J.-A
Lefaivre, A.-A.
Legris, E.
Leprohon, J.-I.-O.
Letourneau, J.-E.
MacKinnon, M.
Massé, L.-A.-O.
Mathieu, J.-E.-V.
Normandin, S.
Plante, A.
Pratte, Irénée
Provost, J.-A.
Routhier, L.-G.
Roy, J.
St-Georges, A.-E.

1879—St-Jacques, J.-R.
1880—Beaudet, Napoléon
Beaupré, W.
Beausoleil, J.-M.
Belcourt, O.-E.
Bergeron, J.-E.
Bergeron, S.-E.
Blondin, L.-J.
Camiré, A.-O.
Carignan, J.-L.
Chaput, F.-X.
Coulombe, N.
Fournier, J.-E.
Gauthier, A.
Gibault, A.
Gill, L.-H.-U.
Labrie, Ed.
Lacerte, J.-D.
Lachapelle, F.-X.
Lafarge, J.-E.
Laroche, Zotique
Larocque, C.
Lavallée, L.-O.
Laval, M.-E.-F.-A.
Mouilpied, Walter
Moreau, J.-T.
Paquet, L.-H.
Phénix, T.
Robillard, Joseph
Roy, J.-E.-E.
Serre, Félix
St-Jacques, E.
Tétreault, P.-J.-E.
Vadenais, J.
Vaudreuil de, Louis
1881—Asselin, Joseph
Bachand, L.-E.
Cadieux, L.-P.
Clerck, C.
Cornu, Félix
Cypihot, Th.
Lorimier de, J.-R.-C.
Fauteux, C.
Fortier, G.-M.-A.
Fourier, Eug.-N.
Hamelin, T.
Huot, Gilbert
Legault, Horm.
Martin, E.
Martin, A.
Page, P.-E.
Prévost, C.-A.
1881—Prieur, J.-A.
Savard, Jules
Soulard, J.-A.
St-Jacques, Frédéric
Voisard, Elzéar
1882—Aubry, Edmond-S.
Baril, Georges-E.
Beaudry, J.-Odilon
Beaupré, A.
Dubeau, Napoléon
Gagnon, J.-A.
Gareau, St-Jos.
Gauthier, J.-H.-H.
Geoffrion, P.
Goulet, J.-A.-C.
Leduc, Hector
Leroy, J.-B.
Letourneau, A.
Mackay, W.-A.
Maillet, J.-E.-B.
Manseau, H.-H.
Murray, Frs
Panneton, Ephrem
Paquet, Gustave
Paquin, S.-G.
Thériault, J.-E
Turgeon, E.
Vanier, F.-P.
Venne, J.
1883—Allard, Omer
Archambault, H.-A.
Bastien, Joseph-V.
Bigonesse, Pierre
Biron, Alexandre
Brien, Aug.
Brisebois, J.-M.
Camiré, L.-Jos.
Chaffers, J.
Chagnon, J.-S.
Chartrand, J.-P.
Craig, Sydney
Etue, A.-Z.
Gervais, O.
Lacoursière, G.-H.
Langis, H.-M.
Lesage, A.-W.
Mathieu, H.
Moll, L.-A.
Morency, Napoléon
Ouimet, J.-A.
Péladeau, J.-F.
Poitevin, Amédée

1883—Prévost, G.-F.
Prévost, J.-G.
Prud'homme, R.
Rioux, J.-F.
Salvail, N.-J.-A.
Simard, E.-M.-A.
Tessier, Ch.
Vaillancourt, R.-L.-P.
Watier, G.-N.
Ward, Joseph
1884—Barolet, A.-D.
Beaudoin, George-E.
Béliveau, Lucien-J.
Berthiaume, C.-Odilon
Brosseau, S.-H.
Comtois, J.-G.
Daignault, Fréd.-X.
Demers, J.
Denis, C.-A.
Dubois, J.-E.-T.
Duckett, Alfred
Dufresne, D.
Fournier, W.-T.
Gagnon, A.
Gauthier, Hormisdas
Lafricain, E.
Langevin, A.
Leblanc, A.-A.
Leblanc, S.
Letourneau, P.-Azarias
McCaffrey, J.-H.
Mignault, Rod.
Morasse, Ls-Ovide
Paradis, Jules
Paré, A.
Richard, A.-C.
Robert, J.-A.
Séguin, André
Théoret, J.-W.
1885—Belhumeur, Chs
Brodeur, Horm.
Bussière, L.-C.
Chalifoux, J.-H.
Charest, L.-R.-C.
Cypihot, L.-M.
Desrosiers, J.
Gaudreau, Hilaire
Grandpré de, L.-P.
Grignon L.-G.-E.
Jetté, J.
Lacombe, G.-A.
Laferrière, R.-E.-A.
1885—Laurendeau, A.
Lauzon, P.-O.
Lavoie, Florian
Martin, P.-M.
Monakey, Pierre
Morin, L.-A.
Perrault, C.-A.
Pidalue, Joseph
Poissant, J.-C.
Sanche, J.
Simard, F.
Thibault, A.
Toupin, A.-J.
Ulric, Cornélius
1886—Bourbonnais, Herm.
Burque, J.
Catudal, J.-U.
Charron, Touss.
Cheval, A.
Dauth, H.
Elie, Ant.
Grignon, Jany-E.
Hervieux, H.
Hétu, J.-E.
Laberge, J.
Laberge, Pierre-Ulric
Legault, J.
L'Espérance, J.
Lussier, Cyrille-F.
Mallette, Alf.
Marquis, E.-Ph.
McNamara, Daniel
Mignault, Armand
Pilon, Pierre-Célestin
Rodier, Joseph
Roy, J.-H.
St-Amour, A.
Thérien, E.-B.
Tremblay, F.-X.
1887—Archambault Alex.
Bissonnette, P.-J.-L.
Boileau, F.-X.
Bouchard, J.-B.
Cabana, Ls-V.
Carle, C.
Charlebois, L.
Chrétien, A.-A.
Clément, A.-B
Comeau, F.-X.
Deschambault, A.-F.
Desilets, H.
Ducharme, J.
Dugas, C.-A.

1887—Dumont, C.
Ferland, Jos.-S.-E.
Fontaine, J.-D.
Gadbois, W.
Garceau, J.-H.
Girard, C.
Guy, J.
Joval, W.
Laferrière, C.-E.
Lamarche, J.-T.
Lanthier, G.
Leclaire, Ch.-J.-A.
Levasseur, F.
McIntosh, James
Michaud, J.-A.
Mignault, Adolphe
Pelland, Pierre
Poitras, C.-N.
Primeau, N.-A.
Richer, O.-H.
Rochette, L.-S.
Rodier, C.-S.
Tremblay, E.-C.
Turcot, Isidore
1888—Aubry, J.-Gér.
Barolet, L.-Joseph.
Bastien, Hyacinthe
Beaudry, L.-A.
Beaulne, Joseph
Belhumeur, Paul
Benoit, Raymond
Bourgeault, Victor
Brault, Elie
Chartier, J.-M.
Cloutier, O.
Couture, Th.
Désy, Jos.
Dorais, U.-A.
Dorion, Louis-A.
Ducharme, H.
Ennis, Thomas
Gaboury, C.-J.
Gendron, A.-S.
Gravel Adrien
Kelly, Samuel-J.
Langis, Ant.
Laurent, E.
Lécuyer, J.-T.
Marcotte, J.-Albert
Mignault, Arthur
Morel de la Durantaye, C.-T.
Paré, Jos.-Alphonse
1888—Picotte, N.-J.
Pominville, Joseph
Rivet, N.
Rohman, H.
Soulier, J.-P.
Sirois, F.
Tassé, G.-C.
1889—Bédard, Joseph-A.
Bernard, Amérie
Boucher, G.-Henri
Boucher, Sér.
Dandurand, S.
Désy, J.
Fortier, J.-E.
Fortier, L.-E.
Germain, J.-D.
Giguère, Jos.
Girard, H.
Girouard, J.-A.
Girouard, L.
Grandpré de, Henri
Guilbault, Charles
Guimond, Omer
Hamelin, J.-A.
Hélie, O.
Kennedy, E.-J.
Lajoie, M.
Lapierre, H.
Lapointe, Aug.-A.
Laurin, Ed.
Leblanc, A.-N.
Marin, J.-Aster
Marin, J.
Mathieu, A.
Pelletier, Martial
Piché, Euchariste
Prévost, Henri
Prévost, P.-E.
Riberdey, Amédée
Rochette, Louis-Damien
Sicard, J.-D.
Sirois, Alphonse
Tassé, Jos.-D.
Thérien, Benoni
1890—Archambault, A.-L.
Baribeau, Arthur
Berthiaume, Denis
Biron, J.-H.-R.
Blackburn, N.-N.
Brady, Chas.-A.
Brault, Israël
Campeau, H.

1890—Cayley, H.
Chardonnet, A.
Charest, Charles
Coutu, H.
Daignault, O.
Dandurand, J.
Desrosiers, Cléophas
Dumont, E.
Faribeault, Georges
Forest, Moïse
Forget, U.
Gagnon, O.
Gagnon, P.
Girard, Charles
Guernon, H.
Huet, E.-J.
Jasmin, F.
Laforce, Ed.
Lafrenière, Arsène
Landry, Elie
Larin, G.-E.
Larose, Arthur
Larue, G.-E.
Lasalle, T.
Lavallée, M.
Lecavalier, Alb.-E.
Legault, William
Magnan, J.-A.
Marchildon, P.-H.
Marien, A.-Amédée
Masson, L.-J.-G.
McGill, P.-J.
Molleur, J.-C.
Paiement, A.-J.
Painchaud, E.-A.
Piette, Alphonse

1890—Poitras, J.-O.
Robillard, L.
Roch, E.
Roy, Hector
Savignac, Art.
St-Germain. Ls
Sylvestre, F.-X.
Taillefer, Arthur
Tremblay, G.-N.

1891—Arsenault, Alfred
Beauchamp, [illegible].
Beaudoin, W.
Blanchet, G.
Bouillon, Alfred
Caron, L.-T.
Charbonneau, L.
Chopin, Jules-A.
Chouinard, J.-B.
Dagenais, A.
Fontaine, J.-E.
Gagné, Louis
Grondin, G.-M.
Grondin, J.-M.
Guillemette, G.-E.
Lachapelle, O.
Lecompte, G.-L.
Normandin, O.
Paulhus, G.-M.
Perrault, J.-M.
Pichette, P.-A.
Pigeon, J.-P.
Poupart, Joseph
Prévost, F.-de S.
Richardson, Joseph
Rohrer, T.
Voisard, F.-X.

II. — Gradués de l'Université Laval depuis l'organisation de la Faculté de Médecine à Montréal (1880-1905)

1880—Cardinal, Joseph-Arthur
Carrières, Damase
Demers, Octave
Dupont, Flavien
Jeannotte, Benjamin
Jeannotte, Joseph-Hébert
Lacaille, J.-C.-Ernest
Mallette, Avila

1881—Cormier, Isaïe-J.
Gaboury, Aimé
Lemaître, Joseph-Edouard
Olivier, Georges-H.
Savard, Alfred
Tranchemontagne, Rod.

1882—Guerrier, Joseph
Demers, Gustave
Janson, Gaspard
Matte, L.-E.-Napoléon

1883—Bastien, Edmond
Brien, Samuel
Cormier, Arthur

1883—Devlin, Frank
Filiatrault, Michel
Gagnier, F.-X.
Gauthier, Jérôme-D.
Goyette, J.-Octave
Grenier, Edmond
Joval, Arthur
Lafontaine, F.-Gustave
Leroux, Joseph
Marsolais, Avila-L.
Prévost, J.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1884—Barnaud, Elie
Boucher, Hormisdas
Brennan, Michael-T.
David, Arthur-P.
Desjardins, Joseph
Duval, Ernest
Surprenant, Joseph
Tremblay, Jos.-Euclide
Valin, Charles-N.
1885—Houle, Joseph
Legault, Napoléon
Smith, Chs-Gaston
1886—Benoit, Louis-V.
Bernard, A.-Anaclet
Chabot, N.-G.
Choquette, Horace-Ernest
Delisle, Georges-Arthur
Delorme, L.-N.
Garneau, P.-Uldéric
Hénault, Wilbrod-A.
Lavallée, Arsène
Normand, Louis-Philippe
Ostiguy, Charles-Ovide
Rochon, L.-C.-A.
Roy, L.-J.-Hercule
1887—Daigneault, Joseph-A.
Delisle, Arthur
Desjardins, Joseph-S.
Duhamel, A.-A.
Girard, Sévère
Marcil, Chs-V.-E.
Mayrand, J.-A.
Perrault, L.-Rock
Pontbriand de, Joseph-T.
Rasconi, Chs-E.
Richard, Jean-Baptiste
1888—Bélanger, Ferdinand
Cotret René de, Elphège
Laberge, Joseph-Edouard
1888—Lavoie, G.-N.
Mount, John-N.-P.
Ricard, Arthur
Schiller, Louis-Edouard
Thériault, Horace
1889—Foy, Meredith
Mackay, Eugène
Laviolette, Camille
Letourneau, J.-N.
Ostiguy, Emile
Villeneuve, Georges
1890—Bélanger, Ferdinand
Bissonnette, O.-Arthur
Boulet, J.-Rodolphe
Brodeur, A.-J.-L.-O.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Chevrier, G.-Rodolphe
Cotret René de, J.-Oswald
Dorion, Jérôme
Duhamel, Henri-Masson
Fortier, Henri-O.
Fugère, Napoléon
Gariépy, Joseph-Camille
Leduc, L.-P.-Napoléon
Leriche, L.-E.
Lesage, Georges-E.
Martigny de, Adelstan-J.-L.
Mercier, Félix-Oscar
O'Rourke, J.-W.
Poutré, J.-Ephrem
Préfontaine, H.-H.
Sasseville, H.-M.-N.
Smith, G.-H.-Labrèche
Thuot, J.-V.
Valois, L.-J.-Alméida
Vanasse, J.-E.
1891—Auger, Narcisse
Bellemare, A.-H.-N.
Caron, T.-E.
Charette, Joseph-Albini
Charlebois, Louis-A.
Daunais, Charles-E.
Derome, Simon
Dion, J.-Thomas
Dusseault, N.-Arthur
Harwood de Lotbinière, L.-
Johnson, J.-O.
Lalonde, M.-J.-P.
Lemay, Jos.-Daniel
MacDuff, Stanislas
Rochon, Charles-A.

1892—Arnault, Jules, *a. g. d.* [1]
Bélanger, Davin-Siméon
Bessette, E.-A., *a. d.*
Beaudoin, J.-E.-A., *a. d.*
Bergevin, Louis, *a. d.*
Beauchemin, Hermén., *a. d.*
Bourbonnais, Elie
Bellerose, A.-H., *a. g. d.*
Brien, J.-Adhémar, *a. g. d.*
Benoit, Emmanuel, *a. d.*
Beaudry, Rodolphe, *a. g. d.*
Champagne, Adélard
Charbonneau, Anthime
Cholette, Clément
Choquette, Félix
Deslauriers, J.-Bte
Daigle, J.-Achille, *a. g. d.*
Daoust, J.-A.-Olivier
Dagenais, E.-G.
Dussault, F., *a. d.*
Désy, Louis-Philippe
Demers, Toussaint
Duckett, G.-Oscar-Dunn
Desjardins, Frs-Xavier
Ethier, Aldège, *a. g. d.*
Ermatinger, Hildebrand
Frenette, Joseph
Forest, Alfred-C.
Fontaine, Alphonse, *a. g. d.*
Fortin, Joseph-Abel
Gaboury, Henry
Gervais, Rosario
Guertin, Auguste
Gadbois, Joseph-O., *a. g. d.*
Gravel, J.-M.-Arthur, *a. d.*
Gauthier, Wilfrid, *a. d.*
Hudon, Armand, *a. d.*
Hébert, René
Laurier, Ruben-C., *a. g. d.*
Lapierre, J.-Avila, *a. d.*
Leblanc, Clément, *a. g. d.*
Landry, David, *a. g. d.*
Laberge, Alexandre-T
Lortie, J.-C.-Hormisdas
Lahaie, Bruno
Lefils, Frédéric, *a. g. d.*
Lebœuf, Sylva

1892—Longpré, Daniel
Lamarche, Boniface
Levasseur, Aug.-J.-H., *a. d.*
Lapointe, Charles-E.
Lapointe, J.-G.-Honoré
Ladouceur, J.-Daniel
Morin, William, *a. g. d.*
Nolin, E.-D.
Pichette, J.-M.-P.
Plourde, Francis
Prieur, Jean-Charles
Plouffe, D.
Plouffe, F.-X.
Paiement, Osias, *a. d.*
Picard, Hormisdas
Ranger, J.-A., *a. d.*
Toutant, Thomas
Trudeau, Louis-Joseph, *a. d.*
Vary, Aimé, *a. d.*

1893—Archambault, Joseph, *a. d.*
Asselin, Elie-G.
Bernard, Joseph-Chs, *a. d.*
Bérard, Urgèle, *a. d.*
Béland, Henri
Bournival, Origène
Boucher, Gaspard, *a. d.*
Boucher, Anatole
Barrette, Pierre, *a. d.*
Beauchamp, Zénophile
Bernier, J.-Camille
Chénevert, Joseph-Ovide
Couture, M.-H.
Déchêne, Elzéar-Miville, *a. d.*
Déziel, Jos.-O.
Duquet, Antoine
Gervais, Théodore
Geoffrion, Victor, *a. d.*
Gallant, André
Gagnon, Joseph-P.
Gauthier, Arthur, *a. d.*
Gendron, A.-Eugène, *a. g. d.*
Giroux, Raymond, *a. d.*
Genest, L.-Aristide, *a. d.*
Letourneau, Fortunat, *a. g. d.*
Lupien, Lucien, *a. d.*
Laviolette, Isidore
Lamoureux, J.-Elzéar, *a. g. d.*

---

(1) C'est à partir de cette date que la Faculté a commencé à joindre au titre de docteur une note qualificative. Les abréviations *a. d.* signifient *avec distinction*; *a. g. d.*, *avec grande distinction*; *a. t. g. d.*, *avec très grande distinction*.

1893—Lesage, Henri, *a. d.*
LeBlanc, Gilles, *a. d.*
Larose, Hubert, *a. d.*
LaRue, Eugène, *a. d.*
Lambert, Philéas-Michel
Lespérance, Alfred, *a. d.*
Lemieux, Louis-Joseph
Landry, G.-Edouard
Labrèche, Joseph
Martigny de, F.-X.
Milot, Ernest, *a. d.*
Milot, Homer, *a. d.*
Montpetit, Elzéar
Martel, M.-J.-S.
Michaud, L.-P.-B.
Nadeau, Aurel, *a. g. d.*
Ouellette, Léon
Ouimet, Joseph
Pratte, Arthur
Pichette, J.-Omer
Roy, Edouard, *a. d.*
Roy, Hormisdas
Riverin, Adélard, *a. d.*
Routhier, Omer, *a. g. d.*
Renaud, F.-X.
Savoie, Joseph
Schiller, Frederic
Simard, Emile
St-Onge, Joseph
Séguin, Ludger
Tétrault, L.-Joseph, *a. g. d.*
Tremblay, Joseph, *a. d.*
1894—Asselin, Arthur
Archambault, J.-B.
Aubin, J.-Nicéphore
Bergeron, F.
Bergeron, Jean
Beauchamp, Joseph
Bourdeau, Victor-J., *a. d.*
Belleau, Fortunat-S.
Bachand, Joseph
Bellemare, Narcisse
Charette, J.-Armand
Charon, Ernest
Cabana, Toussaint
Côté, Isidore
Courteau, Eugène-G., *a.g.d.*
Chaput, H.-Ernest, *a. g. d.*
Dorion, J.-B.-Théophile
Dubé, J.-Edmond, *a. g. d.*
Dufresne, Albert-A.
Deschatelets, Joseph-P.

1894—Dufresne, G.-H.-A., *a. g. d.*
Duhamel, Ovila-G.
Duhamel, J.-Albert, *a. d.*
Désilets, Leopold
Fluhmann, Emile
Fréchette, Hormisdas, *a. g.d.*
Godin, C.-Hect., *a. g. d.*
Goyette, F.-X.-Pierre
Girard, G.-Arthur
Internoscia, Antonio
Jacques, Ulric, *a. d.*
Jarry; Wilfrid
Joyal, Hector-Homer
Lesage, J.-Albert, *a. g. d.*
Lefebvre, Arthur
Lambert, Napoléon, *a. d.*
Lebuis-Lavergne, J.-Wilfrid
Marsolais, Gaspard-L.
Mercier, Alphonse, *a. g. d.*
Malo, Zénon
Masse, L.-Valmore, *a. d.*
Ouellet, L.-Alfred
Poliquin, R.-L.-O., *a. d.*
Pineau, J.-Arthur
Rouleau, J.-Alphonse
Ricard, Honorius *a. d.*
Roberge, David, *a. g. d.*
Robillard, J.-E,
Riopelle, Joseph-Henri
St-Germain, Henri
Salvail, J.-D., *a. d.*
Trudeau, Raphaël, *a. d.*
Tessier dit Lavigne, J.-B.-E.
Trudeau, Arthur, *a. d.*
Vézina, J.-M.-Damien, *a g.d.*
Valois, Hector
Yvon, J.-B.-Wilfrid
1895—Allaire, Adolphe-A.
Aubin, Aug.-Jos., *a. d.*
Bélanger, Jos.-Alfred
Bélanger, Mac.-C., *a. d.*
Belisle, Ernest
Bonnier, Benjamin, *a. g. d.*
Bossé, J.-F.-X., *a. g. d.*
Boulay, Oscar-A., *a. d.*
Bouthillier, Alexis
Brunelle, Ern., *a. g. d.*
Campeau, E.-C., *a. g. d.*
Chévigny, Jules
Constantineau, Aurélien
Côté, A.-Gustave
Daudelin, S.-A., *a. g. d.*

1895—Denis, Paul
Dequoy, J.-Gaspard
Derome, W.-J.-Arm., *a. g. d.*
Desaulniers, E.-L., *a. g. d.*
Desgroseilliers, Alb., *a. g. d.*
Desmarteau, Ern.-B., *a. g. d.*
Festeau, Adélard, *a. d.*
Gagnier, L., *a. d.*
Gélinas, Evariste
Gélinas, Arthur-E.
Godard *dit* Lapointe, O., *a. d.*
Grandpré de, A., *a. d.*
Huguenin, Wilfrid, *a. g. d.*
Hurtubise, Athanase
Jacques, Olivier, *a. g. d.*
Lagacé, Alexis
Lapierre, Joseph, *a. d.*
Labelle, J.-W.
Lacroix, Arthur
Lasalle, Albert, *a. g. d.*
Lasnier, Henri, *a. d.*
Lebel, Timothée
Lecavalier, Daniel-E., *a. g. d.*
Lécuyer, Arthur
Lesage, Edmond, *a. d.*
Lewis, Walter, *a. g. d.*
Lortie, J.-Arthur, *a. g. d.*
Magnan, A.-P.
Martin, Eximère
Martin, J.-B., *a. d.*
Nesbit, Thomas
Pagé, J.-G.-E., *a. g. d.*
Pelletier, Frédéric
Pepin, J.-R.
Renaud, L.-Z., *a. d.*
Ricard, J.-C.-A., *a. g. d.*
Rodrigue, Alexandre
Rouleau, C.-B.
Roux, J.-P., *a. g. d.*
Sarrazin, A.
St-Denis, J.-A., *a. g. d.*
Tétreault, C.-E., *a. g. d.*
Verdon, C.-P., *a. g. d.*
Viger, Jos.-E.-A.
1896—Archambault, Arthur
Beaulne, Honorius
Beauchamp, G.-E.
Beauregard, Ls-Wilfrid
Belhumeur, S.-David
Berthiaume, Paul
Bordeleau, Alphonse
Bourdeau, Alexandre
Bourgeois, Geo., *a. d.*
1896—Brosseau, Wilfrid
Bruneau, Théodule, *a. g. d.*
Cadot, Jos.-Alf.
Chagnon, Max.
Charbonneau, Isaie
Cyr, Alfred
D'Amour, Jos.-Ed., *a. d.*
Demers, Jos.-Fréd.
Dubreuil, H., *a. d.*
Ferland, Aristide
Girardin, A.
Germain, Rodolphe
Gaudreau, A.-E.-F.
L'Abbé de Grandchamp, E.
Labelle, Ludger
Lamarche, L.-Amédée
Lamothe, Elzéar
Lorrain, J.-Alph.
Latour, Joseph, *a. g. d.*
Ledoux, Omer, *a. g. d.*
Lefebvre, Adolphe
Lemoine, Jos.-H.
Lesage, J.-Aldéric
Lovatt, Thomas
Marchand, Z.
Marion, Joseph
Massé, Normand, *a. d.*
Ostiguy, Paul
Pagé, J.-L.-H.
Pelletier, Emile, *a. d.*
Pelletier, Ernest, *a. d.*
Pelletier, F.-Moïse
Peltier, Hector
Picotte, W.-T.
Prévost, Eugène
Proulx, Esdras
Quintal, H.-A.
Quintal, J.-B.-A.
Ruest, Florian
Serres *dit* St-Jean, Eugène
Sabourin, N.-A., *a. d.*
St-Denis, E.
St-Jacques, E., *a. g. d.*
Ste-Marie, Ph., *a. g. d.*
Sylvestre, J.-A.
Trudeau, Aldéric, *a. d.*
Trudel, Paul, *a. g. d.*
Vandandaigue, P.
1897—Albert, Noé
Aumond, J.-M.
Besner, Achille
Beauchesne, Roméo

1897—Bédard, Pierre
Bernier, A., *a. d.*
Boucher, Nap.
Caissac, Paul
Cartier, Geo.-E., *a. d.*
Daignault, M.
Dansereau, P.
Deguire, Elzéar
Doray, Louis
Delâges, Hector
Duhamel, Télesphore
Duplessis, F.-X.
Dupuis, J.-D.
Ethier, J.-A.-C., *a. d.*
Fournier, Arthur
Groulx, Elzéar, *a. d.*
Lafleur, Henri, *a. g. d.*
Lamy, Wilfrid
Laramée, Albert
Lassonde, A.
Lavallée, Hector
Letourneau, O.
Massicotte, F.-X.
Mourgues *dit* Monge, J., *a. d.*
Miquelon, Antoine
Myre, Joseph
Ouimet, M.
Pelletier, Horace, *a. d.*
Pesant, Joseph
Picard, R.
Pineault, J.-Alph.
Primeau, Ernest, *a. d.*
Poirier, J.-A., *a. d.*
Rémillard, J.-R.
Robillard, Paul
Roy, L.-N., *a. d.*
Salomon, Jean
Tessier, R.
Thibault, Z.
Tremblay, Roma
Tourigny, O., *a. g. d.*

1898—Amyot, Charles
Archambault, Euclide
Beaudry, J.-A., *a. g. d.*
Béland, Jos., *a. d.*
Bourque, A., *a. d.*
Chagnon, Nap.
Chevrier, A.
Chouinard, D., *a. d.*
Cooke, Ed., *a. g. d.*
Daignault, O.
Descoteaux, A., *a. d.*
Deschambault, H.
Dubuc, *a. d.*
Duclos, J.-A.
Dulude, Stéphane
Favier, Pierre
Foucreault, W.
Gagnon, Albert-M., *a. d.*
Geoffrion, Louis
Girouard, L.-D.
Labelle, U.
Lalonde, A.-J.
Laroche, W.-S.
Lauzon, Ernest
Lemieux, C., *a. d.*
Loranger, Jos.-T., *a. d.*
Maranda, H.
Paré, L.-A.
Perreault, J.-G.
Plamondon, Ed.
Poirier, Alfred
Savoie, J.-Upton
St-Aubin, Hildège
Vadenais, Zacharie
Virolle, Eugène, *a. g. d.*

1899—Aumont, Zénon
Beauchamp, Louis-Félix
Belisle, Ernest
Biron, Charles-Borr., *a. d.*
Bonnier, J.-Wilfrid, *a. g. d.*
Bourdon, Alexandre
Casgrain, Edgar
Charpentier, Albert
Choquette, Henri
Collin, Ernest
Côté, A.-E.
Décarie, J.-P., *a. g. d.*
Derome, Arth., *a. g. d.*
Desmarais, Philéas
Dion, Joseph, *a. d.*
Dumont, Harry-C.
Dupont, Emile
Dupont, Georges-J.
Dupré, Hormisdas
Fafard, Carolus
Favier, Pierre
Fournier, Noé, *a. d.*
Gagnon, J.-A.
Garceau, Elisée, *a. d.*
Garceau, Joseph
Geoffrion, Ulric
Hébert, Georges
Labrosse, Henri, *a. d.*

1899—Lalonde, Edmond
Lorrain, Omer, *a. d.*
Martigny de, Adélar, *a. d.*
Massicotte, Achille-Georges
Myre, Charles
Rhéaume, Vildac
Robert, C.-A., *a. d.*
Rochon, J.-Omer
Samson, Henri
Séguin, Edouard
St-Denis, Napoléon
Sylvestre, Aristide
1900—Abdou, Nadgib
Allard, J.-A.
Archambault, Amable
Archambault, Léonard
Bayard, Charles
Beaudoin, J.-A., *a. g. d.*
Bélanger, Jos.-Isaïe
Bolduc, Théod.
Brosseau, Aldéric
Caron, Amable
Caron, Damase
Chapdelaine, Victor
Choquette, Emile
Clermont, Ovide
Collin, Albert
Doyon, H.
Drapeau, Aurèle
Dubuc, Léotable
Ducharme, Charles-N.
Duval, Phil.
Ferron, Alfred
Ferron, Arthur
Fleury, Ferd.
Fontaine, T.
Gaboury, Edmond, *a. d.*
Gauthier, Ernest
Gravel, L.-J.-A., *a. g. d.*
Guertin, Albert
Guilbert, Lucien
Huot, Ernest, *a. d.*
Lacroix, Paul
Lalonde, Léonide
Lamarche, L.-A.
Lebel dit Bouchard, A.
Leblanc, Henri
Leduc, Charles, *a. d.*
Lefebvre, Arthur
Longpré, Damase
Marin, Raymond
Maynard, Oswal, *a. d.*
1900—Morin, Alyre
Myre, Charles
Nicol, Phil.
Ouellette, J.-A., *a. d.*
Paquin, Ernest
Plouffe, J.-N.
Pominville, J.-M.
Pouliot, Zotique
Rhéaume, Zéphir
Scott, Chas.
Tellier, J.-S.
Théoret, J.-B.
Valois, J.-M.-A.
1901—Archambault, A.
Baribeau, Louis
Bélanger, Arthur
Bourque, Edmond, *a. g. d.*
Caron, Alex-Nap
Cloutier, Saül-A., *a. d.*
Coutu, Georges
Demers, A.
Gendron, Prudent
Gauld, Arthur
Goyer, Rodolphe
Grenier, Ed.-P., *a. d.*
Hingston, Donald, *a. d.*
Jacques, D.
Lafortune, Em
Landry, Napoléon
Laporte, P., *a. d.*
Latourelle, T.
Legault, Louis
L'heureux John
Maynard, Albert
Malouf, A., *a. d.*
Mireault, J.-A., *a. g. d.*
Monette, W.
Morin, T., *a. d.*
Mousseau, Ed.
Ouimet, F.-Louis
Pagé, Joseph
Paquin, U., *a. g. d.*
Paquin, Wilfrid
St-Pierre, Alexandre, *a. d.*
Ste-Marie, Ald.
Thauvette, Joseph
Thibault, Georges
Trépanier, A.
Villandré, Joseph-D., *a. d.*
1902—Aubin, Alexandre, *a. d.*
Aubry, Hector, *a. g. d.*
Beauséjour, T.-H.-Armand

1902 – Bourgeois, J.-B.-Geo., *a. g. d.*
Cartier, Côme
Charland, L.-C
Choquette, O.
Christin, A.
Collette, J.-E.-Adalbert
Collerette, Wilfrid
Côté, Georges
Côté, Solomo
Dauth, A.
Demers, O.
Derome, Wilfrid, *a. g. d.*
Dorion, K.
Dubois, Léon
Dufeutrelle, Henri, *a. g. d.*
Dugas, G
Ethier, H., *a. d.*
Fortin, A.
Frigon, Rosario, *a. d.*
Gagnon, E., *a. g. d.*
Gagnon, L.
Gauthier, A.
Giroux, L.-S
Hall, Walter
Hamelin, Romuald
Lafleur, C.
Lafleur, Jules, *a. d.*
Lamontagne, J.-Aime
Langlois, Phydime
Lanoue, A.
Lebel, F., *a. d.*
Lebel, Luc
Leduc, J., *a. d.*
Martel, H.
Massé, J.-B.
Massicotte, J.-P.-Henri
Masson, R., *a. d.*
Maurault, B.
O'Brien, Cyriac, *a. d.*
Pagé, Rosario
Pellerin, J.-M.
Picard, Léopold
Pilon, A.
Rochon, P.-E., *a. g. d.*
Schiller, J.
Sénésac, A.
Tassé, Raoul
Thériault, J.
Turcotte, A.
Verdon, Edouard, *a. d*
Verner, L., *a. g. d.*
Véronneau, Moïse

1903 – Bédard, Georges-E., *a. g. d.*
1903 – Belisle, J.-Raymond, *a. d.*
Bergeron, D.
Bourgouin, J.-C., *a. d.*
Bigué, Georges
Brisset, André, *a. g. d.*
Chaussé, Ernest
Chevrette, Wilfrid
Choquette, Omer
Christin, Arsène
Cléroux, Albert
David, Edgar, *a. g. d.*
Dorion, Kinton
Dorval, Louis-Philippe, *a. d.*
Drouin, N.-J.-W., *a. g. d.*
Gervais, Horace, *a. d.*
Godbout, Jos.-A.-B.
Godin, W.-N.
Guertin, Joseph
Guertin, P.-P.
Hall, Walter
Isabelle, Josaphat
Labarre, Arsène
Lachance, Alfred-P.
Lafleur, Charles
Lalonde, Irénée
Lamontagne, Aime
Laporte, J.-P., *a. d.*
Larose, Albert, *a. d.*
Larose, Hormisdas
Latreille, Eugène, *a. d.*
Maillet, H.-A.
Marleau, L.-P., *a. d.*
Mauffette, Samuel
Melançon, Joseph
Meunier, J.-H.
Ouimet, William, *a. d.*
Pelletier, Edouard
Perron, S.-Lactance
Piché, Georges
Prévost, Henri
Quesnel, Philippe
Racicot, Joseph Ernest
Ricard, Léopold
Riopel, J.-A.-C.
Riopel, J.-A.-M
Riopel, P.-E., *a. d.*
Robinson, Joseph
Rousseau, J.-A.
Sabourin, Joseph-Arthur
Smith, Elzéar
Tétrault, Joseph-Wilfrid
Thibodeau, Alexandre
Touchette, Henri

1903—Veronneau, Moïse
Viau, Hector
1904—Beauregard, Georges-E.
Bélanger, Jos.-E., *a. g. d.*
Bonin, Adrien
Chagnon, Deodatus
Chapron, Philéas
Choquette, Alfred
Cousineau, Jos.-A., *a. g. d.*
Desnos, Louis
Demers, Albert, *a. t. g. d.*
Dubé, Ls-Félix, *a. d.*
Desorcy, Charles
Dupuis, Zéphirin
Dufresne, Eugène, *a. d.*
Desmarais, Henri, *a. d.*
Foley, Joseph
Gagner, Emmanuel
Gagner, Rodolphe
Gaudet, Lucien
Guenette, Joseph-A., *a. d.*
Gatien, Joseph-Albert
Gunville, Joseph
Hébert, Oswald
Lebel, Hyacinthe, *a. t. g. d.*
Landry, Eugène
Labelle, Emile
Lachaine, Edmond
Landry, Louis
Lachance, Fortunat
Longpré, Euclide
Mareil, Alfred, *a. d.*
Martin, Auguste, *a. d.*
Meunier, Joseph, *a. d.*
Malchelosse, Maurice, *a. d.*
Monette, Francis, *a. d.*
Pelletier, Antonio
Poirier, Armand
Pariseau, Léo, *a. d.*
Pariseau, William, *a. d.*
Renaud, Louis-Henri
Simpson, Charles
Vandaudaigue, Isaac
1905—Archambault, Gust., *a.t.g.d.*
Auger, R.-L.
Baillargeon, C.-J., *a. d.*
Bélanger, D.-A.
Bélanger, G.-L., *a. d.*
Belisle, O.
Bellefeuille, G. (de), *a.t.g.d.*
Bellemare, Dionel, *a. d.*
Benoit, Léon, *a. d.*
1905—Bertrand, Frédéric, *a. t. g. d.*
Boulais, Oscar
Bousquet, Gaspard
Bouvier, J.-P., *a. d.*
Brault, Thomas, *a. d.*
Cartier, Walter, *a. d.*
Champagne, J.-A., *a. d.*
Conroy, Claude
Deslauriers, Hermas, *a. d.*
Desrochers, Armand
Desserres, Anatole
Dumont, Rodolphe, *a. d.*
Falcon, Arthur
Foisy, Azarie
Galarneau, Ludger
Gosselin, Henri
Grenier, M.-P.
Guilbault, Noël
Hamelin, Jules
Handfield, J.-Azarie, *a. g. d.*
Lagué, Léonidas
Lamarche, Joseph
Larocque, Charles, *a. g. d.*
Lefebvre, Zotique, *a. d.*
Lemoyne, Méderic, *a. g. d.*
Longtin, J.-M., *a. g. d.*
Martel J. L.-H.
Masson, Léopold
Painchaud, C.-F.
Plourde, Adélard, *a. d.*
Potvin, Eugène
Renaud, P.-P.
Ricard, Jean
Robitaille, S.-Arthur
Rousse, Arthur
Roy, Aurèle
Roy, Laurent-Arsène
Taupier, Henri
Tellier, Ernest
Tétrault, Alcée, *a. d.*
Thibodeau, Conrad, *a. g. d.*
1906—Acram, Moïse
Archambault, Amable
Arpin, Joseph, *a. g. d.*
Barette, A.-E., *a. d.*
Beaudry, Odilon
Bellemare, Onias
Benoit, Dioscore
Bigué, André
Blackburn, John
Boulanger, Joseph
Bousquet, J.-P.-E., *a. g. d.*

1906—Cartier, Henri, *a. d.*
Champagne, J.-E.
Charbonneau, Arthur, *a. d.*
Charlebois, J.-B.
Côté, J.-A.
Couillard, Auguste, *a. d.*
Denis, Arthur
Desjardins, Aug., *a. g. d.*
Delille, Félix
Desrosiers, Pierre, *a. t. g. d.*
Ethier, Hormisdas, *a. d.*
Gauthier, Roméo, *a. d.*
Grenier, M.-L.-E., *a. d.*
Handfield, Aimé, *a. d.*
Hartley, Henry-Saturnin
Jarry, Arthur, *a. d.*
Lalanne, P.-E.
Lambert, Henri
Larose, Raoul, *a. d.*
Laurin, Ariste
Leduc, Roméo
Lefebvre, Zacharie
Lemire, Henri
Lonergan, Georges
Lord, Wilfrid, *a. g. d.*
Marquis, Edouard-K.
Martin, J.-G.-A., *a. t. g. d.*
Maynard, Henri, *a. d.*
Mignault, G.-E., *a. g. d.*
Paiement, P.-A., *a. g. d.*
Pelletier, Ludger, *a. d.*
Pigeon, Arthur, *a. g. d.*
Prévost, Hyacinthe, *a. d.*
Prince, J.-B., *a. t. g. d.*
Richard, Arthur
Robichon, Arthur, *a. t. g. d.*
Rouillard, Wilfrid, *a. d.*
St-Georges, Henri, *a. g. d.*
St-Pierre, C.-E., *a. d.*
Simard, A.
Valiquette, Ulric, *a. t. g. d.*
Verschelden, Louis, *a. d.*

1907—Allaire, J.-M.-P., *a. d.*
Archambault, Z., *a. d.*
Auger, Ernest
Badeaux, J., *a. d.*
Bailly, R., *a. d.*
Bélisle, G., *a. d.*
Bernier, J.-E.
Bins, O., *a. d.*
Bouillé, J.-L., *a. d.*
Brassard, Arthur
Bussière, Lauréat
Caza, O., *a. d.*
Chabot, L.-A.
Champoux, E., *a. d.*
Clément, Albert
Cléroux, V., *a. d.*
Collin, H.
Corriveau, U.
Croteau, T., *a. d.*
David, J.
Delvecchio, P., *a. d.*
Demers, H.
Donais, J., *a. d.*
Dumas, Arthur
Dupont, Chs-Arthur
Dupont, J.-A.-Mastaï
Dupuis, E., *a. d.*
Dussault, E.
Gariépy, U., *a. d.*
Gatien, Henri
Godin, Arsène
Grégoire, G.-M., *a. d.*
Gross, C.-J.
Jeannotte, Emile
Jutras, Lorenzo
Handfield, D., *a. d.*
Hébert, A., *a. g. d.*
Jabour, D.
Jasmin, H.
Lachapelle, E.
Lamoureux, E.
Lamy, Evariste
Lauzé, L., *a. d.*
Lonergan, Gérald
Lussier, L., *a. g. d.*
Millier, A.-J., *a. g. d.*
Perrin, P., *a. d.*
Prévost, A., *a. d.*
Richer, Paul
Robichaud, P.-A., *a. d.*
Robillard, Raoul
Roch, S., *a. g. d.*
Roy, D., *a. g. d.*
Waisman, M., *a. d.*

ECOLE POLYTECHNIQUE

Ingénieurs Civils (1)

1877—Haynes, William
Marceau, J.-O.-Ernest, *a. d.*
Papineau, Gustave
Pariseau, L.-Stanislas
Vanier, J.-Emile, *a. d*
1878—Languedoc de Guéry, Geo.
1879—Desbarats, Georges, *a g. d.*
1880—Charbonneau, Maximin
Giroux, Napoléon
Marien, Joseph
1881—Doré, Joseph
Dupuis, Edouard, *a. d.*
Gauthier, Louis
Lafleur, Eugène, *a. g. d.*
1882—Faribault, Rodolphe, *a. d.*
Labelle, Henri
Vincent, P.-Antoine, *a. d.*
Voligny, L.-Rodolph., *a.g.d.*
1883—Bertrand, Louis
Sénécal, Omer
1884—Ducharme, Dominique, *a. d.*
Garneau, J.-Georges, *a. g. d.*
Laurin, James, *a. g. d.*
1885—Bélanger, Ernest, *a. g. d.*
Dupont, Hector
Labrèche, Viger-G., *a. g. d.*
Lefebvre, F.-X., *a. l. p. g. d.*
Lozeau, Napoléon, *a. d.*
Malo, François-Xav., *a. g. d.*
Saint-Laurent, Arthur
1886—Bourque, Phydime
Charbonneau, Julien, *a. d.*
Fontaine, Napoléon, *a. d.*
Houdet, Auguste, *a. d.*
Lefebvre, Edgar, *a. d.*
Tremblay, Aquilas, *a. g. d.*
1887—Laforest, Alfred, *a. d.*
Leduc, Clovis
Loignon, André
1887—Simard, Onésime, *a. d.*
Thomas, Ovila, *a. d.*
1888—Beauchamp, J.-A.-T., *a. d.*
Demers, Joseph, *a. d.*
Gravelle, Ovila, *a. g. d.*
Lafontaine, Emery, *a. d.*
Loignon, Ernest, *a. g. d.*
Michaud, André
Montpetit, Ludger
Parrot, Daniel
Vincent, Arthur, *a. g. d.*
1889—Boucher, Urgèle
Fortin, Sifroy, *a. g. d.*
1890—Arcand, Oscar, *a. l. p. g. d.*
Auclair, Henri-Louis, *a. d.*
Frusey, L.-E.-F., *a. g. d.*
Gauthier, Hormisdas, *a. d.*
Lefebvre, Hercule, *a. d.*
Spénard, Joseph *a. g. d.*
1891—Delisle, Joseph-Olivier, *a.g.d.*
Faribault, Phi.-Arthur, *a. d.*
Parent, Paul-Etie, *a. d.*
1892—Carmel, Joseph, *a. g. d.*
Laberge, F.-Charles, *a.l.p.g.d.*
Lemire, J. Tancrède, *a. g. d.*
Marion, Joseph-Alf., *a. g. d.*
Piché, Jos.-P.-M.-E., *a. g. d.*
1893—Pinet, Alexandre Jos.
1894—Desmarais, J.-A.-Z., *a.l.p.g.d.*
Roy, Allyre, *a. l. p. g. d.*
1895—Fournier, Ernest
Héroux, Joseph
Pelletier, Herman, *a. g. d.*
1896—Amos, Arthur, *a. g. d.*
Boyer, Aurélien, *a. g. d.*
1897—Beullac, Marcel, *a. d.*
Bourgeois, Samuel, *a. d.*
Chevrette, Victor, *a. g. d.*
Toupin, Arthur, *a. d.*

(1) Cette liste comprend tous les noms de tous les gradués de l'Ecole, y compris ceux qui ont reçu leur diplôme du Surintendant de l'Instruction publique de la province, avant l'affiliation de l'Ecole à l'Université en 1887. Le diplôme d'Ingénieur civil donne droit à celui de bachelier ès sciences appliquées : B. A. S. Les abréviations *a. d., a. g. d., a. l. p. g. d.*, indiquent les notes qualificatives : *avec distinction, avec grande distinction, avec la plus grande distinction.*

1898—Lamoureux, Joseph-A., *a. d.*
1899—Côté, Onésiphore-Hor., *a. d.*
Lefebvre, Jos.-Stan.-Henri
Mercier, Paul-Emile, *a. d.*
Terrault, H.-Auguste
1900—Charlebois, L.-Henri
Côté, Louis-Eucl., *a. g. d.*
1901—Beaulne, Albert-S., *a. g. d.*
Denis, Valmore
Dubuc, Arthur-E., *a. g. d.*
Duchastel de Montrouge, Jules-Alex., *a. g. d.*
Hardy, E.-J.-M., *a. l. p. g. d.*
Malo, Eucl.-J.-J., *a. l. p. g. d.*
1902—Blanchard, Jos.-E.-Elie, *a. d.*
Leclaire, Paul-Jos.
Lefebvre, O.-O., *a. l. p. g. d.*
Sabourin, Alex.-Geo.
Surveyer, Arthur-M., *a. g. d.*
1903—Amirault, Jos.-E., *a. g. d.*
Bertrand, Jos.-Ed.-Casimir
Bourbonnais, Oct.-Ad., *a. d.*
Chatigny, Jos.-Alb., *a. d.*
Dessaules, Geo.-H., *a. d.*
Hurtubise, L.-L., *a. g. d.*
Labelle, Joseph, *a. g. d.*
Préfontaine, Rolland, *a. d.*
1904—Balète, Emile, *a. d.*
Chapais, Charles, *a. d.*
Dubuc, Henri
LeSage, Royal
Normandeau, Emile
Ouimet, Georges, *a. d.*
Ouimet, Séraphin, *a. d.*
St-Pierre, Georges
Thibault, Edmond, *a. d.*
1905—Chevalier, P.
1905—Duf[illegible], L., *a. d.*
Dufresne, M., *a. g. d.*
Lefebvre, F.
Masson, A., *a. d.*
Robichon, R.
Smith, J., *a. d.*
1906—Beaupré, Elz., *a. l. p. g. d.*
Béique, P., *a. d.*
Bélanger, E.
Carnes, W.
Charton, P.
Cormier, E., *a. d.*
Jodoin, E.
Laperrière, D
Léonard, G.
Leroux, J., *a. d.*
Siéyès de, F.
1907—Arsenault, Albert
Beauchemin, Alphonse
Beaudoin, Oscar
Béique, Eugène, *a. d.*
Brault, Bernard
Cadieux, Hector
Dubub, O.ier
Hurtubise, Gabriel
Lefebvre, Réal
Lepage, Dau ase, *a. d.*
Malchelosse, Armand
Manseau, Conrad, *a. g. d.*
McConville, Alfred
Mendelsohn, Joseph, *a. g. d.*
Mercil, Alfred, *a. d.*
Normandin, Benjamin
Ortiz, Enrique
Valiquette, Henri
Vallières, Irénée

Bachelier ès Sciences appliquées

1898—Amos, J.-H.-Arthur
Boyer, M.-A.-Aurélien
Faribault, E.-Rodolphe
Faribault, P.-H. Arthur
Garneau, J.-Georges
Héroux, Joseph-Ph.
Laberge, F.-Charles
Labrèche-Viger, Godefroy
Marceau, J.-O.-Ernest
Marion, Joseph-A.
1898—Sénécal, Omer
Vanier, J.-Emile
1900—Côté, M.-Louis-E.
1901—Beaulne, Albert
Desbarats, Georges
Dubuc, Arthur
Duchastel de Montrouge, [J.-A.
Hardy, Edmond
Malo, Euclide
Mercier, Paul-Emile

1901—Parent, Paul-Emile
1902—Côté, Onésiphore
Laurin, James
Lefebvre F.-X.
1903—Bertrand, Jos.-Edourd-C.
Bourbonnais, Octave-A.
1903—Dessaules, Georges-Henri
Labelle, Joseph
Préfontaine, Rollland
1904—Chapais, Chs
LeSage, Royal

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE

Médecins Vétérinaires (1)

1887—Duchesne, J.-D.
Lorrain, L.-P.-H.
Piché, M.-A.
Pilon, H.
1888—Charest, J.-A.
Demers, L.-J.
Desmarteau, W.-B.
Durocher, N.-D.
Labelle, T.-D.
Leduc, C.-L.
Masson, N.
Migneault, T.
Piette, D.-A.
Reid, R.-A.
Tellier, J.-A.
1889—Daubigny, F.-T.
Dauth, G.-A.
Guy, J.-O.
Letiecq, A.
Lorimier de, L.
Pouliot, L.
1890—D'Amour, L.-A.
Duclos, F.
Dumas, P.
Girard, A.
Grothé, M.
Maillet, T.
Mount, G.
Pépin, V.

Docteurs

1890—Alarie, G.
Daubigny, F.-T.
Etienne, A.
Guy, J.-O.
Joly, A.
Leclaire, T.
Pouliot, L.
Tellier, J.-A.
1891—Dauth, G.-A.
Duchesne, J.-D.
Dufresne, Z.
Généreux, D.
Guertin, A.
Lapointe, L.
Lorrain, L.-P.-H.
Mauffette, A.
Nelson, W.-P.
Pilon, H.
1892—Caza, A.
Décary, A.
Gaudry, A.
Gouin, C.
1892—Janelle, E.
Labelle, M.-J.
Laurin, E.
Laurin, T.
Meldrum, J.
Piché, M.-A.
Tassé, L.-G.
1893—Belisle, L.
Brault, G.
Dufresne, A.
Guy, H.
Rabiot de Meslé, J.
1894—Allard, G.
Boyer, G.
Janelle, J.-Alfred
Lahaye, Edouard
Lecours, Nazaire
1895—Corbeil, P.
Gatien, P.-P.
Lalande, A.
Laurin, A.
Lefebvre, J.-A.

---

(1) Jusqu'en 1890, l'Université n'accordait que le titre de médecin vétérinaire. Plusieurs élèves gradués à ce titre ont obtenu leur Doctorat, depuis cette date, soit en bénéficiant après coup des notes *minima* aujourd'hui exigibles pour le doctorat, qu'ils avaient mérités à leur examen, soit en suppléant ces notes par la soutenance d'une thèse spéciale.

1895—Maurice, P.-E.
1896—Denis, C.-A.
Duval, A.
Fortier, A.
Marcil, E.-P.
1897—Décary, A.-P.
Dufresne, E.
Elliott, J.
Mauffette, J.-O.
Vignault, H.
1898—Desnos, L.
Fredette, L.-G.
Marquis, N.
1899—Beauchemin, F.-X.
Huot, R.
Marcil, J.
Sylvestre, L.
1900—Côté, T.-A.
Gingras, Fd.
Lespérance, A.
1901—Telmosse, A.-T.
1902—Brault, Benoit
Delvecchio, Auguste-Z.
Langevin, Godefroy
1903—Charlebois, Jos.-Edouard
1903—Dubois, Jos.-Philibert
Ratté, J.-A.
Reid, Jos.-Charles
Rousseau, Alphonse
Séguin, Joseph-Raoul
1904—Durocher, Edmond
Gauvin, Henri, *a. d.*
Houde, Antonio *a. t. g. d.*
Houde, Arthur, *a. d.*
Jacques, Mathias
Lemieux, Joseph-E.
Telmosse, J.-B.
1905—Campeau J., *a. d.*
Dujardin, G., *a. g. d.*
Fortin, F.
Fréchette, J.-L., *a. d.*
Grignon, R.
Laroche, O., *a. g. d.*
Mayotte, R.-G.
1906—Hood, A.
Poirier, O.-H.
Trudeau, J.
1907—Chagnon, J.-H.
Héliodore J.-P.

Bacheliers

1903—Derome, Cornélius-Flz.
Durocher, Edmond
Jacques, Mathias
Houde, Joseph-Antoine
Houde, P.-Arthur
Lemieux, Joseph-E.-G.
Mauffette, Joseph
Telmosse, Jean-Baptiste-A.
1904—Campeau, Joseph
Dujardin, Guillaume, *a. d.*
1904—Fortin, François
Fréchette, Jean-Ls, *a. g. d.*
Grignon, René
Laroche, Omer, *a. t. g. d.*
Mayotte, René-Georges
1905—Hood, A.
Poirier, O.-H.
Trudeau, J.
1907—Beaudry, J.-E.

ECOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE

Docteurs

1906—Archambault, L., *a. d.*
Boutin, L., *a. d.*
D'Argent, *a. d.*
Drouin, H.
Gendreau, J.-G.-A. (sur thèse)
Mauffette, S., *a. d.*
Porcheron, A., *a. d.*
Renhold, M., *a. d.*
1907—Bélanger, G.-A., *a.l.p.g.d.*
1907—Boyadjieff, N., *a. g. d.*
Cabana, T.
Desjardins, E.
Hamel, P., *a. l. p. g. d.*
Lacroix, A., *a. d.*
Schæfer, C., *a. l. p. g. d.*
Schavoir, H., *a. d.*
Smadja, F.

OUVERTURE SOLENNELLE DE L'ANNEE ACADEMIQUE

1907-1908

Le mercredi soir, 2 octobre 1907

Le matin, Mgr l'archevêque a dit la messe du Saint-Esprit dans son église métropolitaine, assisté de plusieurs professeurs du Grand-Séminaire. Mgr l'évêque de Valleyfield et Mgr l'auxiliaire assistaient au chœur, entourés de messieurs les chanoines du chapitre de la cathédrale. M. le Vice-Recteur de l'Université était dans la nef avec les professeurs, autour desquels se pressaient plusieurs centaines d'étudiants des différentes facultés : théologie, droit, médecine, génie civil, etc...

Après l'évangile, M. le chanoine Gauthier, curé de la cathédrale, est monté en chaire et a fait l'allocution de circonstance. Il a parlé avec éloquence de la loi du travail, loi qui est divine, loi à laquelle tous les hommes sont soumis. Il a sagement démontré aux jeunes qui l'écoutaient que le succès ne s'acquiert que par le travail, par le travail accompli avec ardeur, avec énergie, avec persévérance.

Puis, M. le Vice-Recteur lut, en son nom, comme en celui des professeurs et aussi des élèves, la profession de foi qui se récite chaque année en pareille circonstance.

Après la messe, on se sépara pour se retrouver le soir, à l'Université, où devait avoir lieu la séance solennelle d'ouverture des cours.

*
* *

M. le Vice-Recteur ouvrit cette séance, par la lecture du rapport annuel, devant un très bel auditoire, au premier rang duquel on remarquait : Mgr le Vice-Chancelier de l'Université; Mgr Bruneault, évêque de Nicolet ; Mgr l'auxiliaire de Montréal ; Mgr Douville, supérieur du Séminaire de Nicolet ; M. le supérieur de Saint-Sulpice ; le Révérendissime Père Desqueyrous, ministre général de l'Ordre de Saint-Dominique, en voyage au Canada ; l'Hon. Juge Loranger ; l'Hon. Taillon ; l'Hon. sénateur Béique ; l'Hon. Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique.

Le rapport de M. le Vice-Recteur fut de nature à réjouir les vrais amis de l'Université. En des paroles pondérées et vraiment intéressantes, M. le chanoine Dauth montra l'attitude que cette institution garde en face de notre société. C'est un foyer de science où l'on forme, pour l'Eglise et pour le pays, des hommes de valeur. L'accomplissement de cette œuvre se poursuit avec activité. Aux plus anciennes facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts, sont venues récemment s'ajouter les Ecoles de Pharmacie et Chirurgie Dentaire. Il est à espérer que l'Université Laval de Montréal méritera de plus en plus d'être considérée comme un établissement complet d'instruction supérieure.

Chaque auditeur de M. le chanoine Dauth a sans doute fait sien, le souhait qui termina le rapport du Vice-Recteur :

" Je voudrais, et c'est ma dernière parole, jaillissant du cœur, que tous ensemble, Canadiens et Catholiques, nous prenions l'habitude de considérer d'instinct notre Université comme la clef de voûte de l'édifice social, comme l'ardent foyer où s'épurent et se fortifient nos meilleurs traditions de foi et de patriotisme ".

Le Dr Dubeau, président de l'Ecole de Chirurgie Dentaire, qui succéda au Vice-Recteur, intéressa vivement les auditeurs en leur parlant de l'évolution de l'art dentaire à travers les siècles.

M. Ernest Guimont, avocat de la dernière promotion, suivit le docteur Dubeau. Ce jeune homme a montré toute la délicatesse de ses sentiments, toute la franchise de son caractère, en affirmant d'une manière vraiment touchante la reconnaissance que lui et ses jeunes confrères doivent à l'Université, et toute la joie qu'il éprouve ce soir de se trouver au milieu de ses maîtres d'hier. Il termina en faisant appel à la générosité des Canadiens en faveur de cette institution nationale qui mérite les encouragements de tout le monde, à combien de points de vue !

Le Dr Hervieux, de la Faculté de Médecine, succéda au jeune disciple de Thémis ; et, dans un langage châtié, il parla de l'hôpital et de l'hospitalisation, avec les sentiments chrétiens les plus profonds, les plus sincères. Il a surtout parlé de l'Hôtel-Dieu qu'il connaît plus particulièrement. Il a parlé avec émotion du dévouement des Hospitalières de Saint-Joseph qui dirigent cette importante et bienfaisante maison. Il a insisté sur le fait que cet hôpital était spécialement destiné aux pauvres, que les dépenses annuelles s'y montent au chiffre de $75,000, et que les religieuses ne reçoivent des pouvoirs publics que $3,000 par an pour faire face à cette énorme dépense.

Comment les Sœurs peuvent-elles équilibrer leur budget ? C'était un problème qu'avait posé le docteur Hervieux et auquel Mgr l'archevêque apporta une solution, quand à la fin de la séance il rappela que les religieuses consacrent à l'entretien de l'hôpital et au soin des malades les revenus que leur rapportent des propriétés acquises autrefois.

M. le docteur Hervieux termina son discours par un souvenir ému donné à la mémoire de Sir William Hingston ravi si inopinément, cette année, à l'affection de tous ceux qui l'approchaient.

Vient ensuite une magnifique conférence donnée par M.

le supérieur de Saint-Sulpice. Après avoir entendu ses paroles si claires, si convaincantes, ceux qui avaient eu la bonne idée d'assister à cette séance, comprennent sans doute mieux la portée de l'encyclique récemment publiée par le Souverain-Pontife, condamnant les erreurs des " modernistes ".

M. Lecoq a désigné les quatre affluents qui ont charroyé vers la société contemporaine toutes ces erreurs doctrinales que le Chef de l'Eglise catholique a dénoncées. Ces quatre fleuves quels sont-ils ? " L'abus de la haute critique, répondit M. Lecoq, une fausse interprétation de la théorie scientifique de l'évolution, un faux système philosophique engendré par les théories de Kant, et enfin une conception aussi nouvelle qu'erronnée de la religion ".

Après avoir signalé l'excellence de la critique bien entendue, après avoir montré comme la théologie et l'exégèse doivent s'en servir relativement aux données historiques de la religion, le conférencier fit voir tout le mal que certains esprits avaient cependant fait produire à cette même critique. Ces esprits abusèrent tant de la critique, qu'ils mirent en doute la vérité elle-même, l'objectivité de la vérité, et qu'alors il fut facile à d'autres de mettre en œuvre les théories kantiennes. Dominés par l'influence du philosophe allemand, ces derniers prétendirent que tout, en somme, était produit d'imagination, que nous croyons erronément que quelque chose pouvait réellement exister hors du sujet pensant, et nièrent à la religion un fondement extérieur à l'esprit de l'homme.

On exagéra la doctrine de l'évolution. On prétendit que l'idée du divin avait pris naissance peu à peu dans le monde ; qu'avec les siècles, et sous l'effort de l'imagination humaine, elle avait pris corps pour devenir le christianisme : que, l'évolution se poursuivant toujours, des hommes étaient ensuite venus qui avaient fait germer l'idée de l'Eglise catholique ; et que par conséquent le

dogme, qu'on nous avait représenté comme la pierre immuable du catholicisme, était au contraire quelque chose de variable et de changeant.

Il appartenait à notre temps de mettre le comble à toutes ces théories erronnées, en donnant à la religion un sens tout-à-fait différent de celui qu'elle avait eu jusqu'à nos jours. S'apercevant qu'ils ne pourraient jamais détruire en ce monde le sentiment religieux, certains incrédules s'appliquèrent à enlever à ce sentiment religieux sa base nécessaire : le dogme. Ils en voulaient faire pour l'âme humaine une façon de sentir vague, incertaine et ne sachant jamais se fixer.

Qui ne voit le danger en face duquel se trouvait l'Eglise catholique, en butte à de si habiles attaques ? Et combien la pensée catholique qui s'élève sur tous les rivages de ce monde, s'est réjouie d'entendre la voix du Chef de l'Eglise en ces heures de trouble !

Pie X n'a pas innové : il a rappelé la doctrine, toute la doctrine, il a dissipé les doutes, il a fait descendre la lumière, là où commençaient à se faire épaisses les ténèbres.

RAPPORT DU VICE-RECTEUR

Messeigneurs, (1)

Mesdames,

Messieurs,

L'Eglise a été justement appelée une maîtresse d'école incomparable.

Qui plus qu'elle, qui mieux qu'elle a chassé les ténèbres, affranchi l'esprit humain, inculqué les notions de la justice, montré l'origine et la fin de tout être raisonnable ? Les sciences, les lettres, les arts, les découvertes utiles, les progrès industriels, l'Eglise a tout encouragé.

Et notre devoir à nous qui sommes les directeurs et les professeurs d'une université catholique, devoir de conscience et de justice, c'est d'imiter l'Eglise notre mère. Nous devons aimer la science, la cultiver avec passion, la répandre de toutes nos forces, et surtout en faire ce qu'elle est réellement : l'alliée providentielle et l'auxiliaire de la foi.

Car ils se trompent ceux qui s'imaginent que la raison gagne tout ce que la foi perd, ou que la science grandit sur les débris de la croyance, ou que l'étude est plus facile sans les lumières de la révélation. Dieu est la vérité première comme le premier être. Toutes les vérités par conséquent découlent de lui et y ramènent. Il est la base et le faîte de la science, la pierre fondamentale de notre certitude, la vie de notre intelligence. Nous sommes donc convaincus

(1) Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, vice-chancelier de l'Université ; Mgr Bruneault, évêque de Nicolet ; Mgr Racicot, auxiliaire de Montréal, doyen de la Faculté des Arts ; Mgr Douville, supérieur du collège de Nicolet.

qu'entre la raison, à qui appartient la recherche des découvertes scientifiques, à qui sont permises les investigations dans la sphère des vérités naturelles, et la foi dont la fin est la révélation des mystères inaccessibles à notre seule intelligence, il ne saurait exister de dissension réelle.

Et, comme cette conviction fait précisément écho à la dernière encyclique du Souverain-Pontife, l'auguste et le principal bienfaiteur de notre Université, nous sommes heureux de la déposer publiquement à ses pieds, en hommage de profonde reconnaissance et de piété filiale.

Les fêtes jubilaires qui sont commencées à Rome pour célébrer, par de solennelles actions de grâces, le cinquantième anniversaire du jour béni où Pie X reçut l'onction du sacerdoce, ne peuvent pas non plus nous laisser indifférents. Nous faisons des vœux pour que Dieu le conserve pendant de longues années à notre affection. Nous lui renouvelons en particulier l'expression de notre sympathie douloureuse dans les amertumes dont son âme est abreuvée : et nous souhaitons qu'il puisse être bientôt témoin de la pacification religieuse dans tous les pays du monde.



Cette déclaration faite au nom de tout le personnel universitaire, veuillez me permettre, messeigneurs et messieurs, de n'être plus qu'un rapporteur fidèle, et de vous exposer aussi brièvement que possible nos états de service pendant la dernière période académique.

L'Université Laval, tout d'abord, est légitimement fière des hommes sortis de son sein : ils occupent, non sans éclat, les positions les plus élevées dans l'Eglise et dans la société civile. Et quand ils nous reviennent, soit pour assister à nos séances solennelles, à nos réunions intimes ou aux concerts annuels de nos étudiants ; soit pour continuer leurs études dans des cercles professionnels, comme le font chaque

mois les membres de la Société Médicale, du Jeune Barreau et de l'Association des Médecins Vétérinaires ; soit enfin pour traiter annuellement des intérêts spéciaux de leurs diverses corporations, ou pour tenir entre eux des congrès scientifiques comme le faisaient l'automne dernier les chirurgiens dentistes, ils sont toujours les bienvenus eux et leurs collègues ; et rien ne nous est plus agréable que de leur accorder une cordiale hospitalité.

L'Université est fière également de ses professeurs et de ses élèves actuels. Grâce au ferme dévouement des uns et aux excellentes dispositions des autres, la discipline et l'étude, sans mettre d'entraves à la gaîté et sans enchaîner la liberté de la jeunesse dans ce qu'elle a de bon, sont ici, je puis le dire, sincèrement respectées et aimées.

Nos pèlerinages de Bonsecours et nos retraites pascales, la messe du Saint-Esprit, la messe dominicale de Lourdes, nos conférences apologétiques, dogmatiques et morales, notre Saint-Vincent de Paul et nos cercles de l'A. C. J. C. — toutes ces pratiques et ces œuvres, d'une si féconde portée, accentuent leurs effets et les développent en se fortifiant mutuellement.

***

L'aspect intellectuel et matériel de l'Université n'est pas moins satisfaisant que son aspect moral.

Nos Facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts, ainsi que nos Ecoles supérieures, Ecole Polytechnique, Ecole de Médecine Comparée, Ecole de Chirurgie Dentaire, Ecole de Pharmacie, fonctionnent, avec une exceptionnelle activité, dans leurs trois groupes de bâtiments, dont l'ampleur, malgré des agrandissements considérables et d'ingénieuses adaptions, suffit à peine aux besoins actuels.

Dans l'édifice central, celui où nous sommes réunis, deux recrues importantes sont venues s'adjoindre coup sur coup, à leurs devancières : l'Ecole de Chirurgie Dentaire et l'Ecole

de Pharmacie Laval, toutes deux en pleine opération, et déjà pourvues d'un mobilier et d'un matériel d'enseignement qui a mérité les suffrages des hommes les plus compétents et les moins suspects de partialité.

L'Ecole Vétérinaire, durant l'été, a pris un magnifique essor, qui l'a transportée de l'entresol jusqu'à la hauteur de notre amphithéâtre d'anatomie, en belle et joyeuse lumière, dans sa nouvelle installation dont le gouvernement provincial a soldé une partie des frais — avec l'intention discrète mais réelle, je crois en avoir perçu des indices, de récidiver bientôt pour nous permettre de perfectionner notre chaire d'inspection des viandes et conserves. L'amélioration de cette école lui a procuré immédiatement une augmentation extraordinaire d'élèves, la rentrée de cette année ayant doublé l'effectif total du dernier exercice. Et nous avons confiance que sous la poussée scientifique imprimée à l'inspection du lait et des conserves alimentaires, de vingt-deux qu'ils sont maintenant les éleves vétérinaires seront l'an prochain une quarantaine. J'ai aussi à saluer l'entrée d'un nouveau professeur dans le personnel enseignant de l'école, M. du Dujardin, un de nos anciens élèves les plus studieux et les plus assidus.

***

Avec ce mouvement d'ascension, un autre s'opérait en sens contraire, de haut en bas, ayant pour heureux résultat de loger notre bibliothèque générale dans la salle des Conférences publiques, où nous avions déjà commencé à tenir plusieurs fois la semaine des séances de lecture tout-à-fait goutées du groupe intellectuel qui les fréquente. Ces séances seront continuées. Le dévoué professeur qui les avait inaugurées, ne sera plus là, avec son aimable enthousiasme et sa belle âme d'apôtre : mais je tiens de M. Arnould lui-même que notre nouveau professeur de Littérature française, M. Gilet, aura à cœur de marcher sur les brisées de son regretté prédécesseur.

Sans compter les milliers de volumes réparties entre nos deux bibliothèques spéciales de Droit et de Médecine, et la très précieuse collection de livres canadiens et américains que nous a légué l'Honorable Juge Baby, voilà donc environ quinze mille volumes, disposés en ordre dans de jolies vitrines et mis à la portée de tous les amateurs d'étude sérieuse.

A peine ces livres furent-ils ainsi installés, que M. Henri Archambeault nous invitait à prendre chez lui huit cents volumes de grande valeur.

Cela donne à espérer que notre bibliothèque devenue d'un abord plus facile et plus accueillant parviendra désormais à nous faire les obligés d'un plus grand nombre de généreux donateurs.

Simultanément, notre Maison des Etudiants s'établissait dans l'entresol, sur le même plan que les bibliothèques particulières des étudiants en Médecine et en Droit, mêlant de la sorte l'agréable à l'utile, et donnant une heureuse et quotidienne appropriation à toute une suite de pièces dont il semblait difficile de tirer profit.

Cette maison compte déjà deux salles de billard, une salle d'amusements sédentaires, une salle de lecture, un superbe salon de réception, une spacieuse galerie promenade, plusieurs cabinets d'étude, un magasin et un buffet. Mais poussant plus loin ses envahissements, elle va descendre, jusque dans le sous-sol pour y installer deux jeux de quilles, un vaste gymnase, des salles de douches, de lutte, d'escrime et de danse.

Telle est la dernière en date de nos organisations universitaires. Elle a pour but principal de relier par des liens plus étroits de fraternité et de camaraderie les étudiants actuels et les anciens étudiants : de susciter et de propager, grâce au concours dévoué de ces derniers et des amis en général de l'enseignement supérieur, toutes les œuvres qui peuvent améliorer la situation matérielle, intellectuelle et morale de notre jeunesse : et de créer autour d'elle cette

atmosphère de bienveillance, dont sont entourés dans d'autres pays les universités et leurs élèves.

Je n'en dirai rien de plus ce soir. Encore inachevée, le temps n'est pas venu de vous la présenter officiellement, Mais sitôt qu'elle aura atteint son parfait développement nous lui ménagerons une occasion de faire son début et de se montrer au public dans le complet épanouissement de ses multiples attraits.

***

Une intensité de vie plus active encore peut-être s'est manifestée, tout à côté d'ici, dans notre Ecole Polytechnique. De cette institution si généreusement encouragée par l'Université, et si libéralement dotée par la Législature provinciale, il ne serait pas assez de dire qu'elle marche à pas rapides, il faut dire qu'elle court et se précipite dans la voie du progrès.

Vous serez appelés dans le cours de l'année à juger de ses perfectionnements, quand se fera l'inauguration de nos nouveaux laboratoires de Mines et de Métallurgie, de Physique et de Chimie, de Thermodynamique, d'Electricité et d'Architecture, les uns et les autres aménagés splendidement et outillés d'après les données les plus modernes de la science.

Au surplus, vous n'ignorez pas que, dans cette école, la formation des aspirants aux diplômes d'architecture et du génie des mines vient d'être confiée à plusieurs professeurs d'une compétence indiscutable, MM. Dyonnet, Doumic et Dulieu. Nos industries canadiennes et l'art architectural dans ce pays n'auront sans doute qu'à se louer de leur enseignement.

Quelque temps auparavant, l'Ecole avait augmenté son personnel de trois autres professeurs : deux adjoints à la chaire de mathématiques : MM. Beaupré et Manseau, un adjoint à la chaire d'électrotechnique, M. Parizeau.

Le chiffre de nos polytechniciens suit aussi une progression constante. La dernière promotion est remplacée cette année par une recrue qui la double presque mathématiquement.

***

Il y aurait lacune profonde dans nos statistiques, si je ne signalais ici la chapelle du Grand-Séminaire, œuvre d'art vraiment admirable dont s'est embellie notre Faculté de Théologie, grâce à la munificence des Messieurs de Saint-Sulpice et au talent de M. Marchand, l'un des plus éminents professeurs de l'Ecole Polytechnique.

Le Grand-Séminaire vient en outre d'être pourvu d'une nouvelle et riche bibliothèque, appropriée aux besoins spéciaux de ses élèves.

Convaincue de l'importance capitale pour la jeunessse de pouvoir se livrer à des études individuelles supplémentaires et tenues sans cesse au courant, notre Faculté de Droit s'est de même efforcée d'enrichir ses collections de livres, ainsi que son service de revues et de journaux.

Mais les étudiants de cette faculté, non moins que tous ceux qui s'intéressent aux questions je pourrais dire vitales de notre époque, lui ont surtout témoigné leur vive satisfaction pour la fondation d'une chaire d'économie politique et sociale, dont le premier et brillant titulaire, M. Montpetit, partait ces jours derniers en voyage de perfectionnement dans divers pays d'Europe.

Je voudrais louer, au moins en passant, l'excellente méthode d'encouragement à l'étude qui existe dans cette Faculté. Elèves et professeurs se retrouvent infailliblement chaque mois dans le tête à tête d'un examen. Ces interrogations périodiques constituent, ce semble, le meilleur et le plus efficace des stimulants.

Un contrôle similaire, ou peu à peu près, s'exerce dans plusieurs de nos facultés et écoles. Ne serait-ce pas s'approcher de la perfection, s'il pouvait subsister partout ?

Un autre louable exemple a été donné par un ancien élève de la Faculté de Droit. M. J.-C. Lamothe, du barreau de Montréal, a soutenu avec succès sa thèse de doctorat. L'Université est heureuse de le féliciter du courage qu'il a eu d'ajouter à ses travaux professionels la préparation d'un examen spécial, et elle espère qu'il trouvera de nombreux imitateurs.

Evénement universitaire plus rare encore : un praticien qui est en clientèle depuis bien des années, s'est imposé la tâche, excessivement méritoire, quand on n'est plus jeune, de préparer sa thèse de doctorat et de venir la soutenir devant ses pairs, puisqu'aussi bien il était lui-même en possession d'une chaire d'enseignement dans l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Vous penserez comme moi, mesdames et messieurs, que cet acte de bravoure et M. Gendreau qui l'a accompli méritaient d'être mis à l'ordre du jour. Je le fais au nom de l'Université ; et je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier le distingué professeur et docteur de nous avoir rapporté ces jours-ci de la Ville Eternelle une bénédiction spéciale de Notre Saint-Père le Pape.

***

Malgré le coup cruel qui l'a frappé au cœur par la perte de l'illustre Sir William Hingston, mort presque soudaine et qui fut un deuil national, notre Faculté de Médecine n'a pas voulu rester inactive. Le Dr Hervieux que vous allez entendre ce soir, professeur aimé autant qu'estimé de ses élèves, praticien habile possédant le respect et l'affection de tous ses collègues, fut aussitôt appelé à succéder au Dr Hingston dans le conseil d'administration de l'Ecole.

Et puis la Faculté s'est remise avec persévérance à la révision de son programme d'étude, au perfectionnement de ses cliniques auprès des malades hospitalisés, et à l'amélioration de ses services de travaux pratiques et d'application.

D'autre part, obéissant à une effective impulsion scientifique, nos grands hôpitaux, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Notre-Dame, continuent de s'améliorer à vue d'œil. Des cliniques médicales et chirurgicales y évoluent vers une organisation plus rationelle et de plus décisive portée.

Les Œuvres de la Crèche et de la Maternité, soutenues par la sympathie du public et orientées d'après des méthodes progressives par nos dévoués professeurs, se sont aussi améliorées d'année en année, et nous offrent des ressources précieuses pour la formation plus parfaite des futurs médecins.

Un autre progrès doit bientôt se réaliser dans le même ordre de choses. L'infirmerie et le dispensaire où s'exerce la main de nos étudiants dentistes, ont considérablement augmenté leur outillage et se sont transportés dans un local beaucoup plus convenable.

***

Ce serait ingratitude que de ne pas consigner dans ce rapport le travail de bénédictin auquel s'est livré, dans le silence et l'obscurité de nos voûtes, l'éminent archiviste du gouvernement fédéral, M. l'abbé O'Reilly. D'une main experte et d'un œil exercé, ce prêtre a compulsé, classifié et catalogué les volumineuses collections de manuscrits, que nous avait données monsieur le juge Baby. Notre reconnaissance profonde ne saurait s'empêcher désormais d'aller simultanément au magistrat qui a princièrement doté l'Université, et au zélé savant qui a bien voulu mettre en valeur une si riche dotation.

L'honorable J.-D. Rolland, conseiller législatif, successeur de M. Baby dans notre Bureau des Gouverneurs, semble avoir pris pour devise d'imiter son prédécesseur. Il nous a envoyé déjà plusieurs colis de livres.

Mgr Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, appartenait à

la fois au Conseil de haute surveillance de l'Université et à la Corporation des Administrateurs. Il n'avait cessé de témoigner à notre œuvre le plus cordial intérêt. Il en comprenait la haute portée, il se réjouissait de ses moindres progrès. C'est donc avec une entière sympathie et une vive gratitude que nous unissons notre voix aux éloges qui ont retenti autour de la tombe de ce distingué prélat, et aux accents sincèrement émus avec lesquels Mgr l'évêque de Nicolet a rendu justice aux mérites de cette vie trop courte et au caractère vénérable de cette belle figure épiscopale.

Le successeur de Mgr Decelles ne fut pas lent à prendre sa part des obligations et des responsabilités, par lesquelles l'épiscopat de la Province de Montréal s'est engagé à contribuer au soutien de l'Université et au remboursement d'un emprunt considérable, contracté pour la construction de l'édifice qu'elle occupe. Nous prions Mgr Bernard d'agréer nos remerciements et de nous maintenir sa protection effective.

La place laissée vacante par la mort de M. Raphaël Bellemare, cet homme de bien dont la disparition fut pleurée par les lettres, les sciences et toutes les œuvres charitables, a été pourvue par la nomination de l'Honorable Juge Loranger, en qui nous avons trouvé un ami dévoué. Il manque rarement à nos réunions et à nos séances académiques, et c'est avec bonheur que nous rendons hommage à la droiture de son caractère et au charme de sa parfaite courtoisie.

Mgr le Vice-Chancelier s'est fait, semble-t-il, une douce obligation de rester aux premiers rangs parmi nos plus insignes bienfaiteurs. Non content d'avoir versé dans notre caisse une somme très importante, il va nous mettre ce soir entre les mains un merveilleux instrument d'influence, et nous confier en même temps la garde d'un héritage que je suis tenté d'appeler national. Nous l'en remercierons dans un instant, tous ensemble.

Il m'arrive peut-être de me rendre coupable d'oublis involontaires. Mais ce bilan sommaire doit suffire pour démontrer jusqu'à l'évidence que nous sommes décidément entrés dans une voie de progrès. Sans doute tout n'est pas parfait. Les sciences humaines d'ailleurs ne cesseront jamais de nous imposer de perpétuels recommencements, ou si vous l'aimez mieux des perfectionnements presque infinis. Mais une constatation reste acquise. Il serait difficile de trouver ailleurs plus de dévouement à l'égard de la jeunesse étudiante et plus de compétence professionnelle ; et, pareillement, avec la même exiguité de ressources matérielles, avancement plus rapide et mieux entendu.

***

En retour, nous ne manquons pas d'encouragement.

L'Ecole Polytechnique a reçu de Mme Beaudry-Léman, un don de mille piastres ; de M. Vanier, un don de quinze cents piastres. M. le comte des Etangs et le Dr Lespérance nous ont offert des instruments pour nos laboratoires. Vous admirerez, dans la salle des Conférences publiques, le beau tableau donné à Mgr l'archevêque de Montréal par Mgr Dugas.

Plusieurs autres prêtres canadiens des Etats-Unis ont contribué de grand cœur à l'aménagement de notre bibliothèque générale, pendant que leurs confrères de la ville de Montréal continuaient à favoriser le développement de la bibliothèque médicale. Et souvent des amis, presque toujours les mêmes, nous apportent quelques livres pour nos séances de lecture.

La générosité publique s'accentue elle-même sensiblement en faveur de l'œuvre universitaire. A preuve que notre souscription nationale, sous forme d'assurance sur la vie, atteint dès maintenant environ cinquante mille piastres, et que les souscripteurs appartiennent à diverses classes de

la société. Le clergé de Saint-Hyacinthe, le seul qui ait été approché jusqu'ici, me souscrivait, il y a quelques semaines, en deux jours, près de douze mille piastres. L'organisateur de ce patriotique mouvement, M. Bonhomme, avait été le premier à s'inscrire. Il le fit pour une police de mille piastres : montant généreux auquel la plupart des donateurs se sont arrêtés dans la suite. Mais ce chiffre ne constitue cependant pas un minimum. Nous trouvons sur nos listes des polices de cinq cents piastres, des polices de trois cents piastres, quelques-unes de deux cents et de cent piastres acquittées en une seule prime. Encore moins pouvions-nous songer à brider les beaux élans de nos amis plus fortunés, en fixant un maximum quelconque. Et nous n'avons eu, veuillez le croire, ni embarras ni déplaisir à dissimuler quand il nous a fallu entrer dans nos livres de comptabilité les opulentes polices de M. le sénateur Béïque, ou de MM. J.-N. Ducharme, Rodolphe Forget et N. Papineau.

A tous nos bienfaiteurs, j'offre l'expression réitérée d'une reconnaissance très sincère.

***

Mais l'encouragement nous vient surtout du côté des élèves, qui s'inscrivent plus nombreux, accourus de presque toutes les provinces et de tous les diocèses du Canada, et d'un bon nombre des Etats de l'Est américain. Quelques-uns n'hésitent même pas à traverser les mers, pour venir, de la France, de l'Allemagne, de l'Algérie et de la Bulgarie, bénéficier de notre enseignement en art dentaire.

Nos étudiants non seulement sont plus nombreux ; mais, ce qui importe davantage, ils nous arrivent mieux préparés à profiter de nos cours ; et, je le répète avec plaisir, ils se montrent plus résolus au travail.

Ces observations m'amènent tout naturellement à vous donner le résultat global des examens de l'année dernière.

Nous avons eu en théologie : 2 licenciés ; en droit : 1 docteur, 13 licenciés, 9 bacheliers ; en médecine : 40 docteurs, 33 bacheliers ; dans la faculté des arts : 6 certificats d'études littéraires, sans compter les centaines de bacheliers de nos collèges classiques ; en génie civil : 19 diplômés ; en médecine comparée : 2 docteurs ; en chirurgie dentaire : 9 docteurs. Et sur les 12 certificats accordés récemment par le Collège des Pharmaciens, 9 furent remportés haut la main par nos jeunes aspirants.

Le chiffre total des étudiants de Laval pendant l'année académique 1906-1907 s'ést élevé à 799. Et si nous faisions entrer en ligne de compte les élèves des 12 collèges affiliés de la Province ecclésiastique de Montréal, notre annuaire accuserait une population scolaire d'environ cinq mille jeunes gens.

On peut juger par là, mesdames et messieurs, de l'étendue de l'action intellectuelle et morale qu'exerce l'Université.

Pour ma part, je n'hésite aucunement à le déclarer : c'est l'œuvre maîtresse, l'œuvre des œuvres. Elle ne songe pas à discuter l'excellence des autres œuvres. Mais elle se croit autorisée à avoir sa part dans le budget de la charité privée et des subventions publiques, une part proportionnée à son importance.

Elle sollicite donc un concours généreux, avec la conscience du devoir accompli. Elle le sollicite par rapport à chacun, selon les circonstances et les situations. Tout secours matériel, qu'il vienne aux heures solennelles de la vie ou à l'heure suprême, sera accueilli avec reconnaissance. Mais le secours de votre sympathie affectueuse est aussi demandée avec les plus vives instances.

Je voudrais, et c'est ma dernière parole, jaillissant du cœur, je voudrais que tous ensemble, Canadiens et Catholiques, nous prenions l'habitude de considérer d'instinct notre Université comme la clef de voûte de l'édifice social, comme l'ardent foyer où s'épurent et se fortifient nos meilleures traditions de foi et de patriotisme.

RAPPORT

DES

TRAVAUX DE LA FACULTE DES ARTS

POUR L'ANNÉE 1907-1908

LU A LA SÉANCE DE CLOTURE DES COURS DE CETTE FACULTE

Monseigneur (1),

Mesdames,

Messieurs,

Je ne saurais mieux vous donner la caractéristique du rapport qui va vous être lu qu'en vous citant les paroles prononcées par mon distingué prédécesseur l'an dernier à pareille date : " Revivre les heures délicieuses de nos lundis et de nos mercredis, en consigner le récit dans des pages qui en perpétuent le souvenir : telles sont les raisons de ce rapport annuel que ma plus s'avoue incapable de rendre intéressant mais qui a la prétention d'être exact parce qu'il est d'un auditeur assidu, soucieux de répéter ce qu'il a entendu ".

Vingt leçons didactiques, dix conférences au Cours de littérature française : cinq conférences de Droit Public de l'Eglise : cinq conférences sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art : telle est la somme de travail fournie par nos

(1) Mgr Bruchési, archevêque de Montréal.

professeurs, Messieurs Louis Gillet, l'abbé Philippe Perrier, Jean-Baptiste Lagacé.

***

Dans ses cours du lundi, M. Gillet, plus familier que dans les conférences du mercredi, nous a fait voir un peu de tout, en suivant l'histoire de la prose française, et nous analysant avec beaucoup de sagacité et non moins de verve les écrivains qui ont ajouté quelque chose aux ressources de notre langue depuis Rabelais jusqu'à Loti.

Le sujet traité par M. le professeur dans ses conférences publiques avait encore si possible plus d'attrait pour nous. La comédie en effet appartient à la littérature, et c'est le genre où la France a excellé. Alors que le rire a son caractère propre dans chaque pays, seul, avec la comédie de Molière, le rire français est international, parce qu'il est humain. Nous parcourrons donc les diverses étapes de l'histoire du théâtre comique en France en commençant par Molière.

Molière fait sa profession de foi dans l'Impromptu de Versailles. Lorsque l'on peint des héros, dit-il, on peint ce que l'on veut, mais si l'on veut peindre les hommes, il faut le faire d'après nature ; il faut faire reconnaître les hommes de son siècle par la description vraie de leurs défauts et de leurs qualités. Et pourtant la force des portraits de Molière dépasse son temps au point de peindre pour tous les siècles. " C'est qu'en effet Molière, tout en se conformant d'instinct au principe du classicisme qui est d'observer et de peindre le réel, l'a poussé beaucoup plus loin que ne le voulait l'esprit de la doctrine. Son réalisme est d'une tout autre ampleur, d'une tout autre hardiesse que celui de son siècle, et les circonstances de sa vie l'ayant mis à même d'embrasser du regard toute la comédie humaine, c'est toute la comédie humaine qu'il a transportée sur le théâtre ".

Tout ce groupe de gens jetés sur le théâtre par le maître

regorgent de vie. D'habitude, leurs premières paroles les peignent en entier ; mais c'est dans toute la pièce un feu d'artifice de mots par lesquels chacun des personnages recherche une manière plus saisissante, plus violente de s'extérioriser, de se montrer tel quel. Tous sont à ce point travaillés par leurs travers· qu'ils ne passent pas un moment sans se dévoiler entièrement. Malheureusement le théâtre de Molière est loin d'être une école de respect ; ainsi toujours les vieux y ont tort contre les jeunes, toujours les médecins sont des imbéciles qui changent le côté du cœur avec une extraordinaire facilité ; et après tout Molière est resté un vaincu, n'ayant pas eu gain de cause avec " Tartuffe " contre la religion, ni avec " les Précieuses " contre la fadeur du langage ou des manières, ni contre les médecins. Il est néanmoins l'un des plus prodigieux peintres de l'humanité avec Shakespeare et Balzac, et cela suffit à sa gloire.

Viennent ensuite Regnard, Dancourt et Lesage qui (de 1680 à 1730) usent des œuvres de Molière comme d'un bien national.

Regnard, " type avant la lettre de cet animal spécial qui s'appelle le boulevardier ", se contente d'exécuter sur le canevas de Molière des fugues étincelantes de verve et de malice. Dans ses pièces il désarticule tous les personnages du théâtre de ses devanciers ; il abonde en gamineries et en calembours, mais son théâtre vit, et c'est bien la principale qualité. Au point de vue pyschologique toutefois, il se contente de son esprit n'apportant rien de personnel, aucun document inédit sur les mœurs et sur l'homme. Il est bien plus superficiel que Molière : le théâtre en effet — nous en avons un exemple frappant de nos jours en certains pays— évolue comme les mœurs et la mode tourne au cynisme. L'honneur est encore respecté, mais les mœurs peu recommandables du temps sont exposées sans remords.

Les comédies de Dancourt —qui, à la fois acteur et auteur,

défraya l'amusement du public et le tint en haleine pendant plus de trente-trois ans — respirent une morale étonnamment cynique. L'actualité, la critique contemporaine, le fait divers neuf et le scandale du jour font tous les frais de sa comédie. Il représente la vie au jour le jour et son théâtre n'est qu'un résumé de potins. L'intérêt au lieu de se concentrer sur un seul personnage se divise entre plusieurs : la peinture du caractère cède sa place à celle du milieu. Mais si son théâtre perd en puissance, en unité, en profondeur, il y gagne en variété et en étendue.

Lesage, fils d'un notaire royal, devient célèbre en 1708 avec son " Turcaret ", cette pièce marquerait une des grandes dates de l'histoire littéraire française et serait l'un de ses chefs-d'œuvres si " Tartuffe " n'existait pas. C'est en effet une des plus grandes peintures dans la comédie de mœurs. Le sujet, comme dans les œuvres de Dancourt, est la peinture d'un monde interlope avec le pouvoir nouveau de l'argent. D'autre part, et encore comme chez Dancourt, l'intérêt se trouve réparti entre tous les personnages. Jamais on n'a mis une pareille collection de canailles à la scène : il en résulte une absence complète d'intérêt. Vrai à l'époque, le type de Turcaret,—heureusement pour nous,—ne saurait exister de nos jours.

Marivaux, le successeur de Regnard, de Dancourt et de Lesage, a eu le mérite d'avoir su créer pour lui tout seul un genre et une langue. Il a reflété les façons de son temps d'une manière toute particulière, et ce n'est pas chez lui qu'il faudra chercher des renseignements sur les mœurs ou sur les styles du siècle. Il n'a été qu'un analyste, le plus subtil peut-être, et un psychologue, le seul du siècle. Personne comme lui n'est entré dans l'infiniment petit de la vie morale, de l'état d'âme.

Il ne doit rien à Molière, ni à aucun de ses prédécesseurs au théâtre, son œuvre est tout à lui, la forme et le fond. Tout ce qu'il y a de gros dans Molière lui répugnait : il lui

reprochait ses intrigues, sa psychologie, ses procédés et l'a même corrigé.

Ainsi dans " Marianne ", il a refait Tartuffe, et dans " Les Sincères " le Misanthrope. Il a affirmé son indépendance, et il voulut être original, même en sacrifiant le succès. Tous ses contemporains imitaient Molière. Son théâtre est le seul qui soit immatériel, c'est celui qui perd le plus à être représenté, c'est le seul où il n'y a aucune intrigue, où il n'y a que des successions d'états d'âme. Aucun inventaire, aucun mobilier, pas de thèses, pas d'hommes d'affaires, pas de bourgeois, pas de caractères, pas de jaloux, pas de méchants, pas de joyeux, pas d'hypocrites, rien ; des classes sociales que juste ce qu'il faut ; des valets aussi bien élevés que leurs maîtres ; enfin on n'y trouve qu'une expérience intime des choses du cœur, un art de s'exprimer, de laisser entendre, de sous-entendre. Ce sera une histoire qui commence par le doute et finit par l'aveu, ce sont des dialogues entre des âmes transparentes.

Racine avait fait la tragédie de l'amour, Marivaux en donna la comédie. Personne n'avait encore analysé l'amour. Le sentiment n'avait été jusque-là qu'un accessoire et toutes les comédies finissaient par un mariage. Marivaux étudie les conditions de l'amour, ses progrès, ses variétés, les mille et une manières de dire le verbe aimer Racine commençait à l'aveu, mais Marivaux avait terminé son analyse quand le mot était prononcé. Il prend l'inclination à sa naissance, fait voir les petites luttes, les combats, dégage l'amour, les nuances, en fait jouer tous les petits ressorts, détermine le mot, le retient, puis enfin le laisse échapper et le rideau tombe. On peut dire qu'il est venu donner à la comédie ce qui lui manquait en délicatesse féminine.

Ce que la postérité a rendu à Marivaux en gloire, elle l'a presque complètement enlevé à La Chaussée.

Au 18e siècle, les mœurs influent énormément sur le

théatre. C'est le temps de la Régence où l'aristocratie par ses folles largesses et ses débauches se déclasse, c'est le temps du banquier Law et des fortunes colossales ; la vieille aristocratie française cède le pas au tiers-état et c'est le triomphe de tout ce qui est bourgeois. Ainsi il deviendra de bon ton de larmoyer sans cesse, d'être tendre à l'existence, de pleurer à fendre l'âme et forcément le théâtre deviendra tout à fait larmoyant. Un tel étalage de larmes au 17e siècle eut été de la dernière indécence ; c'est cependant la preuve de la vertu au 18e siècle, cela indique qu'on a un bon cœur.

Malheureusement les dramaturges tomberont dans cette erreur et feront énormement abus de sensibilité. Ajoutez à cela le manque d'impersonnalité ; c'est absolument ce qui a donné naissance à ce genre bâtard qui en lui-même portait un germe de mort.

Avant La Chaussée toutes les comédies se terminaient par un mariage ; lui commencera par là ; il étudiera tous les sujets que l'on traite aujourd'hui : société, famille, paternité, et tout cela était de la haute nouveauté. Toutefois il ne pose véritablement aucune question il effleure tout et ne touche rien, il pressent tous et cependant tout reste à dire : le fait est que dans ses pièces, on trouve un grand nombre des intrigues et des sujets de nos auteurs contemporains, depuis Augier et Dumas fils, jusqu'à Sardou.

De plus il écrivait en vers qui n'étaient guère bons sans être mauvais, et son style est rempli de périphrases dont l'ensemble forme un génie de charabia tout-à-fait personnel. En fait La Chaussée a eu l'originalité sinon le mérite de traiter plus sérieusement la comédie et de la croire capable de donner plus qu'elle n'avait donné.

Que fut, l'auteur du " Barbier de Séville " et du " Mariage de Figaro " ?

Ici l'œuvre et l'homme se tiennent étroitement. Pour

bien comprendre celle-là, il faut bien connaître celui-ci puisque c'est Beaumarchais lui-même qui s'incarne et se distribue dans tous ses personnages, " se mettant en action et jetant à la scène ses ambitions et ses rancunes, ses colères et sa haine, et faisant ses chefs d'œuvre de l'expérience même de sa vie ". Voyez-le donc tour à tour horloger, musicien, poète, financier, diplomate et spéculateur, courant toutes les routes d'Europe, faisant trembler le parlement, intimidant la monarchie, brochant entre temps des drames, un opéra, des chansons, des mémoires politiques, judiciaires, financiers et économiques et bâclant pour l'éternité ses deux immortelles comédies toutes pleines d'un esprit vif et acéré mais qui pique tout et blesse tout, " de telle sorte que ces pièces, déjà meurtrières par elles-mêmes, le sont encore plus par leurs conséquences. Elles mettent le feu aux poudres. De fait, le Mariage de Figaro porta un coup terrible à la noblesse, sans qu'on s'en doutât, sans qu'elle s'en doutât elle-même, et fit que son auteur, comme on l'a dit, devint le héros théâtral de la Révolution ".

La période qui s'étend de 1789 à 1850 fut l'âge ingrat de la comédie en France. Jamais il n'y eut plus de théâtres, jamais il n'y eut de meilleurs acteurs, mais les œuvres sont insignifiantes. Pendant que la tragédie classique se meurt d'inanition et que la comédie semble avoir donné son chant du cygne avec les œuvres de Beaumarchais, un genre, à qui est destinée la plus merveilleuse fortune, naît : plus tard, il deviendra la base même du théâtre. Et l'incontestable roi en fut Eugène Scribe, qui renouvelle la comédie en y faisant entrer le vaudeville, ce " genre qui consiste dans l'importance donnée à l'intrigue, à l'exclusion des caractères, des sentiments, des idées ".

Scribe est en effet le plus extraordinaire inventeur dramatique : il a une connaissance excessivement profonde du théâtre. Il voyait tout au point de vue de la rampe, trouvant un sujet de pièce partout, jusque dans l'invention du gaz d'éclairage.

Comme homme de théâtre, Scribe est réellement sans égal : c'est un prestidigitateur de première force, qui porte à sa perfection la mécanique théâtrale, et c'est là le secret de son immense succès.

Mais son grand défaut, ce n'est pas d'ignorer le style d'être un moraliste pitoyable, c'est d'avoir cru que tout : style, pensée, mœurs, idées, morale et poésie est superflu au théâtre, et que le théâtre peut se suffire par lui-même, en un mot de faire de l'art pour l'art.

Les auteurs suivants vont combiner le vaudeville de Scribe avec le roman de Balzac et nous donner la comédie de mœurs modernes. C'est l'œuvre d'Emile Augier et de Dumas fils.

Emile Augier d'abord, plus prudent, moins passionné et surtout moins passionnant possède la physionomie gauloise dans toute l'acception du mot. Ses œuvres démontrent un grand comédien, certaines même ressemblant beaucoup à celles de Molière. " Créer des types, c'est-à-dire des êtres imaginaires qui d'une part soient représentatifs de toute une catégorie, et d'autre part vivent de la vie individuelle, ce qui est la seule façon de vivre, tel a toujours été, pour un écrivain, le but suprême. Ce but, Emile Augier y a atteint plusieurs fois ; aucun autre écrivain de théâtre n'a eu plus souvent que lui en notre temps cette bonne fortune de mettre sur pied des personnages qui sont eux-mêmes et qui font en outre penser à une foule de personnages similaires ".

A côté de la figure placide d'Augier, celle de Dumas fils fait un parfait contraste. Les succès de ce dernier en effet sont des succès de scandale. Rentré jeune dans le monde, il y prend vite une grande expérience de la vie, mais cette expérience ne porte que sur l'amour ; et quel amour et pour quelles femmes ! " Il s'en faut cependant qu'il soit capable ou même désireux de tout comprendre. Mais au moins il n'est pas de ceux qui se contentent de voir pour savoir, d'observer et de noter les résultats de leur observation, en

laissant ensuite aux autres le soin de conclure. Après avoir tracé un tableau de mœurs, décrit une classe de la société, il se pose les questions : " Et après ? Qu'est-ce que cela prouve ? " C'est un moraliste. Pour lui le drame est action, combat, effort de la volonté tendue pour arriver à un certain résultat. Aucun écrivain dans ce siècle n'a eu plus que Dumas fils le tempéramment qui fait l'homme de théâtre. C'est pourquoi il a eu sur le théâtre de son temps une influence si considérable, que les meilleurs écrivains après lui ont été ses disciples.

Par exemple, M. Henry Becque, quipar sa comédie " les Corbeaux ", parue en 1882, ouvre l'èrede la comédie contemporaine, née d'une réaction inévitable contre les procédés du théâtre du second empire.

Dumas fils professait qu'il fallait commencer une pièce par le dénouement, par le mot de la fin. Becque répudie tout ce qui reste de l'héritage de Scribe dans le théâtre de Dumas et d'Augier. Plus d'intrigues artificieuses, d'événements truqués : Becque dégage les faits de tout imbroglio. Avec les raisonneurs, il expulse de la pièce les idées personnelles de l'auteur.

Pour lui une comédie n'est pas un argument, la preuve d'une thèse, mais le développement naturel d'une crise : l'exposé par les faits d'un caractère donné. Tout objectif, le théâtre de Becque ne s'applique qu'à serrer la réalité du plus près qu'il est possible sans bariolage ni hors-d'œuvre.

Dénué d'imagination, d'expérience assez bornée, merveilleusement habile à manier une ironie tranchante aiguisée par les déboires, Becque offre un cas étonnant de vigueur, de talent et de stérilité. Il n'a produit que deux pièces : les " Corbeaux " et " La Parisienne ", mais ce sont deux pièces essentielles. Elles ne réussirent point à la scène, parce qu'on ne connaît guère de théâtre qui soit davantage à base de haine, mais elles eurent une influence considérable sur le théâtre contemporain.

A Becque, les fournisseurs du Théâtre Libre empruntèrent ses qualités pour les transformer rapidement en défauts insupportables.

Entre leurs mains, son dédain de l'intrigue ingénieuse devint le mépris de la composition ; son ironie de la " rosserie " et ils outrèrent, pour étonner le public, son pessimisme sincère. Becque avait condamné au feu de la rampe des personnes antipathiques, les théâtres-libristes exhibèrent des fripouilles parlant un langage crapuleux aussi faux que le langage dit " académique ". Dépourvus de la plus humaine, de la plus commune des faiblesses, l'hypocrisie, ils s'affirmèrent avec candeur, uniformément sots et méchants.

Dix ans après la fondation du Théâtre Libre, par Antoine,en 1887,le dégoût de ces poncifs contribua à l'éblouissant spectacle de " Cyrano de Bergerac ". Cette œuvre charmante n'apportait aucune formule nouvelle. C'était la dernière fusée romantique partie longtemps après la fête et le feu d'artifice.

Dans " Cyrano ", M. Gillet discerne un écho du théâtre de Musset, dont on a trop longtemps méconnu le charme.

A ce théâtre on peut rattacher aussi par certains côtés les comédies de Meilhac et Halévy et notamment " Froufrou " qui est peut-être le chef-d'œuvre de la comédie sentimentale contemporaine.

S'y rattache encore le dialogue moderne qui n'est ni théâtre, ni nouvelle et un peu l'un et l'autre. Lavedan, Capus, Hermant, Donnay s'exercent dans ce genre à la comédie parisienne.

Elle a, cette comédie, pour principal défaut son excès de parisianisme, l'étroitesse de son horizon. Dans les 60 ou 80 pièces produites chaque année, on retrouve à peu près le même personnel, les mêmes aventures, le même esprit irrévérencieux. Elles se recommandent d'ailleurs par d'attrayantes qualités et la liste est assez longue de celles que

signalent dans la masse une finesse d'analyse au delà de l'ordinaire, un sujet original, un tempérament puissant ou des dons supérieurs de dramaturge.



Dans les cinq conférences qu'il a eues à sa disposition, M. le professeur de Droit Public de l'Eglise nous a parlé des libertés modernes.

Nées des doctrines du XVIIIe siècle, écrites dans les droits de l'homme, mélange de vrai et de faux, ces libertés ont produit bien du désordre dans les intelligences aussi bien que dans les faits. Il importe donc de bien étudier le problème de la liberté soit dans sa racine intérieure et psychologique, soit dans ses manifestations extérieures et politiques.

Quelle est donc la vraie notion de la liberté ? La philosophie proclame que la liberté a une règle d'après laquelle elle doit s'exercer. Tout être, pour arriver à sa perfection, a l'obligation de vivre, de se mouvoir, de se développer dans un sens et dans une sphère déterminée. L'homme ne fait pas exception à cette loi générale, et la règle qui le gouverne n'est pas déterminée par la liberté physique. Elle en restreint le domaine absolu, autrement la loi physique se confondrait avec la loi morale, tout ce que nous pourrions faire matériellement serait bon, non point parce que nous l'aurions jugé tel, mais en soi. Mais vraiment c'est une assertion monstrueuse que de prétendre que notre pouvoir moral s'étend aussi loin que notre pouvoir physique : nous n'avons pas le droit de faire le mal, et notre liberté est mortellement blessée, si nous ne la retenons dans la limite du bien ; jamais le champ du permis ne se confondra avec le champ du possible. C'est l'enseignement du christianisme, comme celui de toutes les écoles qui ne veulent pas déraisonner. Pourquoi donc alors les sectes ne cessent-elles de

pousser des cris de fureur contre le Syllabus ? Ce n'est pas lui qui impose le premier une limite à la liberté physique. Et s'il impose une règle à la liberté, c'est pour en détruire une autre, qui vraiment était trop étroite. Voyez donc ! Pie IX censure la proposition suivante : " L'état comme étant l'origine et la source de tous les droits, jouit d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite. " Le grand pontife avait-il raison de s'inscrire en faux contre cette théorie qui anéantit la liberté individuelle, la liberté du foyer, la liberté des associations particulières ?

L'idée que l'on se fait en général des libertés modernes est-elle conforme au véritable concept de la liberté ? Que faut-il retenir au sujet de la liberté de penser, de parler et d'agir ?

La liberté absolue de penser supposerait que nous créons la vérité. Or rien n'est plus faux. En arithmétique, en histoire, en géographie, en poésie, en peinture, en architecture, en musique, en philosophie, en morale, en sociologie, nous ne sommes pas libres d'accepter comme vrai ou comme faux tout ce que bon nous semble. Nous devons accepter les conditions de la vérité objective et nous rendre à l'évidence des principes. Pourquoi la verité religieuse contre laquelle on se révolte, ne serait-elle pas aussi nécessitante que la vérité littéraire, scientifique, artistique, philosophique. . . . ? Nous n'avons pas plus le droit d'être libre-penseurs en religion que nous n'avons le droit d'être libres-penseurs dans les autres sphères de l'intellectualité humaine. En quoi donc le dogme gêne-t-il la pensée ? M. Thiers avait bien raison de dire : " Je me flatte d'être de la société moderne. J'ai beaucoup étudié ce qu'on appelle la liberté de penser, et j'ai vu que la religion n'empêche de penser que ceux qui n'étaient pas faits pour penser ".

La conscience, comme la pensée, est soumise aux lois éternelles du vrai. Elle n'a pas la liberté morale de rendre à Dieu les hommages intérieurs qui lui plaisent, pas plus

qu'elle n'a le droit de rejeter le culte prescrit par Dieu et de se soustraire à la divine autorité de l'Eglise. Saint Thomas dans sa Somme contre les gentils, réfute l'erreur de ceux qui disent qu'on peut servir Dieu dans une religion ou dans une autre. Des individus peuvent se tromper à cet égard, mais leur erreur ne fait pas que les faux cultes aient le même droit que le culte véritable. La liberté doctrinale des cultes n'est pas admissible : la raison elle-même prescrit de rendre à Dieu le culte seul qu'il agrée. Préconiser l'unité religieuse là où elle existe, le retour à l'unité religieuse quand elle a été brisée ne peut donc constituer un crime. Quel inconvénient y a-t-il à chanter le même *Credo* et pratiquer la même foi religieuse ? C'est tout simplement ce que demande le Syllabus. Mais il condamne, et à bon droit l'indifférence à l'égard des doctrines. Toutefois, il admet, comme l'encyclique *Mirari vos* et les lettres de Léon XIII, que dans nos sociétés divisées, les libertés modernes soient pratiquées comme un moyen de pacification et de concorde. Les divers cultes sont tolérés, parce que l'intérêt social exige qu'ils coexistent, qu'ils se supportent, qu'ils se respectent. C'est ce que Fénélon comprenait quand il écrivait à Jacques III : " Accordez la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre et en tâchant, par une douce persuasion, de ramener les hommes égarés ".

La parole parlée ou écrite est la première manifestation naturelle de la liberté de penser. Quand nous avons une idée, nous songeons à la communiquer aux autres. Est-ce un droit ? L'Eglise et l'Etat sont-ils raisonnables en nous octroyant cette liberté sans limite ? Sont-ils déraisonnables en la restreignant ? Tel est le problème posé dans la troisième leçon de Droit public ecclésiastique. Il est hors de doute que la parole et la presse doivent être réglées par la morale, par les législations civile et religieuse. C'est ce que l'Eglise a déclaré, soit implicitement, en instituant la Con-

grégation de l'Index, en établissant la censure préalable et l'obligation de l'Imprimatur soit explicitement par des enseignements formels, que M. le conférencier puise dans le Syllabus, les encycliques *Mirari vos, Immortale Dei Libertas, Pascendi dominici gregis.*

La liberté d'agir est régie par les mêmes principes· Chose étrange, on semble croire aujourd'hui en certains quartiers que la liberté est pour tous excepté pour les gens de bien qui n'ont plus le droit de se réunir pour prier, pour enseigner, pour exercer les œuvres de charité ; et c'est ainsi que toute une catégorie de citoyens se trouvent hors la loi civile. Et pourtant, on cherche en vain les causes pour lesquelles, au nom des libertés modernes, on les empêche de faire le bien. Est-ce que le mal seul aurait maintenant le droit de s'épanouir dans la cité nouvelle ?

Dans une dernière leçon, Monsieur le professeur traite des libertés civiles et politiques.

Deux choses constituent le citoyen, la liberté civile et la liberté politique.

La liberté civile consiste en ce que chaque citoyen est le maître de sa personne, de ses biens, de ses actes sous le contrôle et la protection de la loi égale pour tous. Un professeur de Droit public ecclésiastique ne peut s'empêcher de noter avec plaisir que c'est l'Eglise qui a fait le plus grand nombre de citoyens. En brisant les chaînes des esclaves, elle a fait une merveille " qu'il faudrait inscrire en lettres d'or dans les annales de la philosophie " (Châteaubriand). Mais cette merveille ne s'est pas opérée instantanément. Le citoyen des temps modernes, c'est cet homme que la loi courbait sous un joug odieux, que son maître envoyait au supplice pour avoir brisé une amphore, et dont les amphithéâtres romains buvaient le sang. Jésus-Christ paraît Chacun de ses pas est une condamnation de la servitude. Chacune de ces paroles rompt un anneau des chaînes de l'humanité. L'Eglise est venue, et elle a cultivé le germe de

la liberté civile, déposé dans le monde par son divin fondateur. Un Etat formé de la réunion d'un certain nombre d'hommes ne peut se flatter d'être parvenu à un haut degré de dignité morale quand la dignité humaine est avilie dans les individus. Qui donc imprimera à l'homme un cachet de grandeur et d'élévation capable de donner à la société une supériorité incontestable ? C'est le christianisme. La dignité personnelle de l'homme dépend surtout de la liberté, et du bon usage qu'il en fait. L'Eglise rappelle que la liberté physique doit être restreinte par la liberté morale ; et la liberté civile et sociale en tire grand profit. L'homme développe et forme son caractère pour la vie publique. A cette grande école d'idées justes, saines et pratiques, il s'habitue à jouir de cette liberté si bien désignée par l'expression d'autonomie.

La liberté civile trouvera son complément et sa sauvegarde dans la liberté politique, qui n'est que la participation plus ou moins grande des citoyens à la direction des affaires publiques, au gouvernement et aux lois.

Cette participation peut être infime et consister seulement dans un droit de doléance et de conseil. Elle est effective quand ce sont les citoyens eux-mêmes qui rédigent et constituent la loi par leurs représentants.

Cette participation de tous aux affaires publiques est en soi une chose équitable et salutaire. Dans sa magistrale encyclique sur la liberté, Léon XIII dit : " Il est louable de prendre part à la gestion des affaires publiques : " *ad res publicas gerendas accedere honestum est* ". Même en plein moyen âge, saint Thomas a dit avec sa merveilleuse philosophie : " La bonne organisation politique exige une chose essentielle, c'est que tous aient quelque part dans le gouvernement. C'est là le vrai moyen de conserver la paix dans une nation et de faire que le peuple entier aime et défende sa constitution ".

Dans les sociétés modernes la participation de tous aux

affaires publiques s'opère par des assemblées délibérantes qui sont l'émanation et la représentation du peuple. Nous voici en présence du suffrage universel ou quasi universel. Les philosophes ont examiné ce droit ; les uns l'ont traité assez durement en soutenant qu'il est opposé au droit naturel. . . . Qu'en pense l'Eglise ? l'Eglise ne vous défend pas de le discuter. Elle ne canonise ni ne condamne le suffrage universel. Elle agit envers lui comme elle se conduit envers la presse. Aussi dit-elle avec sagesse : " Catholiques, la presse est un instrument : on s'en sert pour le mal ; servez-vous en donc pour la vérité et pour le bien ". Le suffrage universel est la cause de conséquences funestes pour les sociétés. Que les catholiques s'en servent donc comme d'un instrument pour réclamer leurs droits, ceux du Christ et de l'Eglise.

***

La sculpture grecque, tel fut le sujet que traita cette année, l'artiste délicat qu'est notre professeur d'Esthétique et d'Histoire de l'Art, M. Jean-Baptiste Lagacé. Disons de suite qu'un public d'élite a suivi le cours avec un intérêt visiblement grandissant et pour cause. M. le professeur ne s'est pas contenté en effet de nous décrire les œuvres les plus vantées de l'Antiquité classique, mais nous a montré en elles l'image expressive et vivante de la société hellénique à ses diverses phases de développement et de progrès. En traçant l'histoire de la sculpture, M. Lagacé a du même coup fait la peinture du monde grec depuis son origine jusqu'à la conquête romaine. Il a éclairé d'un rayon de vie la figure de ces admirables statues qui peuplent les musées et qui nous apparaissent si froides, si impassibles, dans le morne silence des salles désertes.

Nous avons d'abord assisté au réveil du génie grec, vers le 7e siècle avant Jésus-Christ.

" C'est vers cette époque en effet, qu'à l'art mycénien

succède un art et un style nouveau. Pour produire ce mouvement artistique, il fallut trois ou quatre siècles pendant lesquels les tribus mycéniennes et les hordes guerrières qui étaient venues leur disputer la possession du sol, finissent, à force de se heurter et de se tasser, par constituer un peuple qui tout en restant partagé en des centaines de cités indépendantes, ne prit pas moins conscience de son unité et de sa valeur morale. Pressées les unes contre les autres ou disséminées et éloignées, ces cités, si jalouses de leur liberté entretiennent entre elles un commerce assidu d'idées et d'aspirations. Ce morcellement, cet éparpillement de forces vives qui aurait dû, ce semble, vouer la société hellénique à une irrémédiable faiblesse, est justement le régime qui, par l'aiguillon de la concurrence, stimule les facultés et fait l'homme plus ambitieux et plus énergique, plus entreprenant et plus résistant qu'il ne l'était dans les autres sociétés qui existent alors sur la surface du globe. Pour se faire une idée du monde hellénique, à l'époque archaïque, il faut se souvenir de l'Italie de la Renaissance ; il y a, en effet, entre ces deux patries de l'art et les deux époques, des analogies frappantes. L'on y voit les mêmes prétentions et ambitions entre les cités autonomes, la même émulation et la même ardeur à la poursuite de l'idéal.

L'expérience de plusieurs siècles a donc conduit le sculpteur grec à un développement toujours plus grand, à une liberté toujours plus complète, à une vie toujours plus imprégnée d'idéalité. Chacune des œuvres qu'il a créées, il l'a fortement vécue et les unes après les autres, elles ont servi de marchepied à son génie pour s'élever à une région plus haute et plus sereine de la pensée. Comme une végétation spontanée, l'art est sorti des couches profondes de la société hellénique : il s'éleva en grandissant aux couches supérieures et y produisit cette fleur merveilleuse qui tenait sa beauté et son parfum du sol où plongeaient ses racines et de la clémence du ciel qui lui faisait comme une auréole de lumière.

Les progrès des Grecs, dans la voie de l'art, furent si rapides qu'il s'écoule à peine deux siècles et demi entre les débuts de la sculpture et son apogée. Le Ve siècle avant Jésus-Christ marque le sommet de la perfection artistique et Phidias est la grande figure de ce siècle immortel. Ami et conseiller de Périclès, secondé par un groupe nombreux d'artistes éminents, Phidias dirige et surveille les grands travaux exécutés sur l'Acropole d'Athènes. Tandis qu'Ictinos dessine les plans du Parthénon, lui, prépare les cartons de la décoration extérieure du temple et sculpte un athéna d'ivoire et d'or qui consacre sa réputation et rejette dans l'ombre des artistes de génie, tels Polyclète et Myron. Phidias ne fut ni un réaliste comme Myron ni un théoricien comme Polyclète ; en lui s'est fusionné l'idéal des deux écoles dont ces deux artistes furent les illustres représentants. Tout le passé semble aboutir à lui et n'avoir peiné, que pour lui préparer, la matière de ses chefs-d'œuvre ; il n'est pas un pic solitaire, mais un sommet, un couronnement. Dans son âme de cristal, sonore et pure, ce sont les traditions du génie de toute une race qui se sont réflétées à une heure privilégiée, où il touchait le but et atteignait la perfection. Aussi bien, ce dont les œuvres du grand sculpteur sont la vivante expression, c'est l'image d'Athènes lavée de ses taches possibles, épurée de ses défauts, héroïsée, mais toujours vraie et ressemblante sous son voile d'idéalité. Et l'âme qui l'anime et dont la flamme transpire du dedans au dehors de la forme, c'est la grande âme de l'humanité. Voilà pourquoi Phidias trône au-dessus des génies qui ont paru dans la suite des siècles et que la postérité lui tresse encore des couronnes. Il est le représentant des hautes traditions de l'histoire, de l'idéal et du style ; il est le grand-prêtre de la beauté absolue et pure qui est reine de tous les temps, de tous les pays et de tous les cultes et qui selon le mot de Gautier " réunit dans une communion admirative le passé, le présent et l'avenir ".

Après la défaite et la prise d'Athènes en 404, la situation jusque là privilégiée des artistes se trouva singulièrement modifiée. L'heure des grandes œuvres et des religieux enthousiasmes est à jamais passé. Pour vivre on voit alors les artistes se mettre au service de riches amateurs et presque tous durent s'exiler d'Athènes pour trouver l'emploi de leur talent. On ne saurait nier qu'il y ait là sinon une cause de décadence pour l'art, du moins une atténuation notable de ses plus légitimes ambitions. Cette première différence dans la situation matérielle des artistes devait en amener une seconde dans l'esprit même des deux arts des Ve et IVe siècle. Tandis que Phidias, dans ses statues de dieux, traduit toujours l'idée la plus générale, celle qui répond à la conception la plus abstraite et la plus haute, on voit Praxitèle et Scopas, héritiers de son art, imaginer les dieux comme des êtres qui possèdent une force et une beauté auxquelles ne sauraient jamais atteindre les fils de la race mortelle, mais cependant très voisins de nous par les passions qui les agitent, accessibles qu'ils sont à nos sentiments et à nos caprices, par conséquent faibles et fragiles comme nous. Dans l'œuvre de Phidias la plus petite parcelle de matière, les moindres détails, sont pénétrés de l'idée ; dans celle de Praxitèle et de Scopas, c'est la passion qui domine, qui met des frissons à la surface du marbre et lui donne la chaleur de la vie.

Le danger d'un tel idéal ne se trouvait pas seulement dans le choix des sujets, mais encore dans l'instrument même que maniaient les grands artistes avec une aisance consommée. Dans l'histoire de l'art, dès que la partie matérielle est arrivée à son plus haut degré de perfection, dès que la science technique a vaincu toutes les difficultés de métier, la décadence commence. L'Art était parvenu à cette heure où le culte du signe remplaça le culte de l'idée, où la forme toute seule devient un sujet d'adoration, où à l'idéal austère et mâle succède un matérialisme d'abord

voilé et discret, puis cynique et brutal avec les derniers survivants d'une longue lignée de maîtres. Praxitèle, pas plus que Scopas, n'échappa à cet écueil. Mais il n'en demeure pas moins, pour la postérité, le créateur de la sculpture expressive, le virtuose de la grâce féminine et adolescente. Son art fut le chant triomphal d'une humanité qui voulait secouer toute souffrance morale et physique mettant son idéal dans la conception d'une vie raffinée et suave.

Après la conquête d'Alexandre, Athènes cesse d'être le centre de l'activité artistique en Grèce et c'est Alexandrie, Antioche et Pergame qui héritent de sa souveraineté. Ainsi déraciné, devenu quasi universel, l'hellénisme perd en pureté ce qu'il gagne en étendue.

Parvenu à son plus haut degré de perfection, avec le Ve siècle, l'art devait nécessairement avoir son déclin. L'élément spirituel s'affaiblissant de plus en plus, on tomba dans le culte exagéré de la forme ; mais cette forme, on la voulut vivante et expressive et c'est ainsi que le sentiment des délicatesses de la chair, la recherche de la vérité animée, tempéra l'austérité des formes géométriques et savantes. Le danger de cette évolution était de substituer au goût mâle et sévère de l'âge précédent, le goût du recherché et du maniéré ; aussi bien voit-on la grâce dégénérer en mollesse et en afféterie. Les écoles de Rhodes, de Tralles et de Pergame, dans ce qu'elles eurent de meilleur, échappèrent à ce péril en étudiant de plus près la nature ; elles ne revinrent pas en arrière ; elles ne cherchèrent pas à copier la forme sévère de Phidias, la grâce langoureuse de Praxitèle, la passion vibrante de Scopas : elles s'appliquèrent à exprimer la souffrance physique, l'angoisse, les mouvements désordonnés et tumultueux de l'âme et du corps et elles le firent admirablement. Du reste, ce naturalisme à outrance fit faire à l'art d'heureuses découvertes ; il força les artistes à serrer de plus près la réalité et ils créent le portrait ; il les amena à voir ce que récèlent de poésie et d'émotion les

spectacles les plus familiers et ils introduisent le pittoresque dans le bas-relief et la statuaire.

Le précurseur de l'art hellénistique ou alexandrin fut Lysippe de Sicyone, le sculpteur favori d'Alexandre. On l'a représenté à tort comme un révolté, impatient de tout joug, rompant bruyamment avec les traditions du passé et même avec les tendances de son temps. Lysippe, au contraire, n'ignora ni les œuvres de ses devanciers ni leurs doctrines esthétiques, il n'échappa ni à la séduction des unes ni à l'autorité des autres. Mais il avait la juste ambition d'être lui-même. Voilà pourquoi il chercha des voies demeurées inexplorées. Du reste, il résuma ses aspirations dans ces paroles rapportées par Pline : “ Phidias et Myron ont fait les hommes tels qu'ils devraient être, et moi je les fais tels qu'ils me paraissent ”. C'est l'esthétique d'un réaliste.

Les résultats de cette doctrine, formulée en des chefs-d'œuvre, furent décisifs sur ses contemporains et ses successeurs. Elle les détourna des hautes conceptions spéculatives et proposa comme objet à la sculpture le modèle vivant. Faut-il cependant rendre Lysippe responsable des outrances où est tombé l'art hellénistique ? Un tel jugement serait injuste ; car si ses successeurs poussèrent à l'extrême les défauts de ses qualités, c'est que, il ne faut pas l'oublier, son enseignement a germé dans un sol qui n'était plus la Grèce, mais l'Asie Mineure.

Lysippe jusque dans ses audaces, reste fidèle à la pure tradition grecque. Il est de la lignée des grands maîtres ; mais elle est close après lui. Désormais les Grecs n'auront plus d'autre rôle historique que celui d'éducateurs du peuple romain : c'est encore une gloire : la seule qui reste aux vaincus.

RAPPORT DE M. L. GILLET

Sur les Cours du Lundi

Monseigneur (1),

Mesdames,

Messieurs,

J'aurais, si je m'écoutais, ce soir, bien des choses à vous dire. Je vous devrais d'abord à tous, pour votre bienveillance et votre fidélité, mes plus profonds remerciements. Je vous prie de les recevoir d'aussi bon cœur que je vous les fais. Il est toujours agréable, pour un professeur, de ne pas parler dans le désert : mais il serait bien fat de s'en féliciter, s'il ne lui était permis d'en reporter le mérite à des causes impersonnelles. J'aime mieux, dans la faveur que vous m'avez prodiguée, ne voir que le signe de l'intérêt qui vous attache à cette œuvre nationale de l'Université Laval. Cet intérêt ne changerait pas, quel que fût le titulaire de la chaire que j'occuperais. Et, comme ce qu'on s'y propose, c'est d'entretenir dans ce pays un foyer de culture française, ce m'est un assez grand honneur que d'y avoir été appelé, et une assez douce joie que d'y avoir été, par occasion, l'objet de sympathies qui s'adressent plus haut que moi.

Mais plus grand était cet honneur, plus grande, je le sens, était ma responsabilité. C'est pourquoi, quel que fût mon plaisir et mon inclination, je ne m'attarderai pas davantage dans les compliments. Ce sont des comptes que je vous dois : compte de votre temps que vous m'avez prêté, compte de mes paroles, qui ne devront pas être des paroles inutiles

(1) Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal.

Il est d'une bonne hygiène morale, et c'est l'utilité de solennités comme celle-ci, de faire de temps en temps son examen de conscience, de se passer en revue et de se résumer. Voilà, Messieurs, ce que je voudrais que nous fassions ensemble. Comme on dresse à la fin d'un livre la table des matières, je voudrais établir avec vous le bilan de notre année.

Monsieur le secrétaire-général vient de vous lire son rapport auquel, en ce qui me concerne, je ne trouve à reprendre que les éloges qu'il lui a plu de me donner. Soyez tranquilles, je n'y reviens pas. Vous me permettrez cependant d'ajouter à mon cours deux mots de post-scriptum et de conclusion. En choisissant, Messieurs, pour sujet de mes conférences, l'histoire du théâtre et de la comédie, je ne m'en dissimulais aucune des difficultés. Je me les exagérais peut-être. Je les soumis, avant ma première leçon, à Mgr le Vice-Chancelier, en lui proposant divers biais pour les circonvenir et les escamoter : il me pria de n'en rien faire et d'aller devant moi. Je fis comme il me le disait. De Scarron à Maurice Donnay et de Molière à P. Hervieu, de l'*Ecole des Femmes* aux *Tenailles*, et de *Tartuffe* au *Demi-Monde* ou à la *Femme de Claude*, en passant par *Turcaret*, les *Fausses confidences* et le *Mariage de Figaro*, il n'y a pas une forme de l'histoire d'un genre que nous ayons étudiée, pas une œuvre importante que nous n'ayons omise parce qu'elle donnait quelque ombrage, pas une question essentielle que nous ayons étudiée parce qu'elle paraissait scabreuse. Nous nous en sommes tenus, tout à fait strictement et sans concessions, sur ce sujet d'histoire littéraire, au point de vue de l'histoire et de la chronologie, en prenant les choses dans l'ordre où elles se présentaient, selon leur mérite et leur importance dans l'art. Et cependant, je n'ai rencontré, à aucun moment de mon cours, l'ombre d'une résistance ou d'une observation. Tout a passé (comme on dirait familièrement) comme une lettre à la poste. Si bien même, je le

devine, que certaines personnes me soupçonnent d'avoir édulcoré les faits, et de leur avoir arrangé la comédie à l'eau de roses. Je m'en doute : il y a des esprits très forts qui m'accusent de timidité. Mon Dieu ! j'en conviens volontiers, je ne me pique point de hardiesse. Je n'en crois pas d'ailleurs l'audace si difficile, ni si rare, que je ne m'en sentisse au besoin capable, tout comme un autre, si le jeu en valait la peine, mais je n'ai pas cru que le plaisir d'étonner et de paraître neuf, fut-ce aux dépens de la vérité, fût de la dignité de cette chaire ni de celle de l'enseignement. Je le répète, les leçons que j'ai professées devant vous, je les professerais n'importe où, à Paris ou ailleurs, sans plus de réserve, ni d'une autre sorte, que je n'en ai observé ici, et qui sont celles qu'on doit en traitant de certains sujets, à la décence dn langage et à la pudeur de l'auditoire. D'ailleurs, sur une foule de questions qu'agite le théâtre contemporain, sur la question du mariage, du divorce, de la recherche de la paternité, que sais-je ! je ne vous devais point de solutions personnelles. Je n'avais pas, comme historien de la littérature, à discuter en mon nom ce problème. Ce qui seul intéresse l'histoire de la littérature, c'est de déterminer le moment où les questions de cet ordre commencent à envahir la scène, et où la " thèse " devient un élément du drame : c'est de montrer à quel instant précis de l'évolution, et sous quelles influences, au théâtre de Scribe succède celui de Dumas fils, le *Demi-Monde* au *Verre d'eau*, *M. Alphonse* au *Demi-Monde*, et *Les corbeaux* de Henri Becque à ces diverses œuvres ; c'est de vous en analyser le contenu littéraire, de les résoudre en leurs éléments, d'en dégager les caractères, la signification, l'esprit et la portée, de chercher ce qu'elles ajoutent à la tradition du genre, comment elles s'y rattachent, comment elles s'en écartent : en un mot, de faire œuvre de critique et d'histoire. Je ne voulais que vous montrer en quelque sorte la vie d'un genre, et vous en présenter une espèce de mono-

graphie. Je l'ai fait bien ou mal, je n'en suis pas juge, à coup sûr de mon mieux, de toute ma conscience et de tout mon scrupule, avec une austérité de formes peut-être un peu sévères, qui pourtant n'a pas rebuté, uniquement attentif au développement de mon sujet, sans me mettre davantage en peine des petits écueils que j'y rencontrerais, que je n'ai cherché à pallier ou à vous en distraire, en sollicitant vos sourires ou vos applaudissements par le dérivatif facile des anecdotes postiches ou des tirades oratoires.

Et toute cette histoire, Messieurs, c'est le second point sur lequel je voulais appeler votre attention, remarquez que j'ai pu la faire (et je crois, sans lacunes), sans vous parler seulement de quelques-unes des œuvres les plus célèbres, les plus connues, les plus jouées du répertoire contemporain, sans vous souffler un mot, par exemple, de Gondinet ou de Bisson, de Labiche ni de Sardou. C'est que nous faisions l'histoire d'un genre littéraire, et que le théâtre n'est pas nécessairement ou par définition de la littérature. Nous l'avons vu à propos de Scribe : il y a un art du théâtre, et il y en a un métier, il y a une façon d'arranger et de combiner les faits en vue de la scène, de faire entrer, mouvoir, sortir les personnages, de nouer et de dénouer l'intrigue, de filer une scène et de l'enchaîner à des voisines, un art de compliquer les choses en y enveloppant d'avance la solution du drame, de l'y cacher, de l'y faire circuler, trotter, effleurer, disparaître comme une muscade, jusqu'à ce qu'elle jaillisse toute seule, négligemment d'une réplique imprévue, qui soit proprement l'art et le métier du théâtre. Et je vous ai montré que faute de cette habileté, de ce savoir-faire spécial, plus d'une œuvre, d'ailleurs remarquable, n'a pu réussir à la scène. C'est peut-être faute de ce don et de ce talent scénique, que la réforme de La Chaussée, de Diderot et de Sedaine, au milieu du XVIIIe siècle, s'est vu condamner à la ruine. Mais aussi bien ce métier, ce mécanisme si essentiel à l'œuvre dramatique, n'ont-ils en soi rien de

commun avec le talent littéraire, pas plus que le métier de faire une pendule est d'agencer des rouages de montres : le mot de La Bruyère ne saurait mieux s'appliquer qu'à l'art dont l'inventeur est l'ancien horloger Caron qui devint Beaumarchais. Réduite à cette part de métier, de technique pure, l'œuvre dramatique n'est plus guère qu'un peu de ficelles, un système de petites clefs et de petits déclics, si vous voulez un exercice de prestidigitation, un guignol compliqué, ingénieux et stérile, ayant sa fin en soi, et se passant de tout le reste. " C'est curieux et bien fait ", comme disent les camelots de Paris pour vanter leurs jouets à 95 centimes. L'analyse matérielle d'une pièce de Sardou, *Nos intimes* ou les *Pattes de mouche*, prendrait quinze ou vingt pages ; encore on n'y comprendrait rien : ce serait un casse-tête chinois, aussi inextricable pour le peuple profane,que la suite de formules,la gerbe de binômes et de trinômes,par lesquels un savant, d'équation en équation, apporte une solution d'algèbre. L'argument de l'*Ecole des Femmes* ou de *Tartuffe* tient en cinq lignes. Mais si l'on comparait maintenant les œuvres par la pensée, peut-être qu'on obtiendrait des résultats inverses : cinq lignes suffiraient pour Sardou (encore en y mettant de la prolixité), et l'on n'a pas fini, depuis deux cent trente ans, de commenter Molière et d'en explorer à fond toute la richesse morale.

Ainsi, Messieurs, par toute une partie de lui-même, le théâtre est un métier, et même un bon métier, un des rares métiers de plume qui soient d'un revenu certain, solide et assuré. Plusieurs même en font une véritable industrie. Et, comme article de Paris, pour la consommation sur place ou pour l'exportation, je ne pense pas qu'il y en ait un qu'on puisse lui opposer dans aucun autre commerce. Il est parfaitement vrai que nos pièces se jouent sur toute la surface du globe, et que dans toutes les capitales elles tiennent l'affiche et la scène. Ce sont d'excellentes machines à faire de l'argent. J'en suis bien aise pour les heureux faiseurs

ou confectionneurs dramatiques. Mais, j'en suis bien fâché pour eux, ils ne comptent pas plus dans la littérature que les autres industriels. Cette œuvre qui n'ajoute rien à notre connaissance de l'homme et de la vie, qui ne nous apprend rien sur nos mobiles d'action ; qui, sur notre cœur, nos passions, la morale, la société, ne nous présente ni une vérité, ni une expérience, ni une vue philosophique, ni une question nouvelle ; une œuvre qui ne nous enseigne ni sur le monde, ni sur nous-mêmes, aucune observation, aucune critique originale ; qui n'intéresse notre esprit ni par une forte peinture, ni par une grande leçon, ni par un problème important, ni par un cas de conscience ; qui, sur les choses de la vie, famille, rapports sociaux, justice, charité, religion, ne nous apporte ni doctrine, ni solutions inédites, ni conviction profonde, ni érudition puissante ; qui nous laisse amusés, intrigués, divertis, mais non remués, non invités à réfléchir, non munis soit d'une science plus grande, soit d'une raison nouvelle d'agir ; une œuvre qui ne sert à rien ne se propose rien, ne nous avance à rien, et d'où l'on sort après la secousse électrique et la contagion galvanique du rire ou des larmes au théâtre, plus vide et plus seul que devant, sans progrès intellectuel et sans profit moral, cette œuvre, quel que soit le talent de l'auteur, ou les illusions qu'il nous donne d'en avoir, quel qu'en soit d'ailleurs le succès (et le fabricant fût-il, comme Scribe, comme Labiche et comme Sardou, membre de l'Académie française) est une œuvre caduque, inutile, sans valeur et " née morte ". Il n'y a de littéraire et il n'entre dans le trésor d'une tradition que ce qui porte une idée, un conseil, un intérêt humains. Ce n'en est pas un de savoir si Ernest épousera Joséphine, ou si la Tosca sauvera Mario d'un croquemitaine caverneux de l'Inquisition. L'art n'est une affaire sérieuse (et ce serait, autrement, le dernier des métiers) qu'autant qu'il se résoud en principes moraux, en éléments qui tôt ou tard se convertissent eux-mêmes en faits et en actions. Ce n'est

qu'à ce titre qu'il mérite de nous occuper. A ce titre l'histoire des œuvres devient le drame lui-même le plus passionnant, plein des vicissitudes et des luttes des idées. Ce sont ces luttes d'idées, dans leurs traits les plus généraux et les plus essentiels, que j'ai essayé de faire revivre devant vous, depuis Molière jusqu'à Augier, et de Beaumarchais à Dumas fils. Ce sont elles qui font de la comédie française, prise dans son ensemble, la seule comédie, vraiment digne de ce nom, qui existe dans aucun pays, le plus riche tableau des mœurs, pendant trois siècles, le plus vaste musée collectif de types d'humanité, de caractères, de ridicules, de vicieux ou de maniaques, et enfin la plus vaste enquête sur la vie, le plus grand répertoire de questions et d'idées, de thèses et de problèmes, qu'on ait mis sur la scène.

Voilà en quelques mots,—et sans revenir sur les dangers qui résultent naturellement de cette conception du théâtre, ou comme moyen de propagande et comme instrument d'enseignement (je me suis expliqué là-dessus une fois pour toutes) — voilà, Messieurs, la conclusion que j'avais à cœur de donner à nos leçons du mercredi.

Quant à nos lundis et à ce qui constitue ici ce qu'on appelle plus spécialement l'enseignement didactique, je commencerai par remercier les personnes dévouées et les auditeurs charitables qui ont bien voulu m'honorer de leur assiduité. Ceci, Messieurs, n'est pas, croyez-le bien, une façon détournée de me plaindre des autres. Quand il y a des vides dans l'auditoire du professeur : le professeur de bonne foi doit s'en prendre d'abord à lui-même. Mais, sans reproche, s'il y a eu négligence, laisser-aller, ou peut-être un peu d'apathie, ai-je été seul coupable ? Faisons ensemble, si vous voulez, notre *meâ culpâ*. Et à l'année prochaine !

Au reste, celle-ci, tout compte fait, donne des résultats plutôt encourageants. Je n'ai eu, pour ainsi dire, qu'à suivre les indications, l'impulsion donnée par M. Louis Arnould.

C'est son œuvre dont je cueillais les fruits. Il sera heureux d'apprendre que j'ai reçu, sans compter les compositions d'examen, sur cinq sujets différents, un total de 70 copies, c'est-à-dire une douzaine de plus qu'il ne lui en fut remis il y a deux ans. Et dans ces copies (que je demande pardon à mes victimes d'avoir peut-être un peu malicieusement épluchées) j'ai eu le plaisir de constater un vif et sûr progrès. J'ai observé, de page en page, une allure plus simple, plus rapide, plus dégagée de ces ornements et de ces fioritures, de ces paraphes de style que les novices sont tentés de prendre pour des beautés, et qui ne sont pas moins surannés que les lampes et les volutes de la calligraphie des anciens maîtres à écrire. Jamais on ne saurait s'exprimer assez simplement. De cette simplicité, j'aurais voulu pouvoir vous donner personnellement de moins imparfaits modèles. Mais enfin, de tout mon effort je me suis appliqué à convaincre mes élèves de cette nécessité. J'ai vu, à mesure, la pensée chez eux se dégager, se donner de l'air et du jeu, à mesure qu'elle était moins surchargée de mots, gagner en naturel et en force tout ce qu'on lui émondait en excès de feuillages et d'expressions parasites. La dernière composition a été quasi excellente. Dans ces conditions de contraintes un peu artificielles, où il faut aboutir à tout prix, et aller droit au but en prenant au plus court, nous avons obtenu de très beaux résultats. La nécessité est une grande maîtresse de talent. J'en fais mes compliments à nos lauréates, Mlle Gérin-Lajoie, une de mes élèves de l'admirable maison des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, classée première, et Mlle St-Jacques, comme à nos lauréats, MM. Gibault et Provost, du séminaire de philosophie, M. Vanier, et M. Girard, celui ci classé troisième, mais que je réservais pour la fin, parce que je tenais, en lui décernant le diplôme que M. le Vice-Recteur lui accorde, à lui exprimer, pour sa fidélité et pour son courageux exemple de dévouement aux lettres au milieu des affaires et des charges de la famille, la recon-

naissance toute spéciale et véritablement émue du professeur de littérature.

Je viens de vous parler des travaux où je jugeais les autres. J'arrive à mon cours, où vous êtes un peu mes juges, et où au besoin, je le serai de moi-même. Je me doute bien, Messieurs, que sous le nom de cours didactique, quelques personnes attendaient de moi des règles, des formules magiques et comme des talismans qui leur permettraient, par une application mécanique, à écrire parfaitement, en les dispensant de tout travail. Malheureusement, Messieurs, ces règles-là, personne ne les a jamais vues. On n'a jamais vu aucune œuvre naitre sans aucune espèce d'effort. Et, pour ne pas vous en permettre l'illusion, je me suis proposé un programme un peu différent. J'ai choisi encore une fois, une histoire, non plus celle d'un genre, mais celle d'un art, celle de la prose française, dont on a dit qu'elle est, avec la prose grecque, la seule qui existe au monde. Dans cette longue histoire, je n'ai retenu que les maitres dont l'œuvre marque une étape ou une époque du style, ces grands ouvriers de la langue qui ont fait qu'on n'a plus écrit après comme on faisait avant eux, et sans lesquels il manquerait une corde à cet admirable instrument de la parole française. De chacun de ces maîtres — de la prose de Rabelais à celle de Voltaire, de Pascal à Châteaubriand et de Bossuet à Flaubert,—j'ai essayé de vous montrer les formules spéciales, l'art et pour ainsi dire la rhétorique particulière. J'ai essayé de vous montrer que chacune de ces rhétoriques sortant d'une invention nouvelle ou d'un besoin nouveau, correspondait à une nécessité vivante, à une idée, à un sentiment propre à l'écrivain ou à son temps, et que la valeur s'en mesure à celle de ces idées. Je voulais ainsi, Messieurs, non seulement vous offrir un choix d'instruments ou un écrin d'outils, comme une écritoire bien garnie ou un dictionnaire d'élégances, mais surtout vous montrer que le prix des choses écrites réside dans l'esprit d'où elles partent,

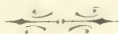
que la beauté des œuvres de l'homme est une beauté intérieure, et surtout vous rappeler les rapports nécessaires de l'art avec la vie. Non, une belle œuvre ne se produit jamais sans trace d'efforts ; mais elle ne se produit pas non plus à volonté. Il faut en être digne, il faut d'abord avoir quelque chose d'important à dire. C'est une dérision de croire que les œuvres ne vivent que par la forme. Elles ne vivent que par la pensée, et par ce que l'auteur leur a communiqué de son souffle et de sa vie mêmes.

C'est cette idée que j'avais dessein d'accroître et de cultiver en vous. Et pour cela, je comptais, je vous l'avoue, moins sur mes propres forces que sur celles des maitres. Je crois savoir autant qu'un autre, ce que c'est que la méthode. Mais, en définive, je crois que la principale vertu de l'enseignement, et la plus efficace, c'est la sympathie. Je ne sais qui a dit ce beau mot : L'enseignement, c'est une amitié ". Cette amitié, Messieurs, j'ai tout fait pour vous la donner, et mériter la vôtre. Mais c'est à de plus grands que moi, à des amis plus sûrs, que j'ai souhaité que vous eussiez recours : ce sont les grands écrivains, les penseurs, les artistes, les poètes d'autrefois, qui nous parlent par la voix pure et charmante des livres. En me dessinant mon programme, c'était à eux que je pensais. Il me semblait que ma tâche n'était que celle d'introducteur ou de simple gardien de la cité des livres. En vous les présentant, en vous faisant voir les motifs d'intérêt qu'ils nous offrent, en ranimant, du mieux que j'ai pu, l'auteur derrière le style et l'homme derrière le livre, je voulais (je le confesse) éveiller ou solliciter votre curiosité. Ma leçon prise, c'était eux qui devaient se charger du reste, achever eux mêmes, seul à seul avec vous, le travail ébauché. Le vrai maître, Messieurs, ce n'était pas moi, c'était Pascal, c'était Bossuet, Bourdaloue, La Bruyère. Je n'étais que le professeur, l'intermédiaire, l'encadreur. La vraie substance était ailleurs, c'était le concile des maîtres assis sur les rayons de votre bibliothèque.

Cette bibliothèque, Messieurs, je ne vous rappellerai pas les soins si dévoués qu'a pris M. Arnould pour la constituer, ni les choses spirituelles et solides qu'il en a dites. J'ai fait de mon côté ce que j'ai pu pour y contribuer après lui. Mes efforts, je l'avoue, n'ont été qu'à moitié heureux. Cette fois, ce n'est qu'à moi sans doute que je dois m'en prendre. Nous serons, si vous voulez, plus ingénieux l'année prochaine. Mais soyez sûrs pourtant que je ne reviendrai pas les mains vides.

Il ne me reste, Messieurs, à ajouter qu'un mot. Vous allez, dans quelques mois, célébrer une grande fête. Sans doute, vos affaires nationales ne sont pas de mon domaine, et je me reprocherais tout ce qui pourrait là-dessus ressembler à une indiscrétion. Mais ces fêtes occupent déjà tout le monde, et vous ne m'en voudrez pas de m'y intéresser. Je n'en sais pas plus long que vous sur le détail du programme. Mais quoi qu'il arrive, Messieurs, quelque sens officiel qu'on parvienne à donner aux choses, et quelque diversion qui puisse être tentée, il y a du moins un fait qui domine tous les autres, et sur lequel il est impossible de donner le change à personne. Ce qui distingue le Canada, dans le grand Empire auquel il se trouve rattaché, ce qui le distingue du Cap ou de l'Australie, de l'Inde ou de la Nouvelle-Guinée, c'est d'être, dans ce Nouveau-Monde, un fragment, un rameau ou un détachement de la civilisation française. Ce qui fait dans la fondation de Québec un fait considérable dans l'histoire, c'est d'avoir inséré, dans les destinées de ce nouveau continent, un principe latin, catholique et français. Longtemps votre vieille capitale fut, dans ce monde encore barbare, le seul point de sensibilité, d'intelligence humaine et désintéressée, la seule lumière pure de cette vaste Amérique. Colomb avait donné l'Amérique à l'Europe, mais Champlain l'a donnée à la civilisation. Voilà le fait, Messieurs, sur lequel aucune équivoque n'est possible. C'est là, vous me permettrez de le dire, notre gloire

commune, et c'est votre originalité. Quelles sont, dans l'avenir, sur votre grande patrie, les vues de la Providence ? Vous ne pouvez, Messieurs, les rêver plus belles que moi. Mais elles ne le seront, j'oserai l'ajouter, qu'autant que vous demeurerez, demain comme hier, fidèles à vous-mêmes. Vous êtes ici pour cultiver la fleur et la beauté françaises, cette fleur d'urbanité, de désintéressement, de générosité, de large humanité qui a fait, depuis tant de siècles, le charme du vieux monde. C'est à ce prix que vous serez vous-mêmes, et que vous mériterez dans le cœur de l'univers la place qui doit être la vôtre. C'est à quoi, dans la petite mesure de mes forces, je me sens fier de vous aider. De France, soyez-en sûrs, il ne peut vous venir, dans cette grande œuvre nationale, que des témoignages d'amour. Ne les repoussez pas. Ne vous renfermez pas, par défiance, en vous-mêmes. Ne craignez pas de perdre votre individualité au contact des idées, des œuvres et des livres. Vos voisins des Etats-Unis ont un mot remarquable. Lorsqu'ils parlent d'un homme de haute et vaste culture, d'un esprit habitué aux larges horizons, sympathique et ouvert aux diverses pensées des hommes, et à qui rien d'humain ne demeure étranger, ils se servent d'une épithète bien instructive et bien curieuse dans une bouche protestante : ils l'appellent une âme " catholique ". Pendant longtemps, Messieurs, la France a incarné parmi les peuples cet esprit supérieur et cette belle éducation. Ne négligez rien pour être, à votre tour, dans tous les sens, y compris le sens intellectuel du mot, la grande nation " catholique " et française du Nouveau-Monde.



GRADUES DANS L'ANNEE 1907-1908

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Docteur

M. G. Dauth

FACULTÉ DE DROIT

Licenciés

MM. Archambault, J.-H.
Bachand, C.-E.
Beaulieu, J.
Cardin, A.
Chenevert, R
Cousineau, O., *a. g. d.*
Desrochers, F.
Duckett, R.-L.
Dufresne,
Forest, A.
Labelle, E., *a. d.*

MM. Lachapelle, A.
Lamarche, J.-P.
Lamoureux, P.-A.
Lippé, H.
Lord, F., *a. g. d.*
Noiseux, G.
Proulx, J.
Rainville, E., *a. g. d.*
Raymond, M.
Sauvé, J.

Bacheliers

MM. Allard, G.
Beauregard, E.
Bouchard, J.-B.
Brodeur, C.
Jetté, T.
Lalonde, C.-H.
Marchand, G.

MM. Mathieu, J.-B.
Meunier, J.-A.
Morin, D.
Paquette, P.
Parent, H.
Robichon, G.-H.
Trudel, A

FACULTE DE MEDECINE

Docteurs

MM. Audet, Achille
Ayotte, J.-B., *a. d.*
Baril, Geo.-Hermyle, *a.t.g.d.*
Bohémier, Séraphin
Bouvier, Georges
Cotnoir, A.-B.
Comtois, Achille
Chevrier, Aurèle
Dufresne, Edm.-Rivard, *a. d.*
Despaties, Roch, *a. d.*
Drouin, Jean-B., *a. d.*
Doray, Raymond
Dupont, L.-A., *a. d.*
Ecrément, Arsène
Falardeau, *a. d.*
Faille, Jean-Louis, *a. d.*
Ferron, Nap.
Gadbois, Guillaume-Henri
Gauthier, Pacifique
Guy, Claude, *a. d.*
Gratton, Léonard, *a. g. d.*
Giroux, Alcibiade, *a. d.*

MM. Hamel, Guy, *a. g. d.*
Huot, Arthur
Kimpton, Alfred, *a. d.*
Lafortune, Sylvio, *a. g. d.*
Lamarche, Paul *a. d.*
Latour, Guillaume
Larochelle, Romulus, *a. d.*
Lalande, Eudore, *a. d.*
Lapierre, Gaston
Langelier, Eugène
Lefebvre, Wilfrid
Mathieu, J.-Alfred
Noël, Omer
Noiseux, O'Leary, *a d.*
Plante, Lucien
Racicot, William
Rinfret, Léonard
Rodier, Adélard
Routhier, J.-C.
St-Jacques, Robert
Trépanier, Armand *a. g. d.*

Bacheliers

Elèves de 2ème Année

MM. Barolet, W.
Besner, Ad.
Berthiaume, Henri
Berthiaume, Hors.
Coupal, H.-J.
Chevrier, Raoul
Forest, G.-Albani
Lachapelle, Toussaint
Larose, Arthur

MM. Leroux, Oza.
Laurendeau, Nap.
Plouffe, Daniel
Robidoux, W.
Sabourin, Sév.
Thibault, J.-P.
Trudeau, J.-H.
Venne, H.-D.

Elèves qui ont subi avec succès les examens sur toutes les matières

3ème Année

MM. Amyot, Eugène
Archambault, H.-G.
Archambault, Jules
Aubry, Wallace
Beaudoin, Armand
Bernard, Emile
Boileau, Joseph
Bouchard, Charles-Arthur
Brunet, Joseph
Cypihot, Hector
Décary, Ernest
Demers, François
Dorval, J.-H.
Ferron, Alphonse
Grignon, Henri
Hébert, Joseph
Langevin, S.
MM. Lachapelle, J.-A.
Lamarche, Claude
Laporte, R.-A.
Lebrun, Kilda
Lussier, Adonias
Mallette, Eugène
Martineau, Geo.-H.
Moreau, Emile
Panneton, J.-E.
Paquin, U.
Patenaude, Armand
Potvin, Victor
Robert, H.
Roux, Louis
Tessier, Napoléon
Toupin, R.

2ème Année

Tous les élèves déjà mentionnés comme Bacheliers.

1ère Année

MM. Archambault, R.-A.
Bédard, Antonio
Bélisle, R.
Boisclair, Horace
Castonguay, Emile
Caisse, Antonio
Chaussé, J.-N.
Charron, Avila
Charpentier, L.-L.
Cholette, M.
Clerk, Geo.-E.
Collin, L.-D.
Delporte, G.
MM. Desrochers, Emile
Desrosiers, J.-P.
Dontigny, Arthur
Dufresne, Albert
Dumontier, C.-A.
Emery, E.-F.
Ferron, Henri
Forest, Edouard
Forgues, J.-R.-A.
Foucher, Ernest
Gagnon, Adhémar
Gagné, Joseph.
Hébert, A.

MM. [illegible]
Janelle, T.-A.
Lalande, Stanislas
Leduc F.
Lefebvre, G.
Longo, Grégorio
Langevin, Clovis
Michaud, Jean
Milot, J.-D.
Monast, P.-A.
Mousseau, C.

MM. Normandin, A.
Perrin, L.-G.
Poulin, Emile
Prud'homme, L.-J.
Prévost, Léon
[illegible], Léopold
Simard, Emile
Tremblay, P.
Vidal, Avila
Violette, L.-G.
Woods, James

Les autres élèves ne se sont pas présentés à *tous* les examens, ou bien ne les ont pas *tous* passés avec succès ; ils pourront s'adresser au Secrétaire de la Faculté pour savoir sur quelles matières ils ont réussi ou échoué.

FACULTÉ DES ARTS

Cours de Littérature française

A mérité le Diplôme d'Etudes littéraires

M. P.-M. Girard

Ont mérité le Certificat d'Etudes littéraires

MM. Gibeault, O.
Provost, A.
Vanier, G.

Mlles Gérin-Lajoie, M., *e. d.*
St-Jacques, E.

ECOLE POLYTECHNIQUE

Ingénieurs Civils

MM. Bailey, Alex., *a. g. d.*
Barrette, Oscar
Boucher, L.-W., *a. l. p. g. d.*
Brunet, J.-A., *a. d.*
Gagnon, J.-N.-H.
Gill, J.-Emile
Hamel, Édouard
Jetté, Arthur
Joncas, Paul
Kieffer, Henri-F., *a. d.*
Lamarche, Dollard-B., *a. d.*

MM. Leblanc, Henri
Martin, Alex.
Meunier, Joseph
Milot, Adélard, *a. d.*
Pelland, Étienne, *a. d.*
Porlier, Henri, *a. d.*
Rousseau, Théod., *a. d.*
Ste-Marie, L.-A.
Sicotte, Armand
Simard, Jos.-N., *a. d.*
Sorgius, Henri

ECOLE DE MEDECINE COMPAREE ET DE SCIENCE VÉTERINAIRE

Docteurs

MM. Daigneault, F.-A.
Gatien, J.-A.-W.
Laberge, J.-N.

MM. Mathieu, J.-A.-H.
St-Jean, J.-R.-L.

Bacheliers

MM. Bélanger, A.-A.
Dufresne, J.-B.

M. Lavoie, B.

ECOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE

Docteurs

MM. Auer, A., *a. g. d.*
Dery, A., *a. g. d.*
Fortier, P.-A., *a. g. d.*
Kablechkoff, L., *a. g. d.*
Larose, A.-L., *a. g. d.*

MM. Morel, C., *a. g. d.*
Morel, L., *a. g. d.*
Rouleau, E.
Santoire, A., *a. g. d.*

ECOLE DE PHARMACIE

Bacheliers

MM. Boulkind, S.
Desautels, L.-S.

M. Fervac-Larose, Alfred



PRIX

Décernés à la fin de l'année 1907-1908

FACULTE DE THEOLOGIE

Concours de théologie

1re année

1ère Section : 1*er Prix* Albert-J. Foisy
2*e* " John-E. Welch
2me Section . 1*er Prix* Francis-J. Morrissey
2*e* " Patrick Dowd

2e année

1*er Prix* Arthur-J. Viau
2*e* " Arthur-J. Deschênes
3*e* " Emile Lambert

3e année

1*er Prix* Adélard-F.-J. Harbour
2*e* " Lucien-J.-M. Bernard
3*e* " John-W. Sliney

Ecriture Sainte

1re année

Olivier-J. Maurault

2e année

Arthur Viau

3e ANNÉE

Denis O'Connor

Hébreu

Adélard.-F.-J. Harbour

Français

1ere Section : John-E. Welch
2me " Daniel-H. McDonald

FACULTE DE DROIT

Prix Larue ($40.00)

M. Edouard Labelle

Prix Campbell-Meredith-Allan

M. Edouard Labelle

Prix Leduc ($20.00)

M. Joseph Marier

Bourse L. Wilson ($60.00)

M. Tancrède Jetté

FACULTÉ DE MÉDECINE

Médaille Hingston

M. G.-H. Baril

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Médaille offerte par M. le Surintendant de l'Instruction Publique

M. Lamarche

ECOLE DE CHIRURGIE DENTAIRE

Médaille d'or

M. A. Santoire

Prix d'Anatomie dentaire

M. C.-A. Trudeau

ÉCOLE DE PHARMACIE LAVAL

Bourses

Sciences médico-pharmacologiques ($10.00)

Cours final : M. Albani Quesnel

Sciences physico-chimiques ($10.00)

Cours premier : M. H. Laplante-Courville
Cours final : M. Albani Quesnel

Botanique ($10.00)

M. L.-S. Desautels

Pharmacie pratique ($10 00)

M. Alfred Fervac-Larose

Chimie analytique ($10.00)

M. L.-S. Desautels

FACULTE DES ARTS

Cours de Littérature française

Bourses

Melle M. Gérin-Lajoie ($25 00)
Melle E. Saint-Jacques ($20.00)
M. P.-M. Girard ($15.00)
M. O. Gibeault ($15.00)



Principaux dons faits à l'Université

Durant l'année 1907-1908

Mgr le Vice-Chancelier..................................$100.00
Mgr l'Auxiliaire de Montréal................ ....$5 00
M. le Vice-Recteur.. ......$200 00
M. l'abbé Angers, du diocèse de Saint-Hyacinthe. $50.00
M. l'abbé Jodoin, du diocèse de Saint-Hyacinthe.......$25.00
Anonymes....... ....$30.00
M. Montarville de La Bruère.......Autographe de Botrel : aux Etudiants de Laval.
M. le Vice-Recteur...........Quatre photographies (façade de l'Université).

Bibliothèque générale

M. Honoré Gervais...$60 00
Mme A. Duval...................... ....Pour reliure $40 00
Hon. L.-J. Forget.. ....$25.00
M. N. Ducharme..$25.00
M. l'abbé G. Boileau...$5.00
M. Henri Archambeault.................................700 volumes.
Hon. Aldric Ouimet.................... ....600 volumes.
Mme R. Préfontaine......... ....80 volumes.
Société Aberdeen (section française)................40 volumes.
Ministre de l'Instruction publique de France, Thèses et documents sur l'histoire de France........... 100 volumes.
Mgr le Vice-Chancelier.....................................60 volumes.
M. le Vice-Recteur ....30 volumes.
M. Louis Gillet... .... 50 volumes.
M. l'abbé Houle.. 20 volumes.
Séminaire de Sainte-Thérèse...............................12 volumes.
Ministre de l'Intérieur...........Deux Atlas géographiques du Canada et plusieurs cartes.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat... ....Brochures scientifiques
Société Royale du Canada.................................2 volumes.

(Plusieurs volumes, brochures et abonnements)

M. le chanoine Gauthier.
M. le Dr E. Persillier-Lachapelle.
M. Jean Flahaut.
M. l'abbé Curotte.
Mlles Fournier.
Hon. J.-D. Rolland.
M. l'abbé Perrier.
M. J. Dutrisac.
Mme W. Lonergan.
M. l'abbé E. Moreau.
M. Louis Arnould.
M. R. Rolland.
M. E. Mâle.
M. Lesage.
M. P. Cusson.
M. le Secrétaire de l'Université.

Les universités, collèges et séminaires, dont les noms suivent ont envoyé leurs annuaires de l'année 1907-1908 :

Académie Commerciale Catholique, Montréal.
Collège Commercial du Sacré-Cœur, Saint-Hyacinthe.
" " de Saint-Césaire.
" de l'Assomption.
" de Lévis.
" de Montréal.
" de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
" de Valleyfield.
" Saint-Laurent, (près Montréal).
" Sainte-Marie, Montréal.
" de Saint-Boniface, Manitoba.
" Loyola, Montréal.
" de Joliette.
" Bourget, Rigaud.

College of Mines, Houghton, Michigan.
Dalhousie College and University, Halifax.
Queen's " " , Kingston.
Ecole Normale Jacques-Cartier.
Facultés Catholiques de Lyon.
Institut Catholique de Paris.
Mont Saint-Louis.
Petit Séminaire de Québec.
" " de Sainte-Thérèse.
" " de Saint-Hyacinthe.
" " de Sainte-Marie-de-Monnoir.
" " de Sherbrooke.
" " des Trois-Rivières.
" " de Nicolet.
" " de Chicoutimi.
" " de Rimouski.
Séminaire de Saint-Charles, Ellicott City, Md.
Catholic University of America, Washington.
Columbia University, New York.
Harvard University.
Université Laval, Québec.
" du Collège Saint-Joseph, Memramcook, N.-B.
" d'Ottawa, Ottawa.
Universidad Central Caracas, Venezuéla.
" Nacional, Assuncion, Paraguay.
Université de Fribourg, Suisse.
" de Grenoble.
" de Montpellier.
" de Paris.
" Iasi, Roumanie.
University of London, England.
University of Toronto.
" of S. Francis Xavier College, Antigonish, N. S.
" McGill.
" of the State of New York, Albany.
" of Bishop's College, Lennoxville.
Victoria University, Manchester.

Dons à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine

M. Jean Flahault..............................20 thèses et brochures.
Dr E.-P. Chagnon................. ....9 volumes.
Dr S.-J. Desroches..................64 volumes et 70 brochures.
Dr E. Desjardins ....102 volumes, brochures et revues.
Dr G. Villeneuve...............................Revues et brochures.
Dr A. Loir..41 volumes.
Dr A. Bernier........................ ....10 volumes.
Dr Valois...................................Plusieurs brochures.
Faculté de Médecine de Lyon..........................161 thèses.
Faculté de Médecine de Nancy.......................34 thèses.
American Pediatric Society..............................1 volume.

Musée général

Mlle Marie Gill......Copie du vœu des sauvages Abénakis, de Saint-François, à Notre-Dame de Chartres (1691).

M. Lungo, étudiant en Médecine......Volume traitant de la cour de Rome, avec description des différents offices de la dite Cour (1660).

Muséum d'Histoire naturelle (Paris), Chaire de Malacologie (par l'entremise de M. Kleckowski, ex-consul de France à Montréal) ...... Riche collection de coquilles : Lamellibranches : Gastéropodes terrestres et fluviatiles ; Gastéropodes marins.

Anonyme (par l'entremise de M. le Vice-Recteur)......Collection de coquilles.

Anonymes.............. .... Timbres-poste



MAISON DES ETUDIANTS

I. Le but de cette Association est de relier par des liens plus étroits de fraternité et de camaraderie les étudiants et les anciens étudiants universitaires ; de susciter et de propager, grâce au concours dévoué de ces derniers et des amis en général de l'enseignement supérieur, toutes les œuvres destinées à améliorer la situation matérielle, intellectuelle et morale de la jeunesse universitaire ; et de créer autour d'elle cette atmosphère de généreuse bienveillance et de sympathie, dont sont entourés dans d'autres pays les universités et leurs élèves.

II. Les moyens d'action de l'Association sont entre autres les suivants :

Journal ou bulletin périodique ;

Publication de travaux littéraires et scientifiques ;

Bibliothèques, conférences, cours, etc. ;

Réunions, amusements, jeux variés, sports, gymnastique, escrime, exercices militaires, fêtes artistiques ;

Bourses d'études, prêts, assistance ;

Logements, pensions, soins médicaux à bon marché ;

Remises sur les voies de communication, chez les fournisseurs, etc. ;

Recherche d'emplois ;

Et toute autre œuvre charitable.

III. Le siège social de l'Association est à Montréal.

Un vaste local est attribué à l'œuvre dans l'Université Laval, rue Saint-Denis, No 185.

Il comprend deux bibliothèques et plusieurs salles d'étude, une salle de lecture, deux salles de billard et de *pool*, des

fumoirs et des pièces pour les amusements sédentaires, un grand salon, un café-buffet et une spacieuse galerie-promenade.

Une fois terminé, il offrira en outre aux jeunes gens deux jeux de quilles, des salles de dessin, de gymnastique, d'escrime et de lutte, ainsi que des douches et des bains.

IV. L'Association se compose : *a*) *De membres actifs :* étudiants universitaires régulièrement inscrits.

b) *De membres honoraires :* anciens membres actifs ; professeurs, administrateurs et gouverneurs universitaires ; amis de l'enseignement supérieur.

c) *De membres perpétuels :* membres actifs ou honoraires libérés de la cotisation annuelle par la souscription d'une somme déterminée.

d) *De membres fondateurs :* promoteurs de l'œuvre et bienfaiteurs insignes.

Les Etudiants des Facultés et des Ecoles affiliées de l'Université Laval sont tous considérés comme membres actifs, pourvu que le Conseil de ces Facultés ou Ecoles ait inscrit dans ses règlements l'obligation pour tels étudiants de verser une cotisation annuelle, collectée par les Trésoriers respectifs de ces Facultés et Ecoles, et versée per eux au Trésorier de la Maison des Etudiants.

V. Cotisations.—*a*) Pour les membres actifs appartenant aux Facultés ou aux Ecoles affiliées qui se sont conformées au mode de cotisation indiqué ci-dessus, le droit d'entrée et la cotisation annuelle sont fixés collectivement à la somme de $5.00.

b) Les autres membres actifs doivent payer un droit d'entrée de $2.00, et une cotisation annuelle de $5.00.

Toutefois, pour l'année académique 1908-1909, ce droit d'entrée ne sera pas exigé.

c) Le droit d'entrée et la cotisation annuelle des membres honoraires sont aussi fixés collectivement à $5.00.

d) Tout membre actif ou honoraire acquiert le titre de membre perpétuel et se libère de la cotisation annuelle, en versant une somme de $100.00.

e) Tout membre qui versera la somme de $200.00, ou qui fera une donation d'une valeur égale, recevra du Conseil d'Administration le titre de membre fondateur.

VI. La gestion générale des intérêts de la Maison des Etudiants est confiée à une *Commission*, composée dans la proportion d'un tiers de membres actifs et de deux tiers de membres honoraires.

Cette Commission est constituée de manière à accorder une équitable représentation aux divers groupements universitaires.

VII. Tous les droits et pouvoirs de l'Association, sauf l'aliénation des immeubles qui est réservée à la Commission, sont exercés par un *Conseil d'Administration*, composé de membres choisis dans la Commission.

Le Vice-Recteur et le Secrétaire de l'Université Laval font partie *ex-officio* de ce Conseil.

Les autres membres sont élus par la Commission, parmi les délégués des différents groupes.

VIII. Des règlements généraux et particuliers régissent le fonctionnement de l'Association et de ses divers organismes, dans le but surtout de faire régner entre les membres des rapports constants de bonne et généreuse camaraderie, et d'imprimer à toutes les manifestations de la vie de l'œuvre un caractère de parfaite distinction, sans en exclure aucunement ni l'entrain, ni la gaieté, ni l'enthousiasme.

IX. Un directeur-gérant, nommé par le Conseil d'Administration, est chargé de promouvoir les intérêts quotidiens de l'Association, et d'en favoriser le fonctionnement normal, avec l'assistance de plusieurs Commissaires de service choisis parmi les étudiants membres actifs.

X. Le contrôle des autorités universitaires, au point de vue disciplinaire et moral, s'exerce sur l'œuvre toute entière par l'intermédiaire du Vice-Recteur—qui est lui-même l'un des promoteurs et des membres fondateurs de la Maison des Etudiants.

XI. Dispositions générales. — Les jeux de hasard et les paris sont interdits ; et, sous aucun prétexte, aucune liqueur et aucune publication défendue ne pourront être apportées dans aucun des locaux de la maison.

Toute discussion politique ou religieuse est formellement prohibée ; et aucune réunion ou manifestation politique ne pourra avoir lieu au siège local de l'œuvre.

S'il s'élève un désaccord entre les membres de la Maison et les divers pouvoirs, ou entre les divers pouvoirs entre eux, il sera réglé par un comité d'arbitrage composé *ad hoc* et dont la décision sera finale et sans appel.

XII. Promoteurs et membres fondateurs. —

Hon. Eugène Lafontaine, Avocat, Conseil du Roi ;
M. le chanoine Gaspard Dauth, Vice Recteur de l'Université Laval.
M. Frédéric-Debartch Monk, Avocat, Conseil du Roi ;
M. Honoré Gervais, Avocat, Conseil du Roi ;
M. Victor Morin, Notaire ;
M. Louis-Théophile Maréchal, Avocat ;
M. Ernest Marceau, Ingénieur Civil ;
M. le Dr Emmanuel Persilier Benoit ;
M. Emile Vanier, Ingénieur Civil ;
M. le Dr Eugène St-Jacques ;
M. le Dr Séraphin Boucher ;
M. J.-E.-W. Lecours, Pharmacien ;
M. le Dr J.-G.-A. Gendreau, Dentiste.



APPENDICE I (1)

Extraits de la Loi et des Règlements du Barreau relatifs à l'admission à l'étude et à la pratique du Droit

Art. 3550 de la Loi. — S. R. P. Q. — Nul n'est admis à l'étude du droit, à moins qu'il ne prouve, à la satisfaction des examinateurs, qu'il a reçu une éducation libérale et classique, et qu'il ne subisse, à leur satisfaction, un examen écrit et oral sur les matières indiquées dans le programme du Conseil général.

N. B. -- Par la loi 53 Vict., chap. 45, dite loi du B. A., l'aspirant à l'étude, qui a obtenu un diplôme de bachelier ès-arts, ès-sciences ou ès-lettres dans une université anglaise ou canadienne, est dispensé de cet examen et est admis à l'étude sur la présentation de son diplôme.

Les bacheliers ès-arts, ès-sciences ou ès-lettres, qui se seront conformés à toutes les exigences de la loi, concernant l'admission à l'étude, peuvent donc être admis à l'étude sur présentation par eux-mêmes, ou simple transmission de leurs diplômes par les secrétaires de section au secrétaire-général, qui devra les soumettre au bureau des examinateurs.

Art. 21 des Règlements. -- Il pourra être subi un seul examen sur toutes les matières du programme, ou deux examens, au choix du candidat, comme il suit : l'un sur les matières suivantes du cours classique, savoir : le latin, l'an-

(1) Les élèves qui pourraient être embarrassés par certaines obscurités de texte de ces appendices sont priés d'en demander l'explication aux secrétaires des diverses corporations professionnelles auxquelles ils se rapportent.

glais, le français, l'histoire, la littérature, la géographie, l'arithmétique et l'algèbre ; et un second examen sur la philosophie, la chimie, la physique, la géométrie et la trigonométrie. Il sera facultatif au candidat d'intervertir l'ordre des dits examens. Le candidat qui subira les deux examens ne sera pas tenu de reprendre celui qu'il aura subi avec succès, mais il devra reprendre en entier celui dans lequel il n'aura pas réussi.

Art. 22.—Un certificat sera accordé pour chaque examen que le candidat aura subi avec succès.

Art. 3546 S. R. P. Q. — L'aspirant à l'*étude* donne, au moins un mois d'avance, l'aspirant à la *pratique* donne, au moins quinze jours à l'avance, avis par écrit au secrétaire de la section dans laquelle il est domicilié, ou s'il n'a pas de domicile dans la Province, au Secrétaire de la Section dans laquelle il a résidé pendant les derniers six mois.

Cet avis contient les renseignements suivants :

1. L'aspirant à l'*étude* doit indiquer ses nom, prénoms, âge et résidence, les écoles et collèges où il a reçu son instruction et mentionner s'il a occupé un emploi ou exercé un état, un métier, une industrie, un négoce ou une charge quelconque.

2. L'aspirant à la *pratique* doit indiquer ses nom, prénoms, âge et résidence, s'il est sujet britannique par naissance ou par naturalisation, la date de son admission à l'étude, *de l'enregistrement de son certificat et celle de son brevet*, les différents endroits où il a demeuré pendant sa cléricature, le nom de l'avocat sous lequel il a étudié le droit, les absences du bureau de son patron, prolongées au-delà d'un mois, la durée et la raison de chacune, et si elles ont été autorisées par le patron ; si, pendant la cléricature, il a exercé quelque profession, s'il a été engagé dans les affaires ou s'il a occupé un emploi ou une charge en-dehors du bureau de ses patrons, et quel emploi ou quelle charge.

Il doit, en même temps, déposer un certificat de ses patrons, constatant la durée de temps qu'il a étudié sous eux.

Le certificat doit aussi énoncer si, pendant sa cléricature, l'aspirant a exercé quelque profession, s'il a été engagé dans les affaires ou a rempli une charge en-dehors de ses études légales, s'il a accompli ses devoirs fidèlement et diligemment.

Le candidat dépose en même temps tous les certificats et documents nécessaires. Les déclarations de l'étudiant sont faites en conformité avec l'Acte de la Preuve en Canada (1894).

Art. 28 des Règlements. — Tout candidat à l'étude devra produire, avec son avis, un certificat d'études et de bonne conduite signé par les directeurs des collèges ou institutions où il a fait ou terminé son cours classique, ou par les maîtres privés qui lui ont enseigné ; aussi un certificat de bonne conduite, signé par deux personnes connues favorablement dans la section, lorsque le candidat a quitté le collège plus de six mois avant l'examen

Art. 29. — L'examen par écrit sur les diverses matières du programme sera partagé en trois séances, dont la durée totale ne dépassera pas neuf heures et demie. Il sera accordé 1,000 points pour tout ce travail.

1o Une séance de trois heures, pour le latin, l'histoire et la géographie, dont les deux tiers seront consacrés à une version latine avec analyse ; le nombre des points accordés à cette matière est de 250. Le nombre des points pour l'histoire et la géographie est de 80.

2o Une séance de deux heures et demie pour la littérature, la composition et la traduction du français en anglais ou *vice versa*. Le nombre des points pour la composition sera de 50 ; pour la littérature, de 40 ; et pour la traduction, de 30. Les matières qui font le sujet du travail de la seconde partie de la première séance et de toute la seconde, se partageront en deux groupes pour être tirées au sort :

a) Histoire ancienne et moderne, Histoire du Canada, Belles-Lettres, Rhétorique, Composition et Traduction ;

b) Histoire de France et d'Angleterre, Géographie, Histoire de la Littérature, Composition et Traduction.

Il sera accordé 100 points pour l'orthographe et la correction grammaticale, dans toutes les matières de ces deux séances, dont 50 pour la version et 50 pour le reste.

3o L'autre séance sera consacrée aux sciences et durera quatre heures.

Le candidat choisira les matières de cette séance comme il suit :

1o
- Philosophie. — 2 heures, 250 points.
- a) Arithmétique, Géométrie, Trigonométrie et Physique. — 2 heures, 250 points.
- b) Arithmétique, Algèbre et Chimie. — 2 heures, 250 points.

ou

2o
- Mathématiques. — 2 heures, 250 points.
- a) Philosophie et Physique. — 2 heures, 250 points.
- b) Philosophie et Chimie. — 2 heures, 250 points.

Les groupes marqués *a* et *b* dans chacune des deux séries sont tirés au sort.

L'examen sera considéré comme nul, si le candidat ne peut obtenir les trois-cinquièmes des points sur le latin, dans son ensemble, et le tiers sur chaque extrait et l'analyse grammaticale ; la moitié sur la philosophie, si l'élève a choisi 1o, ou la moitié sur les mathématiques, s'il a choisi 2o, avec, en outre, dans chaque cas, la moitié sur chaque groupe tiré au sort et le tiers sur chacune des matières, séparément, de ces groupes, pour les lettres ; le tiers sur chaque groupe tiré au sort, pour les sciences, et le sixième sur chacune des matières de ce groupe ; enfin les trois quarts sur l'orthographe et la correction grammaticale.

Programme de l'examen préparatoire à l'étude du Droit

LETTRES

I. LATIN. — César, *De Bello Gallico.* Virgile, *Enéide, liv. I, II, IV.* Cicéron, *Oratio pro Milone* et les *Catilinaires.* Analyse du latin.

II. Histoire. — Histoire du Canada. Notions générales sur l'Histoire de France, l'Histoire d'Angleterre, l'Histoire Ancienne, Grecque, Romaine et Moderne.

III. Géographie. — Notions générales sur la Géographie ancienne et moderne.

IV. Belles Lettres et Rhétorique. — Principes et Histoire de la Littérature. Composition dans la langue maternelle du candidat sur un sujet donné. Traduction de l'anglais et du français.

SCIENCES

I. Philosophie. — Logique, Métaphysique et Morale.

II. Arithmétique. — Les quatre règles simples. Fractions ordinaires. Fractions décimales. Règles de trois simples. Règles de trois composées. Règles d'intérêts, d'escompte et de société.

III. Algèbre. — Jusqu'aux équations du second degré inclusivement.

IV. Géométrie. — Elémentaire et Trigonométrie plane.

V. Physique et Chimie. — Notions élémentaires et générales.

Art. 3552, S. R. P. Q. — Nul ne peut être admis à l'exercice de la profession d'avocat, à moins d'être sujet britannique, d'avoir atteint l'âge de vingt-et-un ans révolus et d'avoir étudié régulièrement et sans interruption, durant les heures ordinaires du bureau, sous brevet par devant notaire, comme clerc ou étudiant, chez un avocat pratiquant, pendant au moins quatre années consécutives et entières, à compter de l'enregistrement du certificat de l'admission à l'étude.

Toutefois, l'étudiant qui a suivi un cours régulier de droit dans une université ou dans un collège de cette province, pendant trois ans au moins, et y a pris un degré en droit, peut être admis après trois ans de cléricature.

Art. 3553, S. R. P. Q. — Les étudiants peuvent se présen-

ter pour subir leur examen, lorsqu'ils ont obtenu un degré en Droit dans une Université ou un Collège de cette Province, ou, s'ils ne sont pas porteurs d'un diplôme universitaire, à la session la plus rapprochée de la fin de leur cléricature ; mais le diplôme qui leur confère le titre d'avocat, ne peut leur être accordé avant son expiration, ni avant qu'ils aient produit au secrétaire du Conseil général, un certificat de leur patron qu'ils ont continué à suivre son bureau régulièrement, durant le temps voulu par la loi. (4 Ed. VII. C. 25, 1904).

Art. 30. — Les candidats à la pratique devront produire, avec l'avis requis par la section 3046, tous les documents requis par la loi et les règlements, entre autres le certificat d'admission à l'étude, un extrait de baptême ou la meilleure preuve possible de l'âge du candidat, en cas d'absence de registres, une copie authentique du brevet, tout transport de brevet ou un certificat de bonne conduite par le patron ou les patrons sous qui il a étudié, ou la preuve que le patron a refusé le certificat sans cause valable, ou qu'il a été impossible de l'obtenir du patron ; dans ce cas, le candidat devra fournir une autre preuve équivalente de bonne conduite. Il pourra aussi être suppléé, dans le même cas, au défaut de certificat de cléricature, que doit donner le patron, par une preuve jugée satisfaisante par les examinateurs.

Art. 18 — 1o Il sera payé et déposé par chaque aspirant à l'étude, pour l'examen partiel, $70.00 ; pour l'examen entier, ou pour admission à l'étude, même avec le diplôme de Bachelier, $105.00 ; et pour chaque aspirant à la pratique $180.00, en sus des $2.00 pour l'honoraire du secrétaire de section. Les dépôts sont faits entre les mains du trésorier de la section du domicile des candidats.

2o Les sommes ainsi déposées seront affectées, dans les proportions suivantes, à l'enregistrement des certificats et diplômes, sauf les dispositions de l'article 3540 S. R. P. Q.

Etude, examen partiel	$15.00
Etude, examen entier	20.00
Pratique.	25.00

3o Sur réception par les trésoriers de section de la liste des candidats admis à l'étude et à la pratique, à eux transmise par le secrétaire-général, immédiatement après les examens, ils lui transmettront sans délai les sommes mentionnées au paragraphe 2 du présent article, et le secrétaire-général, sur réception de ces dites sommes, *fera immédiatement l'enregistrement des dits certificats et diplômes.*

4o Tout certificat d'examen partiel devra être produit avec la demande d'admission à l'examen final, *après avoir été enregistré.*

Les examens du Barreau, pour l'admission à l'étude et à la pratique de la profession d'avocat, se font semi-annuellement, le deuxième mardi de janvier, dans la cité de Montréal, et le premier mardi de juillet, dans la cité de Québec, ou le jour juridique suivant, quand ces jours ne le sont pas.

Art. 40. — Deux ou trois questions sont posées, et il est accordé le nombre de points et requis le minimum suivant sur chaque matière, savoir :

	Total des points	Minimum
1. Histoire du droit	20 à 25	$\frac{1}{3}$
2. Droit romain	20 à 30	$\frac{1}{3}$
3. Droit civil	50 à 60	$\frac{2}{3}$
4. Droit commercial et maritime . .	25 à 35	$\frac{2}{3}$
5. Procédure civile	25 à 35	$\frac{2}{3}$
6. Droit international, privé et public et autres matières que les examinateurs jugeront à propos de choisir.	15 à 20	$\frac{1}{3}$
7. Droit criminel et procédure criminelle	20 à 25	$\frac{1}{2}$
8. Droit administratif et constitutionnel.	20 à 30	$\frac{1}{2}$

APPENDICE II

Extraits du Code du Notariat (1) et des Statuts et Règlements de la Chambre des Notaires, relatifs à l'admission à l'étude et à la pratique du Notariat

§ I — SESSIONS GÉNÉRALES

Les sessions générales de la Chambre des Notaires s'ouvrent à dix heures de l'avant-midi, à Québec et à Montréal alternativement, le deuxième mardi du mois de juillet de chaque année. Si le jour ainsi fixé est non juridique, les sessions commencent le jour juridique suivant.

§ II — DE L'ADMISSION A L'ÉTUDE

ART. 3802. — Pour pouvoir être admis à l'étude du notariat, l'aspirant doit avoir fait ou terminé un cours complet d'études classiques et scientifiques, en français ou en anglais, dans une institution légalement constituée, donnant un cours complet de telles études dans cette province ou en-dehors.

ART. 3803. — La preuve que l'aspirant a fait un cours d'études exigé par l'article précédent se fait par la production devant la chambre des notaires, d'un certificat du principal ou supérieur de l'institution où il a étudié.

ART. 3804. — Ce certificat doit énoncer toutes les matières classiques et scientifiques enseignées par l'institution et être revêtu de son cachet.

Si l'institution n'a pas de cachet, la signature du principal ou supérieur doit être authentiquée par un notaire.

(1) Titre 10 des Statuts refondus.

Art. 3805. — L'aspirant, possédant les qualités exigées par les quatre articles précédents, doit en outre subir un examen public devant la Chambre, sur ses connaissances classiques et scientifiques et sur sa connaissance des langues française et anglaise.

Art. 3806. — Avant d'être admis à subir son examen, l'aspirant doit toutefois donner à l'un des secrétaires de la Chambre un avis par écrit à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de la session où il doit se présenter.

Art. 3807. — Cet avis doit énoncer les nom, prénoms, âge et résidence de l'aspirant à l'étude, les institutions et les endroits où il a fait son cours d'études ; s'il a rempli un emploi ou exercé un état, un métier ou une industrie, un négoce ou une charge quelconque, il doit les mentionner en détail.

Art. 3808. — L'examen a lieu publiquement, à toute session ordinaire de la Chambre, par écrit et de vive voix, conformément aux règles et règlements de la Chambre ; mais pour être admis à l'examen oral, il faut que l'examen par écrit soit jugé satisfaisant.

Art. 3809. — Si l'examen oral est aussi satisfaisant, la Chambre octroie à l'aspirant un certificat d'admission à l'étude ; mais la cléricature ne commence à courir que de l'exécution de son brevet par un acte notarié qui doit énoncer la date de son admission à l'étude.

Art. 3810. — Avant d'obtenir son certificat d'admission à l'étude, l'aspirant doit payer au trésorier un droit de vingt piastres, en outre des honoraires des secrétaires.

N. B. — Les articles qui précèdent sont amendés par les dispositions de l'article 3503a des S. R. P. Q., ajouté par 53 V., chap. 45, qui se lit comme suit : « Tout candidat à l'admission à l'étude des professions légale, médicale et notariale, qui est titulaire du diplôme de bachelier ès-arts, bachelier ès-sciences ou bachelier ès-lettres, à lui conféré par une université canadienne ou anglaise, est dispensé des examens exigés par la loi constituant les membres de ces professions en corporations ».

« Sur preuve suffisante, faite par le candidat, qu'il est bien

la personne nommé dans ce diplôme, il a droit, après paiement des honoraires ordinaires, de recevoir un certificat l'autorisant à étudier celle des professions susdites à laquelle il désire être admis ».

ART. 126 des RÈGLEMENTS. — Le programme des examens pour l'admission à l'étude est le suivant :

SUJETS.	Nombre des questions.	Nombre des points.	Nombre des points à conserver.
1. Philosophie	2	18	9
2. Physique	2	10	5
3. MATHÉMATIQUES :			
Géometrie	1	6	3
Algèbre et Trigonométrie . . .	1	6	3
Arithmétique	3	15	8
4. Astronomie	1	5	3
5 Chimie	1	8	4
6 HISTOIRE :			
Canada	2	12	6
France	1	6	3
Angleterre	1	6	3
Moderne et Ancienne	1	8	4
7. Géographie	2	10	5
8. Littérature et histoire de la littérature	1	8	4
9 Composition française ou anglaise.	1	8	5
10. Traduction latine	1	10	5
11 Orthographe		4	2
Totaux . . .	21	140	72

Certificat d'études classiques et scientifiques de l'Aspirant à l'étude (1)

Je, soussigné, principal ou supérieur de (*nom de l'institution*) constituée (*en vertu de quelle autorité et quand*) certifie que (*nom et prénoms de l'aspirant et sa résidence*) a fait (*ou terminé*) son cours complet d'études classiques et scientifiques dans cette institution, en français (*ou en anglais*).

Je certifie de plus que les matières classiques et scientifiques enseignées dans cette institution sont les suivantes :

(*énoncer toutes les matières, avec les noms d'auteurs*).

En foi de quoi, je donne le présent certificat à (*lieu et date*).

[L. S.]

Avis de l'Aspirant à l'étude

Canada
Province de Québec, } (*Lieu et date.*)
District de

à M. N. P.

Secrétaire de la Chambre des notaires à

Monsieur,

Je, soussigné,
de ai l'honneur de vous informer que je me présenterai à la prochaine session de la Chambre des notaires pour subir mon examen pour l'admission à l'étude du notariat.

Je suis âgé de ; j'ai fait mes études classiques et scientifiques à (*nom de l'institution ou des institutions et de l'endroit où l'aspirant a étudié ;*) et jusqu'ici j'ai exercé l'emploi de (*indiquer en détail l'état, le métier, l'industrie, le négoce ou la charge.*)

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

....

N. B. — L'aspirant doit faire accompagner cet avis de la liste des documents transmis en même temps, et d'un dépôt de $3.00 d'après un règlement de juillet 1904.

(46 V., ch. 32, céd. No 12).

---

(1) Les porteurs de diplômes ne sont pas tenus de présenter un certificat d'études, mais ils sont priés de mentionner, dans leur avis, s'ils ont l'intention de se présenter avec un diplôme de bachelier.

§ III — DE L'ADMISSION À LA PRATIQUE

Art. 3811. — Après avoir obtenu un certificat d'admission à l'étude, l'aspirant à la pratique doit passer un brevet d'engagement par acte authentique, avec un notaire pratiquant. Ce brevet peut être transporté par un acte authentique. Si le patron, sous lequel un clerc sert, meurt ou devient incapable d'agir, le clerc doit transporter, dans les soixante jours, son brevet à un autre notaire pratiquant, suivant le même mode.

Tous brevets de cléricature et transport de brevets doivent être enregistrés chez l'un des secrétaires de la Chambre, dans les trente jours de leur date, à peine de nullité.

Art. 3812. — La chambre peut néanmoins permettre l'enregistrement de tout acte après ce délai, sur requête spéciale et paiement au trésorier d'un honoraire de dix piastres ; mais cet enregistrement doit se faire au moins trois mois avant que l'aspirant puisse être admis à subir son examen.

Art. 3813. — Les clercs de notaires admis, doivent étudier pendant cinq années entières et consécutives.

Art. 3814. — Néanmoins l'étudiant qui a suivi, pendant deux ans, un cours régulier de droit dans une université de cette province peut être admis après quatre années consécutives de cléricature ; et celui qui a suivi un cours complet et régulier de droit pendant trois ans et obtenu un degré en droit dans cette université, peut être admis après trois ans de cléricature.

Art. 3816. — Le mot « consécutive », dans les articles 3813 et 3814, signifie que toutes les interruptions, réunies durant les études de l'aspirant, ne doivent pas excéder une durée de trois mois.

Art. 3817. — La vacance du 30 juin au 1er septembre n'est pas une interruption.

Art. 3818. — Si les interruptions réunies excèdent trois mois, la Chambre peut, par règlement, couvrir cette irrégularité en, par l'aspirant, payant au trésorier de la Chambre, une somme de vingt-cinq piastres, sans préjudice du paie-

ment des autres sommes qu'il est tenu de payer pour obtenir sa commission.

Art. 3819. — L'aspirant à la pratique du notariat, qui désire subir son examen, doit donner à l'un des secrétaires de la Chambre un avis par écrit, à cet effet, au moins quinze jours avant l'ouverture de la session, où il doit se présenter.

Art. 3820. — Cet avis doit énoncer les nom et prénoms de l'aspirant, tels qu'ils sont entrés dans son acte de naissance.

Il doit être accompagné d'une somme de sept piastres, pour couvrir les frais de publication, avec, en outre, son brevet, transport de brevet, acte de naissance, ses certificats et autres documents requis par le présent chapitre.

Art. 3822. — Pour être admis à subir son examen pour l'admission à la pratique, l'aspirant doit prouver à la Chambre des notaires :

1. Qu'il n'a pas perdu sa qualité de sujet britannique ;

2. Qu'il réside dans la province ;

3. Qu'il a tenu une bonne conduite pendant sa cléricature ;

4. Qu'il a servi de bonne foi, sous un notaire pratiquant, pendant le temps voulu par l'un ou l'autre des articles 3813 et 3814, suivant les études légales qu'il a faites.

Art. 3823. — L'aspirant qui laisse écouler douze mois après l'expiration de sa cléricature sans subir son examen ne peut être admis à prouver ce que l'article précédent exige, qu'après avoir :

1. Obtenu de la Chambre un règlement qui lui permette de procéder à cette preuve ;

2. Payé au trésorier la somme de cent piastres.

Art. 3824. — L'aspirant ou clerc de notaire, refusé trois fois pour cause d'incapacité, n'est plus admis à subir son examen.

Art 113 des Règlements. — Le programme des examens, pour l'admission à la pratique, est le suivant :

SUJETS.	Nombre des questions.	Total des points sur chaque sujet.
1. Personnes et biens	2	10
2. Successions	3	15
3. Testaments	3	15
4. Donations . . . . . . : . . .	3	15
5. Substitutions	2	10
6. Obligations	3	15
7. Communauté	3	15
8. Vente et louage	2	10
9. Enregistrement	3	15
10. Prescription	2	10
11. Droit commercial. — Comptabilité. — Notions d'économie politique . .	6	30
12. Procédure non contentieuse . .	2	10
13. Rédaction d'actes	1	5
Totaux . . .	35	175

Minimum à conserver : 120 points.

Avis de l'Aspirant à la pratique

Canada,)
Province de Québec, } [*Lieu et date*].
District de)

à M. N. P.

Secrétaire de la Chambre des notaires.

Monsieur,

Je, soussigné,
de , ai l'honneur de vous informer que je me présenterai à la prochaine session de la Chambre des notaires, pour subir mon examen pour l'admission à la pratique du notariat.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

....

N. B. — L'aspirant doit faire accompagner cet avis de la liste des documents transmis en même temps, avec dépôt de $7.00.

Il est désirable que l'aspirant mentionne s'il a obtenu un diplôme de Bachelier, ou s'il a fait deux années de cours de Droit dans une université.

APPENDICE III

REGLEMENTS SPECIAUX

Concernant l'admission à l'étude et à la pratique de la médecine dans la Province de Québec

ADMISSION A L'ÉTUDE DE LA MÉDECINE

1o Avant de pouvoir se livrer à l'étude de la médecine dans la province de Québec, l'aspirant est tenu de démontrer au Bureau qu'il est porteur d'un diplôme de bachelier ès arts, ès sciences ou ès lettres d'une université canadienne ou britannique, ou qu'il a reçu une éducation libérale et classique, et de passer avec succès l'examen sur les sujets suivants : français et anglais, latin, géographie, histoire, arithmétique, algèbre, géométrie, belles-lettres, botanique, chimie, physique élémentaire, philosophie intellectuelle, zoologie élémentaire et minéralogie. Il doit de plus fournir la preuve qu'il jouit d'une bonne réputation.

2o Les bacheliers ès-arts, ès sciences ou ès-lettres, d'une université canadienne ou britannique, seront admis sans examen, pourvu qu'ils produisent leur diplôme, prêtent le serment requis devant l'un des secrétaires du collège et paient l'honoraire convenu ($20.00), au moins dix jours avant l'assemblée du Bureau Provincial de Médecine (1).

Ils auront la liberté de prêter serment devant un juge de paix ou un commissaire de la cour supérieure de leur localité, d'après une formule d'affidavit qu'ils pourront obtenir de l'un des secrétaires.

(1) Le Bureau Provincial de Médecine s'assemble : à Montréal, le premier mercredi de juillet ; à Québec, le dernier mercredi de septembre.

Ils devront ensuite adresser, au moins dix jours avant la date de l'assemblée du Bureau, le dit affidavit, ainsi que leur diplôme, leur certificat de bonnes mœurs et leur honoraire, à l'un des secrétaires.

3o Les examens préliminaires seront faits par les examinateurs nommés par le Bureau. Ces examens auront lieu deux fois par année, à Montréal et à Québec alternativement, et devront commencer le mardi de la semaine précédant immédiatement l'assemblée semi-annuelle du Bureau Provincial de Médecine, dans chacune de ces villes, pour se continuer de jour en jour jusqu'à ce que tous les candidats aient été examinés.

A ces examens, les candidats devront conserver au moins la moitié des points sur les sciences et les lettres. Il ne sera pas permis aux examinateurs de publier d'avance d'autre programme que celui indiqué dans ces règlements, ni de faire connaître les auteurs ou les fragments d'ouvrage d'où seront tirées les questions.

4o A l'assemblée semi-annuelle du Bureau Provincial de Médecine, qui suivra immédiatement l'examen préliminaire, le secrétaire devra produire le rapport des examinateurs et faire connaître les noms de ceux qui demandent à être admis à l'étude de la médecine en vertu des degrés de bachelier ès-arts, ès sciences ou ès-lettres. Le régistraire inscrira alors dans un cahier spécial les noms des candidats qui auront subi leur examen avec succès ou qui auront prouvé au Bureau qu'ils sont porteurs d'un degré de bachelier ès arts, ès sciences ou ès lettres d'une université canadienne ou anglaise, et il remettra à chacun d'eux un certificat d'enregistrement.

Pourvu que le même avantage soit accordé aux élèves de cette province le Bureau pourra donner un certificat d'admission à l'étude de la médecine à tout candidat, d'une autre province ou possession britannique, qui aura, devant un collège ou bureau médical autorisé à accorder des licences, subi un examen équivalent à celui exigé ici.

Le jour et le lieu des examens préliminaires seront annon-

cés en même temps et de la même manière que les assemblées semi annuelles du Bureau, et chacun des examinateurs devra en être officiellement averti, au moins un mois d'avance, par le secrétaire du district où l'assemblée devra avoir lieu.

Le cours de Médecine (Curriculum médical)

I.—Tout étudiant en médecine devra, à partir du moment où il aura été admis comme tel, poursuivre ses études sans interruption pendant au moins quatre années consécutives ; sinon, il sera tenu de reprendre le temps perdu.

II.—Il devra, pendant au moins quatre termes de neuf mois chacun, suivre les cours donnés dans une université, collège ou école de médecine constituée en corporation et reconnue par ce Bureau.

III.—Tout étudiant devra suivre les cours suivants, classés en primaires et finals.

Les cours primaires comprendront : la chimie. l'anatomie descriptive, l'anatomie pratique, l'histologie normale et la physiologie ; mais il sera aussi loisible aux universités d'y ajouter la bactériologie, l'histologie, l'anatomie pathologique, la pathologie générale, l'hygiene et la matière médicale.

Ces cours se repartiront ainsi :

1o Cent soixante leçons de chimie, comprenant au moins 40 leçons de pratique ;

2o Deux cours de six mois d'anatomie descriptive ;

3o Deux cours de six mois d'anatomie pratique ou dissection ;

4o Deux cours de trois mois de physiologie générale et spéciale comprenant au moins 10 leçons pratiques ;

5o Un cours d'histologie normale de 60 leçons.

Les cours finals comprendront :

1o Deux cours de pathologie générale de 60 leçons chacun ;

2o Un cours d'hygiène de 90 leçons, y compris au moins 10 leçons pratiques ;

3o Deux cours de matière médicale comprenant 20 leçons de pharmacologie, 100 de thérapeutique générale et 120 de matière médicale proprement dite ;

4o Deux cours de 90 leçons d'obstétrique et de pathologie de la première enfance ;

5o Deux cours de six mois de pathologie interne ;

6o Deux cours de six mois de pathologie externe ;

7o Un cours de six mois de médecine légale et de toxicologie.

8o Au moins deux cours de neuf mois de clinique chirurgicale, dans un hôpital d'au moins cinquante lits ;

9o Au moins deux cours de neuf mois de clinique médicale, dans un hôpital d'au moins cinquante lits ;

10o Un cours de clinique obstétricale de quarante-huit leçons, dans une maternité. En outre l'étudiant sera tenu d'assister à au moins 20 accouchements ;

11o Un cours de médecine opératoire et de petite chirurgie de 60 leçons ;

12o Un cours d'ophtalmologie, d'otologie et de rhinolaryngologie de 80 leçons, y compris 40 leçons cliniques ;

13o Un cours de maladies mentales et nerveuses de 40 leçons, y compris 20 leçons cliniques ;

14o Un cours de pédiatrie de 40 leçons, y compris 20 leçons cliniques ;

15o Un cours de gynécologie de 60 leçons, y compris 40 leçons cliniques ;

16o Un cours d'histoire de la médecine et de déontologie médicale d'au moins 10 leçons ;

17o Un cours de dermatologie et de syphilographie de 30 leçons. Ce cours devra être pris sur celui de chirurgie ;

18o Exercices à la morgue, au moins dix ;

19o Un cours de bactériologie de 50 leçons, comprenant 20 leçons pratiques ;

20o Un cours d'histologie et d'anatomie pathologique de 50 leçons, comprenant 20 leçons pratiques ;

21o Un cours d'électricité médicale, théorique et pratique, d'au moins 10 leçons.

L'enseignement théorique de la matière médicale, de la pathologie interne, de la pathologie externe et de la toxicologie devra être terminé à la fin de la 4e année, afin de permettre aux élèves de subir alors leur examen final sur ces matières.

L'étudiant faisant son cours en cinq ans, devra spécialement consacrer sa cinquième année d'études à suivre les cours cliniques, les leçons de laboratoire appliquées à la clinique, et à compléter l'étude des cours spéciaux.

IV —Aucune carte de cours ou d'hôpital ne sera reconnue par le Bureau, à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un certificat d'assiduité constante et régulière.

V.—Chaque cours de dix mois comprend cent vingt leçons d'une heure chacune, excepté pour les cliniques médicales et chirurgicales, dont la durée n'est pas déterminée. Chaque cours de trois mois comprend soixante leçons.

Examen médical devant le Bureau

I.—Les candidats seront libres de subir l'examen médical ou professionnel, c'est-à-dire celui destiné à l'obtention de la licence, devant le Bureau ou devant les universités de la province mentionnées à l'article 3973 des statuts refondus. Dans l'un ou l'autre cas, ils devront passer un double examen : l'un primaire, sur les cours primaires, pas avant la fin de leur deuxième année d'étude, à dater de leur admission

et l'autre final, sur les cours finals, qui ne pourra être complété qu'à la fin de leur quatrième ou de leur cinquième année. A moins de raisons graves, qu'il appartiendra au Bureau ou au comité des créances de juger, il ne sera permis à aucun candidat de subir l'examen final s'il n'a pas déjà passé son examen primaire avec succès.

II.—Avant de subir son examen devant le Bureau, le candidat à la licence devra, au moins dix jours à l'avance, remettre l'honoraire requis, ainsi qu'un certificat de bonnes mœurs, à l'un des secrétaires du collège ; il devra de plus établir qu'il s'est conformé aux règlements du Bureau relativement à l'examen préliminaire et au cours médical et qu'il a atteint l'âge de vingt et un ans.

III.— L'examen médical ou professionnel devant le Bureau, aura lieu oralement ou par écrit et sera régi par 12 membres, nommés par le président ; ce dernier leur indiquera, lors de leur nomination, la matière sur laquelle chacun d'eux devra interroger. Les uns seront chargés de l'examen primaire ; les autres de l'examen final.

IV.—Chaque comité, primaire et final, sera subdivisé en sous-comités composés chacun de trois membres.

V.—Il ne sera permis à aucun membre des sous-comités de changer, lors de l'examen des candidats, la matière qui lui aura été assignée par le président. Ils devront, autant que possible, varier leurs questions. Le président aura le droit de remplacer tout examinateur absent. Aucun candidat ne sera admis à l'examen sans l'assentiment du comité des créances, attesté par une autorisation écrite, signée par le président.

VI.—Il sera du devoir de chacun des membres des sous-comités de ne pas juger seulement les réponses faites à ses propres questions, mais aussi celles faites aux questions de ses collègues, et d'enregistrer son verdict et ses initiales en regard, aussitôt que l'examen sur chaque matière sera terminé. Il faudra sur chaque matière et à chaque examen,

primaire ou final, la majorité des membres d'un sous-comité pour décider de l'admission ou du renvoi d'un candidat.

Tout candidat, refusé sur une ou plusieurs matières de son examen primaire ou final, devra reprendre la matière ou les matières sur lesquelles il aura échoué.

Les membres des sous-comités devront, sur chacune des matières, indiquer leur verdict par l'une des notes suivantes : Très bien, Bien, Assez bien, si l'examen est satisfaisant, ou Médiocre, Mal, Très mal, si l'examen n'est pas jugé suffisant et s'il exige le renvoi du candidat ou la reprise de la matière. Chaque sous-comité sera tenu de faire rapport immédiatement après l'examen.

VII.—L'examen oral devra durer au moins dix minutes pour chaque matière. Les sous-comités pourront se partager les matières de l'examen de la manière suivante :

1er Sous-Comité :
- Anatomie descriptive et pratique.
- Histologie normale.
- Chimie.
- Physiologie.

2e Sous-Comité :
- Pathologie générale.
- Hygiène.
- Histologie et Anatomie pathologique.
- Bactériologie.

3e Sous-Comité :
- Pathologie externe.
- Petite Chirurgie et Médecine opératoire.
- Obstétrique.
- Gynécologie.
- Ophthalmalogie, Otologie et Rhinolaryngologie.

4e Sous-Comité :
- Matière Médicale et Thérapeutique générale.
- Pathologie interne.
- Maladies nerveuses et mentales, etc.
- Maladies des enfants.
- Médecine légale et Toxicologie.

L'examen final sur les matières didactiques aura lieu à la fin de la quatrième année.

VIII.—L'examen final sera complété à la fin de la quatrième ou de la cinquième année par un examen clinique sur toutes les branches de la médecine.

IX.—Tout candidat qui aura été refusé à l'examen primaire ou final, ne pourra se reprendre qu'à l'assemblée semi-annuelle suivante du Bureau.

Examen médical par les Universités

I.—Le Bureau nommera, auprès de chaque université, collège ou école de médecine reconnue par la loi, deux à six assesseurs, de langue française et de langue anglaise, dont le devoir consistera à surveiller les examens, à remplir les fonctions indiquées ci-dessous et à faire rapport au Bureau. Tout en étant nommés pour l'espace de trois ans, ils seront toutefois révocables à volonté.

II. — Les assesseurs pourront être choisis parmi les membres du Bureau, ou non, mais aucun ne devra être professeur dans une université, collège ou école de médecine de cette province.

Pour faciliter la tâche des assesseurs, le secrétaire de chaque faculté devra préparer, avant chaque examen, un tableau qui indiquera le jour et l'heure des séances ainsi que l'ordre alphabétique suivant lequel les candidats devront se présenter devant chaque comité. Une copie de ce tableau devra être remise à chacun des assesseurs.

III. — Les devoirs de ces assesseurs consisteront :

1o A assister aux examens qui auront lieu dans les universités, collèges ou écoles de médecine, sur les matières requises par loi et par les règlements du collège des médecins, pour l'admission à l'exercice de la médecine.

Voici ce que cette loi et ces règlements comportent :

L'examen pour l'obtention de la licence, devant les universités, collèges ou écoles de médecine, comme devant le Bureau, sera divisé en primaire et final. L'examen primaire comprendra les matières suivantes : l'anatomie descriptive et pratique, l'histologie normale, la chimie, la physiologie ; et même la pathologie générale, la matière médicale, l'hy-

giène, la bactériologie et l'histologie pathologique, si c'est le désir des universités.

Les assesseurs doivent s'assurer si tous les candidats qui demandent à subir l'examen primaire ont été admis à l'étude depuis au moins deux sessions universitaires et s'ils ont, suivant les exigences du chapitre X des règlements de ce Bureau, suivi avec régularité les cours suivants : l'anatomie descriptive et pratique, l'histologie normale, la chimie médicale, théorique et pratique, et la physiologie.

Tout candidat, qui échouera sur quelque matière, à l'examen du printemps, devra la reprendre à l'examen de septembre suivant.

L'examen final portera sur la pathologie générale, l'histologie et l'anatomie pathologique, l'hygiène, la bactériologie, la matière médicale, la pharmacologie et la thérapeutique générale, (les étudiants peuvent aussi, au gré des universités, subir l'examen sur ces diverses matières lors de leur examen primaire) la pathologie interne et externe, la toxicologie et la pathologie de la première enfance, la gynécologie, les maladies nerveuses et mentales, les maladies des enfants, la médecine opératoire et la petite chirurgie, la médecine légale et la toxicologie, l'ophthalmologie, l'otologie et la rhinolaryngologie.

Cet examen devra avoir lieu à la fin de la quatrième année ; mais, comme pour l'examen primaire, il pourra être subdivisé si les universités le préfèrent et si les étudiants ont à ce sujet satisfait aux exigences de la loi. C'est ainsi qu'une partie de l'examen final pourra avoir lieu à la fin de la troisième année, pourvu toutefois que l'examen des matières didactiques ne soit complété qu'à la fin de la quatrième ou de la cinquième année par un examen clinique qui embrassera toutes les branches de la médecine.

Avant de permettre de subir la dernière partie de l'examen final, les assesseurs doivent s'assurer si les candidats ont étudié dans une université, un collège ou une école de médecine de cette province pendant au moins quatre sessions, à dater de leur admission à l'étude, s'ils se sont en tous points conformés aux règlements du Collège des Méde-

cins et Chirurgiens de la Province, et s'ils ont de plus subi l'examen primaire avec succès devant les assesseurs du Bureau.

Tout candidat qui, en subissant son examen final, en entier ou en partie, échouera sur une matière, sera tenu de la reprendre dans un nouvel examen, qui ne pourra avoir lieu qu'au moins trois mois après.

2o Les assesseurs devront juger si les élèves possèdent une connaissance suffisante des sujets sur lesquels ils sont examinés. Si les assesseurs, à l'opposé des examinateurs universitaires, ne sont pas satisfaits des réponses de quelque candidat, ils devront prier les examinateurs de prolonger l'interrogatoire de ce candidat, ou au besoin, demander la permission de faire eux-mêmes quelques questions.

3o Les assesseurs devront s'assurer si les cours donnés par les universités, collèges ou écoles de médecine, sont conformes aux exigences de la loi, tant sous le rapport de la durée des leçons que sous le rapport du nombre, etc., etc.

4o Ils devront s'assurer si les élèves ont suivi les cours, tel qu'exigé par la loi.

5o Ils devront examiner leurs certificats d'admission à l'étude de la médecine, ainsi que leurs cartes de cours, d'hôpital et de maternité.

IV.—Dans le cas où le rapport des assesseurs serait défavorable à quelque université, collège ou école de médecine, le Bureau autorisera son président à informer cette institution de la nature des défectuosités mentionnées dans le rapport. Si alors elle n'y remédiait pas dans un délai raisonnable, le Bureau pourrait, sur un vote des deux tiers des membres présents, décider de ne pas reconnaître ses diplômes, tant qu'elle n'aura pas fait disparaître les griefs.

V.—Toute résolution du Bureau de refuser de reconnaître les degrés ou diplômes de quelque université, collège ou école de médecine devra, avec les raisons qui l'ont provoquée, être communiquée immédiatement à cette institution.

VI.—Les assesseurs devront, dans les huit jours qui sui-

vront immédiatement les examens, transmettre un rapport écrit au secrétaire du district où ces examens auront eu lieu. Ils auront droit au remboursement de leurs frais de voyage ainsi qu'à un honoraire de dix piastres ($10.00) par jour.

Les honoraires des assesseurs ne seront à la charge du Collège que pour les examens annuels réguliers de chaque faculté medicale. Dans le cas où une faculté voudrait retenir les services des assesseurs pour un examen supplémentaire, elle devra verser le montant des honoraires des dits assesseurs entre les mains du secrétaire du district auquel elle appartient.

VII.—Chaque université, collège ou école de médecine. devra, au moins un mois d'avance, donner avis de la date de ses examens, réguliers et supplémentaires, au secrétaire de son district ; et le secrétaire sera tenu à son tour de transmettre cet avis aux assesseurs chargés de visiter cette université, ce collège ou cette école. L'examen annuel et régulier des facultés ne commencera pas avant la première semaine de juin, et l'examen supplémentaire, pas avant la troisième semaine de septembre.

VIII.—Si un assesseur mourait, s'absentait, démissionnait ou devenait professeur dans une université, un collège ou une école de médecine, le président serait obligé de le remplacer.

La Licence

I.—La licence ou le diplôme permettant l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique dans cette province, devra être signée par le président, par le régistraire, et par le vice-président et le secrétaire du district dans lequel l'assemblée du Bureau, accordant telle licence, aura eu lieu. Cette licence portera le sceau du Collège.

II.—Tout membre de la profession médicale, qui était possesseur lors de la passation de la loi 40 Vict. ch. 26, d'une licence du Collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada, et qui ne s'est pas subséquemment fait enregistrer, aura droit de le faire, pourvu qu'il paie une piastre d'enregistrement, qu'il acquitte tout ce qu'il pourrait devoir au Col-

lège, qu'il démontre ses qualifications au régistraire, ou, pourvu qu'il lui transmette, pas la poste, son nom, celui de son domicile, la preuve de ses qualifications ainsi que la date d'obtention de ces dites qualifications. Quiconque, négligera ou omettra de se faire ainsi enregistrer, sera passible d'une amende de cinq piastres par année ; il sera privé du droit d'exercer la médecine, la chirurgie ou l'art obstétrique ; il ne pourra se prévaloir d'aucun des droits ou privilèges accordés à le profession médicale et il sera exposé aux condamnations que la loi impose contre ceux qui se livrent à l'exercice de la médecine sans être légalement enregistrés.

III.—Toute personne, qui a obtenu ou qui obtiendra un degré ou diplôme de médecine, dans une des universités, collèges ou écoles mentionnés à l'article 3973 des Statuts Refondus de Québec, aura droit à la licence sans subir d'examen, pourvu que son diplôme n'ait été obtenu qu'après au moins quatre années d'études médicales à dater de l'admission à l'étude, et pourvu qu'elle ait subi ses examens en présence des assesseurs, suivant les exigences de la loi. Le Bureau Provincial de Médecine aura le pouvoir d'accorder le même privilège aux porteurs de degrés ou de diplômes de médecine et de chirurgie des autres universités et collèges de la Grande Bretagne, des colonies ou de la France, pourvu qu'ils puissent attester qu'ils ont obtenu ces degrés ou diplômes de médecine et de chirurgie après avoir rempli, quant à l'examen préliminaire, des formalités au moins équivalentes à celles qui sont exigées par la présente section. Mais le Bureau médical exigera toujours que les aspirants étrangers subissent l'examen professionnel.

IV.—Nul n'aura droit à une licence du Collège, sur la simple présentation de son diplôme, s'il n'a pas été antérieurement admis à l'étude de la médecine conformément à la loi. ou s'il n'a pas, au moins quatre années auparavant, subi un examen préliminaire équivalent, devant un collège, une école ou un bureau autorisé par la loi dans les possessions de Sa Majesté, en-dehors de la Province de Québec.

La durée des études médicales, fixée à quatre ans par cet

article et l'article précédent, sera de cinq ans aussitôt que la loi régissant le Collège des Médecins et Chirurgiens aura été modifiée de manière à permettre cette extension, et ce changement dans la durée des cours s'appliquera alors à toute personne admise à l'étude de la médecine après la sanction de cette loi.

V.—Ceux dont les noms sont inscrits dans le registre médical d'Angleterre en vertu de l'Acte Impérial de 1886,(40-50 Vic., chap. 48), ou de tout acte l'amendant, auront droit, en fournissant la preuve de leur inscription et en payant les honoraires voulus, d'obtenir une licence du Collège, sans subir d'examen devant le Bureau, pourvu que le même privilège soit accordé en Angleterre aux porteurs de diplôme ou licence de cette province.

VI.—Les candidats qui ne possèdent pas de degrés ou de diplôme de médecine tels que susdits et qui désirent obtenir le permis d'exercer la médecine dans la province, seront tenus de subir un examen professionnel devant le Bureau et de prouver qu'ils se sont conformés aux règles et règlements du Bureau Provincial de Médecine dans une institution autorisée à enseigner la médecine dans les possessions de Sa Majesté.

VII.—Toute personne venant d'un collège ou d'une université reconnue par ce Bureau, soit des colonies britanniques, soit de l'étranger, qui désire obtenir la licence du Collège, doit auparavant passer l'examen préliminaire devant les examinateurs nommés par le Bureau Provincial de Médecine, ou démontrer au Bureau qu'elle a déjà passé un examen équivalent : elle devra de plus suivre dans une institution de cette province tous les cours requis pour compléter le cours exigé par le Bureau, et subir ensuite l'examen professionnel devant le Bureau Provincial de Médecine. Il lui sera permis toutefois de passer l'examen professionnel immédiatement aprés son examen préliminaire.

VIII.—Tout candidat à la licence devra prouver qu'il a tteint l'âge de vingt-et-un ans.

IX.—Les licences ne seront données que lors des assemblées semi-annuelles du Bureau. Cependant, le Bureau pourra, par une résolution spéciale, autoriser le président, ou à son défaut l'un des vice-présidents, à donner ce diplôme, à une autre époque, aux candidats qui, en ayant fait la demande à une assemblée semi-annuelle et l'ayant obtenu, auraient été empêchés par des causes valables de venir le réclamer au temps convenu.

X.—Lorsque les titres et documents produits par un candidat seront en règle, ce candidat aura droit à sa licence et il prêtera serment d'office le jour de la réunion du comité des créances ; dans le cas contraire, le comité fera rapport au Bureau des Gouverneurs des irrégularités qu'il aura constatées, et les candidats devront attendre la réunion du Bureau avant de recevoir leur licence et de prêter serment d'office.

Honoraires

I.—Les honoraires suivants seront exigés par le Collège :

Certificat d'admission à l'étude de la médecine ou brevet, y inclus l'enregistrement.	$20.00
Licence ou diplôme permettant l'exercice de la médecine, y inclus l'enregistrement . .	40.00
Enregistrement des personnes licenciées, lors de la passation de la loi 40 Vict., ch. 26.	1.00

II. — Tous les candidats à l'étude de la médecine ou à la licence devront, au moins dix jours d'avance, remettre au secrétaire du district où doivent avoir lieu les examens, leurs certificats ainsi que le montant des honoraires exigés par le Collège.

III. — Si un candidat à l'exercice ou à l'étude de la médecine échoue pour la première fois, le Collège lui remet la moitié de l'honoraire de son examen ; mais il ne lui sera fait aucune remise, s'il échoue de nouveau subséquemment.

APPENDICE IV

REGLEMENTS SPECIAUX

Pour l'admission à l'étude et à la pratique de la Chirurgie Dentaire dans la Province de Québec

I — ADMISSION À L'ETUDE

1o — Les examens d'admission à l'étude ont lieu à Montréal deux fois par année, les premiers mercredis d'avril et d'octobre.

2o — Les demandes d'inscription doivent être faites par le Candidat en personne au Secrétaire, à qui il remettra un reçu du Trésorier, au moins 10 jours avant l'examen.

3o — Le Candidat aura à verser entre les mains du Trésorier un honoraire de $20.00. En cas d'insuccès, il sera fait remise d'une moitié de l'honoraire.

4o — Le Candidat devra aussi présenter un certificat de bonne conduite.

5o — Le Candidat peut subir l'examen sur un seul groupe d'abord, et attendre à l'examen subséquent pour le subir sur les matières du second groupe : il aura alors à verser un nouvel honoraire de $10.00. L'insuccès sur une matière entraîne l'insuccès pour tout le groupe contenant cette matière.

6o — Pour être admis, il faut avoir conservé 60 p c. sur le latin, le français, l'anglais et l'arithmétique, et 50 p. c. sur les autres matières.

Programme de l'examen pour l'admission à l'étude

GROUPE A. — LETTRES

LATIN. — Commentaires de César, livres I, II, III ; Enéide de Virgile, chants I, II. Question sur la grammaire et la construction.

ANGLAIS. — Questions sur la grammaire et analyse. Traduction en français de quelques passages de « Vicar of Wakefield », par O. Goldsmith. Traduction en anglais de quelques phrases françaises.

FRANÇAIS. — Questions sur la grammaire et analyse. Etude critique et grammaticale « d'Esther » pour 1908 et 1909.

LITTÉRATURE. — Principes ; Histoire de la littérature grecque et latine (auteurs classiques) ; Histoire de la littérature française depuis le 17e siècle jusqu'à nos jours.

HISTOIRE. — Connaissances générales de l'Histoire de la Grèce et de l'histoire romaine. Connaissance plus approfondie des histoires de France, d'Angleterre et du Canada.

GÉOGRAPHIE moderne, principalement de l'Empire Britannique et de la France, de leurs colonies et possessions, principalement du Canada.

GROUPE B. — SCIENCES

ARITHMÉTIQUE, jusqu'aux racines carrées inclusivement ; connaissance pratique du système métrique.

ALGÈBRE, jusqu'aux équations à deux inconnus du premier degré inclusivement.

GEOMÉTRIE. — Euclide, livres I, II, III, et les vingt premières propositions du livre VI ; mesure de la surface et du volume des corps géométriquement réguliers. On peut remplacer Euclide par Esséric, Chap. I, II, III, IV, de la géométrie plane.

BOTANIQUE. — Éléments ; d'après l'ouvrage de Gray : « How Plants Grow », ou de Moyen : « Cours Élémentaire de Botanique ».

CHIMIE. — Élément ; d'après Wurtz, Troost ou Remsen.

PHILOSOPHIE. — Logique, Métaphysique, Morale, d'après Jaffre, Jouin, Zigliara, ou la « Philosophie Chrétienne » des Frères, par L. Poissy.

PHYSIQUE. — Éléments d'après Ganot : Statique et Dynamique des corps solides, liquides et gazeux ; chaleur.

II — ADMISSION À LA PRATIQUE

Pour obtenir une licence permettant de pratiquer comme chirurgien dentiste dans la Province de Québec, il faut avoir rempli les conditions suivantes :

1o Avoir, avant de commencer l'étude de la chirurgie dentaire, passé le brevet exigé par le C. C. D. P. Q., ou être porteur d'un diplôme de bachelier. (Voir plus loin). Honoraire d'examen $20.00.

2o S'être inscrit chez le Régistrateur du Collège. Honoraire, $5.00.

3o Avoir passé un contrat de cléricature avec un dentiste licencié pour y suivre son bureau, et en avoir donné avis au secrétaire du C. C. D. P. Q., dès le début.

4o Avoir suivi un cours de quatre années dans une école dentaire reconnue par le C. C. D. P. Q., et y avoir passé avec succès tous les examens sur les matières suivantes devant un assesseur du dit collège :

1o Anatomie générale, descriptive et pratique (deux années)
2o Physiologie générale . . . . . "
3o Chimie . . . . "
4o Histologie . . . . "
5o Technique opératoire. . . . . . "

6o Anatomie et physiologie dentaire . (deux années).
7o Pathologie dentaire . . . . . . "
8o Chirurgie buccale . . . . . . "
9o Bactériologie . . . . "
10o Hygiène . . . . "
11o Dentisterie opératoire . . . "
12o Couronnes et Ponts . . . . "
13o Prothèse . . . . "
14o Métallurgie. . . . . . "
15o Matière médicale . . . . . "
16o Orthodontie . . . . . . "
17o Anesthésie . . . . "
18o Jurisprudence dentaire . . . . "

5o Avoir, au moins un mois avant l'examen final, déposé chez le secrétaire du C. C. D. P. Q. : *a)* la somme de $60.00, honoraire de la licence, *b)* une demande écrite d'envoyer un assesseur, *c)* un certificat de son précepteur attestant qu'on a fait une cléricature de quatre années dans son bureau, *d)* les cartes de cours certifiées tel que mentionné dans l'art. 4e, *e)* une carte du régistrateur certifiant qu'on est sous brevet et enregistré depuis quatre années.

6o Avant d'assister à l'examen d'un élève, l'assesseur entrera dans un livre *ad hoc* ses nom et prénoms, et vérifiera s'il est qualifié à être examiné pour la licence. Il notera ses observations, et si son rapport est favorable, le Collège des Chirurgiens Dentistes lui delivrera une licence sans autre examen.

7o Si le rapport est défavorable, l'élève aura droit à une remise de trente piastres, mais il devra de nouveau payer soixante piastres pour un examen subséquent

———

APPENDICE V

REGLEMENTS DE L'ASSOCIATION PHARMACEUTIQUE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Règlements concernant l'examen préliminaire d'admission à l'étude de la pharmacie, et les examens mineur et majeur pour l'obtention du certificat et de la licence de pharmacien

Les examens majeur et mineur ont lieu à Montréal, au mois d'avril ; et à Québec à l'automne.

Les examens préliminaires ont lieu à Montréal et à Québec, le premier jeudi de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année.

Les candidats doivent donner avis, par écrit, au régistrateur, de leur intention de se présenter, au moins dix jours avant le jour fixé pour les examens. Toute demande présentée après la limite des dix jours ne peut être acceptée. Une forme de demande imprimée peut être obtenu du régistrateur, et doit être signée par le candidat.

Examen préliminaire pour l'admission a l'étude

Le candidat devra avoir une connaissance étendue des différentes parties de la langue française, écrire dix lignes de dictée et analyser une phrase correctement. S'il est anglais, le candidat ne sera pas obligé d'analyser ni requis d'avoir une connaissance très étendue des diverses parties de la langue française.

Le candidat devra avoir une connaissance étendue des différentes parties de la langue anglaise, écrire dix lignes de dictée et analyser une phrase correctement. S'il est français, le candidat ne sera pas obligé d'analyser, ni requis d'avoir une connaissance très étendue des diverses parties de la langue anglaise.

Donner un nom de chaque déclinaison ; aussi un verbe de chaque conjugaison de la langue latine. Traduire dix lignes prises du premier livre de César.

Avoir une connaissance théorique et pratique très étendue de l'arithmétique.

Etre versé dans la géographie du monde.

Etre bien au courant des principaux points de l'histoire du Canada, des Etats-Unis, d'Angleterre et de France.

EXAMEN MINEUR POUR « COMMIS CERTIFIÉS »

Le candidat devra pouvoir lire les prescriptions écrites, les traduire en anglais et en français, écrire au complet tous les mots abrégés d'une main lisible et distincte, signaler les doses inusitées, préparer les médecines en présence de l'examinateur, les étiqueter et les adresser convenablement.

Reconnaître les préparations galéniques de la pharmacopée anglaise, tels qu'extraits, teintures, poudres simples et composées, etc. ; décrire la composition de celles qui sont composées, donner la proportion des ingrédients actifs, leur mode de préparation, ainsi que leurs doses. Donner la définition et l'explication des diverses opérations de laboratoire.

Reconnaître les échantillons de racines, écorces, feuilles, fruits, suc, etc., employés en médecine et nommer les préparations officinales dont elles font parties.

Connaître les lois des combinaisons chimiques ; la nature et la propriété des éléments chimiques et leurs composés ; reconnaître les acides, oxydes, sels et autres corps chimiques définis de la pharmacopée anglaise, et donner leurs doses.

Le candidat pour l'examen mineur devra aussi produire les preuves qu'il a servi comme apprenti pendant au moins

trois ans, et qu'il a été dûment enregistré durant cette période.

Examen majeur pour « Licenciés en Pharmacie »

Le candidat sera requis de posséder une connaissance plus étendue de la Matière Medicale, de la Pharmacie et de la Chimie, qu'il ne faut pour l'examen mineur.

Il sera aussi requis de décrire le procédé par lequel les acides, oxydes, sels et autres composés chimiques définis de la pharmacopée anglaise sont produits ; d'expliquer les décompositions qui se produisent dans leur production et mélanges, par des équations écrites et par diagrammes ; et avoir une bonne connaissance des nouveaux produits synthétiques.

Reconnaître les plantes médicinales les plus importantes ; connaître la forme et le caractère distinctif des racines, feuilles, fleurs, etc. ; et donner leur ordre naturel.

Nommer les meilleurs antidotes à administrer d'urgence dans les cas d'empoisonnement par les toxiques ordinaires.

Passer un examen satisfaisant sur la chimie analytique, y compris les analyses volumétriques et d'urines.

Le candidat sera de plus requis de produire les preuves qu'il a servi au moins durant quatre années sous un licencié en Pharmacie dûment enregistré, qu'il a suivi deux cours de Matière Médicale, deux cours de Chimie et un cours de Botanique, a passé l'examen mineur et a atteint l'âge de 21 ans.

Le Conseil de l'Association Pharmaceutique ne peut accepter qu'un seul cours d'une même matière pour une même année scolaire ; des cours sur une même matière suivis dans des écoles différentes durant la même année scolaire ne peuvent être acceptés que pour un cours. Les cours privés ou d'académie ne sont point acceptés.

Les candidats pour les examens majeur et mineur devront obtenir dans l'examen écrit au moins 40 pour cent sur chaque sujet et 50 pour cent sur le tout pour leur permettre de se présenter à l'examen oral ; mais, celui qui aura ainsi

passé l'écrit ne sera pas tenu de reprendre celui-ci, même s'il manque de passer l'examen oral subséquent. A l'examen oral ils devront obtenir au moins 40 pour cent sur chaque sujet ; et pour être qualifiés à recevoir leur Licence, ils devront obtenir au moins 60 pour cent des examens écrit et oral réunis. Tout candidat obtenant moins de 40 pour cent sur un sujet quelconque dans l'examen écrit ou oral, ayant conservé toutefois au moins 50 pour cent sur le total de l'examen écrit et 60 pour cent sur les examens oral et écrit réunis pourra se présenter de nouveau à l'examen suivant, pour être examiné sur ce sujet ; et tout candidat manquant d'obtenir les 40 pour cent nécessaires sur deux sujets ou plus devra reprendre en entier le dit examen écrit ou oral. Tout candidat qui ne se présente pas à l'examen suivant pour reprendre le sujet manqué, ou s'il se présente faillit de nouveau, sera obligé de reprendre en entier l'examen écrit ou oral, suivant le cas.

Le candidat pour l'examen préliminaire devra obtenir au moins 50 pour cent sur tout sujet et au moins 60 pour cent sur le tout, pour pouvoir passer. S'il ne réussit pas à conserver 50 pour cent sur un sujet seulement, le candidat aura le privilège de le reprendre à l'examen suivant ; mais s'il manque sur plus d'un sujet, il lui faudra reprendre l'examen en entier. Tout candidat qui manquera de se présenter à l'examen suivant pour le sujet sur lequel il a failli auparavant, ou qui, se présentant, manque encore de passer, sera requis de passer de nouveau un examen sur tous les sujets.

On exigera de tout candidat à l'examen préliminaire une écriture convenable, toute écriture inintelligible subira une perte d'au moins 5 pour cent des points.

Aucun certificat d'examen ne sera accepté des autres Associations Pharmaceutiques, ou collèges, à moins que tel certificat n'ait été accordé qu'après un service de quatre années dans une pharmacie, et un cours d'études qui, dans l'opinion du Conseil de l'Association, est équivalent à celui qui est exigé par les articles 4024 et 4025, de la Loi de Pharmacie de Québec.

Les candidats qui se présentent pour l'examen majeur

n'étant pas âgés de vingt-et-un ans peuvent être admis à l'examen ; mais, dans le cas où ils passeraient avec succès, leur licence sera retenue jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur âge de majorité.

Les étudiants n'auront pas la permission de se présenter pour l'examen majeur à moins d'avoir passé précédemment le mineur, et été dûment enregistrés comme apprentis certifiés ou commis certifiés respectivement.

Honoraires pour examens

Les honoraires à payer par les candidats, en addition à l'honoraire pour l'enregistrement annuel, avant de se présenter pour l'examen, sont pour l'examen préliminaire $5.00 ; pour l'examen mineur $10.00 et pour l'examen majeur $15.00. Ces dits honoraires doivent être payés à l'avance au régistraire.

Toute personne ayant entré son nom pour l'examen et ne se présentant pas perdra tous les honoraires déposés.

En sus des honoraires des examens, il sera exigé une somme de $10.00 pour le diplôme des licenciés



ADRESSES

A

ANDRE, F.—308, rue Lagauchetière-Est, Montréal.
ARCHAMBEAULT, Mgr A.—Evêché, Joliette.
ARCHAMBEAULT, Hon. H.—368, avenue des Pins, Montréal.
ARCHAMBEAULT, O.—434, rue Saint-André, Montréal.
AUCLAIR, abbé E.—Archevêché, Montréal.

B

BALÈTE, E.—257, rue Saint-Hubert, Montréal.
BASTIEN, abbé A., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
BEAUCHAMP, Dr A.—184, rue Saint-Denis, Montréal.
BEAUPRÉ, E.—Ecole Polytechnique, Montréal.
BÉLANGER, Dr G.-A.—1295, boulevard Saint-Laurent, Montréal.
BÉLANGER, E.—112, rue Crescent, Montréal.
BENOIT, Dr E.-P.—313, avenue Prince-Arthur, Montréal.
BERNARD, Mgr A.-X.—Evêché, Saint-Hyacinthe.
BERNIER, Dr A.—102, avenue Laval, Montréal.
BIRON, C.-B.—196, rue Berri, Montréal.
BONNIN, A.—94, boulevard Raspail, Paris.
BOUCHER, Dr S.—765, rue Ontario-Est, Montréal.
BOURDON, Dr J.-H.—103, rue Saint-Denis, Montréal.
BOURQUE, Dr E.-J.— Longue-Pointe.
BOUTIN, J.—383, avenue Mont-Royal-Est, Montréal.
BRUCHÉSI, Mgr P.—Archevêché, Montréal.
BRULÉ, A.—185, rue Saint-Denis, Montréal.
BRUNEAU, Dr T.—783, rue Saint-Denis, Montréal.

C

CAMIRAND, Dr J.-O.— Sherbrooke.
CHAGNON, Dr E.-P.—145, avenue Laval, Montréal.
CHOPIN, Dr J.—455, rue Rachel, Montréal.

CHOQUETTE, chanoine P.—Séminaire, Saint-Hyacinthe.
CLEROUX, Dr J.-V.—793, rue Ontario-Est, Montréal.
CONTANT, J.—439, rue Berri, Montréal.
CORMIER, Dr I.—52, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
COTRET, Dr E.-R. de.—414, rue Dorchester-Est, Montréal.
COUSINEAU, P., avocat.— Saint-Laurent.
CUROTTE, abbé A.—72, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

D

DAIGLE, Dr C.-A.—277, rue Saint-Denis, Montréal.
DAUBIGNY, Dr F.-T.—268, rue Craig-Est, Montréal.
DAUBIGNY, Dr V.-T.— Terrebonne.
DAUTH, Dr J.-A.— Coteau-du-Lac.
DAUTH, chanoine G.—Archevêché, Montréal.
DÉCARIE, Dr J.-P.—65, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
DÉCARY, A., avocat.—315, avenue Metcalfe, Montréal.
DELORME, Dr L.-N.—2355, rue Saint-Jacques, Notre-Dame-de-Grâces.
DEMERS, Hon. Juge L.-P.— Sherbrooke.
DÉROME, Dr W.-J.—270, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
DESJARDINS, Hon. A.—412, rue Saint-Denis, Montréal.
DESJARDINS, abbé J.-L.—Université Laval, Montréal.
DESJARDINS, Dr L.-E.—374, rue Saint-Hubert, Montréal.
DION, Dr J.-E.—510, rue Gilford, Montréal.
DORVAUX, abbé E., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
DOUMIC, Max.— Montréal.
DUBÉ, Dr J.-E.—232, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
DUBEAU, Dr E.—308, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
DUBUC, chanoine A.-P.—465, rue Lagauchetière-Est, Montréal.
DUCHEIN, abbé F., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
DUHAMEL, Dr H.-M.—236, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
DU JARDIN, Dr G.—494, rue Charlevoix, Montréal.
DULIEU.—77, rue Saint-Denis, Montréal.
DUROCHER, Dr L.-B.—366, rue Sainte-Catherine-Est, Montréal.
DUVAL, Dr S.—Ecole Normale Jacques-Cartier, Montréal.
DYONNET, J.—309, avenue des Pins, Montréal.

E

EBRARD, M.— Paris.
EMARD, Mgr J.-M.—Evêché, Valleyfield.
ETHIER, Dr A.—320, rue Saint-Denis, Montréal.

F

FLAHAULT, J..—1414, rue Saint-Denis, Ville Saint-Louis.
FORGET, Hon. L.-J.—69, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
FORGET, R.—361, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
FORTIER, Dr L.-E.—276, rue Saint-Denis, Montréal.
FOUCHER, Dr A.-A.—96, rue Saint-Denis, Montréal.
FOURNET, abbé P.-A., p. s. s.—841, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
FOVILLE, abbé P. de.— Paris.
FRANCHÈRE, Dr L.—144, rue Saint-Denis, Montréal.
FRANÇOIS, abbé L.-J., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.

G

GARROUTEIGT, abbé J.-J.-H., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
GAUTHIER, Dr J.-D.—271, rue Ontario-Est, Montréal.
GAUTHIER, Dr S.— Saint-Ephrem-d'Upton.
GENDREAU, Dr J.-G.-A.—14, Square Saint-Louis, Montréal.
GÉNÉREUX, Dr D.—440, rue Amherst, Montréal.
GERVAIS, H., avocat.—181, rue Berri, Montréal.
GILLET, L.— Montréal.
GIROUX, abbé A., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
GODON, Dr C.— Paris.
GRENIER, J.—595, rue Saint-Denis, Montréal.
GUÉRIN, Dr J.-J.—4, avenue Edgehill, Montréal.

H

HARWOOD, Dr F.-A.—108, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
HARWOOD, Dr L. de Lotbinière.—50, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
HAYNES, J.—237, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Montréal.

HÉBERT, abbé E.—Collège, L'Assomption.
HÉBERT, Rév. P.-J.-A., c. s. c.—Collège, Saint-Laurent.
HÉBERT, Dr R.—356, rue Saint-Denis, Montréal.
HERVIEUX, Dr H.—490, rue Saint-Denis, Montréal.

J

JASMIN, chanoine L.-A.—Séminaire, Sainte-Thérèse.
JEANNOTTE, Dr A.-F.—205, rue Visitation, Montréal.
JEANNOTTE, abbé H., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
JETTÉ, Sir LOUIS-AMABLE.—Spencer Wood, Québec.
JORON, S., notaire.— Valleyfield.

K

KENT, Dr G.-H.—483B, rue Saint-Denis, Montréal.

L

LABELLE, Dr A. — 479, rue Sanguinet, Montréal.
LABELLE, abbé R., p. s. s.—841, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LABERGE, F.-C.—1090, rue Rachel-Est, Montréal.
LABROSSE, abbé E.-M., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LACHANCE, S.—441, rue Dorchester-Est, Montréal.
LACHAPELLE, Dr E.-PERSILLIER.—313, avenue Prince-Arthur, Montréal
LACHAPELLE, Dr S. — 1860, rue Notre-Dame-Ouest, Saint-Henri.
LACOSTE, SIR ALEXANDRE.—71, rue Saint-Hubert, Montréal.
LAFONTAINE, Hon. Juge E.—862, rue Saint-Denis, Montréal.
LAGACÉ, J.-B.—162, rue Sainte-Élisabeth, Montréal.
LALIBERTÉ, abbé F., p. s. s.—841, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LALONDE, H.—247, rue Roy, Montréal.
LAMARCHE, Dr A.—486, rue Saint-Denis, Montréal.
LANCTOT, H.—295, rue Sainte-Catherine-Est, Montréal.
LARIN, Dr G.-E.—383, rue Saint-Denis, Montréal.

LAROCQUE, Mgr P.—Évêché, Sherbrooke.
LAURENCE, A.-J.—395, rue Saint-Denis, Montréal.
LAURENT, Dr E.-E.—96, rue Sherbrooke-Ouest. Montréal.
LEBLANC, Dr L.-J.-B.—329, rue Saint-Denis, Montréal.
LECOMPTE, Très Rév. Père E., s. j.—142, rue Bleury, Montréal.
LECOQ, abbé C., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest. Montréal.
LECOURS, J.-E.-W.—310, rue Sainte-Catherine-Est, Montréal.
LEFEBVRE, abbé A.—Séminaire, Sherbrooke.
LELANDAIS, abbé F., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest. Montréal.
LELUAU, C.—874, rue Saint-Denis. Montréal.
LEMIEUX, chanoine J.-A.—Séminaire, Marieville.
LEMIEUX, Hon. R.— Ottawa.
LESAGE, Dr J.-A.—36, avenue Laval, Montréal.
LOIR, Dr A.— Montréal.
LORANGER, Hon. Juge L.-O.—286, rue Prince-Arthur, Montréal.
LORIMIER, Hon. Juge C. CHAMILLY de.—54, rue Cherrier, Montréal.
LORRAIN, Dr L.-P.-H. — 1409, boulevard Saint-Laurent, Montréal.

M

MALBOIS, abbé E., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest. Montréal.
MANSEAU, C.—Ecole Polytechnique. Montréal.
MANY, abbé V., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
MARCEAU, E.—2, Place d'Armes, Montréal.
MARCHAND, J.—164, rue Saint-Jacques, Montréal.
MARIEN, Dr P.-A.—129, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
MARSOLAIS, Dr A.-R.—159, rue Saint-Denis, Montréal.
MATHIEU, Hon. Juge M.—Palais de Justice, Montréal.
McCONVILLE, J.-A.—266, rue Saint-Denis, Montréal.
MERCIER, Dr O.-F.—394, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
MERRILL, Dr H.—253, rue Bleury, Montréal.
MIGNAULT, Dr L.-D.—257, rue Bleury, Montréal.
MONK, F.-D., avocat.—328, rue Lagauchetière-Est, Montréal.
MONTPETIT, E., avocat.— Montréal.
MOREAU, Dr G.-T.—858, rue Saint-Denis, Montréal.
MORIN, L.-J.-S., avocat.—132, avenue Pie IX, Maisonneuve.

N

NANTEL, chanoine A.—228, boulevard Pereire, Paris.
NOLIN, Dr J.—253, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

O

OBALSKI, J.—142, rue Sainte-Anne, Québec.

P

PAGNUELO, Hon. Juge S.—595, rue Saint-Denis, Montréal.
PAPINEAU, G.—80, rue Saint-Hubert, Montréal.
PARISEAU, Dr L.-E.—616, rue Saint-Denis, Montréal.
PARISEAU, Dr T.—323, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
PÉRODEAU, Hon. N., notaire.—57, avenue Viger, Montréal.
PERRIER, abbé P.—595, rue Saint-Denis, Montréal.
PERRIN, abbé L., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest. Montréal.
PILON, H.—1797, rue Saint-Hubert, Montréal.

Q

QUINTIN, A.-D.—760, rue Ontario-Est, Montréal.

R

RACICOT, Mgr Z.—Archevêché, Montréal
RICHARD, Rév. Père A.-D., c. s. v.—Collège Bourget. Rigaud.
RIVET, Dr A.-N.—418, rue Rachel, Montréal.
ROBERGE, Rév. Père M., c. s. v.—Collège, Joliette.
ROBIN, abbé V.-J., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest. Montréal.
ROLLAND, Hon. J.-D.—18, rue Saint-Denis, Montréal.
ROTTOT, Dr J.-P.—350, rue Sainte-Catherine-Est. Montréal.
ROUSSEAU, abbé P., p. s. s.—66, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

S

SABOURIN, abbé A.-P.—Séminaire, Valleyfield.
ST-CHARLES, F.-X.—326, rue Saint-Denis, Montréal.
ST-JACQUES, Dr E.—29, rue Sherbrooke-Ouest. Montréal.
SAUVEZ, Dr E.— Paris.

SERIEYS, abbé A., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
SHAUGHNESSY, Sir THOMAS.—905, rue Dorchester-Ouest, Montréal.
SMITH, C.-F.—78, rue Durocher, Montréal.

T

TAILLON, Hon. L.-O.—595, rue Saint-Denis, Montréal.
TASCHEREAU, R., avocat.—433, ave Mount Pleasant, Westmount.
TELLIER, J.-M., avocat.— Joliette.
TELLIER, Hon. Juge L.—Palais de Justice, Montréal.
THIBAUDEAU, Hon. A.-A.—127, rue Drummond, Montréal.
TROIE, abbé N.-A., p.s.s.—66, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
TRUDEL, abbé P., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.

V

VADBONCŒUR, E.—767, rue Berri, Montréal.
VAILLANCOURT, H.— Lachine.
VALIN, Dr C.-N.—525, rue Saint-Denis, Montréal.
VILLENEUVE, Dr G.—322, rue Saint-Denis, Montréal.
VILLENEUVE, chanoine V.—Collège, L'Assomption.
VIROLLE, Dr E.—116, rue Laprairie, Montréal.
VOLBART, abbé A., p. s. s.—164, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal.

W

WIALLARD, P. — Paris.



TABLE DES MATIERES

APPENDICES